esquisse du plan

les îles-de-la-madeleine

tome 1

bureau d'aménagement de l'est du québec



Bibliothèque Nationale du Québec

ESQUISSE DU PLAN

Les Iles-de-la-Madeleine

Tome I

Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec, août 1965.

OFF
A38A42
E8651
v.9, t.1

Dans plusieurs des textes de l'Esquisse du Plan, les auteurs réfèrent à des cartes que l'on peut retrouver dans "le recueil des cartes" publié en annexe à L'Esquisse du Plan. Ce recueil n'a pu malheureusement être tiré qu'à cinquante exemplaires. Chaque comité de zone dispose cependant d'une copie de ce recueil de cartes.

TABLE DES MATIERES

Tome I

Les Iles-de-la-Madeleine

	Page
Avant-propos	
INTRODUCTION GENERALE	
A.- Considérations générales	2
1.- Localisation	3
2.- Milieu différent	3
3.- La pêche est différente	4
B.- Approche	4
1.- Variable privilégiée	4
2.- Ressource privilégiée	5
3.- Organisation des transports	5
C.- Objectif de l'Esquisse	5
D.- Moyens	6
CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA POPULATION	7
Première partie: démographie	8
Deuxième partie: main-d'oeuvre- emploi et chômage	9
A.- Main-d'oeuvre	9
B.- Emploi et chômage	10
C.- Objectifs	
1.- Les mesures d'assistance	15
a) L'assurance-chômage	15

Page

b) L'Assistance-chômage 15
c) Les travaux d'hiver 16

2.- La situation économique des Iles peut être améliorée par la normalisation des salaires et par la stabilité et permanence de l'emploi. 16

Troisième partie: revenus des individus 19

A.- Revenu total en 1961 19

B.- Revenus selon les sources 19

C.- Revenu "per capita" 19

D.- Objectif 21

E.- Moyen 21

Quatrième partie: finance et crédit 23

A.- Système financier 23
1.- Inventaire 23
2.- Objectif 23
3.- Moyens 24

B.- Les compagnies de finance 24
1.- Clients et prêts 24
2.- Fournisseurs 26
3.- Objectifs et moyens 26

C.- Comptes chez les marchands 28
1.- Clients et comptes 28
2.- Danger inhérent à la situation 28

D.- Conclusion 28
1.- Dettes très élevées 28
2.- Le crédit à la consommation est très élevé 31
3.- Les dettes sont considérables sur les Iles-de-la-Madeleine du fait de bas revenus, du coût de la vie élevé. 31

Page

E.- Moyens de remédier à la situation 32

Cinquième partie: habitation et équipement communautaire 33

A.- Situation 33
1.- Volume et genre 33
2.- Caractéristiques des habitations 33

B.- Objectifs 34

C.- Moyens 34
1.- La concentration de la population peut être favorisée par: 34
a) La création de centres de service 34
b) La fusion de toutes les Commissions scolaires 35
c) La fusion des Conseils municipaux 35
d) La concentration de toute la population dans quelques centres 36

2.- La motivation du jeune peut être obtenue par l'organisation des loisirs 36
3.- Les Iles, du fait de leur localisation et du milieu fermé qu'elles constituent, sont exposées à être un jour en face d'un problème d'hérédité issu d'une trop grande consanguinité. 36

LE TRANSPORT

Première partie: service de transport aérien 39

A.- Eastern Provincial Airway 39

B.- Air Gaspé 40

C.- Air Cargo 40

	Page
D.- Objectifs	41
E.- Moyens	41
Deuxième partie: service de transport maritime	43
A.- Clarke Steamships Company	44
B.- La Coopérative de Transport Maritime et Aérien	45
C.- Service	47
1.- La Clarke Steamships Company	47
2.- La C.T.M.A.	48
D.- Subventions	49
1.- Directe	49
2.- Indirecte	49
E.- Problèmes	49
F.- Objectifs	50
G.- Moyens	50
1.- Un seul organisme, ou le Gouvernement, doit être responsable du service maritime	50
2.- Il faut doter les Iles d'un bateau rapide	50
a) Financièrement	51
b) Techniquement	51
3.- Ce "ferry" devra accomoder quelque 30 automobiles et entre 150 et 200 passagers.	51
4.- Le "ferry" devra faire un voyage par jour de mai à septembre et quatre voyages par semaine le reste de la saison.	51
5.- L'utilisation effective de la capacité du navire est sujette à varier considérablement selon la période.	52

Page

6.- Les Iles devront être reliées: 53
a) Au point géographique le plus près 53
b) A Chandler en Gaspésie 54
c) Que les Iles soient reliées à la fois à Souris, I.P.E. et Chandler en Gaspésie 56

7.- Ce "ferry" aura ou non besoin de cabines selon qu'il reliera les Iles-de-la-Madeleine à Chandler ou Souris 57

8.- Il est important de poursuivre l'étude concernant la possibilité de doter les Iles d'un "oiseau volant" ou d'un"hydro-glisseur" 58

Troisième partie: réseau routier 59

A.- Situation spéciale des Iles 59
1.- Elles comportent une population relativement faible 59
2.- Par contre, elles ont besoin d'un système routier un peu spécial 59
3.- De plus, la nécessité d'inter-communication d'une île à l'autre exige un service adéquat 60

B.- Le réseau actuel 60

C.- Objectif 60

D.- Moyens 60

LA PECHE

PREMIER CHAPITRE: INTRODUCTION GENERALE 65

La pêche des Iles-de-la-Madeleine au sein du territoire-pilote d'aménagement

Page

Première partie: facteur travail 69

A.- La pêche était un mode de vie, elle devient un métier de plus en plus spécialisé 69

B.- L'industrie de la pêche était locale, elle devient une industrie régionale 72
1.- Industrie locale 72
2.- Industrie régionale 73

C.- Jadis, fondement d'une économie de subsistance, la pêche s'intègre aujourd'hui à l'économie du marché 75
1.- Economie de subsistance 75
2.- Economie de marché 77

Deuxième partie: facteur capital 79

A.- D'une opération artisanale et familiale, la pêche devient une opération hautement technicisée fonctionnant selon les normes industrielles 79
1.- La pêche artisanale 79
2.- La pêche industrielle 80

B.- De supplétive qu'elle était, l'aide gouvernementale au secteur de la pêche devient essentielle 81
1.- Phase I: 1922-1950 82
2.- Phase II: 1950- aujourd'hui 83

Troisième partie: facteur ressource 85

A.- La production principale de l'industrie de la pêche passe des produits séchés et salés aux produits frais et congelés 85

B.- Jadis confinée au littoral et "passive" la pêche élargit graduellement son champ d'action et devient "active" 85

Conclusion 88

Page

DEUXIEME CHAPITRE: DESCRIPTION DE LA SITUATION ACTUELLE

L'industrie de la pêche au Canada
Au Québec et dans les autres provinces
Dans le territoire-pilote 90

Première partie: le secteur primaire 99

A.- La pêche côtière 100
1.- Ressources 100
2.- Capital 102
a) Actif 102
b) Types d'embarcations 103
c) Financement 103
d) Part de l'associé 104
e) Aide gouvernementale 104
f) Rémunération du capital fixe 105

3.- Travail 106
a) Prises et revenus 106
b) Productivité du travail et analyse de l'emploi 108
c) Caractéristiques générales du pêcheur côtier 108
d) Incidence des installations portuaires sur le travail 109
e) Conclusions 109

B.- La pêche hauturière du Québec 110
1.- Les ressources 110
a) Lieux de pêche de la flotte hauturière du Québec 110
b) Les ressources sont-elles surexploitées? 112

2.- Le capital 115
a) Historique 116
b) Nombre et caractéristiques des bateaux du Québec, en 1963 116
c) Le financement de la flotte 122

Page

d) Le remboursement 130
e) Revenu du capital 132
f) Coût d'entretien 135
g) Dettes 137
h) Les dépenses globales 141

3.- Le travail 147
a) Caractéristiques des travailleurs 147
b) Effort de pêche et productivité 150
1) Prises et opération 155
(a) Les chalutiers de 82' 155
(b) Les chalutiers de 65' 159
(c) Les chalutiers de 60' 159
2) L'effort de pêche 162
c) Revenus 165
d) Dépenses d'entretien et d'exploitation 171

Conclusion 173

Deuxième partie: Le secteur secondaire 175

A.- Industries de transformation du poisson aux Iles-de-la-Madeleine 175
1.- Les inputs 175
2.- Les outputs 176
3.- Relation inputs-outputs 181

B.- Usines de transformation du homard 187
1.- Inputs 187
2.- Outputs 189

C.- Usines de poisson frais et congelé 193
1.- Principales données 197
2.- Optimum de production 200

D.- Transformation du hareng en "bloaters" 201

E.- Usine de farine et d'huile de poisson aux Iles-de-la-Madeleine 206

Page

Troisième partie: le secteur tertiaire (le marché du poisson) 215

A.- Les caractéristiques de la consommation nord-américaine 215
1.- Faible consommation 216
2.- Consommation stable 219
3.- Consommation par espèces et par types de produits 220

B.- Marché de production 222
1.- Production canadienne 222
a) Consommation domestique 222
b) Marché d'exportation 222
1) Produits frais et congelés 223
2) Produits salés et séchés 224
3) Produits en conserve 224
4) Les sous-produits 224

2.- Production québecoise 227

C.- Organisation de la commercialisation 229
1.- Les organismes de mise en marché 229
2.- Les services à la commercialisation 230
a) Contrôle de la qualité 230
b) Recherche technologique 230
c) Publicité 231
d) Assurance aux exportateurs 232
e) L'Office des prix 232

D.- Demande future des produits de la pêche 232
1.- Facteurs influençant les prix 233
2.- Caractéristiques de la demande future 241

E.- Moyens disponibles pour développer la consommation des produits de la pêche 245

Page

1.- Développement de nouveaux produits de la pêche 246
2.- Promotion et publicité 246
a) Publicité 246
b) Promotion de marques de commerce 247
3.- Vente de poisson aux pays sous-développés 247
4.- Préparation de produits de qualité 248

Conclusion 249

TROISIEME CHAPITRE: LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Introduction: de qui relèvent les pêcheries? 256

Première partie: les services fédéraux 259

A.- Le Ministère des travaux publics 259

B.- Le Ministère des transports 259

C.- Le Ministère des pêcheries 260
1.- Primes de pêche 260
2.- Inspection des produits 262
3.- Plan d'indemnité aux pêcheurs 263
4.- Le service de l'éducation 264
5.- L'assistance aux producteurs de poissons salés 264
6.- L'assistance à la construction de bateaux de pêche 264
7.- La recherche 264
a) L'Office des recherches sur les pêcheries du Canada 265
b) Le Service de l'économique 266
c) Le Service d'expansion industrielle 266

Deuxième partie: les services provinciaux 267

Page

A.- Le Ministère de l'Industrie et du Commerce 267
1.- Le Service de l'Economie Maritime 267
2.- Le Service de Construction 268
3.- Le Service de Protection 268
4.- Le Service de Réfrigération 268
5.- Le Service de l'Information 270
6.- Le Service de la Recherche et de l'Enseignement 270
7.- L'Ecole des pêcheries 271

B.- Le Ministère de l'Education 274

Troisième partie: publications 277

Quatrième partie: résumé des dépenses 279

QUATRIEME CHAPITRE: LES ATTITUDES DES PECHEURS 285

Première partie: Il y a diminution progressive des effectifs engagés dans la pêche au Québec 289

A.- Diminution du nombre de pêcheurs 289

B.- La tendance de cette diminution 290

C.- Les facteurs qui influencent cette diminution 295

Deuxième partie: Les pêcheurs manifestent un mécontentement accusé à l'endroit des conditions présentes de la pêche 303

A.- Revenu insuffisant 303
1.- Le revenu du pêcheur de la Gaspésie 303

Page

2.- Le revenu du pêcheur hauturier 305

B.- Désintégration des communautés locales 308

Troisième partie: le rendement de la main-d'oeuvre engagée dans la pêche est faible 315

A.- Le roulement du personnel est assurément un facteur important de faible rendement 315

B.- D'autres pratiques fréquentes chez les pêcheurs de chalutiers sont considérées comme causes de faible rendement 315

C.- D'après les vétérans de la pêche en Gaspésie, "les pêcheurs d'aujourd'hui sortent de moins en moins" 317

Quatrième partie: la propriété des chalutiers, considérée par les pêcheurs comme une propriété fictive, n'avive plus le sentiment de responsabilité 319

Cinquière partie: Il y a intensification en milieu de pêcheurs de la dépendance à l'endroit de l'Etat 323

Conclusion 327

CINQUIEME CHAPITRE: CONCLUSION GENERALE A LA DESCRIPTION DE LA SITUATION ACTUELLE (chapitres 2,3 et4) 329

Les principaux problèmes de l'industrie de la pêche 330

	Page
A.- Les ressources	332
B.- L'équipement	334
1.- Au primaire	334
2.- Au secondaire	337
3.- L'équipement de service	338
C.- Le travail	339
D.- Le marché	340
E.- Le gouvernement	341
1.- Le pêcheur a toujours évolué dans un milieu qu'il n'a pas contrôlé	341
2.- On arrive difficilement à faire la distinction entre politique des pêcheries et politique des régions défavorisées	342
3.- Il est possible que les subventions sur les bateaux et le sel servent à gonfler les revenus des chantiers maritimes et des grossistes plutôt que celui des pêcheurs	343

LISTE DES TABLEAUX

Iles-de-la-Madeleine

Tableau I : Demandes d'emploi au B.N.P. par les travailleurs des Iles-de-la-Madeleine de juin 1960 à juin 1964 inclusivement. 12-13

Tableau II : Revenus individuels sur les Iles-de-la-Madeleine selon les principales sources. 20

Tableau III : Distribution des prêts par motif de l'emprunt selon le nombre de clients les montants dus, la durée de l'emprunt et la mensualité. 25

Tableau IV : Distribution des fournisseurs par classe, selon le montant total et moyen avancé par les Compagnies de Finance, ainsi que fréquence des débiteurs et dû moyen. 27

Tableau V : Distribution des marchands selon le montant des comptes à recevoir et le nombre de leurs débiteurs, août 1964 29

Tableau VI : Distribution des débiteurs des montants empruntés et moyenne due par catégorie de créanciers. (Iles-de-la-Madeleine) août 1964 30

Tableau VII : Marchandises manutentionnées par la C.T.M.A. des Iles-de-la-Madeleine selon la provenance et destination, en 1963. 46

Tableau VIII	:	La contribution de la pêche à la valeur nette de la production du Canada, 1960.	91
Tableau IX	:	Quantité et valeur débarquées au Canada, par province, 1962	93
Tableau X	:	Captures en volume et en valeur et prix moyen au débarquement, Québec 1941-1964.	95
Tableau XI	:	Nombre de pêcheurs, captures et valeur au débarquement par région, pêcheries maritimes, 1963	97
Tableau XII	:	Tonnage brut de la flotte moderne de pêche du Québec par année, de 1952 à 1963	117
Tableau XIII	:	Répartition géographique des bateaux selon le domicile des capitaines	118
Tableau XIV	:	Principales caractéristiques techniques de la flotte du Québec.	120
Tableau XV	:	Source des capitaux - construction de bateaux de pêche hauturière, 1952-1960, 1960-1962 et 1952-1963	125
Tableau XVI	:	Source des capitaux et aide gouvernementale, 1952-1964.	127
Tableau XVII	:	Coût des chalutiers et sources de financement, 1964.	129

Tableau XVIII	:	Coût au pêcheur et remboursement, chalutiers de 60' et gaspésiennes, 1955 à 1963	133
Tableau XIX	:	Remboursements à effectuer, recettes brutes correspondantes et recettes effectives, selon les types de chalutiers.	134
Tableau XX	:	Prêts et remboursements annuels (1)	136
Tableau XXI	:	Utilisation de chaque dollar gagné par les chalutiers du Québec en 1963.	138
Tableau XXII	:	Répartition des chalutiers des Iles-de-la-Madeleine par catégorie, selon leur taux de remboursement au compte capital, novembre 1964.	140
Tableau XXIII	:	Dettes des capitaines, taux de remboursement des dettes et des dépenses d'entretien et d'opération par type de chalutier, Iles-de-la-Madeleine, novembre 1964.	142
Tableau XXIV	:	Ventilation des dépenses dans la pêche hauturière. Moyenne selon les classes de bateaux.	144
Tableau XXV	:	Recettes brutes totales et dépenses totales moyennes.	145
Tableau XXVI	:	Evolution des effectifs humains depuis le début des opérations de la flotte.	148
Tableau XXVII	:	Age et Formation des Capitaines, Gaspésie et Iles-de-la-Madeleine, 1963	149

Tableau XXVIII	:	Effort de pêche annuel moyen par catégorie de bateau	151
Tableau XXIX	:	Distribution des chalutiers des Iles par catégories, selon le volume de leurs prises, en 1964.	157
Tableau XXX	:	Résumé des opérations moyennes des chalutiers de 82' en 1964.	158
Tableau XXXI	:	Bilan des opérations des chalutiers de 65', en 1964.	160
Tableau XXXII	:	Bilan des opérations des chalutiers de 60' en 1964.	161
Tableau XXXIII	:	Prises et revenus- Totaux annuels et horaires - Moyenne.	166
Tableau XXXIV	:	Revenus nets moyens des membres d'équipage selon les classes de bateau.	168
Tableau XXXV	:	Compte d'affectation des recettes brutes pour la flotte du Québec.	170
Tableau XXXVI	:	Dépenses d'entretien et d'exploitation des chalutiers des Iles en 1962, 63 et 64.	172
Tableau XXXVII	:	Captures et valeur au pêcheur, par espèce, en 1962 (Iles-de-la-Madeleine)	177
Tableau XXXVIII	:	Captures et valeur au pêcheur par espèce, en 1963 (Iles-de-la-Madeleine)	178

Tableau XXXIX	:	Captures et valeur au pêcheur par espèce, en 1964 (Iles-de-la-Madeleine).	179
Tableau XL	:	Volume et valeur de la production ainsi que salaires versés en 1963, selon les espèces transformées.	180
Tableau XLI	:	Industrie de la pêche aux Iles-de-la-Madeleine: volume, et valeur des prises au débarquement; valeur de la production et salaires versés pour la réaliser, en 1963.	182
Tableau XLII	:	Distribution procentuelle des différentes espèces de poissons selon le volume des prises, la valeur au débarquement, la valeur de la production et les salaires, 1963.	183
Tableau XLIII	:	Volume des prises, valeur de la production et salaires résultant de l'achat d'un dollar de poisson, selon les espèces, 1964.	186
Tableau XLIV	:	Prises de homard aux Iles-de-la-Madeleine de 1956-1964 selon la localisation des prises.	188
Tableau XLV	:	Rendement de la matière première productivité du travail e t pourcentage de la valeur de la production versé à l'achat du poisson et aux salaires (1963).	196
Tableau XLVI	:	Principaux coûts (moyens et extrêmes) de production, d'une caisse de "bloaters", en 1963.	203

Tableau XLVII	:	Distribution des principaux coûts de production aux Iles-de-la-Madeleine, par caisse de "bloaters", en 1963, selon les producteurs.	204
Tableau XLVIII	:	Volume et valeur au débarquement de hareng et déchets, et salaires versés, en 1963.	207
Tableau XLIX	:	Volume et distribution de l'emploi et des salaires ainsi que valeurs moyennes, selon le type d'industrie de transformation de poissons des Iles-de-la-Madeleine, en 1963.	210
Tableau L	:	Consommation annuelle de poisson par habitant et pourcentage des protéines fournies par le poisson dans certains pays.	217
Tableau LI	:	Pourcentage de la population qui consomme des produits du poisson, Etats-Unis.	218
Tableau LII	:	Valeur des exportations des produits canadiens de la pêche, par pays et groupes de pays; et répartition procentuelle de ces exportations, 1960-1964.	226
Tableau LIII a)	:	Prix du bloc congelé à l'exportation, en cents la livre.	239
Tableau LIII b)	:	Prix des paquets de 5 livres de filets congelés de morue, en cents la livre.	240

Tableau LIV	:	Valeur marchande de trois produits de la morue en cents par livre, usines du Québec, 1949-1963.	242
Tableau LV	:	Dépenses du Ministère des Pêcheries au Québec, année 1963-1964.	261
Tableau LVI	:	Dépenses nettes des gouvernements provincial et fédéral du Québec, exercice financier 1963-1964.	280 et 281
Tableau LVII	:	Nombre de pêcheurs, Province de Québec, 1939-1964.	287
Tableau LVIII	:	Occupations et aspirations chez les pêcheurs côtiers, Gaspésie et Iles-de-la-Madeleine, 1963, (distributions et pourcentages)	296
Tableau LIX	:	Sources du revenu brut moyen, pêcheurs côtiers, Québec, 1963.	306
Tableau LX	:	Emplois occupés par les gradués au cours de technicien en pêcheries pour la période 1960-1964, Québec.	310
Tableau LXI	:	Quelques sources de revenu des pêcheurs côtiers de la Gaspésie, et les Iles-de-la-Madeleine, 1963.	325
Tableau LXII	:	Utilisation du temps chez les pêcheurs côtiers du Québec, par région, 1963.	326

LISTE DES FIGURES

Iles-de-la-Madeleine

Figure I : Distribution des demandes d'emploi au B.N.P. des Iles-de-la-Madeleine de juin 1960 à juin 1964. 14

Figure II : Evolution des prises à l'intérieur comme à l'extérieur du golfe, tous les pays 1953-1962. 114

Figure III : Distribution de l'emploi global et de l'emploi dans les usines de transformation du poisson aux Iles-de-la-Madeleine en 1963, et emploi dans les usines de poisson frais et congelé (emplois administratifs exclus). 213

Figure IV : Distribution de l'emploi global et de l'emploi dans les homarderies (1963). 213

Figure V : Distribution de l'emploi global et de l'emploi dans les fumoirs (1963). 214

Figure VI : Distribution de l'emploi global dans les usines et emploi dans les usines de sous-produits. 214.

Figure VII : Graphique du prix au pêcheur et valeur marchande du homard écaillé ou entier en cents la livre, Québec, 1949 à 1963. 234

Figure VIII	:	Graphique du prix au pêcheur et prix moyen à la sortie de l'usine, morue et produits de la morue, Québec 1949-1963.	236
Figure IX	:	Schéma des facteurs influençant le prix au débarquement pour une espèce de poisson.- Période d'un an.	238
Figure X	:	Graphique du nombre de pêcheurs, Province de Québec, 1939-1964.	288
Figure XI	:	La pyramide des âge, pêcheurs côtiers (chefs de familles), Gaspésie, 1963.	292
Figure XII	:	La pyramide des âges, pêcheurs côtiers (chefs de familles), Iles-de-la-Madeleine, 1963.	293
Figure XIII	:	Schéma des cinq types fondamentaux de pêcheurs.	297
Figure XIV	:	Graphique des indices du prix au pêcheur et du nombre de pêcheurs, Province de Québec, 1950-1964 (100= 1947-1949).	301

Introduction générale

AVANT-PROPOS

Le Cahier sur les Iles-de-la-Madeleine comprend deux tomes.

Dans le Tome I, le lecteur retrouvera, en plus de l'Introduction générale, les Caractéristiques socio-économiques de la population des Iles, le Transport et la majeure partie de la Pêche qui a quelques chapitres en commun avec l'Esquisse du Plan de "La Pêche" dont certains sont spécifiques aux Iles et d'autres, adaptés au milieu. C'est ainsi que les chapitres sur les Marchés et les Services gouvernementaux sont identiques aux parties correspondantes de l'Esquisse "La Pêche"; l'Introduction générale et les Attitudes des pêcheurs ont subi de légères modifications, afin de les mieux adapter au milieu. La description de la Situation actuelle est spécifique aux Iles, bien qu'on y retrouve, en plus, l'analyse de la flotte hauturière de l'ensemble du Québec.

Le Tome II présentera les Objectifs poursuivis en pêcherie et les Moyens suggérés pour remédier aux lacunes présentes. On y trouvera ensuite le chapitre sur l'Agriculture, celui sur le Tourisme et quelques considérations sur la Forêt et les Mines.

Le réalisme et la valeur de cette esquisse sur les Iles-de-la-Madeleine risquent d'être mis en doute si le lecteur y cherche la solution immédiate à tous les problèmes du milieu.

Ce cahier se veut un instrument de travail. N'étant pas la solution à tous les problèmes, il ne révèlera aucune "recette miracle" fournissant remède à tous malaises.

Le but premier de ce travail est donc de fournir une information de base sur la situation socio-économique du milieu afin que le dialogue, qui doit s'engager concernant les divers moyens à suggérer pour améliorer la situation, prenne naissance autour d'une source unique et exacte de renseignements.

A - CONSIDERATIONS GENERALES

D'aucuns trouveront peut-être étrange de constater que les Iles-de-la-Madeleine font l'objet d'une étude séparée qui semble n'avoir que très peu de relations avec l'Esquisse du Plan de l'ensemble de la Région-Pilote. Ce n'est qu'après maintes analyses que le BAEQ a pris une telle décision.

L'introduction de ce cahier, après avoir énoncé les raisons qui ont milité en faveur d'une telle option, fournit quelques informations sur la méthodologie employée pour réaliser cette esquisse et sur les hypothèses de base qui ont inspiré ou orienté ce travail.

1.- Localisation

Les Iles-de-la-Madeleine, petit pays perdu au milieu du Golfe St-Laurent, à quelque 160 milles de Gaspé, 75 milles de Souris (Ile du Prince-Edouard), 55 milles de Chéticamp (Cap-Breton) et 115 milles de Port-aux-Basques (Terre-Neuve), demeurent un point d'interrogation pour la presque totalité de la population québecoise dont elles sont pourtant une partie. D'elles, on ignore tout: de l'appartenance et du mode de vie, des besoins et aspirations, de la mentalité et de la situation socio-économique.

Le relèvement économique des Iles ne peut s'opérer à partir uniquement d'hypothèses valables pour le reste de la région désignée (Région-Pilote: Bas St-Laurent, Gaspésie, Iles-de-la-Madeleine) car elles forment une entité bien distincte.

2.- Milieu différent

Tout y est tellement différent: on ne peut décemment pas parler de consolidation de coopératives agricoles, d'inventaires ou de redistribution de bassins laitiers, de consolidation de fermes actuellement surcapitalisées et non-rentables parce que l'agriculture actuelle des Iles est pratiquement inexistante. De plus personne n'est certain d'être propriétaire chez-lui par suite d'une confusion considérable autour des titres de propriété.

Veut-on parler de tourisme? Dans le contexte actuel, on ne peut vouloir le garder plus longtemps sur les Iles, être plus courtois avec lui, lui fournir de meilleures accomodations et de meilleures possibilités d'amusement parce qu'il est quasi inexistant et à la merci du service désuet de traversier.

Les transports ne se feront jamais autrement que par mer et par air avec la terre ferme; la forêt ne sera jamais exploitable sur une base industrielle; les mines sont non-rentables parce que trop limitées.

Les Iles n'ont que la pêche en commun avec la Gaspésie et rien avec le Bas St-Laurent si ce n'est la faiblesse de l'économie et, conséquemment, le haut taux de chômage et de bénéficiaires d'allocations d'assistance.

3.- La pêche est différente

Mais, même la pêche se présente différemment aux Iles d'avec la Gaspésie. Sur les Iles, indépendamment de la rentabilité ou non-rentabilité absolue du secteur, on doit penser à développer une pêche qui fera vivre la population. Sur les Iles, la pêche constitue la ressource de base. Par contre, en Gaspésie, l'étude de la rentabilité, tant absolue que relative de la pêche par rapport aux autres secteurs, peut définir le potentiel de développement de chaque ressource et limiter, par le fait même, le développement de la pêche par suite des possibilités d'expansion de d'autres secteurs plus rentables.

Même l'exploitation de la ressource pêche est différente aux Iles d'avec la Gaspésie. Les espèces exploitées y diffèrent (homard, pétoncles, hareng, maquereau et loup-marin) et les revenus, l'actif et les dépenses sont différentes. De plus, la pêche hauturière se fait dans un contexte différent: plus grande proximité des bancs de pêche et éloignement de tous centres d'équipement ou de réparations.

B.- APPROCHE

1.- Variable privilégiée

Dans cette esquisse de plan, la variable privilégiée est la population. C'est en fonction de cette population que l'on veut optimaliser l'organisation rationnelle des ressources.

Ceci signifie que l'on développera les ressources nécessaires à la subsistance et au bien-être de la population. Il ne peut donc pas, dans cette optique, être question de déportation.

2.- Ressource privilégiée

La ressource pêche est celle qui est privilégiée: on cherchera à rationaliser les opérations du secteur, diversifier les types de pêche, maximiser la rentabilité; accroître le volume de l'emploi et les salaires, etc.

3.- Organisation des transports

Toute l'activité économique des Iles est freinée par l'organisation inefficace et désuète des transports.

Par exemple, le développement de l'industrie touristique est nul et les innombrables possibilités des Iles en cette matière demeurent latentes, par suite de la situation défavorable des transports.

La solution à un tel problème s'impose et constitue une première priorité.

C.- OBJECTIF DE L'ESQUISSE:

L'objectif premier de cette esquisse est d'engager un dialogue sérieux entre la population et les chercheurs du B.A.E.Q. qui a reçu le mandat de préparer un plan global d'aménagement. Cette esquisse renferme les orientations qui se dégagent à date des recherches effectuées.

Il est important que la population les étudie et les analyse afin de réaliser le plus rapidement et efficacement l'objectif ultime qui est poursuivi: le mieux-être de la population globale.

D. MOYENS

- Le mieux-être de la population peut être obtenu d'abord par une stabilisation de l'emploi et une augmentation des revenus.

- Il faut devenir auto-suffisant où ce sera économiquement possible de le faire: c'est ainsi qu'avec la pêche comme source de revenus de base et produit spécialisé d'exportation, on cherchera à réaliser le maximum de revenu et d'emploi à l'intérieur des Iles. En d'autres mots, on cherchera à maximiser le multiplicateur de revenu et d'emploi des recettes de la pêche.

- L'agriculture locale devra donc être développée pour satisfaire les besoins domestiques, dans la mesure des possibilités bio-physiques et des coûts de production. L'effet sera double: en effet, en plus de créer des emplois nouveaux, on augmentera l'achat de produits domestiques. Ceci aura pour effet de permettre une plus grande utilisation des recettes provenant de l'activité de base qui est la pêche.

- Une autre façon d'accroître les revenus et l'emploi réside dans l'industrie touristique. L'avantage sera d'autant plus grand si les touristes trouvent sur place des produits domestiques diversifiés, (ex: consommation, artisanat).

- Enfin, la rationalisation devra être présente dans tous les secteurs d'activité économique et à tous les niveaux.

- Il faudra de plus s'interroger sérieusement sur les relations d'affaires ou relations commerciales des Iles-de-la-Madeleine, lesquelles relations sont entretenues avec les Maritimes plutôt qu'avec le Québec qui, en définitive, est le bailleur de fonds. Il faudra se questionner sur les implications de telles relations.

Caractéristiques socio-économiques de la population

Première partie: démographie

La population des Iles-de-la-Madeleine est relativement jeune et se caractérise par un taux d'accroissement élevé. De 9,999 qu'elle était en 1951, la population des Iles avait atteint les 12,479 habitants en 1961 (1).

De ces 12,479 habitants, 5,467, soit 43.8%, ont moins de 15 ans (6,778 ont moins de 20 ans); 6,232, soit 50%, ont entre 15 et 65 ans et seulement 780, pour 6.2%, ont plus de 65 ans.

Contrairement à l'ensemble de la Région-Pilote, l'émigration n'y est pas tellement considérable de sorte que les perspectives de la population des Iles-de-la-Madeleine (corrigées par les migrations) permettent d'anticiper une population d'environ 16,000 habitants pour 1976 (2) si le taux actuel d'augmentation se maintient.

---

(1) Recensement du Canada, 1961.
(2) Rapport démographique du B.A.E.Q. 1964.

Deuxième partie: Main-d'oeuvre - emploi et chômage

Un des objectifs globaux de l'aménagement consiste à développer l'activité économique de façon à assurer le plein-emploi de la main-d'oeuvre.

Il est donc important de s'interroger au sujet des effectifs de la main-d'oeuvre et voir de quelle façon l'activité économique actuelle permet à la masse des travailleurs d'obtenir de l'emploi, tout comme il est important de voir comment se répartit cette main-d'oeuvre selon les occupations.

A.- MAIN-D'OEUVRE:

Le recensement de 1961 évalue les effectifs totaux de la main-d'oeuvre des Iles-de-la-Madeleine à 3,361.

De ce total, 1,029, soit 30.6%, sont des pêcheurs et 944, soit 28.1%, vivent de la transformation des produits de la mer. Ceci signifie donc que près de 60% de l'ensemble des travailleurs, soit 58.7% se situent aux seuls niveaux primaire et secondaire de la pêche.

De plus 6.1% des travailleurs appartiennent à l'industrie de la construction et le reste, soit environ 25%, sont dans les services sociaux, commerciaux, industriels et personnels (10.1%), dans l'administration publique et la défense nationale et civile (6.2%), dans le transport, communications et autres services d'utilité publique (7.1%) et 5.8% dans le commerce. Il est à noter que seulement 0.5% sont dans l'agriculture.

Au niveau local, les chiffres intéressants à retenir sont les suivants: dans la localité de Grosse-Ile, 64% des travailleurs vivent de l'industrie de la pêche au secteur primaire; 53.3% dans Havre-Aubert et 51.7% dans Grande-Entrée. Par contre, seulement 10.2% des travailleurs de Cap-aux-Meules s'occupent à la pêche.

Au niveau secondaire, les chiffres à retenir concernent les localités de Fatima, où 45.3% de la main-d'oeuvre se retrouvent dans les usines de transformation de poissons (à noter que ce chiffre s'est quelque peu modifié depuis la fermeture de la homarderie locale), Grosse-Ile, Havre-Aubert et Cap-aux-Meules où ce pourcentage n'est que de 10.1%, 11.2% et 11.9% respectivement.

La localité de Cap-aux-Meules apparaît clairement comme étant une localité de services. En effet, 18.7% de sa main-d'oeuvre est dans les transports et communications, 14% dans le commerce et 25% dans les services sociaux, commerciaux, industriels et personnels.

Les deux points à souligner au sujet des localités de Bassin et de l'Etang du Nord sont le fait que: dans la première, on retrouve 61.7% des travailleurs des Iles impliqués dans l'administration publique et la défense nationale (27.7% de la main-d'oeuvre de cette localité est recensée dans cette catégorie alors que seulement 6.7% de la main-d'oeuvre totale des Iles s'y retrouvent). Dans la deuxième, soit la localité de l'Etang du Nord, on retrouve 51.2% de la main-d'oeuvre classée dans les industries non-précisées ou non-définies. Ceux-ci représentent 10% des travailleurs de la localité alors que cette catégorie ne groupe que 3.7% des travailleurs des Iles-de-la-Madeleine.

Des 3,361 personnes des Iles, qui ont une occupation, 2,693 sont des salariés et 668 des non-salariés.

B.- EMPLOI ET CHOMAGE

Les possibilités d'emplois pour les Madelinots varient grandement d'un mois à l'autre du fait

surtout des ressources exploitables à périodes différentes. Les chiffres de demande d'emploi sont également très variables d'un mois à l'autre comme en témoignent le tableau I et la figure I qui suivent.

On constate à la lecture du graphique (voir page 14) que les demandes d'emploi sont très considérables en hiver et relativement peu importantes le reste de l'année.

Le nombre de demandes d'emploi est peu considérable au début de la période étudiée et il s'accroît soudainement avec les modifications de l'assurance-chômage pour les pêcheurs.

Cependant, les enregistrements ont augmenté du double du nombre de pêcheurs couverts par l'extension donnée à la loi de 1953 sur l'assurance-chômage au pêcheur.

De plus, cette législation arrive au moment de l'entente entre les gouvernements fédéral et provincial concernant l'accord sur l'assistance-chômage. Dans de telles conditions, il est impossible de déterminer laquelle de ces deux mesures sociales est responsable de la majorité des modifications dans les demandes d'emploi, étant donné qu'un des premiers critères d'éligibilité à l'assistance-chômage est le manque d'emploi reconnu par suite d'un enregistrement au B.N.P.

On constate également qu'il y a de plus en plus de travailleurs enregistrés au B.N.P. d'année en année et que ces travailleurs sont enregistrés pour une période de plus en plus longue.

Il est, somme toute, un peu malheureux de ne pouvoir évaluer le bien-être absolu de la population des Iles-de-la-Madeleine, avant l'entrée en vigueur de ces deux mesures, et de le comparer au bien-être global actuel en tenant compte, dans les deux cas, du bien-être relatif de chacun des groupes à qui ces mesures pouvaient s'adresser par rapport à l'ensemble de la population.

Tableau I: DEMANDES D'EMPLOI AU B.N.P. PAR LES TRAVAILLEURS DES ILES-DE-LA-MADELEINE DE JUIN 1960 A JUIN 1964 INCLUSIVEMENT.

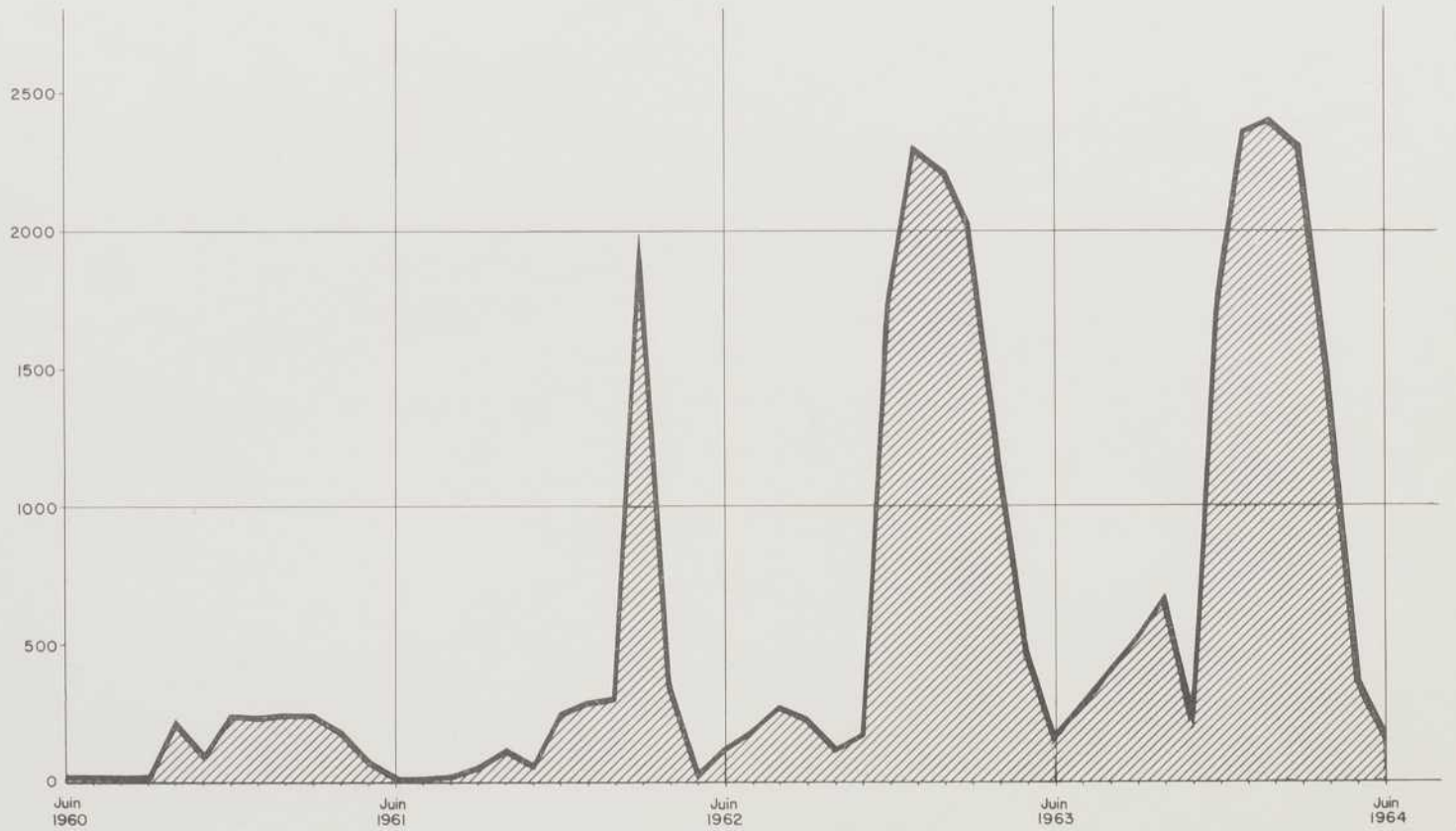
MOIS	DEMANDES D'EMPLOI		TOTAL
	HOMMES	FEMMES	
Juin 1960	5	3	8
Juillet	4	3	7
Août	2	1	3
Septembre	5	2	7
Octobre	207	8	215
Novembre	73	15	88
Décembre	197	30	227
Janvier 1961	199	34	233
Février	216	34	250
Mars	25	217	242
Avril	171	18	189
Mai	64	15	79
Juin	3	1	4
Juillet	5	2	7
Août	12	2	14
Septembre	57	2	59
Octobre	103	6	109
Novembre	42	13	55
Décembre	213	30	243
Janvier 1962	254	39	293
Février	253	38	291

Tableau I:	(suite)		
Mars	1661	238	1899
Avril	339	12	351
Mai	14	4	18
Juin	77	39	116
Juillet	50	35	85
Août	244	34	268
Septembre	197	27	224
Octobre	107	2	109
Novembre	132	34	166
Décembre	1469	259	1728
Janvier 1963	1980	311	2291
Février	1902	312	2214
Mars	1749	267	2016
Avril	997	174	1171
Mai	385	86	471
Juin	144	3	147
Juillet	255	13	268
Août	377	16	393
Septembre	487	28	515
Octobre	598	59	657
Novembre	32	191	223
Décembre	1426	293	1719
Janvier 1964	2024	336	2360
Février	2044	341	2385
Mars	2012	288	2300
Avril	1312	153	1465
Mai	314	48	362
Juin	142	12	154

Source: Bureau National de Placement, Iles-de-la-Madeleine.

Figure . I

Distribution des demandes d'emploi au B.N.P des Iles-de-la-Madeleine de juin 1960 à juin 1964



Source . Données recueillies au Bureau d'Assurance Chômage des Iles

Compilé et dessiné au B.A.E.Q 1965 4 St 65

C.- OBJECTIF:

Ces mesures devraient être orientées vers la maximisation de l'emploi.

1.- Les mesures d'assistance: assurance-chômage aux pêcheurs, assistance-chômage et travaux d'hiver sont un frein au développement des Iles. Il ne faut toutefois pas les supprimer mais les modifier.

Explications:

a) L'assurance-chômage aux pêcheurs, secours très appréciable et nécessaire en périodes creuses et lorsque la pêche est impossible, devient un frein à l'exploitation de la ressource pêche lorsque l'insécurité ou les risques augmentent ou qu'un revenu minimum est atteint. En effet, pour qu'un pêcheur soit éligible à l'assurance-chômage il lui faut 15 semaines d'emploi. Il ne lui est pas nécessaire de travailler dans l'industrie de la pêche pendant ces 15 semaines complètes. De plus, la prestation auquelle le timbre donne droit n'est pas fonction à la fois de la semaine de travail et du revenu réalisé, mais uniquement du revenu réalisé. Si bien qu'un pêcheur peut se gagner le meilleur "timbre" grâce à une seule journée de travail.

Tout ceci, 15 semaines de travail et timbres selon le revenu, a pour effet de décourager l'emploi dans les périodes où les revenus sont incertains et à décourager le pêcheur à fournir l'effort quotidien lorsque l'unité d'effort n'est pas grassement rémunérée, ou encore lorsque le pêcheur a bénéficié d'une bonne pêche à un moment ou à l'autre dans les premières journées de la semaine.

b) L'assistance-chômage, lorsque versée aux aptes au travail, devient dans bien des cas un sérieux concurrent au travail en fournissant à son bénéficiaire une sécurité que son travail est souvent impuissant à lui procurer (le pêcheur en période creuse, lorsque le

poisson est moins abondant). Cette forme d'assistance crée un pouvoir d'achat salutaire à l'individu et à l'économie, mais n'ajoute rien à la production.

c) Les travaux d'hiver, activités que la population désigne par l'appellation "travaux de chômage", sont des concurrents réels et trop forts pour la plupart des activités courantes qu'ils concurrencent ($1.25 h.). On assiste, dans certains endroits, à une concurrence entre l'entreprise d'état et l'entreprise privée. De plus, très souvent, la nature du travail accompli incite le travailleur à ne fournir que très peu de rendement et lui enlève l'ardeur et la fierté de travailler ou de réaliser quelque chose d'utile. Ca pourrait être le cas, par exemple, de travailleurs qui doivent creuser des fossés, sachant à l'avance qu'après avoir travaillé pendant des heures et des jours on passera avec une niveleuse et refera le travail.

2.- La situation économique des Iles peut être améliorée par la normalisation des salaires et par la stabilité et permanence de l'emploi.

Le graphique qui précède (voir page 14 figure I) sur la distribution des demandes d'emploi aux Iles-de-la-Madeleine laisse entrevoir un quasi plein emploi pendant la période de l'été. Cependant, ce que le graphique ne dit pas, c'est que ces mêmes travailleurs peuvent n'être au travail que deux, trois ou quatre jours par semaine. En effet, 30% de la main-d'oeuvre des Iles se retrouve dans les usines de transformation du poisson; or, lorsqu'il n'y a pas de poissons à transformer ces travailleurs sont, de façon très temporaire, sans emploi. D'où, nécessité d'une réorganisation de la flotte de pêche. Cette réorganisation sera facilitée par une division des tâches et une normalisation des salaires des travailleurs opérant au sein de la flotte. Ces mesures auront un effet direct sur la stabilisation de l'emploi au sein des travailleurs d'usines et, par conséquent, chez les travailleurs des services connexes.

- Une normalisation des salaires dans l'industrie de la pêche ne peut se faire sans une division du travail.

- Une division des tâches des travailleurs de l'industrie de la pêche implique un degré d'instruction plus élevé et une meilleure formation professionnelle.

- Sur les Iles-de-la-Madeleine, comme partout ailleurs, le revenu et les facilités d'emploi sont fonctions du niveau d'instruction: une étude approfondie sur les caractéristiques de la main-d'oeuvre d'une municipalité des Iles démontre nettement cette affirmation.

- Nombre total de travailleurs en 1963, 518.

Les travailleurs ayant moins d'une cinquième année ont travaillé 52 semaines dans 7% des cas (10 sur 144); ceux qui ont d'une sixième à une huitième dans 20.8% des cas (48 sur 232); avec de la neuvième à la douzième dans 42.6% des cas; ayant commencé un cours spécialisé dans 24% des cas (5 sur 21); et ayant terminé un cours spécialisé dans 83.3% des cas, soit 50 sur 60. De plus, alors que le revenu monétaire moyen de l'ensemble de ces travailleurs est de $2,115, celui du travailleur ayant moins d'une cinquième année est de $1,585, d'une sixième à une huitième $2,120, d'une neuvième à une douzième $2,190, ayant commencé un cours spécialisé $3,550 et terminé un cours spécialisé $3,650.+

+ Source: Questionnaire sur la main-d'oeuvre, B.A.E.Q., 1964.

Troisième partie: revenus des individus

A.- Revenu total en 1961.

Les revenus monétaires individuels sur les Iles-de-la-Madeleine se chiffrent à $5,976,721., ce qui signifie un revenu monétaire moyen par famille de $2,717.92 et un revenu "per capita" de $478.90. (1)

B.- Revenus selon les sources:

Le revenu individuel des Madelinots provient des salaires dans une proportion de 57.2% et du travail personnel pour 15.8%.

La contribution gouvernementale directe est de $1,570,497. soit 26.2% du revenu monétaire individuel. Cette contribution directe semble, à première vue, très élevée. Il faut cependant se demander si elle l'est de façon absolue ou si elle ne le devient pas tout simplement par rapport à un revenu "per capita" individuel provenant des salaires qui seraient trop bas.

C.- Revenu "per capita"

Le revenu "per capita", provenant des salaires, est de $273.00 et la contribution gouvernementale directe au revenu individuel de $125.00 per capita annuellement.

---

(1) Source: Bureau Fédéral de la Statistique, 1961.

Tableau II: REVENUS INDIVIDUELS SUR LES ILES-DE-LA-MADELEINE SELON LES PRINCIPALES SOURCES.

Salaires	$3,418,538.00
Travail personnel	944,035.00
Allocations familiales	406,794.00
Pension de vieillesse	363,665.00
Autres rev. gouv.	798,038.00
Pensions de retraite	16,188.00
Intérêts et dividendes	1,853.00
Autres investissements	9,315.00
Autres revenus	18,295.00
Total	$5,976,721.00

Source: Bureau Fédéral de la Statistique, Ottawa, 1961.

D.- Objectif:

Il faut viser à une augmentation des revenus qui sont nettement insuffisants.

E.- Moyen:

C'est par l'augmentation de taux horaire et du nombre d'heures de travail que l'objectif visé sera le plus adéquatement réalisé. En effet, en plus d'assurer une augmentation des revenus, on verra diminuer la part qui provient de la contribution directe du gouvernement tant de façon relative que de façon absolue par suite d'une plus grande auto-suffisance du travailleur.

Quatrième partie: finance et crédit

A.- SYSTEME FINANCIER

1.- Inventaire:

Il y a sur les Iles-de-la-Madeleine sept (7) Caisses Populaires et une succursale de la Banque Canadienne Nationale.

Ces Caisses comptent quelque 4,650 sociétaires, alors que la Banque Canadienne Nationale entretient environ 1,200 comptes d'épargne et 200 comptes courants.

L'actif des Caisses Populaires est de l'ordre de $1,600,000.00 (il ne nous est pas possible de dévoiler celui de la Banque Canadienne Nationale).

Les Caisses entretiennent des prêts de l'ordre de $950,000. avec 1,320 sociétaires. La grande partie de ces prêts se fait sur reconnaissance de dettes et seulement quelque 120 prêts sont consentis sur hypothèque.

2.- Objectif:

Le besoin courant de crédit à court terme d'un grand nombre de sociétaires empêche les Caisses Populaires de jouer le rôle d'agent efficace pour stimuler l'économie. Ce comportement des Caisses des Iles va d'ailleurs dans le sens de leur politique générale qui veut qu'elles soient disponibles pour aider le plus grand nombre possible de sociétaires.

La responsabilité dans le domaine des prêts d'affaires, commerce et industrie, devrait normalement revenir aux banques.

3.- Moyens

L'économie des Iles ne pouvant faire vivre une seconde "Banque", il serait important d'obtenir un élargissement de la politique de prêts de la Banque Canadienne Nationale à défaut de quoi, d'autres succursales devront être approchées. De plus, un élargissement de la loi du Crédit Maritime et des plus grandes disponibilités monétaires des Caisses Populaires sont nécessaires.

B.- LES COMPAGNIES DE FINANCE.

Deux compagnies, qui font des prêts sur l'endossement d'un vendeur autorisé par celles-ci, opèrent sur les Iles-de-la-Madeleine. Il s'agit de l'Industrial Acceptance Corporation et de la Traders Finance.

1.- Clients et prêts

Au début du mois d'août 1964, les montants avancés par ces compagnies de finance s'élevaient à $788,954. avec 852 clients. Chaque client est encore redevable de quelque $926.00.

Voici d'ailleurs comment se distribuent ces prêts: par motif de l'emprunt, selon le nombre de clients, le montant dû, la durée moyenne de l'emprunt, la mensualité, la balance moyenne et le montant à rembourser, été 1964.

(Voir tableau III, page 25).

Tableau III: DISTRIBUTION DES PRETS PAR MOTIF DE L'EMPRUNT SELON LE NOMBRE DE CLIENTS, LES MONTANTS DUS, LA DUREE DE L'EMPRUNT ET LA MENSUALITE, AOUT 1964.

Motif	Nombre de clients	Montants dus	Durée (mois)	Mensualité approximative	Balance moyenne	Montant total à rembourser /client
Véhicules-automobiles	407	$615,031.	36	$65.00	$1,511.	$2,350.
Construction Rénovation	216	$129,976.	30	$25.00	$ 602.	$ 850.
Ameublement	194	$ 37,172.	24	$17.00	$ 191.	$ 400.
Appareils électriques	35	$ 6,775.	24	$15.00	$ 194.	$ 360.
TOTAL	852	$788,954.	--	--	$ 926.	--

Source: Etude de la Finance et du Crédit, B.A.E.Q., août 1964.

Le tableau qui précède montre clairement que les prêts les plus élevés sont consentis pour l'achat de véhicules-automobiles. C'est également ce motif d'emprunt qui groupe le plus de clients, 407, soit 47.8% des emprunteurs totaux auprès des compagnies de finance. Ces 47.8% des emprunteurs sont redevables de 78.9% de l'argent versé, soit $615,031.00 des $788,954.00.

2.- Fournisseurs:

A l'analyse de la distribution des prêts, selon le motif de l'emprunt, il est intéressant d'ajouter quelques informations sur une distribution de fréquence des fournisseurs et débiteurs en tenant compte des montants avancés par la "finance".

Les deux constatations les plus pertinentes qui peuvent être faites sont:

- Les montants avancés par les compagnies de finance sont considérables de même que le nombre de clients faisant affaire avec ces dernières.

- La longue période de temps prévue pour rembourser ces prêts (de 24 à 36 mois) et la faible mensualité illustrent la situation financière délicate desdits clients.

3.- Objectifs et moyens:

Le revenu de l'individu, déjà trop faible, est grugé par l'intérêt considérable attaché à des prêts réalisés auprès de compagnies de finance dont le taux d'intérêt sur de tels remboursements est très élevé. C'est pourquoi il serait avantageux de consolider les dettes et améliorer le système financier des Iles, afin que les organismes existants puissent assister adéquatement leurs clients et leur épargner, par le fait même, des sommes appréciables.

Tableau IV: DISTRIBUTION DES FOURNISSEURS, PAR CLASSES SELON LE MONTANT TOTAL ET MOYEN AVANCE PAR LES COMPAGNIES DE FINANCES, AINSI QUE FREQUENCE DES DEBITEURS ET DU MOYEN.

Fournisseurs selon les comptes avec finance	Nombre de fournisseurs	Nombre de débiteurs	Sommes dues à la finance	$/ Fournisseur	$ / Débiteur
Plus de $300,000.	1	100	$350,000.	$350,000.	$ 3,500.
de $100,000. à $150,000.	3	397	321,896.	107,299.	854.
de $25,000. à $50,000.	1	80	30,000.	30,000.	375.
de $10,000. à $25,000.	3	145	39,461.	13,154.	272.
de $ 5,000. à $10,000.	4	81	26,258.	6,564.	312.
moins de $5,000.	4	59	11,436.	2,859.	192.
TOTAL	16	842	$779,051	$ 48,690.	$ 925.

Source: Etude de la Finance et du Crédit, B.A.E.Q., août 1964.

C.- COMPTES CHEZ LES MARCHANDS:

1.- Clients et comptes:

De nombreux clients entretiennent des comptes chez leurs fournisseurs. En effet, 2,768 clients doivent à 47 marchands la somme de $428,390.00. Chaque marchand a donc en moyenne des comptes à recevoir pour $9,115. (Voir tableau V page 29)

On voit que quatre marchands ou fournisseurs, soit 8.5% du total, se répartissent $252,413. de comptes à recevoir, soit 58.9% des créances, alors que 30 fournisseurs, soit 64% du total, sont les créanciers de $41,800. pour seulement 9.7% des sommes à recevoir.

2.- Danger inhérent à la situation

Par suite du montant considérable de prêts qu'ils doivent maintenir ($428,390) avec un trop grand nombre de clients(2,765) et des risques inhérents à de tels prêts, les marchands se voient dans l'obligation de "souffler" leurs prix et, comme conséquence de cet état de chose, l'ensemble des consommateurs est taxé et, pour les débiteurs, la situation en est détériorée d'autant. De plus, les marchands ne peuvent, à moins d'être financièrement solides, bénéficier de tarifs réduits qui accompagnent régulièrement les paiements comptants dans ces secteurs de l'activité économique.

D.- CONCLUSION:

1.- Dettes très élevées:

Les dettes courantes sont très élevées sur les Iles. Même en excluant les sommes dues au gouvernement sur l'achat de chalutiers on arrive à un montant de deux millions et demi, et ce, tout en excluant

Tableau V: DISTRIBUTION DES MARCHANDS SELON LE MONTANT DES COMPTES A RECEVOIR ET LE NOMBRE DE LEURS DEBITEURS, AOUT 1964.

Marchands selon les comptes à recevoir	Nombre de marchands	Débiteurs	$ à recevoir	$ / marchand	$ / débiteur
$50,000 et / plus	4	1,455	$252,413	$63,103	$174
de $25,000. à 50,000	1	127	$ 26,100	$26,100	$205
de $15,000 à 25,000	2	160	$ 30,000	$15,000	$188
de $10,000 à 15,000	2	158	$ 24,577	$12,288	$155
de $ 5,000 à 10,000	8	303	$ 53,500	$ 6,688	$175
moins de $5,000	30	565	$ 41,800	$ 1,393	$ 78
TOTAL	47	2,768	$428,390	$ 9,115	$155

Source: Etude de la Finance et du Crédit, B.A.E.Q., août 1964.

Tableau VI: DISTRIBUTION DES DEBITEURS DES MONTANTS EMPRUNTES ET MOYENNE DUE PAR CATEGORIE DE CREANCIERS. (ILES DE LA MADELEINE) AOUT 1964.

Créanciers	Nombre de débiteurs	Montant	$ Débiteur
Caisse Populaires et B.C.N.	1720	$1,064,554.00	$ 619.00
Compagnie de Finance	852	$ 788,954.00	$ 926.00
Marchands	2768	$ 428,390.00	$ 155.00
Crédit agricole (1)	122	$ 216,143.00	$1771.00
TOTAL	5462	$2,498,041.00	$ 457.35

Source: Etude de la Finance et du Crédit, B.A.E.Q., août 1965.

(1) Des explicitations concernant ces prêts seront fournies dans l'analyse du secteur agricole.

les dettes de santé, d'éducation et les comptes ouverts avec des magasins de l'extérieur.

2.- Le crédit à la consommation est très élevé.

- Dans le tableau qui précède, on tient compte à peu près uniquement des emprunts réalisés pour consolider des dettes, pour satisfaire les besoins de consommation et de véhicules-automobiles.

En effet, sur les $2,498,041. empruntés, près de $900,000. sont pour consolidation de dettes, $615,000. pour achat de véhicules-automobiles, $428,390. pour besoins de consommation et le reste, environ 22%, sert à améliorer les habitations et l'équipement de pêche.

- Quelque 5,462 emprunteurs doivent, pour fins de consommation, achat de véhicules-automobiles et consolidation de dettes (dans la majorité des cas, dettes à la consommation et à l'achat de véhicules-automobiles) environ $1,940,000., soit une moyenne de $335.00.

- Il y a sur les Iles, 2,199 familles; il y a donc dans chaque famille en moyenne 2.48 emprunteurs ou chaque emprunteur a en moyenne 2.48 prêts (ou combinaison des deux).

- La dette, par famille pour fin de consommation et achat de véhicules-automobiles, est d'environ $880.00 en moyenne.

3.- Les dettes sont considérables sur les Iles-de-la-Madeleine du fait de bas revenus et du coût de la vie élevé.

Le mode de rémunération des individus est de nature à rendre difficile l'équilibre journalier d'un budget.

- En effet, les revenus sont très variables d'une journée à l'autre et incertains, et ce, même aux jours de travail: revenu selon la prise de poisson (primaire) et selon la durée du travail à l'usine (secondaire), ce dernier étant fonction des quantités débarquées.

- La longue période de l'hiver, où l'emploi n'existe pas au niveau primaire et secondaire, oblige les individus à grever les revenus anticipés.

- La nécessité de débuter la saison de pêche avec un équipement adéquat oblige le pêcheur à recourir à l'emprunt.

- Souvent l'individu emprunte où il peut; c'est ce qui explique la dispersion des organismes prêteurs et le fait que le même individu entretienne des prêts à des endroits et avec des organismes différents.

E.- Moyens de remédier à la situation:

Le besoin d'un budget familial se fait sentir. Il sera facilité par:

- Des revenus supérieurs

- Une normalisation des salaires

- Une stabilité plus grande de l'emploi

- De meilleures facilités de crédit des Caisses Populaires

- Une éducation adéquate

- Une réduction du crédit

- Une centralisation des centres d'approvisionnement permettant une réduction des prix de certaines denrées, l'élimination d'un trop grand nombre d'intermédiaires et la réalisation des économies à l'échelle.

Cinquième partie: Habitation et equipement communautaire.

A.- SITUATION:

1.- Volume et genre:

Il y a sur les Iles 2,199 familles et 1,863 habitations. La moyenne de personnes par famille est de 5.6 (population totale 12,479 - recensement 1961) et la moyenne de personnes par habitation de 6.6.

Des 1,863 habitations 1,828 sont occupées par le propriétaire et, bien que la grandeur moyenne des logements soit de 7.6 pièces, 570 logements sont surpeuplés.

2.- Caractéristiques des habitations

Le volume total des habitations étaient de 1863 en 1961.(1) Cependant, l'équipement faisait défaut dans un fort pourcentage de celles-ci. C'est ainsi que seulement 801 des 1,863 habitations étaient dotées d'un système d'eau courante, chaude et froide; 753 de baignoire et douche; 921 de chasse d'eau et 583 de réfrigérateur et congélateur.

Il est cependant bon de souligner que depuis cette date, l'équipement résidentiel s'est considérablement amélioré.

---

(1) Recensement du Canada, 1961.

De plus, aucune municipalité, ou agglomération, sur les Iles (si on exclut Cap-aux-Meules, en 1964), ne bénéficie d'un service d'égout et les puisards deviennent, dans certains endroits plus populeux, "menaçants" et découragent toute tentative de concentration de population.

La difficulté et le coût élevé encourus pour se procurer de l'eau potable dans certains de ces milieux, où la population est plus dense, incitent les nouveaux venus à réaliser des constructions éparses. Il n'est pas surprenant, dans de telles conditions, de constater un éparpillement inimaginable des habitations qui sont construites dans des endroits impossibles, selon le caprice du propriétaire.

B.- OBJECTIFS:

- Il est de toute nécessité de concentrer la population de façon à réduire les coûts des installations individuelles et à procurer au plus grand nombre possible l'opportunité de bénéficier de services municipaux accrus.

- De plus, devant le manque total d'intérêt et de dynamisme du jeune (en général), il faut chercher à le motiver.

Faire naître en lui le sentiment du "nous", de l'interdépendance des uns par rapports aux autres, est de la plus haute importance. Il doit prendre conscience de l'existence de la collectivité.

C.- MOYENS:

1.- La concentration de la population peut être favorisée par:

a) La création de centres de services:

Le développement de centres de services ne pourra être que très salutaire à la collectivité et favoriser automatiquement la concentration de la population et le sentiment d'appartenance à un tout chez les jeunes.

Le premier pas pour favoriser l'organisation de ces centres de services est dans l'installation de système d'eau et d'égouts à certains endroits bien choisis, où il y a déjà une assez forte densité de population. Au moins deux centres se prêteraient bien à de tels travaux actuellement.

b) La fusion de toutes les Commissions Scolaires locales sur les Iles:

Par suite de la construction de l'école secondaire régionale qui intégrera tout l'enseignement secondaire, toute planification scolaire devra se faire sur une base régionale, autour de ce pôle.

c) La fusion des Conseils Municipaux:

Alors que partout dans la Province on assiste à l'annexion de municipalités, sur les Iles-de-la-Madeleine on continue à les multiplier.

On se plaint de "faire partie de toutes les associations ou organismes" et de n'avoir le temps de s'occuper d'aucun et on affirme "que ce sont toujours les mêmes" que l'on retrouve dans tous ces organismes.

De plus, peut-on espérer que la façon de voir les choses pour le même individu sera différente selon qu'il siègera au sein d'un organisme plutôt que d'un autre? Ne multiplie-t-on pas la participation? Ne crée-t-on pas une fausse participation dans des organismes trop isolés ou trop faibles pour qu'ils aient une certaine force? Ne développe-t-on pas un faux esprit local en séparant des populations qui ont les mêmes intérêts?

d) La concentration de toute la population dans quelques centres:

Il est anormal que l'on continue à disperser les habitations lorsque tant de services collectifs peuvent être dispensés aux agglomérations.

On ne peut penser réaliser une concentration de la population dans quelques centres à moins d'avoir une politique bien définie, régie par un plan d'urbanisme.

2.- La motivation du jeune peut être obtenue par l'organisation des loisirs

L'un des moyens les plus efficaces d'amener les jeunes à prendre leurs responsabilités est de les unir dans ce qui leur est le plus attrayant: le loisir:

Il sera d'abord nécessaire de mettre sur pied une organisation régionale de loisirs qui, en définitive, n'aura de force que dans la vitalité de ses cellules locales.

Les jeunes constituent un élément très important de la population et aucun planificateur démocratique ne peut espérer réaliser ses objectifs sans leur collaboration, laquelle collaboration réclame la motivation.

3.- Les Iles, du fait de leur localisation et du milieu fermé qu'elles constituent, sont exposées à être un jour en face d'un problème d'hérédité issu d'une trop grande consanguinité.

Le développement de l' "esprit régional" ne pourra être que salutaire et aurait certainement pour effet de freiner cette tendance qu'ont les jeunes, de certaines localités, à ne rechercher conjoint que chez les jeunes de leur localité.

Le transport

La situation socio-économique actuelle des Iles-de-la-Madeleine et leurs possibilités de développement sont étroitement reliées à l'organisation du système de transport avec le continent.

Les Iles-de-la-Madeleine sont situées au milieu du golfe St-Laurent, à quelque 160 milles de Gaspé, 75 milles de l'Ile du Prince-Edouard, (100 milles de Charlottetown), 45 milles de Cheticamp, sur l'Ile du Cap-Breton et quelque 130 milles de Terre-Neuve (Port-aux-Basques).

Etant donné leur localisation géographique, les Iles ne sont accessibles que par air et par mer.

De plus, du fait qu'elles sont au coeur du golfe, le transport y est plus aléatoire par suite du climat maritime et de la grande mer.

Première partie: Services de transport aérien

A.- EASTERN PROVINCIAL AIRWAY:

Les Iles sont actuellement reliées aux Maritimes (Charlottetown, Summerside et Moncton) par la compagnie de transport "Eastern Provincial Airway" (E.P.A.)

Le service de cette compagnie est quotidien, excepté le dimanche. Départ de Moncton à 7 hres a.m. pour Summerside, Charlottetown où il y a arrêt de vingt-cinq minutes. L'avion arrive aux Iles à 8:50 hres a.m. et repart à 9:30 hres pour Charlottetown, (arrêt de 25 minutes), Summerside et Moncton (11:30 hres a.m.)

Le coût de ce transport est de $21.00 passage simple, Iles-Moncton et de $12.00 passage simple, Iles-Charlottetown.

Lorsqu'une intempérie (brume, verglas) empêche l'avion de partir de Moncton avec moins d'une heure de retard, le voyage de la journée risque fort d'être contremandé car l'avion est nolisé à un autre endroit dès midi. La compagnie n'a pas suffisamment d'avions de disponibles.

La compagnie E.P.A. est responsable du service postal des Iles. Le contrat de malle est de l'ordre de quelque $ 70,000.

Il est à noter que le centre de distribution, déballage et de classification ou orientation du courrier de chaque localité des Iles est Charlottetown. Cette décision favorise nettement les Maritimes et enlève aux Madelinots quelques emplois au sein du "Service de Sa Majesté".

B.- AIR GASPE:

Les Iles sont également reliées à Gaspé par le service Air Gaspé. Ce service relie les Iles à la Péninsule Gaspésienne à journées et heures très variables.

Le coût de ce transport est de $25.00 passage simple, Iles-Gaspé. Les journées cédulées sont le lundi, mercredi et vendredi; cependant, cet horaire est sujet à modifications et demeure fonction du nombre de réservations faites pour ces envolées.

C.- AIR CARGO:

Pendant la période de l'hiver, c'est-à-dire du 20 décembre au 15 avril, les Madelinots ne peuvent s'approvisionner que par Air Cargo.

Il est évident, qu'avant que se termine la saison de navigation, on tente de s'approvisionner de toutes les denrées non-périssables dont on pense avoir besoin pour l'hiver.

Quant aux denrées périssables, elles sont délivrées sur les Iles par Air Cargo.

Le coût approximatif d'un tel transport est de 0.06 cents la livre pour denrées en provenance de Charlottetown. Ceci augmente considérablement le prix de la marchandise si on ajoute à cela le coût du transport du point de provenance à Charlottetown, et si on calcule que plusieurs centaines de livres de marchandises sont perdues au débarquement. En effet, il arrive assez souvent que ces cargaisons de fruits et légumes sont débarquées sur la piste d'atterrissage des Iles et y demeurent même des heures; le froid avarie alors la marchandise.

De plus, la piste d'atterrissage des Iles n'est pas assez longue et a besoin d'être éclairée. Du fait de cette double lacune maints voyages sont contremandés par suite soit de brume, de poudrerie

et les types d'avions-cargos qui peuvent y atterrir sont limités. C'est ainsi qu'un avion-cargo plus gros que le DC-4 ne peut y atterrir avec sûreté s'il est totalement chargé.

D.- OBJECTIFS

Les Iles faisant partie du Québec et de la communauté linguistique française sont pour le moins dans une situation équivoque. Si les Madelinots considèrent cette appartenance comme essentielle et veulent jouir des avantages qui y sontrattachés; entre autres profiter plus directement du système d'éducation supérieure du Québec, il faut assurer une meilleure et plus rapide liaison avec le Québec et la région-pilote.

Pour une liaison plus directe et rapide avec le territoire-pilote, deux hypothèses peuvent être envisagées:

1.- Conserver le service actuel avec les Maritimes, mais relier Moncton à Rimouski.

2.- Relier les Iles directement à l'aéroport régional de Rimouski.

E.- MOYENS

1.- Si le Québec obtient une Régie de Transport aérien intégrée(tel que proposé au cahier sur les Transports), le service des Iles pourrait être intégré à cette régie.

2.- Sinon, une compagnie privée québecoise pourrait desservir les Iles, même s'il lui fallait des subventions pour maintenir ce service.

3.- Dans tous les cas, la piste des Iles doit être prolongée le plus tôt possible et dotée d'un système d'éclairage adéquat.

Deuxième partie: Service de transport maritime.

Nombre de navire et jauge totale:

En 1962, 322 navires en provenance de ports canadiens (308) et étrangers (14) accostèrent aux Iles et 319 en sont repartis.

La jauge nette enregistrée par ces navires est de 195,261 tonnes, dont 97,723 tonnes à l'entrée et 97,538 à la sortie.

Marchandises transportées:

Le volume global de marchandises transportées par ces navires est de 49,152 tonnes, soit 25.1% de leur capacité totale. A l'entrée le volume de 39,675 tonnes représente 40.5% de la capacité totale alors que les 9,477 tonnes de marchandises sorties ne représentent que 9.7% de la capacité totale de ces navires.

Les principaux items importés sur les Iles sont: le carburant avec 43.4% du total des importations, du "général" avec 37.9% des matériaux de construction avec 6.5 et des denrées alimentaires avec 5.2%.

Le poisson est responsable de 62.1% des exportations et les produits pour consommation agricole (la farine de poisson) responsables de 19.7%. De plus, 46.8% des exportations totales sont à destination de ports étrangers. Les items responsables de ce pourcentage sont le poisson frais et congelé et la nourriture pour animaux (farine de poisson).

Du tonnage étranger évalué à 5,746 tonnes, 4,430 sortent des Iles, soit 77.2%, et seulement 1,311 y entrent pour 22.8% du total. A l'entrée, ces navires ne sont remplis qu'à 20.9% de leur capacité et le

sont à 50.6% à la sortie. Contrairement à ces chiffres les navires provenant de ports canadiens sont beaucoup plus chargés à l'entrée qu'à la sortie, soit respectivement 38,359 et 5,057 tonnes pour 41.9% et 5.7% de leur capacité.

Des 38,359 tonnes de cargaison (tonnage domestique) à destination des Iles, les principaux items importés sont: les produits pétroliers avec 11,254 tonnes, le "général" avec 15,077 tonnes; la gazoline avec 3,755, le charbon avec 2,240 et le bois de construction avec 1,869 tonnes.

Les cargaisons manutentionnées à la sortie sont formées en grande partie de poisson frais, congelé et traité avec 2,017 tonnes, le poisson salé et fumé avec 772 tonnes et le homard avec 362 tonnes.

Somme toute, les Iles importent du sel de l'étranger et y exportent du poisson. Par contre, sur le marché canadien, elles importent tout ce dont elles ont besoin, plus spécialement de l'huile, de la gazoline et de la nourriture et y exportent du poisson.

Si on excepte les produits pétroliers presque toutes les marchandises, provenant ou à destination de ports canadiens, furent transportées aux ou des Iles par les navires des deux organismes actuellement responsables du transport par voie de mer entre les Iles et la "grande terre" avec les Maritimes, d'une part, et le Québec, d'autre part. Il s'agit de la Clarke Steamships Company et de la Coopérative de Transport Maritime et Aérien (C.T.M.A.).

A.- CLARKE STEAMSHIPS COMPANY:

La Clarke Steamships Company opère un service maritime avec les Iles-de-la-Madeleine depuis 1950. Entre 1950 et 1960, elle opérait du côté des Maritimes et du côté du Québec.

Depuis 1961, la Coopérative de Transport Maritime et Aérien opère entre les Iles et la Province de Québec et également Halifax, laissant à la Clarke le

service Pictou, Souris, Charlottetown et les Iles.

En 1963, la Clarke a transporté 10,000 tonnes de marchandises et automobiles dans les deux sens: 9,000 tonnes furent importées et 1,000 tonnes exportées. Ces chiffres comprennent les automobiles.

Les 9,000 tonnes de marchandises importées par les Iles proviennent presque exclusivement de Charlottetown et Pictou, avec chacun environ 4,500 tonnes. Cependant, alors que 90% des cargaisons en provenance de Pictou sont composées d'autos et de bois, 67% de la marchandise en provenance de Charlottetown est composée de nourriture.

Les 1,000 tonnes exportées par les Iles et destinées à Pictou, Souris et Charlottetown, sont constituées presque exclusivement d'autos qui retournent.

B.- LA COOPERATIVE DE TRANSPORT MARITIME ET AERIEN:

Ce dernier organisme est une coopérative locale. En 1963, cette entreprise a transporté 33,653,460 livres de marchandises de toutes sortes, soit 27,408,459 livres à destination des Iles et 6,245,000 livres en provenance des Iles.

Tableau VII: MARCHANDISES MANUTENTIONNEES PAR LA C.T.M.A. DES ILES-DE-LA-MADELEINE SELON LA PROVENANCE ET DESTINATION, EN 1963.

Centres fréquentés	Quantité en livres	
	A l'entrée	A la sortie
Montréal	11,782,150	2,326,173
Québec	5,755,049	233,489
Halifax	2,507,627	3,685,339
Ile du Prince-Edouard	543,599	
Côte de Gaspé	2,945,197	
Divers	3,874,837	
TOTAL	27,408,459	6,245,001

Source: Rapport d'opération de la C.T.M.A. pour l'année 1963, et compilation du B.A.E.Q. été 1964.

Nous voyons que la C.T.M.A. opère plus spécialement avec la Province de Québec et que les marchandises manutentionnées avec les ports de Montréal et de Québec représentent le fort pourcentage (68.5%) du volume total transporté à destination ou en provenance des Iles. Les principaux items en provenance des Iles sont le poisson, dont un fort volume est orienté vers Halifax, alors que les Iles importent surtout d'Halifax des fruits et du Québec de la marchandise de toutes sortes et de l'équipement.

Le bilan des opérations de la C.T.M.A., pour l'année 1962, nous apprend que des 11,063,527 livres de marchandises en provenance des ports autres que Québec, Montréal et Gaspé 8,785,152 livres, soit 79.4%, furent destinées à deux seuls clients et qu'il s'agit de matériaux de construction, agrès de pêche et marchandises diverses.

C.- SERVICE:

1.- La Clarke Steamships Company:

La Clarke Steamship Company ne possède qu'un navire affecté au service des Iles, le North Gaspé, dont la jauge est de 1,000 tonnes et qui n'est pas équipé pour recevoir des automobiles. Ces dernières doivent y être hissées par des palants.

De plus le North Gaspé qui, en 1963, effectuait quatre voyages par semaine n'en effectuait que trois en 1964 (l'octroi est cependant le même). D'une possibilité de 60 autos (voyages simples) transportées hebdomadairement en 1963, ce chiffre est réduit à 45 en 1964. C'est une première explication au fait que ce navire a dû refuser, en deux semaines consécutives, 35 autos au seul port de Souris.

Le North Gaspé part de Pictou le lundi, 5 h. p.m. via Souris, pour les Iles. Le mardi, il retourne à Souris et revient aux Iles où il arrive le mercredi

matin. Le mercredi soir il va à Charlottetown, via Souris, et revient aux Iles le vendredi matin. Il retourne le vendredi soir à Pictou, via Souris.

Les coûts encourus pour traverser sur ce bateau sont très élevés, compte tenu du peu d'accommodations qu'il offre, des octrois qui sont accordés à la Compagnie pour donner ce service et du supplice que doivent subir les autos qu'on y transporte.

Pour une automobile de grosseur moyenne (moins de 3,000 livres) il en coûte $16.50 pour un passage simple, entre Souris et les Iles, et $21.50 pour un passage simple, entre Charlottetown et les Iles.

Chaque passager, incluant le conducteur de l'automobile, doit débourser $8.00 pour un passage simple, Souris - Iles, et $10.00 Charlottetown - Iles. Un enfant de 2 à 12 ans doit payer le demi-tarif. Aucun repas n'est inclus dans ces tarifs. De plus, si quelqu'un fait la traversée de nuit et doit prendre une cabine, il lui en coûte $5.00 par personne et non par cabine.

2.- La C.T.M.A.:

La C.T.M.A. opère quatre navires avec les Iles de la Madeleine: le "S.S. Madeleine", d'une jauge totale de 1,000 tonnes, "le Brion", 500 tonnes, "le Maid of Clare", 300 tonnes et "le Flojold", 150 tonnes. Ces deux derniers bateaux sont des barges. Aucun de ces quatre navires n'a un horaire fixe.

"Le S.S. Madeleine" tente d'effectuer un voyage par 8 à 10 jours avec les ports de Gaspé, Québec et Montréal; "le Brion", pendant les beaux mois d'été, ou lorsque le "cargo" est moins volumineux, fait du transport entre les Maritimes et le Nord; "le Maid of Clare" et "le Flojold" transportent de la marchandise entre les Iles et les Maritimes (bois, poisson, charbon).

Aucun de ces quatre navires n'est équipé pour transporter des automobiles ou des passagers. "Le S.S.

Madeleine" peut accommoder au maximum, une dizaine de personnes. De plus le trajet Montréal - Iles est très long du fait d'escales d'une durée variable à Québec, Gaspé et possiblement Pointe-au-Père, Rivière-au-Renard, etc.

D.- SUBVENTIONS:

1.- Directe:

Pendant les cinq dernières années le transport par voie des eaux a coûté aux deux gouvernements fédéral et provincial la somme de plus de $1,500,000.00.

2.- Indirecte:

Ce chiffre ne comprend pas les diverses subventions versées par le Gouvernement Fédéral pour le transport de marchandises dans l'Est du Pays, ceci incluant les Iles-de-la-Madeleine. C'est ainsi que sur le transport d'une tonne de grain ou moulée dite non finie, le son, le gru, etc., le Gouvernement Fédéral accorde un subside de $15.20. Ceci constitue une somme additionnelle versée par les gouvernements et qui doit être portée au bilan des transports.

E.- PROBLEMES:

1) Le service maritime des Iles est inadéquat.

2) Beaucoup trop d'unités y opèrent.

3) Les coûts sont trop élevés; ceci est d'autant plus vrai que les subventions au transport sont considérables: quelque $470,000 annuellement, les deux dernières années.

4) Il y a surcapitalisation dans des effectifs non-adéquats.

5) Les coûts d'administration sont doublés du fait que deux organismes opèrent.

6) On ne peut répondre aux besoins d'automobilistes et de passagers.

7) Le service avec Montréal est trop lent pour songer d'embarquer des passagers autrement qu'occasionnellement.

8) La période de temps où les Iles ne sont pas reliées par voie des eaux (hiver) est trop longue et pourrait facilement être écourtée.

9) Il est inutile de penser à attirer le tourisme avec un tel service.

F.- OBJECTIFS:

Les Iles doivent, de toute évidence, être dotées d'un meilleur système de transport maritime. Le service doit être plus régulier et la saison plus longue.

G.- MOYENS

1.- Un seul organisme ou le gouvernement doit être responsable du service maritime, (en excluant le cabotage).

2.- Il faut doter les Iles d'un bateau rapide. Ce bateau devra être un "roll-on, roll-off" avec chargement et déchargement par l'arrière. Il est évident qu'un tel bateau impliquerait des coûts supérieurs à ceux d'un bateau avec chargement par le côté. De plus, les coûts des installations portuaires seraient plus considérables. Nous considérons ces arguments comme valeur négligeable si on tient compte du fait que:

a) Financièrement:

- c'est un investissement à amortir sur plus de 20 ans;

- les subsides seraient versés pour un bateau fonctionnel;

- des subsides sont déjà versés au transport;

- il ne faut pas craindre l'investissement initial sur le bateau car sa vie utile est assez longue.

b) Techniquement:

- le transport constitue le problème FONDAMENTAL des Iles;

- le chargement par le côté limite les possibilités du bateau concernant les combinaisons tracteur-remorque et roulottes;

- l'importance relative du fret diminuera au profit des véhicules, spécialement dans la perspective d'aménagement touristique;

- il ne faut accepter que du fret sur remorques ou dans "containers". Un service de cueillette et de livraison de marchandise devra de plus être organisé sur les Iles.

3.- Ce "ferry" devra accommoder quelque 30 automobiles et entre 150 et 200 passagers.

4.- Le ferry devra faire un voyage par jour de mai à septembre et quatre voyages par semaine le reste de la saison, se réservant pendant janvier, février ou début de mars le temps nécessaire pour l'entretien et l'inspection. Ce moment étant déterminé par la présence des glaces à proximité des Iles.

5.- L'utilisation effective de la capacité du navire est sujette à varier considérablement selon la période, d'où, pour la maximiser:

a) Les tarifs devront être bas et sujets à rajustement d'année en année, selon la capacité utilisée du "ferry"; il faudra envisager la possibilité que ce bateau ne soit jamais rentable; des subventions permanentes devront être versées. Se souvenir à cet effet que:

- le bateau représente pour le Madelinot le seul moyen régulier de transport (exception faite de l'avion) en suppléant à un réseau routier impossible à établir;

- qu'un réseau routier n'est pas une entreprise lucrative mais un service;

- qu'un service de traversier est rarement rentable;

- que le Madelinot a droit d'accès aux routes du pays et qu'il paie un permis à cette fin.

b) Accorder des tarifs préférentiels pour certains types de marchandises, soit à l'entrée, soit à la sortie.

c) Accorder des tarifs régressifs pour certains jours de la semaine. Le fort volume d'automobiles et de passagers se présentant en fin et au début de semaine, il sera nécessaire d'accorder des tarifs réduits au milieu de la semaine;

d) La capacité du bateau étant plus facilement optimum pour les automobiles que pour les passagers, accorder des tarifs décroissants selon le volume de passagers par automobile;

e) Accorder des tarifs familiaux et touristiques de façon à réduire les frais de transport du chef de famille et par ricochet favoriser le volume de passagers.

Il faut cependant rappeler ici que: le principe des tarifs régressifs n'est pas nouveau, cf. Tarifs Bleu, Blanc, Rouge du CN; les revenus perdus par la réduction des prix peuvent être facilement gagnés par l'addition de passagers, notamment pendant une période de pointe; l'activité engendrée sur les Iles par des tarifs touristiques pourrait être considérable.

6.- Les Iles devront être reliées:

a) Au point géographique le plus près si ce dernier peut satisfaire aux besoins d'approvisionnement des Iles, tout en étant suffisamment accessible aux automobilistes qui doivent entrer et sortir des Iles.

Relier les Iles à Souris semble dans cette première hypothèse être acceptable pour tous. En effet, du côté des Maritimes, Souris est certes le point le plus acceptable surtout si le projet du "Northumberland" reliant Borden à Cape Tormentine se réalise comme prévu.

- Iles-Souris ne réclame que quelque 6 heures de navigation permettant ainsi au "ferry" d'effectuer un voyage aller et retour dans la même journée sans qu'il soit nécessaire de naviguer la nuit.

- c'est le point des Maritimes qui relie les Iles à Moncton le plus rapidement: Souris n'est, en effet, qu'à 146 milles de Moncton (en excluant la traverse de Borden).

Cependant, Souris présente également des désavantages. Les principaux parmi ceux-ci sont le fait que:

- la saison de navigation y serait très limitée

- Souris n'est pas un centre d'approvisionnement;

- le quai de Souris n'est pas aménagé pour recevoir un "ferry" avec chargement et déchargement par l'arrière;

- Souris, n'est pas un centre du Québec; ce dernier a tout à y perdre dans le choix de ce centre des Maritimes dont il ne peut décider des aménagements que nécessite le choix de cette première hypothèse.

b) A Chandler en Gaspésie:

Chandler offre plusieurs avantages:

1) c'est un centre du Québec situé dans la région-pilote. On peut donc faire de Chandler le centre d'approvisionnement des Iles;

2) le port est en construction et on pourrait l'aménager immédiatement pour recevoir un "ferry" avec chargement et déchargement par l'arrière;

3) la navigation y étant possible à l'année longue, la saison d'opération du traversier pourra donc être fonction des conditions atmosphériques qui prévaudraient autour des Iles;

4) le temps additionnel requis pour faire le trajet entre les Iles et Chandler, par rapport au trajet Iles-Souris, est compensé par la distance épargnée sur terre. En effet, Chandler est de quelque 180 milles plus près de Montréal que Souris. La distance de Chandler à Montréal est d'environ 607 milles alors que 790 milles séparent Souris de Montréal, via Edmunston;

5) Pour le voyageur du Québec qui désire se rendre aux Iles, l'attrait de la Gaspésie comme point de relais est certes une valeur importante.

De plus, dans l'optique de la présente hypothèse, on permet à ce dernier d'économiser quelque 180 milles de route qu'il doit cependant échanger pour environ 4 heures et demie (additionnelles) de bateau.

En effet, le voyage Souris-Iles réclame soit quelque 5½ heures à 6 heures alors que le voyage Chandler-Iles réclamerait quelque 10 heures.

- Le temps additionnel que réclame un voyage Province de Québec-Iles via Chandler, comparativement à Province de Québec-Iles via Souris, est-il à ce point important pour qu'il faille laisser les Iles aux Maritimes?

- Les quatre dernières heures de navigation (de la 6è à la 10è heures) sont-elles à ce point difficiles qu'il soit préférable de les remplacer par presque le même temps à voyager en automobiles (180 milles)?

- Les coûts additionnels d'opération d'un ferry avec le Québec seront-ils à ce point plus élevés que le Québec sera financièrement perdant malgré l'activité engendrée en Gaspésie par les services réclamés pour les voyageurs et les relations d'affaire entretenues? Ne peut-on pas plutôt croire que le Québec serait gagnant même s'il devait supporter seul les coûts additionnels d'un service avec Chandler?

6) Du côté des Iles, il y a certes avantage à accroître les relations avec le Québec. C'est d'ailleurs la tendance qu'on observe actuellement. Depuis quelques années, le volume du fret avec les Maritimes est constant alors qu'il ne cesse de s'accroître avec le Québec; l'ensemble des affaires a tendance à se faire de plus en plus avec le Québec même si les moyens de communications sont avec les Maritimes.

A titre d'exemple, soulignons que les appels interurbains des Iles-de-la-Madeleine, qui en 1960 se distribuaient ainsi: 60% avec les Maritimes, 37% avec le Québec et 3% avec les Etats-Unis, étaient fortement modifiés en 1964. Alors que les Etats-Unis conservaient leur 3% le Québec enlevait le 60% aux Maritimes qui ne comptaient plus que pour 37% des appels interurbains.

7) Un autre argument en faveur de Chandler concerne le tourisme. Un traversier du côté du Québec permettrait certainement aux Iles de profiter du flux de touristes qui vont en Gaspésie.

Par contre, l'Ile-du-Prince-Edouard ne verrait aucun avantage à faire de la publicité pour envoyer son tourisme aux Iles.

Cependant, il est bon de noter ici que les relations avec le Québec devront s'établir graduellement. C'est en tenant compte de cette deuxième hypothèse que nous présentons la troisième.

c) Que les Iles soient reliées à la fois à Souris, I.P.E. et Chandler, en Gaspésie.

Les avantages à cette troisième hypothèse sont nombreux et peuvent se résumer ainsi:

1) L'économie des Iles est axée sur les Maritimes et les Madelinots accepteraient difficilement de se tourner complètement vers le Québec du jour au lendemain.

De plus, une intégration rapide et complète de l'économie maritime des Iles, à l'économie continentale du Québec se ferait au dépend du Madelinot, du fait surtout que la Gaspésie n'est pas encore équipée pour desservir les Iles.

2) La combinaison de voyages à Souris et Chandler permettrait de maximiser l'affectation du bateau et avantagerait dans l'immédiat l'économie des Iles.

Il est incontestable que le "ferry" actuel ne peut accommoder tous les gens qui veulent entrer ou sortir des Iles. De plus, ne relier les Iles qu'à Souris limite leur expansion en les empêchant de bénéficier du

développement anticipé de la Région-Pilote et en les rendant dépendantes du niveau d'expansion de l'Ile-du-Prince-Edouard. Or, si le projet du "northumberland" se réalise, ne peut-on pas penser que l'Ile-du-Prince-Edouard obtiendra alors une vocation presqu'exclusivement touristique et que les Iles, en plus de ne pouvoir les concurrencer sur ce point, n'y trouveront plus ce qu'elles cherchent actuellement.

Dans l'optique de la deuxième ou troisième hypothèse, il devient indispensable d'évaluer les coûts d'une installation portuaire à l'Etang-du-Nord. Une telle installation aurait pour grand avantage de réduire de plus de 30 milles la distance (voyage simple) qui sépare les Iles de Chandler. De plus, les chalutiers qui opèrent pour l'usine de filetage de l'Etang-du-Nord se verraient rapprochés de leurs bancs de pêche, car la majeure partie du temps ils pêchent du côté nord des Iles vers la côte nord.

Un autre avantage serait de réduire les coûts de transport qu'impliquent la manutention actuelle de poisson, depuis le quai de Cap-aux-Meules jusqu'à l'usine de l'Etang-du-Nord, et également les frais de transport du produit fini.

Cependant, un quai à l'Etang-du-Nord a le gros désavantage de permettre une saison de navigation réduite.

Alors, il devient indispensable de savoir si les coûts encourus par l'installation portuaire additionnelle de l'Etang-du-Nord - car la réfection du quai de Cap-aux-Meules s'impose plus spécialement pour accroître la saison de navigation - seront plus considérables que les coûts que cette installation portuaire permettrait d'économiser sur la distance épargnée, qui peut s'exprimer en "temps" et pouvant par suite permettre l'addition de voyages; les coûts de transport réduits et l'effet générateur ou de freinage qu'une telle décision pourrait avoir sur l'économie des Iles.

7.- Ce ferry aura ou non besoin de cabines selon qu'il reliera les Iles-de-la-Madeleine à Chandler ou à Souris.

Cependant, dans un cas comme dans l'autre, il aura besoin de bons salons, salles à manger et salles de repos.

8.- Il est important de poursuivre l'étude concernant la possibilité de doter les Iles d'un"oiseau volant" ou d'un "hydro glisseur".

Grâce à ce type révolutionnaire d'embarcation et à la primeur que ce système revendiquerait au pays, on pourrait faire des Iles un centre touristique recherché en établissant un service d'été avec Percé et Chéticamp.

Troisième partie: Réseau routier

A.- SITUATION SPECIALE DES ILES:

L'organisation de l'infrastructure régissant les transports se heurte à de nombreux obstacles qui créent sur les Iles des situations particulières à bien des points de vue:

1.- Elles comptent une population relativement faible.

C'est pourquoi on y retrouve ni compagnie de camionnage public, ni transport en commun si ce n'est les services pour écoliers. Comme conséquence à une telle situation, les 2,000 enregistrements automobiles ne peuvent légitimer la construction de grandes artères.

2.- Par contre, étant donné leur configuration - une série d'ilôts reliés entre eux par d'étroites et longues dunes de sable - et leur localisation au milieu du golfe, ce qui les expose à tous les vents, elles ont besoin de routes surélevées ou protégées.

3.- De plus, la nécessité d'intercommunication d'une île à l'autre exige un service adéquat: transport d'étudiants à l'école régionale, transport en cas de maladie, distribution du lait nature, etc.

B.- LE RESEAU ACTUEL:

Les Iles comptent plus de 130 milles de routes y compris 70 milles de routes régionales.

On pourrait penser que le réseau est adéquat. Cependant, seulement 40 milles (dans le centre et le sud) sont recouverts d'asphalte et le pavage n'est convenable que sur 25 milles. Le reste a besoin de réparation et de pavage. De plus, la route est très étroite et souvent à un niveau inférieur au terrain qu'elle traverse.

On imagine alors facilement les difficultés que causent les vents d'été qui y amassent le sable de ces longues dunes et les vents d'hiver qui ne manquent jamais d'y déposer toute la neige.

C.- OBJECTIF:

Le réseau routier actuel est inadéquat sur les Iles-de-la-Madeleine. De plus, l'entretien d'hiver est rendu très difficile par suite de la rigueur du climat et de la configuration des Iles. C'est pourquoi il faut reconstruire le chemin principal sur une grande distance en tenant compte à la fois des besoins de communications inter-Iles l'hiver comme l'été.

D.- MOYENS:

La route principale ou régionale doit être surélevée et par la suite recouverte d'asphalte.

Sans de telles améliorations, il est impossible de penser à un service d'entretien de chemins d'hiver.

- l'entretien de tous les chemins d'hiver devrait être confié au Ministère de la Voirie;

- le parc d'outillage affecté à ce service devra être suffisant et la machinerie stationnée à divers points stratégiques.

Ces améliorations réclameront des investissements massifs. Il faudra donc définir les projets prioritaires. De plus,

- Certaines routes devront éventuellement être fermées;

- Certaines populations possiblement déplacées.

La pêche

Premier chapitre

Introduction générale

LA PECHE MARITIME DES ILES DE LA MADELEINE, AU SEIN DU TERRITOIRE-PILOTE D'AMENAGEMENT.

Toute planification pour organiser la croissance d'un secteur de l'économie, doit s'appuyer sur les tendances de développement qui y sont déjà à l'oeuvre. Un premier effort de planification visera à reconnaître ces tendances soit pour en accélérer le développement, soit pour le réorienter en tenant compte d'objectifs nouveaux. Quelles sont donc les tendances les plus profondes du développement des pêcheries maritimes du territoire-pilote depuis un demi-siècle?

Les trois facteurs de production travail, capital et ressource, considérés successivement, vont permettre de déceler sept tendances principales.

A.- FACTEUR TRAVAIL.

-La pêche était un mode de vie; elle devient un métier de plus en plus spécialisé.

-L'industrie de la pêche était locale; elle devient une industrie régionale.

-Jadis fondement d'une économie de subsistance, la pêche s'intègre aujourd'hui à l'économie de marché.

B.- FACTEUR CAPITAL.

-La pêche était une opération artisanale et familiale; elle devient une opération hautement technicisée fonctionnant selon des normes industrielles.

-De supplétive qu'elle était, l'aide gouvernementale au secteur de la pêche devient essentielle.

C.- FACTEUR RESSOURCE.

-La production principale de l'industrie de la pêche passe des produits séchés et salés aux produits frais et congelés.

-Jadis confinée au littoral et "passive", la pêche élargit graduellement son champ d'action et devient "active".

Première partie: facteur travail

A.- LA PECHE ETAIT UN MODE DE VIE, ELLE DEVIENT UN METIER DE PLUS EN PLUS SPECIALISE.

Le facteur de production travail peut être considéré de deux points de vue: la main-d'oeuvre et l'organisation du travail. C'est l'analyse du premier de ces points de vue sur la production qui nous amène à voir la pêche comme allant d'un mode de vie partagé, de façon uniforme par chacun, vers une multiplication de métiers spécialisés.

Les communautés de pêcheurs de la fin du XIX siècle peuvent être assimilées par certains de leurs traits à des sociétés traditionnelles où la pêche aurait constitué le mode de vie. C'est donc dire que la pêche y devait être omniprésente, qu'elle devait donner leur signification à toutes les activités même de loisir et qu'elle imposait des activités à peu près semblables à chacun. Ce qui ne contredit pas le fait qu'une certaine division des tâches au niveau de la famille existait dans les communautés traditionnelles de pêcheurs. Selon ce qu'en rapporte Raoul Blanchard, +

> "les activités des "anciens pêcheurs" pouvaient être caractérisées comme suit: "Chaque matin, le pêcheur accompagné d'un aide part sur sa barque et va jeter ses lignes à deux hameçons à une très faible distance de la côte, un mille environ, toujours à portée de la vue et même de la voix. Dès que la

---

+ Raoul Blanchard, L'Est du Canada Français, Tome I, 1935, pp. 69-70
Pêcheurs Unis de Québec, Les coopératives de pêcheurs du Québec, Mars 1959, p. 10.

> pêche a donné, il regagne en toute hâte le rivage... Là, les femmes et les vieillards attendent devant les "vignots": les morues déchargées sont décapitées, vidées, salées, les foies mis de côté, tandis que le pêcheur retourne en hâte au large...
>
> "Le pêcheur revient donc chez lui tous les soirs; il est un vrai sédentaire et peut même demander à l'agriculture sinon un supplément de ressources, du moins de quoi introduire un peu de variété dans son alimentation, dont le poisson frais en été, le poisson salé en hiver forment le fond. En réalité, c'est le plus souvent la femme, aidée des jeunes enfants, qui s'occupent de la terre. Cette agriculture est si rudimentaire qu'on la néglige."

Il importe de souligner enfin que la pêche conçue comme "mode de vie" apporte une autre idée importante par le contraste qu'elle fait avec les conceptions modernes. La pêche traditionnelle était perçue comme un état de vie et bloquait ainsi toutes tendances à la mobilité professionnelle. Chacun interprétait son métier comme une vocation et une condamnation sociale sévère menaçait celui qui aurait osé le trahir. (1)

---

(1) L'idée de vocation a servi à définir les métiers ruraux, la pêche comme l'agriculture. Cette utilisation persistait encore en 1954. A preuve une longue conférence de Mgr. Félix-Antoine Savard prononcée aux Semaines Sociales du Canada et portant sur la "Vocation paysanne de la nation canadienne-française." Il y classe les métiers de la façon suivante:

> "Nous sommes tous appelés, à des degrés divers, les uns à la vocation de paysans, les autres à une véritable, continuelle et concrète collaboration avec lui."
> Les Semaines Sociales du Canada, XXXIe session, Mont-Laurier, 1954.

L'uniformité disparait.

Cette uniformité qui caractérisait l'activité des "anciens pêcheurs" est en voie de disparition. Le progrès dans le secteur passe par la spécialisation des tâches qui conduit à une diversification des métiers propres à la pêche. Ainsi, pour faire la pêche de nos jours, il faut des capitaines et des hommes d'équipage, il faut des contremaîtres et des employés à l'usine. De plus, ces tâches nouvelles doivent s'accompagner de qualifications accrues. Voici comment Léo Bérubé résume ce point de vue.

> "Le programme de modernisation de la pêche qui se poursuit présentement est en train de développer un nouveau type de pêcheurs: le pêcheur professionnel, familier avec les problèmes de la pêche industrielle, connaissant la mer, la navigation, la manipulation des instruments scientifiques de repérage de poisson et de sa préparation pour les marchés. Il est de plus un homme d'affaires, capable d'administrer efficacement, non seulement l'entreprise de pêche importante que constitue son bateau et son outillage complexe, mais aussi son entreprise coopérative de transformation et de mise en marché de ses captures.
> Ce type de pêcheur industriel doit abandonner toute autre occupation, réservant les quelques mois de temps libre de l'hiver à se perfectionner et à se préparer pour la prochaine campagne de pêche. C'est sans doute le pêcheur de l'avenir, celui qui sera en définitive le facteur-limite du progrès et de la stabilité des pêcheries maritimes du Québec." +

+ Pêcheurs Unis de Québec. Les coopératives de pêcheurs du Québec, mars 1959, p. 10.

Au passage, il est bon de noter que ce texte décrit un personnage idéal. La multiplicité des tâches que ce personnage idéal devrait remplir exige la connaissance d'une multiplicité de métiers et suppose une multiplicité de talents qui ne peuvent être le lot de la moyenne, encore moins de la majorité des pêcheurs. Malheureusement, cette évidence qui force à admettre la nécessité d'une division poussée des tâches dans la pêche industrielle, ne semble pas avoir été comprise, encore moins admise en principe et transposée dans des institutions appropriées. Encore aujourd'hui, la tentation reste forte chez certains agents économiques du secteur d'imposer cet idéal comme un modèle.

Enfin, de ce phénomène de spécialisation du métier de pêcheurs découle un corollaire inséparable: le pêcheur spécialisé va devenir un travailleur mobile à qui sa spécialisation même va offrir des possibilités d'emplois dans d'autres secteurs ou dans d'autres milieux.

B.- L'INDUSTRIE DE LA PECHE ETAIT LOCALE, ELLE DEVIENT UNE INDUSTRIE REGIONALE.

Après avoir défini la tendance à la spécialisation de la main-d'oeuvre et à la division des tâches dans le travail de la pêche, il faut maintenant insister sur une deuxième grande tendance: l'industrie de la pêche se régionalise. Ce phénomène s'opère selon trois mouvements distincts. D'abord, telles usines locales agrandissent leurs zones d'influence et, grâce à une fédération, fusionnent d'autres usines; ensuite, ces usines spécialisent leur production et s'établissent les unes par rapport aux autres en état d'interdépendance; enfin, et de façon concomitante, les opérations de certaines usines sont intégrées sous une même direction.

1.- Industrie locale.

Avant d'expliciter ces trois mouvements qui rendent compte de la régionalisation, il importe de bien

préciser le point de départ de ces mouvements, l'industrie locale.

Cette appellation curieuse veut attirer l'attention sur un mode d'organisation de la pêche bien connu. Jusqu'à tout récemment, i.e. jusqu'à il y a 10 ou 15 ans, on a toujours fondé le développement de la pêche sur l'organisation d'unités polyvalentes et autonomes. Ainsi chaque communauté de pêcheurs,dans chacune des localités ou des paroisses du territoire, concevait qu'elle devait avoir dans sa localité sa petite usine de transformation du poisson. Et le développement d'ensemble de l'industrie se faisait par multiplication de ces unités. Cette conception avait d'ailleurs permis le maintien au Québec jusqu'en 1951 de 96 unités de transformation. (+)

2.- Industrie régionale.

Or, depuis cette époque, des phénomènes nouveaux et contrastants caractérisent la tendance du développement dans l'industrie de la pêche.

a) On assiste à un mouvement vers la concentration, en quelques points seulement d'une région, des opérations de transformation qui étaient jadis distribuées sur toute l'étendue de cette même région.

L'exemple des transformations récentes effectuées par les coopératives locales qui se forment en fédération peut nous servir d'indice. Ce fait exprime clairement une volonté de concentrer certaines opérations

---

(+) D'après l'Annuaire Statistique du Canada, Ottawa, 1953. Ce chiffre désigne à la fois des usines de transformation et de simples agents de vente.

chez les coopérateurs et de confier leurs problèmes de marchés à un seul organisme. Ce phénomène de concentration est d'ailleurs plus évident en Gaspésie avec les Pêcheurs Unis. On peut obtenir une preuve plus directe de ce mouvement vers la concentration en considérant la diminution constante dans le nombre des établissements de transformation au Québec, et l'augmentation concomitante des volumes de poissons transformés pendant la même période. En 1951, il y avait 96 établissements de transformation au Québec. En 1961, il n'y en avait plus que 56. Pendant la même période, l'usinage a accusé une légère augmentation. +

b) Un deuxième mouvement renforcit notre appellation "d'industrie régionale": à mesure que la transformation se concentre, elle tend à se spécialiser au niveau de quelques usines.

Le meilleur argument qui milite en faveur de ce phénomène de spécialisation c'est sans doute les transferts de poisson d'une usine à l'autre, au sein d'une même entreprise. C'est ainsi, par exemple, qu'on a dirigé vers certaines usines, différentes espèces de poissons, par suite de mécanisation différente entre les usines. Ex: trancheuse spécialement pour le sébaste.

c) Enfin, un dernier mouvement vers l'intégration de toutes les opérations du secteur sous une même direction achève de confirmer cette régionalisation de l'industrie de la pêche et est plus évident en Gaspésie qu'aux Iles. L'exemple remarquable des Pêcheurs-Unis de Québec peut à nouveau servir d'illustration. Cet organisme fut, à ses origines, une simple fédération de coopératives qui gardaient une large autonomie au niveau local. Graduellement, cet organisme central entreprit d'acheter les usines des

---

+ Voir l'Annuaire Statistique, Québec, 1961; M.I.C. Québec, Annuaire du Canada, 1963-1964, B.F.S. Ottawa; Rapport Général du Ministre de la Chasse et des Pêcheries de la Province de Québec concernant les activités du Département des Pêcheries pour l'exercice financier 1951-1952, Québec; et Pêcheries Commerciales 1961, M.I.C., Québec.

coopératives locales et de les rattacher à son administration. Ce processus fut complété en 1963. Toutes les usines de transformation, jadis propriétés des associations coopératives locales, sont maintenant possédées et opérées directement par leur fédération. Ainsi se complétait un processus d'intégration des activités du secteur secondaire de la pêche.

C.- JADIS FONDEMENT D'UNE ECONOMIE DE SUBSISTANCE, LA PECHE S'INTEGRE AUJOURD'HUI A L'ECONOMIE DE MARCHE.

L'analyse du facteur de production travail a d'abord conduit à expliciter les transformations qui affectent la main-d'oeuvre. Ensuite, c'est l'aspect organisation de ce travail, vu principalement comme phénomène spatial, qui a arrêté l'attention. Un dernier phénomène d'organisation doit encore être analysé: c'est le processus de l'intégration verticale des différents secteurs primaire, secondaire et tertiaire de l'industrie de la pêche.

Afin de bien caractériser ce qui fait l'essentiel du processus d'intégration en économie de marché, il est nécessaire de l'opposer à ce qui se produit dans les sociétés où l'économie de subsistance est encore dominante. Les communautés de pêcheurs du territoire-pilote ont vécu sous un tel régime économique dans les premières décades du XXe siècle. Opposer économie de subsistance à économie de marché du point de vue de l'intégration va permettre de saisir une autre tendance profonde du développement de l'industrie de la pêche.

1.- Economie de subsistance:

L'économie de subsistance opère sur un espace déterminé par une localité. Ce point de vue fut expliqué plus haut. A l'idée d'industrie locale, l'économie de subsistance ajoute cette autre idée essentielle: la production s'y effectue à l'intérieur d'un groupe restreint, familial ou communautaire. Et les contraintes qui s'imposent à ce groupe et qui vont déterminer sa

production sont, bien sûr, d'abord des contraintes économiques; le pêcheur traditionnel produisait pour assurer sa survie. En même temps, des contraintes sociales s'ajoutaient aux contraintes économiques et déterminaient tout autant la production du groupe. Ainsi la dépendance par rapport à un chef ou le souci de prestige venaient aussi déterminer la production. En somme ce qui caractérise cette économie, c'est qu'elle est socialement limitée.

Tant que les structures sociales des communautés locales de pêcheurs sont restées fortes, il fallait s'attendre à ce que l'influence des marchés ne soit pas déterminante. Une barrière s'établissait entre ce que le marché exigeait, tant du point de vue volume que du point de vue qualité de production, et ce que les communautés de pêcheurs acceptaient spontanément de fournir. N'est-il pas compréhensible de ce point de vue que l'organisation des producteurs n'ait alors établi auprès des pêcheurs que des comptoirs d'échange et pas d'usine? Ne faut-il pas également penser que le système d'échange avec les pêcheurs, mis sur pieds avec beaucoup de difficultés et fondé sur le troc, visait principalement à créer un système de contraintes qui vaincrait les résistances sociales des pêcheurs?

Plus encore, sur les Iles, les producteurs marchands s'organisaient pour que les pêcheurs soient toujours en dettes avec eux d'une saison à l'autre. Très souvent on allait jusqu'à se changer des pêcheurs "pour leurs dettes".

Si l'on croit à cette interprétation, il est possible d'en tirer des indications sur la structure d'intégration des secteurs primaire, secondaire et tertiaire de l'industrie de la pêche. Là où l'économie de subsistance est dominante, le primaire et le secondaire sont intégrés entr'eux par la structure sociale du groupe communautaire. Tout le tertiaire, c'est-à-dire les exigences des marchés, reste extérieur à cette structure. Il doit alors en subir les rythmes et les contraintes.

2.- Economie de marché

Quels changements une économie de marché qui devient dominante impose-t-elle à la structure traditionnelle d'intégration des secteurs? Ou, en d'autres termes, comment la pêche s'intègre-t-elle aujourd'hui à l'économie de marché?

Il y a économie de marché lorsque toute la production s'organise de façon à profiter au maximum des opportunités d'échanges offertes par le réseau des échangistes qui constituent le marché. C'est ce souci de profiter au maximum des opportunités des marchés qui devra se communiquer aux secteurs secondaire et primaire d'une industrie.

L'économie de subsistance a jadis isolé de façon plus ou moins étanche les deux secteurs primaire et secondaire de l'industrie de la pêche. De nos jours, les besoins croissants des pêcheurs et la nécessité où ils sont de se procurer un revenu monétaire suffisant pour les satisfaire leur imposent de coordonner les activités des trois secteurs de leur industrie. C'est ainsi que les producteurs supportent financièrement les capitaines et les pêcheurs.

La grande caractéristique d'une telle coordination en économie de marché est que c'est le tertiaire qui la commande et qui lui fixe ses normes. A la limite, c'est toute l'industrie qui finit par être intégrée par le tertiaire. La communication des ordres de production originerait dans la connaissance des possibilités des marchés, se communiquerait aux usines de transformation et à toute la flotte du primaire sans qu'aucune interférence ne vienne en empêcher l'exécution. Toujours un seul objectif commanderait cette intégration: accroître sans cesse la rentabilité de l'ensemble des opérations de l'industrie de façon à conquérir des marchés plus vastes.

C'est donc dire que l'économie de marché lorsqu'elle affronte une économie de subsistance doit en changer le principe d'intégration. Jadis, ce fut

la structure sociale des communautés de pêcheurs qui a intégré les activités du primaire et du secondaire leur fixant l'objectif de la subsistance. Aujourd'hui, c'est le tertiaire qui cherche à intégrer successivement le secondaire puis le primaire. Ainsi donc toute l'industrie de la pêche est-elle en voie de passer, en moins d'un demi siècle, d'une intégration "par le bas" à une intégration "par le haut" extra-communautaire.

L'évolution des structures du principal producteur du territoire-pilote en fournit un exemple incontestable. La fondation de la fédération des Pêcheurs Unis de Québec a constitué un premier effort pour rejoindre les marchés. Puis son déplacement de Gaspé vers Montréal complétait cet effort et établissait une connexion étroite entre les marchés et les communautés de pêcheurs. D'une façon parallèle, la même fédération achetait les usines des associations locales de pêcheurs dans le but de les gérer directement pour pouvoir les mieux aboucher à ses marchés. Ce processus fut complété en 1963. Il reste encore à faire pénétrer complètement l'influence des marchés jusqu'au secteur primaire de la pêche. Cette tendance s'y manifeste, à l'heure actuelle, dans le fait que les chalutiers ont des ports de déchargement assignés.

Il est bon de noter, en guise de conclusion, que si l'intégration de l'industrie de la pêche à l'économie de marché se fait au nom de la rentabilité générale de cette industrie et d'une amélioration des conditions matérielles de vie des pêcheurs, elle entraîne avec elle la désintégration de la structure sociale des communautés de pêcheurs sur laquelle s'appuyait l'intégration traditionnelle du primaire aux activités du secondaire.

Deuxième partie: facteur capital

L'analyse du capital pourrait porter sur de multiples facteurs. Deux seulement seront retenus: le capital technique et le capital financier. Les changements profonds qui les affectent et l'importance qu'ils tiennent dans le développement des pêcheries maritimes ont déterminé leur choix.

A.- D'UNE OPERATION ARTISANALE ET FAMILIALE, LA PECHE DEVIENT UNE OPERATION HAUTEMENT TECHNICISEE FONCTIONNANT SELON DES NORMES INDUSTRIELLES.

Toute l'évolution du facteur de production "technique" se caractérise par le fait de l'augmentation des moyens techniques utilisés par l'homme pour faire la pêche.

1.- La pêche artisanale.

Jadis la pêche était artisanale et familiale. Cette affirmation insiste sur le fait que la pêche traditionnelle était dépendante et limitée par la capacité des mains et des bras des pêcheurs. Ainsi en est-il de la petite barque à rames et de la ligne avec un ou deux hameçons.

La conséquence première de ce fait était que le volume des prises et le volume de poisson transformé s'établissaient en relation directe avec le nombre de mains disponibles pour la pêche. C'est sans doute cette conséquence qui avait fait de la pêche une entreprise familiale où femmes, enfants et vieillards exerçaient des tâches déterminées. A part le fait que les techniques utilisées étaient artisanales, il existait une deuxième limitation à l'augmentation du volume des

prises. Les pêcheurs n'étaient poussé à pêcher que par la nécessité de satisfaire leurs besoins familiaux ou communautaires peu diversifiés à l'époque.

2.- La pêche industrielle.

Affirmer qu'aujourd'hui la pêche se "technicise", c'est faire état d'une évidence reconnue par tous. Au niveau de la prise, l'arrivée des cordiers, des gaspésiennes, des chalutiers en est la preuve la plus parfaite. Et bientôt, l'entrée en opération de bateaux de grande pêche ne laissera plus de doute dans l'esprit de personne sur la tendance des pêcheries à poursuivre l'accroissement de sa rentabilité dans l'augmentation et le perfectionnement de ses moyens techniques.

Une technicisation parallèle s'opère au niveau de la transformation; les chaînes à préparer le filet et les moulins à fileter et peler en sont la preuve incontestable.

Ce qui importe ici ce n'est pas tant de décrire les techniques nouvelles, qui viennent compléter et multiplier le rendement du travail du pêcheur, que d'en tirer la signification et l'orientation profonde. Chaque technique nouvelle, en effet, vise à augmenter les quantités produites d'un bien ayant une qualité égale ou supérieure. Le but de l'introduction de la technique dans un secteur industriel est toujours le même: produire des quantités massives de biens de façon à ce que le coût unitaire en soit diminué. Cette pratique a eu comme heureux effet d'ouvrir au secteur des pêcheries des marchés très vastes.

A côté des exigences du marché, parmi les facteurs qui ont entraîné le développement technique du secteur des pêcheries, il faut voir l'augmentation et la diversification des besoins de consommation des pêcheurs. Comme la satisfaction de ses besoins exige un revenu de plus en plus élevé et que le revenu du pêcheur est proportionné à son volume de prises, on s'explique ainsi

que le pêcheur ait assumé individuellement et avec l'aide du gouvernement la technicisation du secteur primaire. Il restera toujours difficile d'établir lequel du marché ou des besoins des pêcheurs est le facteur prépondérant. Les remarques qui seront faites plus loin aideront à préciser cette interrogation.

B.- DE SUPPLETIVE QU'ELLE ETAIT, L'AIDE GOUVERNEMENTALE AU SECTEUR DE LA PECHE DEVIENT ESSENTIELLE.

L'augmentation de la quantité et de la qualité des moyens techniques utilisés dans l'industrie de la pêche s'accompagne d'une augmentation parallèle de la valeur des immobilisations. Celle-ci croit à l'allure d'une progression géométrique. Ce qui frappe, c'est de constater que l'aide gouvernementale à cette industrie croît au même rythme surtout depuis les dernières années. La situation est telle que la part prise par l'aide gouvernementale dans le développement des pêcheries a cessé d'être supplétive pour devenir essentielle.

Un bref historique va aider à comprendre l'importance de ce phénomène. L'aide gouvernementale aux pêcheries se caractérise par deux phases distinctes. La première s'étend jusqu'à l'année 1951; les gouvernements provincial et fédéral s'en tiennent à jouer un rôle supplétif dans leur aide à la pêche. La deuxième va de 1951 à nos jours; le rôle des gouvernements, dans le développement de la pêche, est devenu essentiel tant par l'importance relative des immobilisations qu'il y fait que par les facilités qu'ils doivent offrir au capital privé pour l'attirer dans cette industrie (1).

---

(1) Le Québec administre depuis 1922 toutes ses pêcheries intérieures et maritimes. Nous ne tiendrons pas compte ici de l'importance de ce rôle.

1.- Phase I: 1922-1950.

Une plus grande précision historique est ici nécessaire pour faciliter la perception de ce point de vue.

A partir de sa création en 1922, jusque vers les années 1930, le rôle du Ministère des Pêcheries du Québec reste assez effacé. C'est peut-être la faillite des organisations coopératives de la Gaspésie, entre 1928-1932, qui a forcé le Ministère à s'introduire plus étroitement dans l'industrie de la pêche. Quoiqu'il en soit, c'est en 1932 que le Ministère dotait l'industrie d'un Service du froid après avoir inscrit à son programme "une aide à l'expansion de l'industrie frigorifique". Un peu plus tard, en 1938, le gouvernement provincial entreprend une action indirecte visant à favoriser la réorganisation des pêcheries. De là, naissent l'Ecole Supérieure des Pêcheries et le Service Social Economique de Ste-Anne de la Pocatière.

Trois ans plus tard, en 1941, le Service du Crédit Maritime entrait en fonction. Enfin, pendant la même période avant les années 1950, la Station de Biologie Marine et l'Ecole d'Apprentissage de Grande-Rivière viennent se rattacher aux services offerts à l'industrie de la pêche par le Ministère des Pêcheries du Québec.

Cette assistance était restée dans l'ensemble relativement peu importante. Les prêts consentis par le Service du Crédit Maritime étaient faibles et peu fréquents jusqu'en 1950; la valeur des immobilisations dans les entrepôts frigorifiques était bien inférieure à ce que les mêmes entrepôts exigent aujourd'hui.

Le gouvernement semble s'en être tenu farouchement au rôle "supplétif", que lui définissait l'idéologie libérale, dépensant de préférence ses capitaux à des oeuvres connexes à l'industrie de la pêche comme par exemple l'organisation de la recherche et de l'éducation.

2.- Phase II: 1950 - aujourd'hui.

A partir de 1950 environ un changement d'attitude s'opère au sein des deux ministères concernés par les pêcheries. Il faut savoir que l'après-guerre fut particulièrement difficile à traverser pour les pêcheries et que seul un redressement rigoureux pouvait assurer leur survie.

Le gouvernement, en dernière analyse, abandonne son rôle supplétif et s'engage étroitement dans l'effort de modernisation de l'industrie de la pêche.

A la suite de la mise sur pied d'un programme d'aide à la modernisation des usines de pêche et d'un programme conjoint visant à aider à la construction de bateaux de pêche, la part des dépenses gouvernementales dans la comptabilité globale du secteur ne cesse de s'accroître. Soulignons, en guise d'exemple. les chiffres suivants. En 1961, les dépenses du gouvernement du Québec dans le territoire-pilote (excluant les dépenses d'administration du Ministère Provincial des Pêcheries) s'élevaient à $2,900,000.

En 1963, elles avaient atteint le montant de $4,200,000 +. Que l'on ajoute à ce chiffre, pour la même année, les dépenses fédérales d'aide à la construction des bateaux de pêche du Québec soit $1,300,000., ++ les dépenses d'entretien des quais, $1,400,000. +++ et enfin les dépenses du Ministère Fédéral des Pêcheries au Québec, $1,000,000 environ et on atteindra un chiffre à peine inférieur à la valeur de la production des pêcheries du territoire-pilote après transformation.

+ Province de Québec. Les comptes publics, 1961 et 1963 1963.

++ Ministère Industrie et Commerce, Service de l'économie maritime.

+++ Rapports sur les pêches du Canada, mai 1964, p. 92.

L'importance des dépenses gouvernementales en immobilisation ou en "gratuité", dont ces chiffres rendent compte, n'est pas le seul argument majeur pour définir son rôle comme essentiel à l'industrie de la pêche. Il faut savoir en plus, comme le notait J.-B. Bergevin alors sous-ministre adjoint de l'Industrie et du Commerce, que :

> "l'industrie (de la pêche) n'a pas su attirer depuis nombre d'années des apports nouveaux de capitaux privés en quantité considérable." +

Pour compenser aux faibles attraits économiques du secteur le gouvernement s'est fixé comme tâche, à plus d'une occasion jusqu'ici, de renverser cette tendance du capital à se retirer du secteur et de l'attirer en lui offrant des compensations fiscales ou autres suffisamment alléchantes.

Qu'on se réfère donc à l'aide financière qu'il apporte au secteur de la pêche ou aux efforts qu'il promulgue pour maintenir et développer ce même secteur; le moins que l'on puisse en conclure c'est que l'Etat est devenu, par la force des choses, un collaborateur indispensable au fonctionnement des pêcheries.

Aucun plan d'expansion du secteur ne pourra négliger sa participation devenue essentielle.

+ J.-B. Bergevin, "Bilan de l'action gouvernementale au domaine des Pêches", dans Actualités Marines. Vol. 8 No. 1, printemps 1964, p. 17.

Troisième partie: facteur ressource.

La ressource, i.e. le poisson, est ici le dernier facteur de production dont il faudra dégager les tendances principales de développement. Ce n'est pas la ressource en elle-même, ses stocks et ses cycles de reproduction qui intéressent l'analyse à ce moment-ci; c'est la ressource dans la mesure où elle influence toute l'industrie, où elle se combine aux autres facteurs de production de façon à permettre une opération rentable, à produire un bien utile. De ce point de vue, la ressource subit deux manipulations, elle franchit deux stades de transformation dont les tendances de développement sont importantes à noter. Y a-t-il des tendances de développement dans les types principaux de produits finis? L'organisation de la capture prend-elle une orientation caractéristique?

A.- LA PRODUCTION PRINCIPALE DE L'INDUSTRIE DE LA PECHE PASSE DES PRODUITS SECHES ET SALES AUX PRODUITS FRAIS ET CONGELES.

Les arguments capables de démontrer cette thèse ne sont pas difficiles à établir. Si l'on peut dire que le produit frais est aussi vieux que la pêche, le produit congelé, lui, est beaucoup plus récent. Son introduction dans le Québec ne remonte pas au-delà des années 1930. De sorte qu'antérieurement à cette date les produits salés et séchés tenaient de loin la place la plus importante dans l'ensemble de la production. Déjà en 1950, soit 20 ans à peine après l'introduction au Québec du procédé de congélation du poisson, la place proportionnelle que les produits frais et congelés tenaient, par rapport aux produits séchés et salés, avait grandement changée.

La quantité en livres de chacun des types de produits était à peu près égale: 18 millions de livres

en produits frais et congelés, 19 millions de livres en produits salés et séchés. Bientôt après, en 1962, le même rapport avait de nouveau changé de façon très considérable. La production du frais et congelé était passéeà au-delà de 29 millions de livres pendant que celle du salé et séché avait baissé de près de 11 millions de livres pour n'atteindre plus que 8 millions de livres +. La production principale des pêcheries du Québec est bel et bien passée, pendant une période d'un peu plus de trente ans, des produits séchés et salés aux produits frais et congelés.

Ces chiffres indiquent-ils une tendance qui va se poursuivre dans l'avenir? Faut-il envisager à moyen terme la disparition des produits séchés et salés ? Cette analyse est trop sommaire pour permettre d'en tirer de telles conclusions qui soient certaines. Cependant, d'autres indications qui ne peuvent être développées ici rendent ces conclusions plausibles.

N'est-il pas logique de penser que l'ère du poisson frais et congelé fera bientôt place à l'ère de la "pâte" de poisson (farine de poisson pour consommation humaine) ?

B.- JADIS CONFINEE AU LITTORAL ET "PASSIVE" LA PECHE ELARGIT GRADUELLEMENT SON CHAMP D'ACTION ET DEVIENT "ACTIVE".

Le deuxième stade du facteur ressource, l'opération de capture, manifeste également de profondes transformations. D'une façon générale, toutes ces transforma-

---

+ Les chiffres de 1950 viennent du Rapport général du Ministère de la chasse et des pêcheries de la Province de Québec, No. 35, 1950-51; ceux de 1962 viennent de Actualités Marines, Vol. 7, No. 3.

tions visent à vaincre les hasards de la prise et à adapter l'approvisionnement en poissons aux exigences des usines et des marchés. Cet objectif nouveau, qui cristallise le besoin de l'industrie moderne de vaincre les imprévisibilités de la nature, impose des transformations considérables dans l'organisation de la capture du poisson.

Jadis, à l'époque où nous avons parlé de sociétés traditionnelles de pêcheurs, l'opération-capture pouvait être qualifiée de "passive". En effet, la barque, qu'elle soit à rame ou à voiles, ne fournit pas aux pêcheurs le moyen de s'éloigner des côtes et confinait, par le fait même, la pêche aux fonds du littoral du pays qu'ils habitaient. Du coup, ces mêmes pêcheurs, même s'ils déployaient beaucoup d'activité, se voyaient restreints aux espèces qui fréquentaient leurs fonds et soumis à leurs cycles.

Aujourd'hui le maintien et le développement de l'industrie de la pêche nécessitent une augmentation du volume des captures, une diversification des espèces capturées, une régularisation sur une période plus longue de l'approvisionnement. Ces exigences forcent l'organisation de la capture à sortir du rôle passif qu'elle a connu. Depuis l'entrée en action de la flotte moderne de pêche hauturière le champ de provenance des captures du territoire-pilote s'est graduellement élargi. Il couvre actuellement tout le Golfe St-Laurent. Ainsi la première action de la flotte fut-elle d'abolir les frontières jadis délimitées par le littoral du territoire.

Graduellement aussi, la flotte hauturière a acquis la capacité de se porter au devant des bancs de poissons, de se placer dans les endroits ou ils se concentrent davantage selon la période de la saison. Finalement, la flotte a amené une certaine diversification des espèces capturées par sa capacité de pêcher dans des endroits plus profonds.

Cet effort orienté, "actif", pour soumettre toute l'opération de capture à la direction et au contrôle de l'industrie, n'est encore qu'à ses débuts. Une tendance nouvelle, mais dans le même sens, s'inaugurera

d'une part avec les premières expériences des industries du territoire-pilote à faire la grande pêche en dehors du Golfe et d'autre part avec leur effort tout nouveau pour s'intégrer à l'organisation des pêcheries de l'Atlantique. De cette façon, espérons-le, les pêcheries vaincront les problèmes de l'approvisionnement saisonnier et diminueront, grâce à toute cette activité nouvelle, les hasards de la prise.

CONCLUSION:

Cette vaste introduction a voulu rendre compte des tendances les plus générales du développement qui affectent les pêcheries du territoire-pilote. La méthode utilisée fut toujours la même: comparer une situation identique à deux moments différents de l'histoire des pêches maritimes et dégager la tendance du changement que la comparaison fait naître. Une conclusion d'ensemble devrait être évidente: les sociétés gaspésiennes et madeliniennes de pêcheurs sont en période de transition. Elles s'orientent vers des structures d'organisation plus modernes.

Les chapitres suivants préciseront davantage les problèmes du pêcheur.

Deuxième chapitre

Description de la situation actuelle

L'INDUSTRIE DE LA PECHE.

Après avoir défini les tendances de l'évolution historique des pêches maritimes, et avant d'en analyser le fonctionnement dans le territoire-pilote, il est bon de situer cette activité économique dans son contexte national et provincial.

AU CANADA

La contribution de la pêche à la production nationale a toujours été marginale tout en demeurant importante dans l'économie de certaines provinces. Prenons, comme terme de comparaison des secteurs économiques, la valeur nette de la production de chacune des industries (1).

La pêche au primaire ne compte que pour $101 millions, soit 0.5% du produit national net du Canada, comme l'indique le tableau VIII.

Les pêches maritimes sont toutefois relativement plus importantes en termes d'emploi. En 1962, on comptait 61,134 pêcheurs + soit près de 1% de la main-d'oeuvre canadienne

---

(1) La valeur nette de la production est établie en déduisant de la valeur totale de la production (à l'exclusion des taxes indirectes) le coût des matériaux, du combustible, de l'électricité achetée et des matériaux consommés dans le processus de production.

\+ La Situation des pêches au Canada, 1962, B.F.S. p.19.

Tableau VIII: LA CONTRIBUTION DE LA PECHE A LA VALEUR NETTE DE LA PRODUCTION DU CANADA, 1960.

Secteur de production	Valeur nette $ millions	Pourcentage %
Agriculture	2,001	10.4
Forêt	688	3.6
Pêche	101	0.5
Piégeage	12	0.1
Mines	1,470	7.7
Energie électrique	796	4.1
Fabrication	10,517	54.7
Construction	3,635	18.9
TOTAL:	19,220	100.0

Source: Rapports sur les pêches du Canada, No. 3, Mai 1964.
Le Ministère des Pêcheries du Canada, Ottawa, p. 10.

Et ce chiffre ne tient pas compte des 16,500 personnes qui faisaient de la pêche intérieure + et des 13,500 ouvriers que l'on retrouvait dans les industries de transformation du poisson. ++

AU QUEBEC ET DANS LES AUTRES PROVINCES

Avant de situer la pêche dans l'économie des provinces, disons un mot de l'importance des provinces dans le portrait global des pêches canadiennes.

En 1962, les captures du Québec représentaient 6.2% de celles du Canada et 8.9% de celles des Provinces Atlantiques. Toutefois, en termes de valeurs des prises, les pourcentages correspondants étaient de 4.5% et 9.7%.

Le tableau IX fait voir la situation comparative de chaque province. (Voir tableau IX page 93).

On voit que le Québec est défavorisé par rapport à l'ensemble des autres provinces en ce qui a trait aux revenus tirés de ses prises: ses espèces majeures ont une faible valeur commerciale. Ainsi le hareng et la morue, qui représentaient 81.2% de ses captures, ne comptaient que pour 49.4% de la valeur des prises totales. Dans toutes les autres provinces, sauf Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick, la contribution procentuelle de chaque province au total canadien est plus forte sous l'angle des revenus de la pêche que sous celui des prises. +++

+ Statistique des pêches du Canada, 1962, B.F.S., p. 19.

++ Rapports sur les pêches du Canada, op. cit., p.10.

+++ Annuaire du Québec, 1960 et la Statistique des pêches du Canada, op. cit., p. 18

Tableau IX: QUANTITE ET VALEUR DEBARQUEE AU CANADA, PAR PROVINCE, 1962.

Province	Débarquements		Valeur	
	'000 liv.	%	$1,000	%
Colombie Britannique	676,869	31.2	45,928	36.0
Terre-Neuve	549,341	25.3	17,454	13.7
Nouvelle-Ecosse	435,903	20.1	32,062	25.1
Nouveau-Brunswick	204,511	9.5	9,223	7.2
Québec	133,443	6.2	5,710	4.5
Ontario	63,780	2.9	5,341	4.2
Ile-du-Prince-Edouard	37,630	1.7	4,649	3.6
Manitoba	36,105	1.7	4,229	3.3
Saskatchewan	14,999	0.7	1,478	1.1
Alberta	9,025	0.4	714	0.6
Territoire du Nord-Ouest	6,544	0.3	859	0.7
TOTAL-CANADA	2,168,150	100.	127,646	100.

Source: La statistique des pêches du Canada, op. cit., p. 18.

Si la valeur totale des produits et sous-produits des pêcheries a doublé au Canada depuis 1945, elle a rarement dépassé le chiffre des années 1945 et 1946 au Québec +. Le tableau X donne une rétrospective des 25 dernières années. On aura souvent l'occasion de référer à ce tableau dans le cours de l'analyse. L'essentiel pour l'instant est de remarquer qu'il n'y a pas de tendance marquée dans le volume des captures, et c'est grâce à un prix au pêcheur de plus en plus élevé que la valeur au débarquement a doublé depuis une dizaine d'années.

Il n'est pas surprenant de constater que la contribution des pêcheries à la valeur nette de la production québecoise a diminué constamment depuis la deuxième guerre mondiale, passant de 0.3% à 0.1% de 1945 à 1960 ++. C'est que les mines, les manufactures et la construction ont été des secteurs très dynamiques depuis une vingtaine d'années.

La contribution des pêcheries à la valeur nette de la production des provinces est bien plus importante en dehors du Québec. En 1960, cette contribution était de 6.5% à Terre-Neuve de 9.2% à l'Ile-du-Prince-Edouard, de 6.1% en Nouvelle-Ecosse, de 2.7% au Nouveau-Brunswick et de 1.5% en Colombie-Britannique. On comprendra que, pour des raisons géographiques dans les 4 provinces centrales, ce pourcentage n'était que de 0.8%.

La pêche commerciale prend toutefois plus d'importance si on la considère du point de vue des emplois qu'elle procure. Au Québec, 0.3% de la main-d'oeuvre y est engagée au primaire et au secondaire. A Terre-Neuve, c'est tout près de 20% des travailleurs qui en vivent.

\+ Annuaire du Québec, 1960 et la Statistique des pêches du Canada, op. cit., page 18.

++ Annuaire du Québec 1962, page 562.

Tableau X: CAPTURES EN VOLUME ET EN VALEUR ET PRIX MOYEN AU DEBARQUEMENT, QUEBEC, 1941-1964.

	Captures (1) 100 lbs	Indice (1941-1943: 100)	Valeur au débarquement	Indice (1941-43: 100)	Prix moyen la livre (2)
1941	916,447	90	$1,777,093	71	1.92
2	1,062,644	105	2,429,767	98	2.29
3	1,062,091	105	3,258,806	131	3.07
4	984,960	97	3,560,579	143	3.61
5	1,201,901	119	4,440,404	178	3.69
6	1,292,810	128	4,135,632	166	3.20
7	934,660	92	2,463,637	99	2.64
8	977,843	96	2,983,743	120	3.05
9	1,033,877	102	2,861,441	115	2.77
1950	1,144,576	113	2,766,153	111	2.42
1	970,077	96	2,867,544	115	2.96
2	1,229,006	128	3,124,476	126	2.54
3	1,088,421	107	2,856,777	115	2.62
4	889,715	88	2,509,146	101	2.82
5	1,247,066	123	2,987,563	120	2.40
6	1,350,479	133	3,959,790	159	2.93
7	1,304,287	129	3,573,785	144	2.74
8	1,196,599	118	3,618,190	145	3.02
9	1,098,346	108	3,831,396	154	3.49
1960	958,363	95	3,853,130	155	4.02
1	1,067,382	105	4,188,378	169	3.92
2	1,309,297	129	4,993,800	201	3.81
3	1,299,702	128	5,264,219	212	4.05
4	1,254,953	124	5,378,800	216	4.29

Source: Pêcheries maritimes 1958-1960, B.S.Q., Ministère de l'Industrie et du Commerce.
: Pêcheries commerciales 1961, 1962, 1963, B.S.Q., Ministère de l'Industrie et du Commerce.
: Statistiques, 4e trimestre 1964, vol. III, Nos 7-12, B.S.Q., Ministère de l'Industrie et du Commerce.

(1) Loup-marin non inclus.
(2) Etabli par la division de la valeur au débarquement par le volume des captures.

DANS LE TERRITOIRE-PILOTE

Par l'analyse qui précède, il est clair que la pêche est une ressource plus ou moins importante selon les provinces. Elle a également une importance variable selon les régions d'une même province. Aussi, si dans l'économie du Québec, les pêcheries peuvent être considérées comme négligeables, il en va tout autrement dans l'Est de cette province où se concentraient, en 1963, près de 87.3% des débarquements de la province; soit 43.0% aux Iles-de-la-Madeleine et 44.3% en Gaspésie. La valeur des captures était de $2,225,000. en Gaspésie et de $2,310,000. aux Iles pour former ensemble un peu plus de 86% de la valeur des débarquements du Québec $5,264,000). +

Le tableau qui suit donne la répartition régionale des pêcheurs, des captures et de la valeur des prises, pour l'année 1963.

Dans le territoire-pilote, en plus de l'emploi (2,609) et des revenus($4.3 millions) qu'elle procure au primaire, la pêche a aussi son importance pour le secteur de la fabrication: en 1961, 9.4% des industries manufacturières du Bas St-Laurent et la Gaspésie étaient des industries de transformations du poisson. Celles-ci employaient 970 travailleurs, soit 14.7% des employés de l'industrie, et leur distribuaient $1.4 millions en salaires. La valeur des expéditions de ces usines était de $5.6 millions (1).

+ Voir "Statistique", B.S.Q., 3è trimestre 1964, p.14.

(1) Chiffres tirés du "Rapport sur l'industrie manufacturière dans le territoire-pilote", Nov. 1963, par Maurice Turgeon du BAEQ.

Tableau XI: NOMBRE DE PECHEURS, CAPTURES ET VALEUR AU DEBARQUEMENT PAR REGION, PECHERIES MARITIMES 1963.

REGION	PECHEURS		CAPTURES		VALEUR AU DEBARQUEMENT	
	No.	%	Lbs	%	$	%
Côte-Nord	1,108	41.3	16,058,900	12.4	625,156	11.9
Kam. L'Islet	76	2.1	445,400	0.3	104,484	2.0
BSL-Gaspésie	1,518	30.1	57,602,800	44.3	2,224,951	42.3
I.-de-la-Mad.	974	26.5	55,863,100	43.0	2,309,628	43.8
Territoire-pil. SOUS-TOTAL	2,492	56.6	113,465,900	87.3	4,534,579	86.1
Québec- TOTAL	3,676	100%	129,970,200	100%	5,264,219	100%

Source: Pêcheries commerciales 1963, B.S.Q. , Ministère de l'Industrie et du Commerce, Québec.

Aux Iles-de-la-Madeleine, l'emploi maximum dans les usines se situe au mois de mai où on compte près de 1,400 emplois. Si on ajoute au nombre de pêcheurs de la Région-Pilote (2,492) le nombre moyen d'employés dans les usines de poisson durant les huit principaux mois d'opération (1,614) on remarque que 5% des travailleurs du territoire-pilote sont occupés à la pêche ou à la transformation du poisson. En somme, tant par les revenus qu'elle procure et l'emploi qu'elle crée, la pêche est, dans le territoire-pilote, une activité importante. Et elle prête d'autant mieux à l'aménagement que près de 90% des activités de la pêche au Québec s'y trouvent concentrées. Les moyens proposés pour planifier cette industrie pourront donc s'appliquer à l'ensemble des pêches maritimes du Québec beaucoup plus facilement que ce n'est le cas dans les mines, par exemple.

L'étude descriptive qui suit fait état de la pêche aux Iles-de-la-Madeleine, à l'exception de la pêche hauturière et des marchés où l'analyse utilisera le Québec comme cadre.

Dans cette partie du travail seront donc successivement étudiés : la pêche côtière aux Iles; la pêche hauturière du Québec, en y faisant ressortir des données et analyses spécifiques aux Iles; la transformation des captures aux Iles et les marchés pour les captures du Québec.

Les parties subséquentes du travail décriront les services que les gouvernements offrent à l'industrie de la pêche, les organisations qu'on s'est données et les attitudes des pêcheurs. Par la suite, il y aura une discussion sur les mesures à prendre pour développer le secteur de façon rationnelle.

Première partie: le secteur primaire

La pêche constitue la ressource première des Iles-de-la-Madeleine. En effet, 58% de la main-d'oeuvre des Iles s'y adonne, tant au primaire qu'au secondaire.

De plus, la pêche y constitue la principale source de revenu. La valeur de la production y fut d'environ $4,000,000. en 1963 et les revenus individuels, provenant directement de l'exploitation et de la transformation du poisson, dépassent les $2,000,000. pour la même année.

L'économie actuelle des Iles a ses fondements sur l'exploitation et la transformation d'espèces marines aussi variées, tant par leur valeur, leur quantité et leur qualité que le homard, la morue, le hareng, le sébaste, la plie, le maquereau, le flétan et l'aiglefin. On y exploite donc à la fois des poissons de fond, des poissons pélagiques et des crustacés.

L'organisation de ce secteur est de la plus haute importance sur les Iles-de-la-Madeleine car, en plus de l'influence directe qu'il a sur l'économie du milieu, c'est de lui que dépend le secteur de la transformation. Il constitue la base de l'industrie des pêcheries. De plus, non seulement peut-il permettre de l'emploi et des revenus dans les usines, mais du volume de poisson débarqué dépend la stabilité de l'emploi et l'augmentation des revenus dans les usines.

Le secteur primaire de la pêche des Iles-de-la-Madeleine tire son importance de deux types de pêche qui s'y pratiquent: la pêche côtière, réalisée à faible distance des côtes par des embarcations de moins de 41 pieds grâce surtout aux prises de crustacés, et la pêche hauturière où une flotte de chalutiers de 60 à 82 pieds de longueur recherche les poissons de fond du Golfe St-Laurent.

A.- LA PECHE COTIERE:

Le secteur primaire de la pêche côtière est relativement important sur les Iles, tant par la valeur des prises que cette pêche permet, que par le volume de main-d'oeuvre qui s'y intéresse et du capital qui y est investi.

1.- Ressources:

La pêche côtière des Iles-de-la-Madeleine doit sa subsistance à l'exploitation du homard.

Etant donné la qualité des fonds, le homard des Iles-de-la-Madeleine est réputé internationalement. Malheureusement, les fonds sont limités et tout porte à croire que les prises ne pourront pas tellement s'accroître avec le temps.

Si le homard est limité, par contre, les concentrations de hareng qui pullulent dans le Golfe, plus spécialement dans la Baie de Plaisance le printemps et qui se dispersent ensuite par bancs un peu plus loin des côtes l'été, sont illimitées et offrent des possibilités de prises inouies.

Cependant cette espèce est de très faible valeur et ce n'est que par une très grande productivité qu'on peut y réaliser des revenus intéressants.

Parmi les poissons pélagiques il y a également le maquereau qui est en quantité illimitée. Il abonde autour des Iles vers le milieu de l'été et au début de l'automne. Sa faible valeur commerciale, le manque de technologie et de marchés en font toutefois une espèce quasi inexploitée.

Il y a de plus, dans les eaux territoriales des Iles-de-la-Madeleine, des pétoncles, des crabes, des moules et des palourdes. De ces espèces, les pétoncles semblent avoir le plus de chances d'exister

en quantités appréciables.

Des palourdes et des moules nous ne pouvons dire plus que des crevettes: nous n'avons aucune idée des stocks.

Si nous omettons ici de parler des poissons de fond c'est volontairement que nous le faisons, même s'il est vrai que certains pêcheurs côtiers y réalisent leurs revenus et que d'autres l'y complémentent. Nous en parlerons plus loin lorsque nous traiterons de la pêche hauturière. Il est cependant bon de noter que les approches de l'Ile Brion et du Rocher-aux-Oiseaux abondent de morues. Ces fonds sont trop rocailleux pour qu'on puisse y pêcher au chalut et la distance qui les sépare des Iles augmente considérablement les frais d'opération de la petite barque côtière.

Le loup-marin est une espèce de grande valeur, dont le cheptel est limité. C'est pourquoi, devant le danger d'extermination de l'espèce, le Gouvernement Fédéral a décidé d'une nouvelle législation (27 octobre 1964). Aux termes de cette législation la chasse aux loups-marins commencera le 7 mars, au lieu du 5, et il est de plus interdit de tuer plus de cinquante mille jeunes coeurs à pelage blanc et de jeunes coeurs ayant moins d'un an dans la région No 2 du Golfe, c'est-à-dire celle située au sud du 50e degré de latitude nord et à l'ouest d'une ligne partant du Cap Ray et allant jusqu'au Cap Nord soit, en définitive, le Golfe au sens où on l'entend généralement, i.e. de l'embouchure intérieure du Détroit de Cabot, à l'est et au Cormorant, au nord.

De plus, la chasse à tout loup-marin est interdite aux hélicoptères et aéronefs du 26 avril au 6 mars suivant, ces deux jours compris. Les palangres sont prohibés en tout temps. Il est de plus défendu d'entasser sur les glaces plus de peaux qu'il n'est possible d'en transporter dans une journée.

Enfin, on exige que le phoque soit mort avant de "l'écorcher", tout comme on défend de tuer des phoques adultes groupés pour l'alimentation de leurs petits. Les phoques à capuchon (ouastiks) sont préservés en tout temps.

2.- Capital +

Il est assez difficile d'étudier l'investissement requis par le pêcheur côtier des Iles-de-la-Madeleine, selon le type de pêche auquel il s'adonne. En effet, les classes ne sont nullement étanches et il arrive souvent qu'un pêcheur d'une espèce se retrouve dans une autre le lendemain: le pêcheur de homard, par exemple, se retrouve, selon la période de la saison, tantôt pêcheur de morue, tantôt pêcheur de maquereau; il arrive également qu'un pêcheur de hareng devienne un pêcheur de morue ou de maquereau. Les deux seuls types de pêche qu'un même individu ne fera pratiquement jamais pendant une même saison sont la pêche au hareng et celle du homard, car les périodes où ces pêches se pratiquent sont concurrentielles et l'équipement est totalement différent (si nous excluons naturellement l'embarcation). Les autres pêches sont complémentaires les unes des autres.

a) Actif.

Les pêcheurs côtiers des Iles-de-la-Madeleine sont favorisés par une espèce de grand luxe qui est le homard. Il n'est donc pas surprenant que leurs revenus soient supérieurs à ceux des pêcheurs gaspésiens.

La pêche au homard, par contre, exigeant un équipement additionnel dispendieux, il n'est pas non plus surprenant de constater que l'actif est plus considérable sur les Iles et également les frais d'opération.

+ La plupart des chiffres mentionnés dans cette partie sont tirés de Situation économique de la pêche côtière du Québec, par Marcel Daneau, Min. Ind. et Com. du Québec, Division des Pêcheries, 1964.

Il y avait sur les Iles, en 1962, 431 bateaux côtiers (y compris 11 cordiers) et quelque 860 pêcheurs côtiers.

L'actif moyen du pêcheur côtier des Iles-de-la-Madeleine est de $2,485.00 ($1,449.00 en Gaspésie). De plus, 70% des pêcheurs-propriétaires des Iles ont un actif supérieur à $2,000.00, alors qu'en Gaspésie 80% des pêcheurs ont un actif inférieur à $2,000.00. Seulement 4.2% des pêcheurs madelinots ont un actif inférieur à $1,200.00 (58.2% en Gaspésie).

L'item qui est principalement responsable de l'actif considérable du pêcheur madelinot demeure les agrès de pêche, avec $1,244.00. Il est bon de souligner ici que les casiers à homard et les trappes à hareng sont deux item qui contribuent considérablement à rendre l'investissement élevé.

La valeur moyenne des moteurs est de $645.00 (30% des pêcheurs côtiers ont des diésels), celle du bateau $391.00, et les autres actifs, $228.00

b) Types d'embarcation

Les embarcations des pêcheurs côtiers des Iles-de-la-Madeleine ont une longueur moyenne de 27 pieds et une capacité de 6,259 livres. La durée moyenne du bateau étant de 9 ans, il faut prévoir le renouvellement de quelque 50 unités annuellement.

Si la durée moyenne du bateau n'est que de 9 ans, la vie du moteur est encore plus courte: 8 ans. Conséquemment, près de 60 pêcheurs côtiers doivent se procurer un moteur neuf chaque année.

c) Financement

Cet actif considérable et les frais d'opération élevés obligent le pêcheur madelinot à avoir recours à l'emprunt.

En 1963, 67% des pêcheurs côtiers n'ont fait aucun emprunt. Cependant, les autres ont dû emprunter en moyenne quelque $1,000.00., dont l'item principal est l'équipement de pêche. Cet item est considérable par suite du fait que la majorité des pêcheurs côtiers des Iles-de-la-Madeleine sont des pêcheurs de homard.

d) Part de l'associé.

Il y a habituellement deux personnes par bateau reliées généralement par des liens de parenté; la rémunération de l'associé se fait de différentes façons. Le propriétaire, qui est rémunéré selon la valeur des prises, paie son associé d'après un montant déterminé à l'avance ou selon un pourcentage du revenu brut réalisé. Dans certains cas, l'associé est rémunéré selon un montant de base fixé à l'avance auquel s'ajoute un pourcentage du revenu réalisé.

e) Aide gouvernementale.

La flotte de pêche côtière reçoit une aide financière des gouvernements depuis 1956. Les modalités ont, depuis ce temps, été quelquefois transformées.

Aux termes de la dernière législation provinciale + une subvention de $8. le pied de quille est donnée pour la construction de bateaux motorisés de 18 à 25 pieds. Cette subvention est de $12. le pied de quille et 50% du coût du moteur (mais n'excède pas $300.) pour les bateaux de 25 à 35 pieds, et de 25% du coût total approuvé (inclus, moteur et agrès) pour les bateaux de 35 à 45 pieds. De plus, sous l'empire du Plan Fédéral d'indemnité aux pêcheurs,

---

+ Arrêté en Conseil 1995: Gazette Officielle de Québec, 14 nov. 1964, Vol. 96.

le provincial paie la prime d'assurance des bateaux de 18 à 45 pieds. Il contribue aussi à l'achat de filets maillants et donne un rabais de 15 cents le gallon sur l'essence utilisée pour la pêche. Enfin, par l'intermédiaire de son Service de Crédit Maritime, le Québec paie un intérêt de 4% sur les prêts accordés aux pêcheurs par les Caisses Populaires et paie aussi, depuis avril 1965, la prime d'assurance sur la vie de l'emprunteur. Les prêts à l'achat du bateau varient avec la longueur de celui-ci, ne dépassant pas $2,000.00, et doivent être remboursés en quatre ans. Les prêts à l'achat de machines, d'équipement et d'agrès sont de $1,500.00 au maximum et sont remboursables en deux versements égaux.

Le Fédéral, pour sa part, paie "la moitié du coût du sel servant à la transformation du poisson par le pêcheur"; il assume les frais d'administration d'un plan d'assurance -indemnité et "fait profiter le pêcheur du "Sick Mariners Funds" qui s'applique en cas de maladie contractée durant la pêche". Le Fédéral verse également une subvention de 25% du coût total approuvé (bateau, moteur et agrès) pour les bateaux de 35 à 55 pieds.

Les subventions reçues par les pêcheurs côtiers des Iles-de-la-Madeleine furent de $53,000. en 1963, soit une subvention moyenne de $123. par embarcation. La subvention moyenne fut de $103. pour le bateau, $7. pour les agrès et $13. pour le sel.

Ces subventions ne tiennent pas compte de l'aide indirecte fournie aux pêcheurs par la réduction de 15 cents le gallon sur l'essence utilisée pour la pêche.

f) Rémunération du capital fixe.

L'actif total déprécié est de l'ordre de $1,068,000. et permet un revenu net total de $778,700.

Le nombre d'heures de pêche permettant ce revenu est de 402,050, ce qui signifie un revenu horaire de $1.94.

Cependant, ce revenu horaire constitue la rémunération à la fois du travail et du capital.

En décomposant on voit que, pour une rémunération du travail de $1.00 l'heure, le capital actuel, en plus de prévoir son renouvellement rapporte 11.7% annuellement.

Par contre, lorsque le capital qui se déprécie ne prévoit qu'à son remboursement, la rémunération horaire du travail est de $1.31; avec une rémunération de 6% du capital qui prévoit son remplacement le travail est alors rémunéré à raison de $1.18 l'heure.

3.- Travail +

L'actif et les frais d'opération considérables du pêcheur côtier des Iles-de-la-Madeleine ne lui laisseraient pas le loisir d'opérer s'il ne réalisait pas un revenu brut relativement élevé, provenant de la pêche.

a) Prises et revenus.

La valeur moyenne des prises au débarquement est de $3,429. sur les Iles-de-la-Madeleine, comparativement à seulement $1,149. en Gaspésie.

Il est évident que le homard, qui exige un équipement dispendieux comparativement à l'équipement d'artisan de certains pêcheurs côtiers, doit procurer

---

+ Les chiffres proviennent de Situation économique de la pêche côtière du Québec, par Marcel Daneau, Min. Ind. et Com. du Québec, Division des Pêcheries, 1964.

plus à celui qui s'y intéresse. En 1963, les pêcheurs de homard réalisèrent un revenu brut moyen de $3,475. En 1964, année exceptionnellement mauvaise, le revenu brut moyen demeurait de l'ordre de $2,890. bien que le nombre de pêcheurs se soit accru de 54, passant de 419 à 473, et que le volume total des prises ait diminué considérablement d'avec 1963, soit 2,785,624 livres, comparativement à 3,621,703 livres l'année précédente.

Le revenu brut provenant de l'exploitation du homard était de $1,456,097.00 en 1963 et de $1,364,955.00 en 1964.

Les prises moyennes par bateau, qui étaient de 8,640 livres en 1963, tombèrent à 5,889 en 1964 alors que le prix moyen la livre passait de 40.2 ¢ à 49.0 ¢ pendant les mêmes années.

L'exploitation du hareng et de la morue fournit à quelques autres pêcheurs la majeure partie de leur revenu annuel ou encore un complément à leur revenu provenant de l'exploitation d'une autre espèce. Les prises de hareng, qui sont de l'ordre de 34,000,000 livres, représentent environ $135,000. alors que les prises de poissons de fond par les pêcheurs côtiers, 6.5 millions de livres en 1963 et 3.3 millions en 1964, fournirent près de $200,000. additionnels en 1963 et moins de $100,000. en 1964.

Les pêcheurs côtiers des Iles-de-la-Madeleine, dont le revenu brut provenant de la pêche est de $3,429. (en 1963), voient leur revenu brut moyen atteindre les $4,950.00: les paiements de transferts fournissent à chaque pêcheur en moyenne $633., les salaires et les gages $361., et $145. sont tirés de diverses sources. De plus, le revenu moyen en nature est de $380. annuellement.

Les dépenses moyennes de la pêche étant de $1,618., le revenu net provenant de la pêche est de $1,811. et le revenu monétaire disponible de $2,952.00 En Gaspésie, le revenu disponible est de $1,972.00

b) Productivité du travail et analyse de l'emploi.

La pêche côtière des Iles rémunère bien le pêcheur si on considère la brièveté de la saison: la durée moyenne de la saison de pêche est de 85 jours. Par contre, les réparations lui réclament 33 jours de labeur.

Le nombre d'heures en mer est de 935 pour le pêcheur côtier des Iles. Il réalise donc un revenu net quotidien de $21.30 et un revenu horaire net de $1.94. Ce revenu, il va sans dire, constitue pour le pêcheur la rémunération du capital et du travail.

On a vu que, lorsque le capital investi se renouvelle et rapporte 6% d'intérêt, le travail est rémunéré à raison de $1.18 l'heure.

De plus, ce revenu net peut être accru par une augmentation de l'effort de pêche. En plus d'accroître le montant obtenu pour la rémunération du capital et du travail, ceci aura pour effet d'augmenter la rémunération horaire du travail et de diminuer l'amortissement horaire sur l'investissement: en effet, l'équipement ne se dépréciera pas proportionnellement à l'augmentation du nombre d'heures de pêche et ceci entrainera une diminution relative de sa part. La période de chômage est plus longue que la période de pêche même si on y ajoute les journées nécessaires aux réparations, soit 140 contre 118.

c) Caractéristiques générales du pêcheur côtier.

Le pêcheur côtier des Iles-de-la-Madeleine a en moyenne six années de scolarité; il aime son métier dans 97% des cas; relativement plus jeune que le pêcheur côtier Gaspésien, sa moyenne d'âge est de 42 ans contre 47 pour le côtier gaspésien.

d) Incidence des installations portuaires sur le travail.

Les installations portuaires des Iles, qui ne sont pas toujours adéquates n'offrent pas la protection nécessaire pour permettre d'aller en mer aussi souvent qu'on le voudrait. De plus, la nécessité de mettre à sec les bateaux pour la nuit constitue un frein à l'initiative du pêcheur individuel qui veut sortir en mer ou y revenir seul, par suite du fait que l'effort exigé est trop considérable pour deux hommes.

Il y a beaucoup trop de quais ou d'installations portuaires sur les Iles (31) et, parmi ceux-ci (quais), pas assez qui offrent la protection nécessaire.

e) Conclusions.

S'il est vrai que le pêcheur côtier des Iles aime son métier, il ne faut toutefois pas oublier que son effort de pêche est insuffisant.

Il ne faudrait toutefois pas lui faire porter sur les épaules la responsabilité entière de ce faible effort de pêche.

Les espèces, exception faite du homard, sont de faible valeur; les possibilités de prises sont considérables mais le revenu à retirer de ces prises est insuffisant et, plus encore, les marchés sont incertains.

De plus, le fait que l'ensemble des pêcheurs côtiers réalisent des revenus journaliers très appréciables pendant la saison du homard n'est pas de nature à les inciter à aller en mer capturer des espèces qui ne rapporteront peut-être pas de profit... Mais, il y a plus que cela.

L'embarcation n'est pas toujours adaptée au type de pêche; les agrès ou l'équipement pouvant permettre d'accroître la productivité est dispendieux et le manque de capital se fait sentir.

B.- LA PECHE HAUTURIERE DU QUEBEC.

Les trois grandes divisions qui ont servi de charpente dans l'analyse de la pêche côtière seront ici conservées: les ressources, le capital et le travail.

Cependant, l'étude sur la pêche hauturière ne se veut pas spécifique aux Iles-de-la-Madeleine. Au contraire, la présente analyse est faite pour l'ensemble de la flotte hauturière du Québec et lorsque certaines données spécifiques aux Iles s'avèrent pertinentes elles sont présentées dans ce texte.

1.- Ressources.

Les bateaux de pêche hauturière n'exploitent actuellement que des poissons de fond du Golfe St-Laurent. Les principales espèces exploitées sont la morue, les poissons plats et le sébaste.

D'autres espèces constituent un faible pourcentage des prises totales. Selon les années, la morue représente de 60 à 80% des prises totales des chalutiers du Québec, le sébaste de 10 à 20% et la plie de 5 à 15%.

Sur les Iles-de-la-Madeleine, en 1963, les prises de morue comptaient pour 60.1% des prises totales de poisson de fond et le sébaste 19.2%. Ces chiffres étaient passés à 38.9% et 54.4% respectivement en 1964.

a) Lieux de pêche de la flotte hauturière du Québec.

Les ressources sont exploitées à la grandeur du Golfe. Il y a cependant des bancs de pêche sur lesquels l'effort du Québec est plus intense. Celui-ci varie d'un banc à l'autre selon les types de bateaux et leur port d'attache (v.g. Gaspésie ou les Iles), selon la productivité et l'accessibilité des bancs pour un type d'agrès et principalement selon les connaissances même des pêcheurs. Beaucoup ne connaissent pas la nature des fonds de certains bancs et ils n'osent s'y aventurer.

A partir des compilations faites par John Proskie + on peut établir le pourcentage des prises sur les bancs de pêche:

Les cordiers capturent de 80 à 90% de leurs prises sur les bancs des régions de Gaspé et d'Anticosti. La première est la plus importante parce que traditionnellement connue. La seconde est fréquentée surtout pour le flétan qui y est abondant au printemps.

Les chalutiers ont un rayon d'action plus grand que les barques côtières et les cordiers et ils effectuent des prises dans toutes les régions du Golfe. Les chalutiers de 60' concentrent cependant leurs efforts sur les bancs de la région de Gaspé (environ 50% de leurs prises) et sur ceux d'Anticosti et Havre St-Pierre. Ces chalutiers pour la plupart ont leur port de débarquement en Gaspésie. Les bancs de pêche de la région de Gaspé sont donc intéressants par leur proximité. Il faut toutefois faire exception pour les chalutiers de bois de 60' des Iles-de-la-Madeleine qui représentent environ 20% de l'ensemble de cette catégorie. Ces derniers concentrent leurs efforts de pêche du côté de l'embouchure du détroit de Cabot, le printemps et l'automne, et ont leur port de débarquement aux Iles à l'année longue.

Pour les chalutiers de 65' et 82' la répartition des prises est plus uniforme car ils peuvent se déplacer sur des distances plus grandes à cause de leur rayon d'action. Aussi peuvent-ils pêcher plus facilement le poisson rouge qui a son habitat dans les eaux très profondes.

+ Voir ces quatre volumes du Service Economique du Ministère des pêcheries d'Ottawa: Operations of Modern Fishing Craft Atlantic Seaboard 1959 et 1960. Costs and Earnings of selected Fishing Enterprises Atlantic Provinces 1961 and 1962; Costs and Earnings of Quebec Mobile Fishing fleet 1963 Preliminary.

b) Les ressources sont-elles surexploitées?

Il faut admettre que les ressources en poissons de fond sont limitées comme toutes les ressources renouvelables; cependant, il est à se demander si l'utilisation de ces ressources a atteint un maximum. Des experts disent que la partie Sud du Golfe est exploitée à son maximum, ce qui ne serait pas le cas dans la partie Nord.

Divers indices portent à croire que la ressource est exploitée de façon abusive. Par exemple, de 1945 à 1963, le poids moyen de la morue est passé de 10 à 4 livres. Cette diminution dans la taille des individus, même si elle est compensée par une augmentation dans les prises, affecte les rendements des pêcheurs qui doivent rejeter à la mer des quantités appréciables de poisson de petite taille; en 1964, des producteurs de Gaspésie refusaient le petit sébaste. Un autre indice révélateur peut être le fait que la production totale des pêcheries du Québec n'augmente pas proportionnellement à l'addition de nouvelles unités de pêche. Ce dernier argument ne résiste pourtant pas à un examen sérieux.

En effet, la diminution dans les effectifs de la pêche côtière a une influence à la baisse dans le volume total des prises des espèces de fond en Gaspésie, tout comme la diminution de l'effort de pêche du côtier des Iles-de-la-Madeleine pour les espèces de fond a une influence à la baisse sur le volume des prises. Cependant l'argument le plus sérieux, et en même temps le plus étonnant, réside dans le fait que plusieurs chalutiers et capitaines ont maintenu depuis une dizaine d'années un niveau de prises qui ne semble pas avoir été affecté par la variation dans la taille de la morue et le plus grand nombre de chalutiers. L'année 1964 fut même exceptionnellement bonne aux Iles-de-la-Madeleine pour près de la moitié de la flotte.

Le problème de la relative stabilité des prises totales malgré les additions au capital de la pêche n'est pas particulier au Québec. La même remarque s'applique au Nouveau-Brunswick et à l'Ile-du-Prince-Edouard. Voilà pourquoi on ajoute aux hypothèses

énoncées plus haut une explication par une mauvaise situation géographique du Golfe: le poisson (surtout les gadidés) se concentre à l'entrée du détroit de Cabot, au printemps, pour se disperser dans le Golfe, à l'été, et se regrouper de nouveau à la sortie pour rejoindre les bancs de l'Atlantique. La Nouvelle-Ecosse est située au centre des concentrations du poisson; avec les pays et provinces qui y pêchent, elle affecterait directement les pêcheries du Golfe par la pêche intensive pratiquée depuis quelques années.

Les cycles biologiques, les facteurs océanographiques, les migrations des poissons, le déplacement des glaces qui peut retarder la pêche le printemps, la mauvaise température qui prévaut certaines années, etc.. sont autant de facteurs propres à affecter les rendements. A cause des recherches insuffisantes il faut donc avouer que, pour l'instant, il est difficile de conclure avec assurance à la surexploitation du Golfe (1).

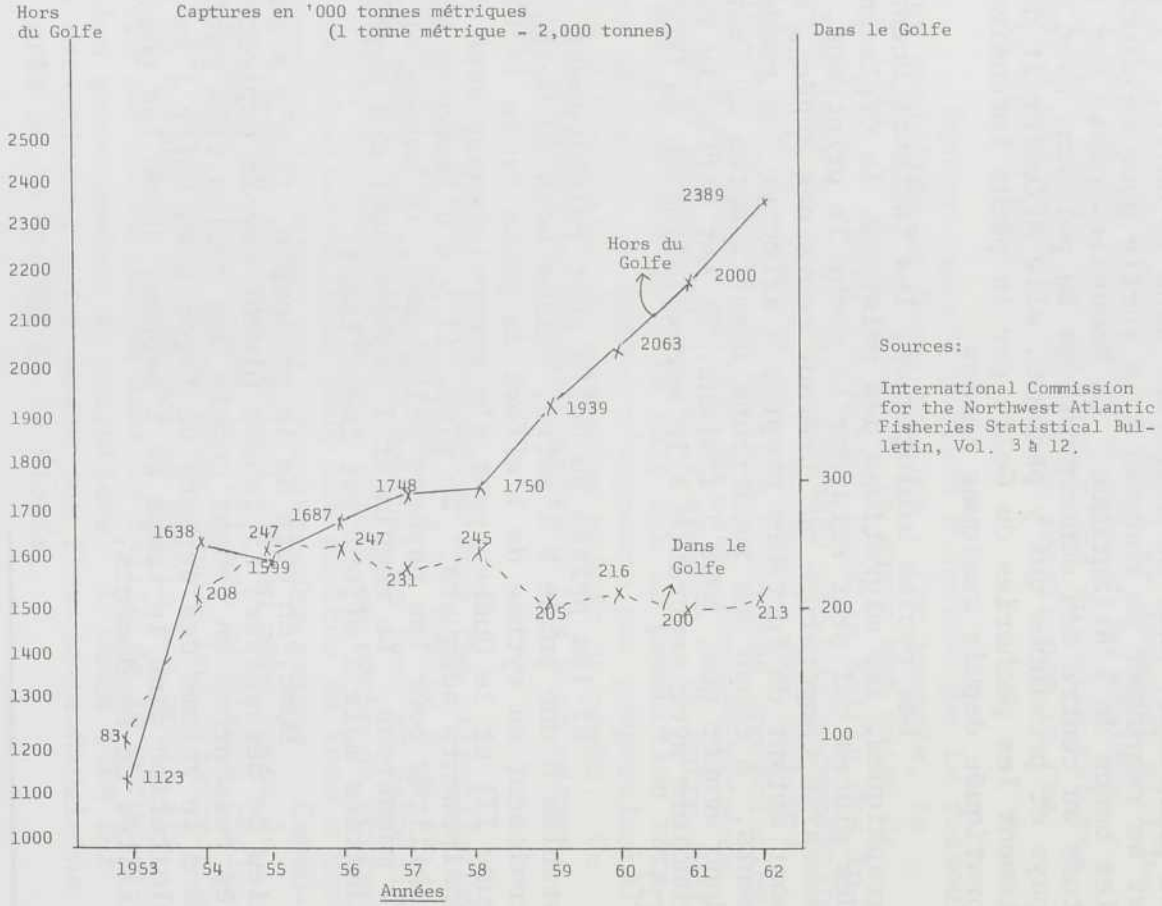
Si les prises du Golfe sont relativement stables d'une année à l'autre, celles hors du Golfe croissent au rythme de l'effort de pêche (voir la Figure II) et le Québec peut s'y approvisionner avec des équipements adéquats. De plus, il y a d'immenses possibilités pour les espèces pélagiques, le hareng et le maquereau. Le requin et l'espadon sont des espèces limitées mais l'effort est insuffisant.

Donc, du côté de la ressource, il n'y a pas lieu de désespérer; il faudra plutôt savoir exploiter les ressources en tenant compte des cycles très variables dans le volume des espèces de façon à en faire l'exploitation dans le temps et l'espace, selon les possibilités de rendements.

---

(1) M. Robert Raymond, professeur au Département de Biologie de la Faculté des Sciences de l'Université Laval, fait actuellement pour le compte du BAEQ l'étude de tous les travaux d'ordre bio-physique effectués sur le territoire maritime accessible aux pêcheurs du territoire-pilote.

Figure II: EVOLUTION DES PRISES A L'INTERIEUR COMME A L'EXTERIEUR DU GOLFE, TOUS LES PAYS 1953-1962



Sources:

International Commission for the Northwest Atlantic Fisheries Statistical Bulletin, Vol. 3 à 12.

Poursuivons notre étude par l'examen de la flotte hauturière du Québec.

2.- Le capital.

Avant de décrire les caractéristiques actuelles de la flotte hauturière du Québec, il n'est pas superflu de jeter un bref coup d'oeil sur son évolution.

a) Historique +

Si l'apparition des chalutiers de bois de 60' et 65 pieds remonte à 1952, ce n'est qu'à partir de 1955 que l'évolution dans les effectifs de pêche commença réellement. C'est également cette année-là que les gaspésiennes firent leur apparition. Par contre, les premiers chalutiers d'acier datent de 1961.

> "Les grandes transformations opérées depuis quelques années dans le secteur primaire des pêcheries sont dues en grande partie à l'introduction d'instruments électroniques. L'équipement électronique marin joue un rôle vital pour faciliter ce genre d'exploitation et on peut dire que l'électronique a forçé l'adoption de nouvelles méthodes et facilite l'exploitation de fonds de pêche, inconnus auparavant. La cabine de pilotage d'un chalutier moderne contient souvent plus d'instruments électroniques que certains petits bateaux de guerre durant le second conflit mondial. Ces instruments permettent de découvrir en quelques heures des richesses marines dont la découverte, il y a vingt ans, aurait nécessité des semaines ou des mois de recherches qui n'apportaient pas toujours une certitude comparable. Au nombre de ces instruments

---

+ Ces quelques paragraphes ont été écrits grâce à un texte de M. Germain Giroux: "La flotte moderne de pêche de Québec", publié dans l'Annuaire statistique du Québec, 1960, pp. 378-397.

nous voyons: un radio-téléphone, un écho-sondeur, un "Loran" et, en addition dans quelques unités, un radar et un chercheur de poisson. Le jour est peut-être prochain où il sera nécessaire d'ajouter un "Decca Navigator" +.

Le premier chalutier d'acier a été lancé en décembre 1961. Ce bateau est "capable de naviguer et de pêcher par mauvais temps raisonnable" et même de "naviguer dans les glaces". On croyait alors que ce chalutier constituait "un énorme pas en avant dans la modernisation de notre flotte de pêche" ++.

En novembre 1963 le premier chalutier de grande pêche de la flotte québecoise a été mis à l'eau. Un autre du même type prenait la mer au printemps 1964. Ces deux unités sont la propriété de St. Lawrence Sea Products Co. et on peut considérer qu'ils sont encore à l'essai.

Le tableau XII montre le rythme auquel s'est développée la flotte du Québec et le tableau XIII en donne la répartition régionale pour l'année 1963.

b) Nombre et caractéristiques des bateaux du Québec en 1963.

De 1952 à 1964, 170 unités ont été construites mais toutes ne sont pas en opération: certaines sont au service du Département des Pêcheries du Québec, comme

---

+ op. cit. pp. 386-7, "La flotte moderne de pêche de Québec". publié dans l'Annuaire Statistique du Québec, 1960.

++ Jean-Marie Boulanger: "Premier chalutier d'acier construit dans la Province de Québec: M/V Bienvenu", dans Actualités Marines, revue publiée par le Ministère des Pêcheries de la Province de Québec, Vol. 5, No. 3, sept.-déc. 1961.

Tableau XII: EVOLUTION DANS LA CONSTRUCTION DES CHALUTIERS ET DANS LE TONNAGE BRUT DE LA FLOTTE MODERNE DE PECHE DU QUEBEC PAR ANNEE, DE 1952 A 1963.

Année	Gaspésiennes		Cordiers		Chalutiers Bois		Chalutiers de fer		Chalutier acier 78'		Chalutier acier 129'		Total cumulatif (tonnes
	Nombre	Jauge br. (tonnes	Nombre	Jauge br. (tonnes	Nombre	Jauge br. (tonnes	Nombre	Jauge br. (tonnes	Nombre	Jauge br. (tonnes)	Nombre	Jauge br. (tonnes)	
1952			3	97.21	1	26.72							123.93
1953			6	209.67	1	26.10							359.70
1954			3	121.47	5	209.18							700.35
1955	1	15.08	2	75.30	5	225.19							1,015.92
1956	6	91.65	1	34.00	11	501.58							1,643.15
1957	8	122.29			5	227.70							1,993.14
1958	13	196.24			3	195.78							2,385.16
1959	16	243.20			9	487.70							3,116.06
1960	6	90.91			12	584.89							3,791.86
1961					6	298.38	1	141.92	1	121.72			4,353.88
1962					12	687.21			3	366.42			5,047.51
1963					13	878.36			7	869.09	1 (1)	311.96	7,466.92
TOTAL	50	759.37	15	537.65	83	4,358.79	1	141.92	11	1,357.23	1	311.96	

Source: Rapport sur les Pêcheries du Québec pour l'exercice financier 1963-1964, Division des Pêcheries Ministère de l'Industrie et du Commerce, 1965, page 80.

(1) Un second chalutier de 129' est entré en service en 1964.

Tableau XIII: REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES BATEAUX SELON LE DOMICILE DES CAPITAINES. 1963

Bateaux	Gaspésie	Iles-de-la-Madeleine	Côte-Nord du Golfe St-Laurent
	No	No	No
Gaspésiennes	43	-	6
Cordiers (1)	7	-	-
Chalutiers de bois (1)	52	20	3
Chalutier de fer	-	1	-
Chalutier d'acier de 78'	5	7	-
Chalutiers d'acier de 129'	-	-	1
TOTAL	107	28	10

Source: Rapport sur les Pêcheries du Québec op. cit., page 81.

(1) Le nombre de cordiers et de chalutiers de bois diffère de ceux du Tableau X qui ne tient pas compte des pertes par accident (2 cordiers et 5 chalutiers) des mises au rancart (6 cordiers et 2 chalutiers de bois) et des conversions (1 gaspésienne et 1 chalutier transformés en patrouilleurs).

bateaux patrouilleurs et navires de recherche; d'autres sont présentement la propriété du Gouvernement à la suite de saisie par l'Etat ou d'abandon de la part du pêcheur; enfin, quelques unités sont au rancart et d'autres, huit (8), ont péri à la suite d'accidents ou d'un feu.

En 1963, 136 unités étaient effectivement en opération (1) ;

-47 chalutiers en bois de 60'

-21 chalutiers en bois de 65'

- 9 chalutiers en acier de 78' (2)

- 2 chalutiers en acier de 82'

- 1 chalutier en acier de 93'

- 1 chalutier en bois de 50'

-46 cordiers de 45' (Gaspésiennes)

- 6 cordiers de 56'

- 3 seineurs (chalutiers utilisant la seine danoise).

Le tableau XIV en résume les principales caractéristiques.

Les moteurs sont à haute révolution chez les cordiers et chalutiers de bois et à basse révolution chez les chalutiers d'acier.

---

(1) Source: BSQ, Section des Pêcheries.

(2) Ceux-ci sont transformés en chalutiers de 82'. Aussi cette classe sera étudiée avec celle des 82'.

Tableau XIV: PRINCIPALES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA FLOTTE DU QUEBEC.

TYPE COQUE	MOYENNE PAR BATEAU			
	AGE	LONGUEUR HORS-TOUT	TONNAGE BRUT	C.V.
	ANS	PIEDS	TONNES	NO
Cordier de bois	6	45	15	45
Cordier de bois	11	56	40	155
Chalutier bois	6	60	48	226
Chalutier bois	3	65	66	319
Chalutier acier	2	78	123	310

Source: John Proskie: Costs and Earnings of Quebec Mobile Fishing Fleet, 1963 (Preliminary) Economics Service, Dept. of Fisheries of Canada, June 1964.

Habituellement les gaspésiennes et les cordiers (ou palangriers) utilisent, comme agrès de pêche, le filet maillant, la ligne à main ou la ligne dormante (ou palangre) tandis que les chalutiers emploient évidemment le chalut.

Il n'y a pas de gaspésiennes sur les Iles-de-la-Madeleine. La flotte hauturière était composée en 1964 de 11 chalutiers de bois de 60', 9 de 65' et 9 chalutiers d'acier de 78 (82) pieds (l'un d'eux fut porté disparu le 2 décembre 1964, le Marie-Carole, 82').

Il est opportun de signaler que la majorité des navires de 45 à 65 pieds de longueur sont dessinés par des architectes d'origine étrangère, mais assez bien au fait du besoin des pêcheurs.

Ils répondent généralement bien aux fins des techniques de pêche pour lesquelles ils ont été conçus +. On ne peut en dire autant des navires de 82 pieds:

> "La presque totalité des navires d'acier est de conception architecturale européenne. En effet, la construction de navires d'acier pour les pêcheries de la côte atlantique était pratiquement ignorée avant l'introduction du système fédéral à la construction. Les architectes navals européens n'avaient pas d'expérience dans ce domaine. Les chantiers maritimes, pris par surprise, n'avaient que peu de main-d'oeuvre ou de personnel technique compétent pour préparer des plans généraux d'ensemble et l'arrangement des dispositifs de pêche, en particulier. De nombreux proto-

---

+ Voir Germain Giroux: "La flotte moderne de pêche du Québec, Annuaire Statistique du Québec, 1960, pp. 382-383.

types ont été reproduits en série avant d'être essayés adéquatement et corrigés afin de répondre totalement aux besoins de la pêche atlantique". +

c Le financement de la flotte.

Le financement de chaque nouvelle unité se fait sur une base tripartite: le propriétaire, le Ministère Fédéral des Pêcheries et le Département des Pêcheries du Québec.

Depuis le 1er juillet 1964 la contribution fédérale est la suivante:

-Le Ministère des Pêcheries paye au pêcheur, par l'entremise du "Loan Board" ou du Département Provincial des Pêcheries:

-- 25% du coût approuvé (moteur et engin de pêche compris) des bateaux de 35' à 45';

-- 30% du coût approuvé des bateaux de 45' et plus mais n'excédant pas 99.9 tonnes; (1)

-- 40% du coût approuvé des bateaux de bois de 100 tonnes et plus. (2)

+ Technologie des bateaux et engins de pêche, causerie présentée au symposium sur les Pêches Maritimes à l'Université Laval les 31 mars et 1er avril 1964, par Jean Fréchet, chef de la division des navires et engins de pêche, Ministère des Pêcheries, Ottawa.

(1) Avant le 1er juillet 1964, le Ministère subventionnait à raison de $250. la tonne les bateaux de plus de 45 pieds. Les chalutiers de 78' ont plus de 120 tonnes.

(2) Avant le 1er avril 1965, cette subvention était de 35% du coût approuvé.

-De plus, un programme administré par la Commission Maritime paye au chantier maritime:

--50% du coût approuvé s'il s'agit d'un chalutier d'acier de plus de 100 tonnes.

L'aide provinciale est également remarquable:

-Une fois déduite, la contribution fédérale, 80% ou 90% du solde, est prêté sans intérêt pour une période indéterminée.

-Pour la durée de ce prêt chaque unité doit être protégée par une assurance maritime dont la prime annuelle est entièrement payée par le Département (1).

> "Pour l'année financière 1962-1963, la prime s'établit à 3¼% l'an pour les bateaux de bois et à 2¾% pour les chalutiers d'acier. Pour le chalutier de fer, la prime est de 5% et le Ministère ne contribue que 50% dans le paiement de la prime, puisque ce bateau peut naviguer douze mois par année et effectuer durant l'hiver des débarquements de poisson à l'extérieur du Québec" +.

---

(1) Avant le 1er avril 1961, cette prime d'assurance "Trawler Form Insurance" était payée à parts égales par le propriétaire et le Ministère.

\+ Rapport sur les Pêcheries, exercice financier, 1962-1963, page 82.

Pour l'année financière 1963-1964, $204,450. ont été payés en prime; de 1956 à 1964 la province a payé $776,110. en assurances et reçu $569,700. en indemnités pour 8 pertes totales et 83 pertes partielles + et (1).

-Le Ministère aide aussi par son Crédit Maritime: ++. Il paie 4% d'intérêt, plus 1% en prime d'assurance-vie, aux Caisses Populaires sur l'emprunt que contractent les propriétaires de bateaux pour financer une partie de leur propre part de 10% ou 20% du solde. De 1941 à 1964 des prêts de $2.9 millions ont été consentis et la province a payé $236,500. en intérêts et primes d'assurance-vie, dont près de $35,000. pour l'exercice de 1963-1964 +++.

+ Rapport sur les Pêcheries du Québec, exercice financier 1963-1964, pages 83-84.

(1) Un point intéressant à signaler est le suivant: Le Marie-Carole, chalutier d'acier de 82' des Iles-de-la-Madeleine, commence sa pêche le 7 juillet 1964. Il a coûté $245,000. Le 2 décembre de la même année, il coule. La Compagnie d'assurance ne verse qu'environ $150,000., estimant qu'il s'agit de la valeur réelle du bateau. Ce subside du Fédéral est une perte.

++ "Le crédit maritime résulte d'une entente entre le Ministère et les Unions régionales des Caisses Populaires des districts maritimes pour faciliter des prêts aux pêcheurs professionnels, pour des fins de pêche hauturière ou côtière, et aux Syndicats des pêcheurs, pour la construction ou l'agrandissement d'ateliers dont le Ministère a approuvé les projets au préalable. La première entente date de 1941", Rapport sur les Pêcheries du Québec, 1962-1963, page 86.

+++ Rapport sur les Pêcheries du Québec, exercice financier 1963-1964, page 86.

Tableau XV: SOURCE DES CAPITAUX- CONSTRUCTION DE BATEAUX DE PECHE HAUTURIERE 1952-1960, 1960-1962 et 1952-1963.

SOURCE	1952-1960		1960-1962		1952-1963
	$	%	$	%	%
Argent personnel du propriétaire	55,000	1.5	21,400	1.2	0.9
Prêts consentis par le secteur privé	82,000	2.1	35,310	1.9	1.8
Emprunts bénéficiant du Crédit Maritime	272,000	7.0	133,100	7.2	5.0
Aide fédérale	541,800	14.0	347,520	18.7	26.6
Prêts consentis par le Ministère de l'Industrie et du Commerce	2,909,045	75.4	1,317,210	71.0	65.7
TOTAL	3,859,845	100.0	1,584,540	100.0	100.0

Source: Annuaire statistique, Québec 1960, page 389,
Rapport sur les pêcheries: op. cit., exercice 1962-1963, page 80;
exercice 1963-1964, page 83.

-Le Ministère consent aussi des prêts, sans intérêt, pour les réparations importantes de bateaux de pêche hauturière effectuées dans les chantiers maritimes du Québec. Aux termes de la nouvelle convention de prêt le propriétaire débourse $500.00, ou 10% selon que le coût des réparations est inférieur à ou dépasse $5,000. Pour payer cette part le propriétaire a généralement recours à un emprunt auprès des institutions financières.

En retour de ces avantages le contrat prévoit une première hypothèque maritime en faveur du Ministère: l'obligation de débarquer les captures dans un port précis du Québec; un mode de remboursement (qui sera analysé plus loin) et l'obligation pour le patron de suivre des cours de perfectionnement durant l'hiver.

Par le tableau XV on voit que la part initiale du propriétaire a toujours été très faible. De plus on remarque l'importance relative, de plus en plus grande, prise par l'aide fédérale aux dépens des autres sources de capitaux, surtout dans les dernières années, 1963 entr'autres. Ceci est dû évidemment à l'arrivée des chalutiers de 82' et de 129' où l'aide gouvernementale compte pour 50% du coût du navire.

Le tableau XVI, à la page suivante, illustre bien le phénomène du taux accéléré d'accroissement de l'assistance gouvernementale. Les prêts annuels des Ministères, par exemple, sont passés de $70,500. à $2,653,000 et l'aide fédérale annuelle de $6,500. à $1,278,000. entre 1952-53 et 1963-64.

L'assistance gouvernementale est donc devenue de plus en plus importante par suite de l'adoption de mesures plus libérales, du coût croissant de construction des bateaux et de leur taille de plus en plus considérable.

Il faudrait également ajouter que le Service d'Economie Maritime s'occupe de la location et de l'aménagement de chantiers maritimes: il a loué les installations du chantiers de Paspébiac à "Les Chantiers

Tableau XVI: SOURCE DES CAPITAUX ET AIDE GOUVERNEMENTALE, 1952-1964

Année financière	Nombre de propriétaires	Prêts consentis par le secteur privé	Emprunt bénéficiant du crédit maritime	Intérêt payé par le Ministère sur le crédit maritime	Primes d'assurance maritime	Prêts du Ministère	Aide fédérale
	NO	$	$	$	$	$	$
1952-1953	4	-	14,000	7,175	-	70,510	6,485
1953-1954	7	-	15,500	7,900	-	283,490	8,625
1954-1955	8	-	18,400	9,885	-	269,720	25,170
1955-1956	8	3,500	22,350	10,510	-	526,650	29,380
1956-1957	18	14,000	51,700	10,780	49,045	521,750	68,550
1957-1958	13	7,000	48,500	16,095	57,025	533,195	31,435
1958-1959	16	17,500	50,500	12,705	78,780	553,830	101,485
1959-1960	25	17,750	72,700	23,850	50,380 (1)	727,910	172,530
1960-1961	18	13,500	52,000	28,660	87,285	844,670	114,275
1961-1962	12	21,600	61,800	28,955	101,990	839,150	(3)
1962-1963	15	312,000	91,600	27,475	142,155	2,652,895 (2)	586,590
1963-1964	21	321,000	124,350	34,850	204,830	1,440,635	1,278,145
TOTAL	165	727,850	623,400	218,840	771,490	9,264,405	2,422,670

Source: Service d'économie maritime, Ministère de l'Industrie et du Commerce

(1) Pour une période de 9 mois, afin de faire coincider l'année d'assurance avec l'année fiscale.
(2) Inclut $950,830 et $257,615 payables en 1963-1964.
(3) Aucun montant payé par suite d'insuffisance budgétaire.

Maritimes de Paspébiac Inc", qui a construit en 1962-1963 son premier chalutier d'acier; à la suite de l'incendie du chantier maritime de Sandy Beach en 1962, il a facilité l'achat de l'ancien hangar naval pour "Les Entreprises Maritimes Inc"; il possède 4 parcs d'hivernement situés à Paspébiac, Sandy Beach, Havre-Aubert et la Tabatière; enfin, il a fait construire une rampe mécanique de lancement à Paspébiac.

Pour ces divers travaux, le Ministère a déboursé de 1959 à 1964: $36,300. à Gaspé; $111,000. à Havre-Aubert; $623,000. à Paspébiac et $47,700. à la Tabatière, soit un total de $818,000.

Par contre, il a reçu une contribution fédérale de $26,650. pour Havre-Aubert, un loyer de $22,000. des "Chantiers Maritimes de Paspébiac Inc" et $4,500. des "Entreprises Maritimes Inc.". La dépense nette du Gouvernement Provincial dans ces équipements s'établit donc à date à $764,850. +.

Après ce tour d'horizon des diverses formes d'aide de l'Etat, le lecteur trouvera au Tableau XVII un résumé des sources de capitaux dans l'Hypothèse de l'acquisition en 1964 d'un chalutier de 60', de 65' et de 82'. Ce tableau synthèse facilitera la compréhension de paragraphes précédents sur l'aide gouvernementale. (Voir tableau XVII page 129).

Il y a peut-être lieu de faire ici une constatation sur le coût de construction des embarcations.

Il est également intriguant de constater à quel point les coûts de construction ont pu évoluer avec le temps: en 1947, par exemple, un chalutier de 60' coûtait $17,202. au pêcheur; il lui revenait à

+ Les renseignements des trois derniers paragraphes ont été puisés dans le Rapport sur les Pêcheries 1962-1963, déjà cité, et au Service d'Economie Maritime.

Tableau XVII: COUTS DES CHALUTIERS ET SOURCES DE FINANCEMENT, 1964.

ITEMS	TYPES DE CHALUTIER		
	60' $	65' $	82' $
Coût total de construction (1)	70,000	96,000	250,000
Subvention fédérale	21,000	28,800	125,000
Coût du bateau au pêcheur ou solde	49,000	67,200	125,000
Prêt consenti par l'Etat du Québec			
-90% du solde	44,100	60,480	112,500
ou-80% du solde	39,200	53,760	100,000
Contribution du propriétaire (2)			
-10% du solde	4,900	6,720	12,500
ou-20% du solde	9,800	13,440	25,000

Source: Etude du B.A.E.Q., 1964.

(1) Les coûts de construction varient selon les équipements du bateau. Nous avons donné un coût approximatif basé sur les coûts donnés dans le Canadian Fisherman, Gardenvale, Québec et autres sources diverses.

(2) Cette contribution jouit très souvent de gratuités.

$48,475. en 1963 et à $49,000. en 1964. En 1956, un chalutier de 60' coûtait $46,000. à la sortie du chantier; en 1961, il en coûtait $60,772. Cette augmentation des coûts est due aux types de matériaux employés, à la qualité des équipements et aux salaires plus élevés des ouvriers des chantiers.

Considérons maintenant le mode de remboursement des prêts de l'Etat du Québec.

d) Le remboursement

Les prêts de l'Etat du Québec, on l'a vu, sont consentis pour une période indéterminée. En effet, ils sont remboursés au moyen d'une retenue de:

-10% de la valeur brute totale des prises de poisson ou de sous-produits marins, quand le bénéficiaire (le capitaine) a effectué un versement initial (1) de 20% du coût de construction ou de réparation du bateau (2);

-14% de la valeur brute totale des prises, quand la part initiale du propriétaire a été de 10% du coût de construction (2).

C'est donc une modalité de remboursement très simple et qui ne prend pas le propriétaire "à la gorge" puisqu'elle s'ajuste à la capacité de payer du propriétaire (3). De plus, des remboursements ajustés

---

(1) Comme on l'a vu, ce versement initial est généralement rendu possible grâce à un emprunt bénéficiant du Crédit Maritime, qui, lui, doit être remboursé au rythme de 10% de la valeur des prises.

(2) Ces pourcentages du coût de construction (20% et 10%) s'appliquent au solde, après déduction de l'aide fédérale, et non sur le coût total du bateau.

(3) Cependant le capitaine a d'autres obligations à rencontrer. Nous y reviendrons plus loin.

de la sorte aux revenus pourraient servir de stimulant: plus le propriétaire utilise son embarcation, plus vite il la paie tout en conservant pour ses fins propres un montant liquide plus considérable. Toutefois, si la balance de la dette est effacée avec la mise au rancart du bateau, ce peut être suffisant pour annuler cette stimulation.

Il est important de se demander si le pourcentage du revenu des prises exigé est suffisant pour permettre le remboursement total de l'emprunt durant la vie utile du bateau.

A partir de la compilation des rapports fournis annuellement au Ministère par des capitaines: "Résumé des Opérations du bateau" (1), il a été possible

---

(1) Les pages suivantes sur la pêche hauturière ont également été écrites à partir de ces rapports des années 1959 à 1963 inclusivement, sauf s'il y a indication contraire. C'est grâce au concours du BSQ du Ministère de l'Industrie et du Commerce que nous avons pu en faire l'analyse. Plusieurs des chiffres qui en découlent divergent légèrement de ceux que l'on trouve dans des publications officielles. On en trouvera la raison dans le fait que l'étude n'englobe pas l'univers des unités de la flotte. En effet, afin d'assurer une plus grande comparabilité des données, plusieurs bateaux ont été ignorés soit parce qu'ils n'étaient pas en opération au 1er juillet, soit qu'ils étaient inactifs, soit que les rapports soumis au Ministère aient été incomplets.
Le nombre d'unités qui a fait l'objet d'analyse est le suivant:

		1959	1960	1961	1962	1963
Gaspésiennes	No.	42	46	47	43	41
Chalutiers de 60'	No.	16	31	36	40	40
Chalutiers de 65'	No.	3	3	3	3	11
Chalutiers de 82'	No.	-	-	-	-	8

Si certains chiffres divergent de ceux du Ministère de l'Industrie et du Commerce, les ordres de grandeur toutefois sont les mêmes, et c'est l'important.

de comparer les coûts moyens au pêcheur et les remboursements probables (1) pour les gaspésiennes et les chalutiers de 60'. (Voir tableau XVIII page 133.)

Il semble que le capitaine moyen ne pourra jamais réussir à rembourser ses emprunts durant la vie utile de son bateau, d'autant plus que des coûts de construction sont ajoutés à la dette envers le Ministère (2).

Les possibilités apparaissent encore plus minces chez les chalutiers de 65' et de 78' car, on le verra au tableau XIX, ils ont jusqu'ici apporté un revenu brut à peu près similaire aux bateaux de 60' alors que leur coût de construction sont de beaucoup supérieurs.

e) Revenu du capital.

Non seulement les capitaines ne semblent pas pouvoir payer leur bateau pendant sa vie utile, plus encore, les sommes remboursées sur les chalutiers du Québec ne semblent même pas suffisantes pour accorder un intérêt convenable à l'argent avancé par le Gouvernement Provincial.

---

(1) Le remboursement probable a été établi à partir du remboursement annuel moyen fait jusqu'en 1963, montant qui a été ici multiplié par la vie utile théorique du bateau (14 ans).

(2) De 1955 à 1963, des réparations annuelles moyennes d'environ $1,300. ont été nécessitées sur les chalutiers de 60'. Ces réparations deviendront plus fréquentes avec les années de service de ce type de bateau et on peut croire qu'elles sont plus dispendieuses chez les bateaux de plus grandes dimensions.

Tableau XVIII: COUT AU PECHEUR ET REMBOURSEMENT, CHALUTIERS DE 60' ET GASPESIENNES, 1955 à 1963.

	(1) Coût moyen au pêcheur	(2) Remboursement probable moyen
	$	$
Gaspésiennes	16,858.	7,434.
Chalutiers de 60'	51,155.	41,743.

Source: Etude du B.A.E.Q. 1964.

Tableau XIX: REMBOURSEMENTS A EFFECTUER, RECETTES BRUTES CORRESPONDANTES ET RECETTES EFFECTIVES, SELON LES TYPES DE CHALUTIERS.

ITEMS	T Y P E D E C H A L U T I E R		
	60'	65'	82'
	$	$	$
1. Coût de construction en 1964	70,000	96,000	250,000
2. Prêt du Québec à 90% du solde.	44,100	60,480	112,500
3. Remboursement annuel théorique (1)	3,150	4,320	8,035
4. Recettes brutes nécessaires pour réussir le remboursement théorique (2)	22,500	30,860	57,390
5. Recettes brutes moyennes 1959-1963	21,840	17,490	(3)
6. Recettes brutes moyennes 1963	20,890	17,830	21,310
7. Déficit par rapport à la période 1959-1963 (rangée 4 moins rangée 5).	660	13,370	(3)
8. Déficit par rapport à l'année 1963 (rangée 4 moins rangée 6).	1,610	13,030	36,080

Source: Etude du B.A.E.Q. 1964

(1) C'est-à-dire: le prêt du gouvernement provincial, divisé par 14 ans, soit la vie utile théorique du bateau.

(2) C'est-à-dire: le montant qui, multiplié par le pourcentage des recettes brutes affecté au remboursement -14%-, va être suffisant pour effectuer le remboursement annuel théorique.

(3) Ne s'applique pas.

Les prêts cumulatifs de 1952 à 1964 s'établissent en effet à $9,264,405.41 et le remboursement à $1,952,111.65, comme le témoigne le tableau XX (page 136).

Au début de l'année 1963/64, environ $6,000,000. n'avaient pas été remboursés et le remboursement de cette même année fut de $220,311.85, soit un placement de 3.7% pour le Gouvernement mais où le capital se déprécie assez rapidement.

f) Coût d'entretien.

Il est évident que les coûts d'entretien de chalutiers désuets sont beaucoup plus considérables que ceux de chalutiers à point. Ceci est encore plus vrai lorsqu'on parle de coûts d'entretien par rapport aux revenus que ces chalutiers permettent.

Il est, à ce sujet, intéressant de voir l'utilisation qui est faite de chaque dollar gagné par les chalutiers du Québec en 1963.

A noter que ces pourcentages varient selon la valeur ou le volume des captures.

De plus, certaines dépenses, attribuables tant au bateau qu'à l'équipage, sont les mêmes en chiffres absolus que les prises soient bonnes ou mauvaises. Par contre, d'autres dépenses sont fonctions de la valeur des captures: ainsi en est-il des déboursés au compte capital et des argents restant aux équipages, capitaine et bateau.

La part revenant au bateau est beaucoup plus basse pour les 65' (0.04) que pour les 60' (0.09) et les 82' (0.12); ceci provient du fait que les dépenses capitales sont plus considérables pour les 65' (0.23) que pour les 60' (0.16) et les 82' (0.17).

Cependant, alors que les dépenses au compte capital sont faibles pour les 60', les dépenses d'entretien du moteur et de la coque sont plus considérables.

Tableau XX: PRETS ET REMBOURSEMENTS ANNUELS (1)

Année financière	Nombre de bateaux neufs	réparés		Prêts $	Remboursements $
1952/53	4			70,512.00	
1953/54	7			283,490.32	62,705.12
1954/55	8	2		269,721.87	48,000.08
1955/56	8			526,648.39	62,485.66
1956/57	18	4		521,751.81	119,548.21
1957/58	13	7		533,196.31	175,044.04
1958/59	16	5		553,828.09	139,473.63
1959/60	25	6		727,910.38	223,674.36
1960/61	18	7		844,670.83	281,282.77
1961/62	12	11		839,147.19	324,689.22
1962/63	15	27	(2)	2,652,894.20	294,896.71
1963/64	21	44		1,440,634.02	220,311.85 (3)
TOTAL	165	113		9,264,405.41	1,952,111.65

Source: Rapport sur les pêcheries du Québec, exercice financier 1963-1964, op. cit., page 82.

(1) Ces aspects seront analysés en partie III.

(2) Ce chiffre comprend les prêts consentis dont le montant n'a été versé qu'en 1963/64 lors de l'acceptation des travaux.

(3) Les remboursements indiqués ne comprennent pas la subvention fédérale de $225,698.80 affectée à ce poste.

En 1964, les dépenses d'entretien et d'exploitation des chalutiers des Iles, dépenses attribuables au bateau, furent de 0.17 dans le cas du 60', de 0.15 pour le 65' et de 0.12 pour le 82'. (1)

Or, selon que les déboursés au compte capital sont considérables (possiblement 0.14 - 0.10 - 0.07) ou que le propriétaire doit réaliser un nouveau dépôt initial, qui accompagne toujours une convention de prêt rendue nécessaire lorsque le bateau a besoin de réparations, le propriétaire peut se retrouver dans des situations financières précaires.

g) Dettes.

C'est ainsi qu'au 25 novembre 1964 les dettes totales des capitaines des Iles, dettes réalisées sur le compte de leur bateau, étaient de $216,458.70, excluant naturellement les dettes envers le Gouvernement et les dettes personnelles de chaque individu.

Les capitaines étaient redevables aux producteurs de $168,362.70, de $27,401.15 aux Caisses Populaires et $20,694.85 aux fournisseurs.

Sur les 26 capitaines qui font l'objet de cette étude +, 25 ont des dettes avec les producteurs qu'ils remboursent à raison de 7% des prises dans 23 cas, 10% dans un cas et 5% dans l'autre.

---

(1) Ces données seront détaillées au tableau XXV lorsqu'on analysera les dépenses d'exploitation des chalutiers des Iles.

\+ Source: La flotte des Iles est de 29 bateaux. Ces chiffres furent fournis par les capitaines par l'intermédiaire du Gérant de leur Syndicat. Deux chalutiers sont propriété d'un producteur.

Tableau XXI: UTILISATION DE CHAQUE DOLLAR GAGNE PAR LES CHALUTIERS DU QUEBEC EN 1963.

	Chalutiers de 60'	Chalutiers de 65'	Chalutiers de 82'
	$	$	$
Entretien du bateau et du moteur:	0.07	0.04	0.01
Agrès de pêche:	0.08	0.09	0.08
Combustible:	0.13	0.19	0.19
Glace:	0.02	0.03	0.03
Vivres:	0.04	0.05	0.06
Déchargement:	0.01	0.02	0.00
Déboursés au compte capital:	0.16	0.23	0.17
Argent restant au bateau:	0.09	0.04	0.12
Argent restant (équipage)	0.39	0.30	0.30
Argent restant (capitaine)	0.01	0.01	0.04
Rendement brut du bateau	1.00	1.00	1.00

Source: Bureau des Statistiques, Division des Pêcheries, Ministère de l'Industrie et du Commerce, mars 1965.

Les Caisses Populaires ont prêté à 13 capitaines quelque $27,400. que ces derniers remboursent à raison de 10% des prises.

De plus, 4 capitaines remboursent le Gouvernement à raison de 10% des prises et les 22 autres à raison de 14% des captures.

Les $20,694.00 dollars avancés par les fournisseurs, pour fourniture de combustible ou d'agrès, leur sont remboursés lorsque c'est possible...

Nous avons vu que les dépenses courantes attribuables au bateau sont de 0.17, 0.15 et 0.12 en 1964 pour les 60', 65' et 82' respectivement, sans inclure les dépenses au compte capital.

Ces dernières sont de l'ordre de 0.31 dans 10 cas; 0.27 dans 3 cas; 0.24 dans un; 0.21 dans 9; 0.19 dans 1; 0.17 dans 1 et 0.14 dans l'autre.

Sachant que la part totale du bateau est de $0.40 par $1.00 de revenu brut, il apparait urgent de repenser ce système et il semble nécessaire qu'une consolidation des dettes soit réalisée.

Cette situation est certes inquiétante et les possibilités d'en sortir ne résident que dans une consolidation de dettes et une administration rigide de la part du revenu du bateau.

La situation dans laquelle se trouve les capitaines ressemble à un cercle vicieux: parce qu'au point de départ ils n'avaient pas l'argent nécessaire, pour payer leur dépôt initial, ils durent l'emprunter à une ou deux sources différentes; parce qu'ils avaient réalisé ces emprunts et grevé ainsi plus que les possibilités de revenu du bateau, il leur fallait emprunter ailleurs pour financer toutes dépenses qui, en d'autres circonstances, seraient des plus normales.

La situation où se trouvent les capitaines ne peut être explicitée plus clairement que par les chiffres suivants qui démontrent, de plus, que la

Tableau XXII: REPARTITION DES CHALUTIERS DES ILES-DE-LA-MADELEINE PAR CATEGORIE, SELON LEUR TAUX DE REMBOURSEMENT AU COMPTE CAPITAL NOVEMBRE 1964.-

Taux de remboursement	C a t é g o r i e d e b a t e a u x			
	Nombre de 82'	Nombre de 65'	Nombre de 60'	Total
14%	1	-	-	1
17%	-	-	1	1
19%	1	-	-	1
21%	5	2	2	9
24%	1	-	-	1
27%	-	-	3	3
31%	-	7	3	10
Taux moyen de remboursement.	20.2%	28.8%	25.9%	25.1%

Source: Compilation du B.A.E Q. à partir des données des capitaines, novembre 1964.

situation n'est pas la même pour tous les types de chalutiers. Les 82' sont en effet privilégiés à ce sujet. Ceci provient du fait que les producteurs ont avancé le plein montant du dépôt initial. Cependant ils ne peuvent continuer de le faire par suite de l'improductivité et de l'insécurité qui accompagnent toujours ces types de prêts.

Si, à ce remboursement moyen au compte capital, on ajoute les dépenses moyennes d'entretien et d'opération des bateaux, on voit l'impossibilité où se trouvent plusieurs capitaines de rencontrer leurs dettes; pourtant, les dettes totales et moyennes des capitaines ne représentent pas des sommes astronomiques. Il est cependant intéressant de constater que, dans le cas de 65' et 60', les dettes moyennes sont supérieures au montant de dépôt initial des capitaines. (Voir tableau XXIII page 142).

Les taux moyens de remboursement au compte capital et aux frais d'entretien et d'opération sont des plus éloquents si on se souvient que la part du bateau est de 40%.

Les capitaines des chalutiers de 65' et 60' ne peuvent pas rencontrer leurs dettes et leur situation s'aggrave à chaque fois que leur bateau doit passer au chantier maritime, car alors le capitaine doit réaliser un autre emprunt pour payer un nouveau dépôt initial de 10% qui accompagne toutes réparations ou encore $500. suivant que le montant de la réparation est supérieur ou inférieur à $5,000. (Dans une autre partie de ce texte on démontre la fréquence des voyages au Chantier Maritime...).

h) Les dépenses globales.

Après avoir analysé les conditions d'achat du bateau de pêche et la part des revenus, provenant des prises selon les taux d'affectation de ces prises, examinons maintenant les coûts ($) impliqués dans l'opération de cet instrument de travail, coûts qui sont assumés et par le capitaine et par l'équipage: en

Tableau XXIII: DETTES DES CAPITAINES, TAUX DE REMBOURSEMENT DES DETTES ET DES DEPENSES D'ENTRETIEN ET D'OPERATION, PAR TYPE DE CHALUTIER, ILES-DE-LA-MADELEINE, NOVEMBRE 1964.

Dettes et taux	C a t é g o r i e des c h a l u t i e r s			
	82'	65'	60'	Total
Dettes totales (excluant gouv. prov.)	$81,240.70	$67,520.45	$67,487.56	$216,458.00
Dettes moyennes	10,185.00	7,902.00	7,899.00	8,325.00
Taux de remboursement au compte capital	20.2%	28.8%	25.9%	25.1%
Taux des dépenses d'entretien et des opérations	12.0%	15.0%	17.%	-
Total des remboursements	32.2%	43.8%	42.9%	-

Source: Etude du B.A.E.Q., novembre 1964 ainsi que données du Bureau des Statistiques, Division des Pêcheries, Ministère de l'Industrie et du Commerce, mars 1965.

effet, le capitaine prend à sa charge les fraix fixes et d'entretien et il partage avec l'équipage les dépenses d'exploitation, telles que le carburant, la glace, les vivres et la boette. Le Tableau XXIV inclut tous les frais imputés à l'activité et non seulement les dépenses du bateau comme tel. Si les dépenses des membres d'équipage avaient été plus considérables un état séparé en aurait été fait.

Le tableau indique que la dépréciation constitue le poste le plus important. Elle compte pour près de 50% des dépenses totales des gaspésiennes et des chalutiers de 82'. En pratique, ce montant n'est pas mis en réserve mais sert à effectuer les remboursements. Il peut sembler étonnant que les frais d'entretien soient plus élevés chez les bateaux de 60' que chez les autres classes: la différence dans les âges moyens des bateaux de chacune des classes en est la cause. Avec les années les 65' et 82' verront vraisemblablement leurs frais d'entretien s'accroître et possiblement dépasser ceux du 60'.

Par rapport aux revenus bruts totaux (1), ces dépenses totales sont très élevées.

Le tableau XXV nous met en face d'un fait assez brutal: selon que la capacité des bateaux augmente, les dépenses représentent un pourcentage de plus en plus considérable des revenus (2). La réponse, on la

---

(1) Dans le texte, les revenus bruts incluent toujours les ristournes.

(2) Rappelons que la dépréciation a été calculée sur le prix au pêcheur. Si elle avait été prise sur le coût de construction, les pourcentages seraient bien plus élevés et même les dépenses seraient supérieures aux revenus dans le cas des 82'.

Tableau XXIV: VENTILATION DES DEPENSES DANS LA PECHE HAUTURIERE. MOYENNE SELON LES CLASSES DE BATEAU.

Années	Moyenne		1959-1963				1963	
Classe / Item	Gaspésiennes		Chalutiers de 60'		Chalutiers de 65'		Chalutiers de 82'	
	$	%	$	%	$	%	$	%
Dépenses Capitales:								
Intérêt	3.5	0.1	29.4	0.2	68.1	0.6	35.3	0.2
Dépréciation (1)	1167.0	47.4	3368.0	30.3	4089.0	35.9	7792.0	48.5
Sous-total	1170.5	47.5	3397.4	30.5	4157.1	36.5	7827.3	48.7
Dépenses d'entretien:								
Coque	25.5	1.0	384.8	3.5	411.0	3.6	93.4	0.6
Moteur	34.2	1.4	431.0	3.9	269.0	2.4	31.3	0.2
Treuil	1.2	0.0	325.7	2.9	170.0	1.5	36.4	0.2
Agrès de p.	457.1	18.6	1599.0	14.4	1410.0	12.4	1640.5	10.2
Electronique	4.3	0.2	182.0	1.6	76.2	0.7	157.0	1.0
Divers	13.9	0.6	121.0	1.1	141.3	1.2	1.2	0.0
Sous-total	536.2	21.8	3043.5	27.4	2477.5	21.8	1959.8	12.2
Dépenses d'exploitation:								
Carburant	240.6	9.8	2886.0	25.9	3115.0	27.3	4122.0	25.7
Glace	37.8	1.5	409.0	3.7	423.0	3.8	631.5	3.9
Boette	113.4	4.6	-	-	-	-	-	-
Vivres	269.5	10.9	836.0	7.5	868.0	7.6	1258.0	7.8
Transport	21.1	0.9	93.0	0.8	82.5	0.7	8.0	0.0
Divers	73.2	3.0	459.6	4.1	267.0	2.3	254.0	1.7
	756.6	30.7	4683.6	42.1	4755.5	41.7	6273.0	39.1
TOTAL:	2463.3	100%	11124.5	100%	11390.1	100%	16060.6	100%

Source: Etude du B.A.E.Q., été 1964.

(1) La dépréciation du bateau n'a pas été calculée d'après le coût total, mais elle est prise sur le coût du bateau au pêcheur, auquel les dépenses capitales ont été ajoutées. Comme la vie utile du bateau est de 14 ans, elle est de 7⅛%.

Tableau XXV: RECETTES BRUTES TOTALES ET DEPENSES TOTALES MOYENNES.

ANNEES	M O Y E N N E	1959 - 1963		1963
		C H A L U T I E R S		
CLASSE DE BATEAU / POSTE Moyenne par classe	Gaspésiennes.	60'	65'	82'
Recettes brutes totales	$4,357.	$20,839.	$17,489	$21,308
Dépenses totales	2,463.	$11,125.	$11,390.	$16,061
Pourcentage des dépenses par rapport aux revenus	56.5	53.4	65.1%	75.4

Source: Etude du B.A.E.Q. 1964.

trouvera dans l'analyse de l'effort de pêche: s'il est normal que des équipements d'une plus grande capacité coûtent plus cher à opérer, il l'est moins que les économies à l'échelle qu'ils permettent de réaliser ne soient pas mises à profit. On verra en effet que leur potentiel plus considérable n'a pas été accompagné d'un effort de pêche plus intense.

Cependant, si les bateaux d'une plus grande jauge ont été à ce point sous-utilisés, il y a une raison. On peut se demander, avec certains pêcheurs, si leurs spécifications techniques sont à point. Les 82', par exemple, seraient-ils trop gros pour le Golfe mais trop petits pour l'extérieur du Golfe? Pourquoi les avoir construits en acier s'ils ne permettent pas l'allongement de la période de pêche? Pourquoi y avoir transplanté le même mode d'organisation que sur les chalutiers de 60' (même fonction des pêcheurs, même "division des tâches", même administration, etc.)? Le 82', qui coûte trois fois plus cher que le 60', peut-il réaliser trois fois plus de revenus? A ce moment coûtera-t-il trois fois plus cher à opérer?

La flotte actuelle, particulièrement en ce qui concerne les plus grosses unités, ne semble pas avoir été utilisée en fonction du rôle pour lequel elle avait été conçue (v.g. pêche en hiver, pêche hors du Golfe), ou encore elle n'est pas apte à remplir le rôle qu'on voulait lui faire jouer. Et alors ses unités constituent une surcharge et pour le pêcheur et pour le gouvernement, à cause de l'excédent de capacité.

Il importe de définir l'optimum dans la jauge et les particularités techniques, c'est-à-dire les déterminer d'après les types de fonds fréquentés ou à fréquenter, la durée des séjours en mer, le volume des débarquements de chaque voyage, etc... On pourra ainsi en arriver à établir des types de navires appropriés dont les coûts d'opération seront fonction des revenus.

Ainsi, il est douteux qu'il soit possible de réussir à couvrir raisonnablement les frais du 82' en ne l'utilisant pas plus que 100 jours.

Les chiffres de dépenses et de revenus laissent déjà entrevoir que la balance des revenus, qui sert à rémunérer la main-d'oeuvre, est très mince.

Puisqu'en jonglant avec ces sommes, il a bien fallu déborder sur l'effort de pêche et les salaires, aussi bien aborder à l'instant l'analyse du travail.

3.- Le travail

Après avoir donné un aperçu de l'évolution et de la formation professionnelle des effectifs humains, engagés dans la pêche hauturière, on fera une analyse de l'effort de pêche et des revenus.

a) Caractéristiques des travailleurs.

Selon la catégorie, les bateaux de pêche utilisent un équipage qui varie de 3 à 6 membres par unité. Il est intéressant de constater l'évolution des effectifs humains depuis le début des opérations de la flotte (Voir tableau XXVI page 148).

La flotte, c'est connu, procure un emploi saisonnier qui s'étend sur un maximum de huit (8) mois. On sait également que les membres d'équipage n'ont pas une fonction exclusive à accomplir à bord du bateau: hors du travail commun qui est la pêche, certains ont un rôle secondaire à remplir- cuisinier ou mécanicien, par exemple.

Le métier de pêcheur hauturier peut donc être associé à celui de manoeuvre n'étant pas basé, dans le système actuel, sur division précise des tâches et n'exigeant pas une préparation académique préalable. La faiblesse de l'instruction se retrouve même chez certains capitaines. A ce niveau, il a été possible de recueillir des données pertinentes.

Tableau XXVI: EVOLUTION DES EFFECTIFS HUMAINS DEPUIS LE DEBUT DES OPERATIONS DE LA FLOTTE.

Années	Nombres de pêcheurs
1952	14
1954	52
1956	133
1958	263
1960	418
1964	564 (145 aux Iles)

Source: Annuaire Statistique, Québec 1960, page 391.

Situation économique de la pêche côtière du Québec, op. cit., page 16.

Tableau XXVII: AGE ET FORMATION DES CAPITAINES, GASPESIE ET ILES-DE-LA-MADELEINE, 1963.

TYPE DE BATEAU	NOMBRE DE CAPITAINES		AGE MOYEN		ANNEES DE SCOLARITE		NOMBRE DE CEUX QUI ONT SUIVI DES COURS A L'ECOLE DE MARINE.	
	Gasp.	I. Mad.	Gasp.	I. Mad.	Gasp.	I. Mad.	Gasp.	I. Mad.
	NO.	NO.	ANS	ANS	ANS	ANS	NO.	NO.
Cordiers de 45' 56'	45	--	36.5	--	5.9	---	---	---
Chalutiers de 60'	40	11	37	35	6.9	7.2	1	---
Chalutiers de 65'	13	9	34	32	6.3	7.0	---	---
Chalutiers de 82'	---	8	---	33	---	9.6	---	---

Source: Service d'économie maritime, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Québec.

Il ressort du tableau XXVII que si l'âge moyen des capitaines de la Gaspésie est supérieur à celui des capitaines des Iles-de-la-Madeleine, c'est l'inverse qui prévaut en ce qui concerne le niveau d'instruction. Celui-ci est relativement faible si on considère que le capitaine doit administrer une entreprise d'une valeur variant de $75,000. à $250,000. (1) Il faut signaler toutefois que tous les capitaines ont suivi les cours sommaires de l'Ecole d'Apprentissage en Pêcheries de Grande-Rivière et 24 membres d'équipages sont gradués du cours de Technicien en Pêcheries. Un seul capitaine a suivi des cours à l'Ecole de Marine de Rimouski. Voilà qui semble plutôt paradoxal.

b) Effort de pêche et productivité.

Les prises sont fonction de l'effort de pêche. Celui-ci se définit selon un ensemble de facteurs quantifiables qui agissent à des degrés divers sur le volume des captures, v.g. jours de pêche, heures de pêche, traits de chalut. D'autres variables telles que la température et la salinité de l'eau, l'état des fonds, les cycles biologiques sont ignorés ici parce que susceptibles d'affecter également toutes les unités de pêche.

L'effort de pêche est résumé dans le tableau suivant: (Voir tableau XXVIII page 151).

Pour bien comprendre ce tableau, il faut faire l'analyse de chacun de ces postes.

A partir de ce tableau, on constate que le volume des captures a en général évolué parallèlement chez les trois classes de bateaux, à l'exception de

---

(1) Avec l'arrivée de 129' c'est un capital de $575,000. qui doit être administré.

Tableau XXVIII: EFFORT DE PECHE ANNUEL MOYEN PAR CATEGORIE DE BATEAU

Classe	1959	1960	1961	1962	1963	Moyenne 1959-1963
Gaspésiennes:						
Débarquements (lbs)	152,202	126,995	121,649	120,860	116,564	126,368
Jours en mer (no)	64	62	71	80	64	68
Heures de pêche (no)	414	480	526	532	455	483
Rendement par homme-heure- en lbs	122	80	68	69	77	79
- en $	3.4	2.5	2.4	2.8	3.2	3.0
Chalutiers de 60':						
Débarquements (lbs)	781,889	610,014	649,014	625,879	533,738	620,799
Jours en mer (no)	121	124	128	126	116	121
Heures de pêche (no)	1,399	1,429	1,403	1,521	1,263	1,403
Rendement par homme-heure - en lbs	135	98	106	101	103	105
- en $	4.3	2.9	3.4	3.6	4.0	3.4
Chalutiers de 65':						
Débarquements (lbs)	684,359	634,409	704,079	278,906	532,765	531,860
Jours en mer (no)	123	92	112	64	105	98
Heures de pêche (no)	1,434	929	1,361	547	1,135	1,056
Rendement par homme-heure - en lbs	94	158	119	101	100	107
- en $	2.9	4.5	4.0	3.6	3.5	3.5

Source: Bureau de la Statistique, Division des Pêcheries. Compilation du B.A.E.Q., 1964.

l'année 1962 chez les 65' qui constitue un cas particulier; d'ailleurs, il faut interpréter les données de cette dernière catégorie avec réserve, à cause des conditions d'opération particulières qui ont prévalu cette année-là (1).

En 1959, les gaspésiennes et les chalutiers de 60' avaient un volume de captures nettement supérieur aux autres années. Si on exprimait les chiffres sur un graphique, l'écart entre la courbe des débarquements et celle des heures de pêche serait très grand; c'est donc dire que la productivité fut excellente cette année-là qui marquait, semble-t-il, la fin d'un cycle de forte productivité; pour les cordiers le sommet du cycle se situe en 1957 +.

De 1960 à 1963, les débarquements manifestent une tendance à la baisse à l'exception d'un sommet peu prononcé en 1961.

Pour leur seule année d'observation, les 82' ont en moyenne passé 1,135 heures en mer et débarqué 648,568 livres de poisson pour un rendement moyen de 108 livres, soit à peu près la productivité des 60' et 65'.

---

(1) Avant 1962, les chalutiers de 65' possédaient le même moteur que les 60'. Ils ont été transformés au cours de 1961-1962. Les bateaux de cette catégorie que nous avons étudiés en 1962 étaient des unités neuves qui ont commencé la saison très tard. Par exception, ils ont été inclus dans l'analyse, même s'ils ont débuté la saison après le premier juillet.

\+ Voir John Proskie Costs and Earnings of selected Fishing enterprises, Atlantic Provinces 1961, Economics Service, Department of Fisheries of Canada, pp. 73-79.

Il est intéressant de comparer les jours effectivement passés en mer avec le nombre de jours possible.

La saison de pêche des gaspésiennes est généralement de 30 semaines, soit une possibilité de 130 jours en mer. (1) Durant la période sous observation l'effort moyen annuel a varié de 62 à 80 jours. Par contre, en 1963, un de ces bateaux a pêché plus de 150 jours et 15, sur un total de 41, ont sorti moins de 50 jours.

Les chalutiers de 60' ont une possibilité d'environ 165 jours en mer - 33 semaines de 5 jours. Leur moyenne effective varie de 116 à 128 annuellement. En 1961, 6 unités sur un total de 35 avaient pêché plus de 150 jours.

Les 65' produisent un effort inférieur aux autres classes, mais il faut considérer qu'ils ont évolué dans des conditions particulières.

Les données des 82' pour 1963 sont légèrement inférieures à celles des 60' - 75% de ces navires ont passé moins de 100 jours en mer. Un seul bateau tranche sur les autres avec 155 jours en mer et il a rapporté des prises de 1,380,000 livres.

Les pourcentages d'utilisation du potentiel de jours "ouvrables" sont donc très faibles étant, pour la moyenne de 5 ans, de 52% pour les gaspésiennes, de 74% pour les 60' et de 63% pour les 65'. Quant au 82', ils pourraient théoriquement opérer à l'année!

---

(1) 130 jours seulement, à cause des conditions atmosphériques et du nombre de jours employés à la prise du hareng qui sert d'appât (boette).

Plusieurs raisons peuvent être amenées pour expliquer ces faibles efforts. Retenons-en quelques-unes:

-A cause des coûts élevés de construction et de réparation, la plupart des patrons de pêche sont dans l'impossibilité de payer leur bateau; ils le savent, se sentent plutôt locataires que propriétaires et moins responsables du capital investi;

-Plusieurs capitaines sont loin d'être satisfaits de leur bateau qui ne semble pas être adapté aux conditions de pêche;

-Trop souvent, par suite d'une formation professionnelle inadéquate, on utilise mal les équipements de pêche et des réparations sont nécessaires;

-Au chapitre des réparations, la capitalisation en inventaire et services techniques est insuffisante de sorte que parfois les bateaux sont longtemps retenus au quai pour des réparations mineures.- de plus, les Iles n'ont pas d'atelier de réparation;

-Les travaux d'hiver entrent en conflit avec la saison de pêche et les pêcheurs préfèrent cet emploi peu fatigant et le salaire assuré aux risques de la pêche.

Le nombre de jours où il est possible de pêcher peut être allongé par la correction des item plus haut énumérés et par la construction d'une infrastructure portuaire qui permette aux classes de bateau, qui le peuvent, de sortir à l'année longue.

Il est intéressant de faire ici une étude plus détaillée du fonctionnement de la flotte de pêche des Iles-de-la-Madeleine, composée de 29 chalutiers:9 de 82', 9 de 65' et 11 de 60'.

Il est d'abord bon de souligner que cette flotte est relativement jeune et que les chalutiers de 65' et 82' en sont encore au stage de l'expérimentation,

et pourtant ces deux types de chalutiers sont déjà, à cet endroit bien précis, plus productifs que les 60'.

Les données ne sont compilées que sur une période de deux ans et ne permettent pas de projeter cette évolution pas plus qu'elles ne nous permettent de conclure à une éventuelle rentabilité. Cependant, il y a quand même des possibilités d'amélioration.

1) Prises et opération.

Alors qu'en 1963 les prises moyennes, toujours sur les Iles-de-la-Madeleine, étaient de 479,297 livres, 537,804 livres et 740,329 livres respectivement pour les 60', 65' et 78', ces chiffres avaient évolué au point de devenir 530,000 livres, 730,000 et 927,000 livres respectivement en 1964.

a) Les chalutiers de 82'

Les 9 chalutiers de 82' des Iles-de-la-Madeleine ont capturé en moyenne 927,000 livres en 1964. Parmi ceux-ci, 5 ont capturé plus d'un million de livres et cela, même si 3 de ces 5 chalutiers ont passé de 9 à 11 semaines au Chantier Maritime, pendant la saison de pêche, pour réparations "extraordinaires" et que les deux autres n'ont commencé à pêcher qu'au cours de la saison.

En fait, aucun de ces 9 chalutiers n'a une saison complète de pêche: soit qu'il ait passé 2 mois au Chantier Maritime, qu'il ait commencé à opérer pendant la saison ou encore qu'il ait (1 chalutier) réalisé des expériences de pêche (requin, espadon) pour le bénéfice du Ministère de l'Industrie et du Commerce, Division des Pêcheries.

L'expérience de 1964 démontre clairement que les chalutiers de 82' ne sont ou n'étaient peut-être pas à point. Ce n'est sûrement pas par caprice qu'on décida de faire des 82' avec ces 78' qui n'avaient pas encore deux ans d'existence, et ce, au beau milieu de la saison de pêche.

Il est encore trop tôt pour évaluer jusqu'à quel point le rendement des 82' sera amélioré par suite des transformations apportées. Cependant, en plus de la reconnaissance du fait que ces bateaux naviguaient mal avec leurs 78', on a convenu dernièrement de la faiblesse du moteur auxiliaire qu'on remplace cet hiver et de la tuyauterie, qui en réalité, était une cause permanente de troubles.

Il est de plus intéressant d'analyser la distribution des prises des chalutiers des Iles, en 1964. (Voir tableau XXIX page 157).

Le bilan détaillé des opérations des chalutiers de 82' des Iles, pour l'année 1964, laisse voir que pour 920 jours en mer ces chalutiers ont passé 407 jours au Chantier Maritime. En effet, chaque chalutier passa en moyenne 102 jours en mer et 45.2 jours au chantier. Pour chaque 2.3 jours en mer, ces chalutiers ont passé une journée au chantier (à noter que les journées perdues au quai par suite de troubles mineurs ne sont pas compilées ici). Il s'agit certes de situations anormales qui ne devront plus se répéter. Que l'on considère comme normal qu'un chalutier passe de 10 à 15 jours au chantier en moyenne pendant la saison de pêche, passe encore, mais lorsqu'il s'agit de 45.2 jours il y a réellement lieu d'espérer mieux, sans quoi, il faudra fermer boutique.

De plus, par suite du fait que 3 de ces 9 chalutiers ont commencé d'opérer au cours de la saison, 172 autres jours de pêche (1), soit une moyenne de 19.1 jours par bateau ont ainsi été perdus.

---

(1) Trois chalutiers ont commencé leur saison respectivement le 2 juin, 9 juin et 7 juillet et sont comptés dans les calculs.

Tableau XXIX: DISTRIBUTION DES CHALUTIERS DES ILES PAR CATEGORIES, SELON LE VOLUME DE LEURS PRISES, EN 1964.

Prises (livres)	Chalutiers 82'	Chalutiers 65'	Chalutiers 60'	Total
Plus de 1,400,000	1	-	-	1
De 1,200,000 à 1,400,000	-	2	-	2
De 1,000,000 à 1,200,000	4	-	-	4
De 900,000 à 1,000,000	1	-	1	2
De 800,000 à 900,000	-	-	1	1
De 700,000 à 800,000	-	1	-	1
De 600,000 à 700,000	1	2	2	5
De 500,000 à 600,000	1	1	3	5
De 400,000 à 500,000	1	2	-	2
Moins de 400,000	1	1	4	6
TOTAL	9	9	11	29
Moyenne (livres)	927,000	730,000	530,000	710,000

Source: Données des capitaines de la flotte hauturière des Iles. Compilation du B.A.E.Q., automne 1964.

Tableau XXX: RESUME DES OPERATIONS MOYENNES DES CHALUTIERS DE 82' EN 1964.

Jours en mer	102.
Jours au chantier	45.2
Perte de temps: bateaux neufs	19.1
Retenu au chantier au printemps (1)	10.
Total:	176.3 jours

Source: Effort de pêche au Iles, B.A.E.Q., automne 1964.

(1) Les chalutiers, qu'on avait négligés de monter sur le "slip" à l'automne 63, étaient pris dans les glaces et avaient été avariés: eau à la place du combustible, outils enlevés.

Dans de telles conditions, peut-on parler d'effort de pêche insuffisant, lorsqu'à toutes ces données on ajoute 10 jours en moyenne de perdus au chantier au printemps du fait que certains chalutiers ont dû passer l'hiver dans les glaces?

b) Chalutiers de 65'

Les conditions d'opération des 65' et 60' sont quelque peu meilleures; cependant, les anomalies y sont également nombreuses.

Les 9 chalutiers de 65', dont les captures moyennes sont de 730,000 livres, ont passé 892 jours en mer, soit une moyenne de 99 jours; le Chantier Maritime les a retenus hors d'opération 183 jours, pour une moyenne de 20 jours par chalutier, et l'acquisition d'un chalutier neuf, commençant à opérer à la fin de juillet, fit perdre 95 jours soit 10.5 jours en moyenne si on les répartis sur l'ensemble de la catégorie. De plus, certains chalutiers durent demeurer au quai jusque tard en mai en attendant des pièces qui avaient été commandées l'automne précédent.

c) Chalutiers de 60'

Onze chalutiers de 60' opéraient aux Iles-de-la-Madeleine en 1964.

Les prises moyennes de 530,000 livres sont le résultat de 102 jours de pêche par bateau. Deux de ces onze chalutiers furent en mer pendant plus de 140 jours alors que deux autres ne le furent que entre 50 et 60 jours.

Aux 1126 jours en mer il faut ajouter 281 jours au chantier, soit une moyenne de 25.5 jours par chalutier pour réparations majeures et 88 jours par suite d'incapacité de certains chalutiers à débuter la saison en même temps que les autres, soit une moyenne de 8 jours.

Tableau XXXI: BILAN DES OPERATIONS DES CHALUTIERS DE 65', EN 1964.

Moyenne de jours en mer:	99 jours
Moyenne de jours au chantier:	20 jours
Perte de temps des bateaux neufs:	10.5 jours
Début de saison retardée: (attendant des pièces ou pris dans lès glaces) (slip défectueux).	8.7 jours
TOTAL:	138 jours

Source: Effort de pêche aux Iles, B.A.E.Q. automne 1964.

Tableau XXXII: BILAN DES OPERATIONS DES CHALUTIERS DE 60' EN 1964.

Jours en mer (moyenne)	102.
Moyenne de jours au chantier	25.5
Retard de début de saison (en jours)	8.
TOTAL:	135.5

Source: Effort de pêche aux Iles, B.A.E.Q., automne 1964.

De plus, les 60' et les 65' ont perdu plusieurs jours de pêche ou encore ont vu leur efficacité réduite du fait qu'ils ne sont dotés ni de radar ni de sondeuse.

Leur saison de pêche est écourtée l'automne du fait de travaux d'hiver, d'accord, mais il serait peut-être bon de se demander si on peut sincèrement s'attendre à ce qu'ils aillent en mer jusqu'à la fin de novembre alors qu'il n'y a pour ainsi dire pas de systèmes de chauffage sur ces chalutiers. Ceci faisait dire à un capitaine:

> "Les membres d'équipage préféreraient peut-être être au chaud sur un chalutier l'automne, plutôt que de geler à terre sur les travaux de chômage".

2) L'effort de pêche.

L'effort de pêche des 60' et 65' est sensiblement le même: 135.5 et 138 jours. Par contre, il est beaucoup plus intensif chez les 82' avec 176 jours.

Le nombre de jours au quai, pour déchargement et réparations d'agrès et d'approvisionnement pour retourner en mer, augmenterait ce total d'environ 3 jours par voyage pour les 82' et de 2 à 2½ jours pour les 60' et 65'.

La différence constatée entre les chalutiers de bois et les chalutiers d'acier provient du fait que les premiers n'ont pas pêché après la fin octobre, sauf 3 exceptions, (ils ont même terminé leur saison vers le 20 octobre) alors que les chalutiers d'acier ont terminé en moyenne au début de décembre.

Les chalutiers de bois ont débuté leur saison en même temps que les chalutiers d'acier.

Pour ce qui est des chalutiers de bois, c'est à l'automne que leur saison doit s'allonger alors que pour les chalutiers d'acier on peut s'attendre à voir

diminuer d'au moins 30 jours le temps passé au chantier maritime.

Ce 30 jours récupéré peut facilement permettre 20 jours en mer. Au rythme de 9088 livres par jour en mer (927,000 livres en 102 jours) ces 20 jours additionnels auraient permis au 82' de prendre quelque 180,000 livres de plus, en moyenne, permettant alors à chaque chalutier une prise moyenne d'environ 1,100,000., et ce, même si 3 chalutiers sur 9 n'ont commencé leur saison de pêche que le 2 juin, 9 juin et 7 juillet respectivement et qu'un autre passa 61 jours à réaliser des pêches expérimentales.

Les chalutiers de 65' et les 60' peuvent accroître leur saison l'automne, et ce, moyennant certaines petites améliorations (radar et chauffage) pour gagner en moyenne 20 jours de pêche. Ceci permettrait au 65' de réaliser des prises moyennes additionnelles de quelque 150,000 livres et de quelque 115,000 livres pour les 60'. Il y a également possibilité de réduire les pertes de temps au chantier et d'accroître, de toutes les façons possibles, l'effort de pêche.

En effet, chaque heure de pêche additionnelle est importante pour l'ensemble de l'économie.

C'est ainsi que les statistiques de la saison 1963 des chalutiers des Iles-de-la-Madeleine permettent de constater que chaque heure de pêche d'un homme sur un chalutier augmente le volume des prises d'environ 114 livres (139 en 1964), pour une valeur au débarquement de $3.65 ($4.17). (1) Cela signifie une augmentation de 32 (39) livres du produit fini et une valeur de la production de $7.42 ($9.04).

---

(1) Les chiffres entre parenthèses sont les chiffres correspondant pour l'année 1964.

Chaque homme-heure de pêche accorde également en salaire $1.30 ($1.50) sur le chalutier, $2.20 ($2.73) à l'usine et permet de plus un remboursement au Gouvernement de 51¢ (58¢)et de 36¢ (42¢) sur le dépôt initial.

Une augmentation du volume des prises permet également une augmentation de la production dans l'usine de sous-produits qui ramasse les déchets pour en faire de la farine de poisson.

Cependant, une heure de pêche n'est pas la même chose qu'une heure en mer. En 1963, les chalutiers des Iles furent en mer en moyenne 2450 heures pour effectuer 1008 heures de pêche.

Plus encore, les rendements sont très variables selon les périodes de la saison. L'unité d'effort est mieux rémunérée au printemps qu'au milieu de l'été et mieux rémunérée l'automne que l'été. C'est ainsi qu'en avril les captures quotidiennes moyennes sont de 6,000 livres, de 5,000 en mai et de 4,700 en juin et juillet. Elles tombent à 2,400 en août et septembre, sont de 2,700 en octobre et 4,200 en novembre et décembre (chiffres de 1963).

Par suite de telles fluctuations dans les prises et, conséquemment, dans les revenus, il n'est pas rare que maints capitaines se retrouvent sans équipage au milieu de l'été et à l'automne. Au milieu de l'été les prises ne permettent pas toujours un revenu suffisant (1) alors qu'à l'automne l'insécurité du gain, qui accompagne toujours ces voyages où la température est plus rigoureuse, contribue à rendre l'appât du gain incertain. Il n'est donc pas surprenant de voir alors les équipages de chalutiers préférer les travaux d'hiver, dès qu'arrive le début de novembre, préférant la sécurité à l'appât d'un gain possiblement supérieur, mais incertain.

---

(1) A noter que les prises de sébastes à l'été 1964 contribuèrent à améliorer considérablement cette situation.

c) Revenus.

L'effort de pêche se traduit, avons-nous dit, par des prises et des revenus. Au Québec, en 1963, les 136 unités de la flotte ont débarqué 50,118,000 livres de poissons de fond d'une valeur au pêcheur de $1,820,000. +

La part de la flotte hauturière dans les pêcheries du Québec est donc de 38.6% des prises et 34.6% de la valeur au pêcheur. La valeur relative est moindre que les prises à cause, bien sûr, des captures des espèces de luxe par les pêcheurs côtiers: la valeur débarquée des mollusques et des crustacés était de $1.6 million, soit près du total de la valeur des prises des bâteaux hauturiers. ++

Depuis 1960, les pêcheurs hauturiers échantillonnés ont bénéficié de prix de moins en moins bas:

Année	Prix en cents la livre
1959	3.10
1960	2.93
1961	3.21
1962	3.53
1963	3.68

Les prix de 1963 constituent donc une hausse de près de 26% sur 1960.

Le tableau XXXIII met en parallèle la moyenne annuelle des captures et des revenus bruts, selon les classes de navires, pour le Québec.

+ Source: BSQ, section des Pêcheries.

++ Marcel Daneau, op. cit., page 7.

Tableau XXXIII: PRISES ET REVENUS - TOTAUX ANNUELS ET HORAIRES - MOYENNE 1959-1963.

Classe	Captures	Revenus annuels	Moyenne des heures de pêche	Revenus bruts par heure de pêche
	lbs	$	No.	$
Gaspésiennes	126,368	4,781	483	9.90
Chalutiers de 60'	620,799	20,118	1403	14.34
Chalutiers de 65'	531,860	17,830	1056	16.88
Chalutiers de 82' (1)	648,563	21,308	1136	18.76

Source: Etude du B.A.E.Q., 1964.

(1) Chiffres 1963.

Il faut remarquer ici que les revenus tirés d'une heure de pêche varient proportionnellement avec la capacité des bateaux et, si les 65' et les 82' ont rapporté moins de revenus annuels (65') ou des revenus sensiblement les mêmes (82') que les 60', c'est que les heures en mer ont différé.

Attardons-nous un instant sur la part de l'équipage et examinons ce qu'elle signifie en termes de salaire journalier et horaire.

Ces chiffres sont relativement bas même si on tient compte de la brièveté de la saison. Ils le sont encore plus quand on pense que les heures de pêche ne tiennent pas compte du temps pris pour se rendre au banc de pêche et revenir au port, pour chercher les bancs où le poisson est abondant, etc, de sorte que si on rajustait le revenu net horaire pour rémunérer l'activité du pêcheur, comme tout ouvrier travaillant à une entreprise similaire (1), le salaire obtenu ne serait guère supérieur à celui du pêcheur côtier. On ne s'étonnera donc pas que dans la situation actuelle si le roulement du personnel est à ce point considérable, si l'équipage est en général très jeune et peu expérimenté, ce facteur, à son tour, contribue à affecter les prises et donc les revenus.

Il serait vain de vouloir en rejeter le blâme sur le capitaine qui, lui-même, souffre du même malaise et tente de s'en sortir le moins mal possible. S'il rémunérait davantage son équipage, que lui resterait-il?

On sait, par exemple, par le tableau XXXIV, que ses profits nets annuels moyens ne sont que de $552., $1,505. et $444 selon les classes de bateaux.

---

(1) L'exemple le plus connu est celui du commis dans un magasin de détail qui est payé même pour les heures où il n'y a pas de client.

Tableau XXXIV: REVENUS NETS MOYENS DES MEMBRES D'EQUIPAGE SELON LES CLASSES DE BATEAU.

Classe	Année	Revenu		
		Annuel	Par jour en mer	Par heure de pêche
		$	$	$
Gaspésiennes	Moyenne 1959-63	535	7.87	1.11
Chalutiers de 60'	Moyenne 1959-63	1685	13.90	1.20
Chalutiers de 65'	Moyenne 1959-63	1330	13.55	1.25
Chalutiers de 82'	Moyenne 1963	1132	11.65	0.97

Source: Etude du B.A.E.Q., 1964.

Les faibles revenus font toucher un point qui ne peut être résolu par la transformation seule de la cause immédiate: par exemple, des subsides plus nombreux ou des prises plus considérables. La dernière partie de ce cahier tentera de faire sentir que ce malaise n'étant qu'une partie d'un ensemble de variables déficientes, c'est sur tout cet ensemble qu'il faut songer à agir.

Les revenus des membres d'équipages de la flotte hauturière du Québec, nous l'avons dit, sont fonction à la fois de la valeur des prises et des dépenses de combustible, vivres et glace.

Une analyse de la part moyenne des membres d'équipages des chalutiers du Québec, pour les années 1963 et 1964, révèle que l'équipage d'un chalutier de 60' s'est distribué 0.35 et 0.40 sur chaque dollar de revenu brut en 1963 et 1964 respectivement; pour l'équipage d'un 65' les chiffres correspondants sont 0.33 et 0.35 et de 0.33 et 0.36 sur un 82'.

De plus, l'analyse des revenus globaux des chalutiers permet de constater que les membres d'équipage d'un 60' ont obtenu une moyenne annuelle de $1,685. pour la période 1959-1963; ceux des 65' ont retiré $1,330. pour la même période et ceux des 82' ont retiré, en 1963, en moyenne $1,132.

Ces chiffres sont illustrés sur le tableau (Voir tableau XXXV, page 170). Ce tableau reconstitue l'affectation des revenus. On devra se référer au tableau XXXVI page 172 pour le détail des catégories de dépenses.

Ces chiffres sont presqu'inversés sur les Iles-de-la-Madeleine où les revenus des membres d'équipage sont de $1,126 sur un 60', $1,384 sur un 65' et $1,520 sur un 82' en 1963.

Pour cette même année, ce revenu provient de la répartition de 0.35, 0.33 et 0.33 cents respectivement par dollar de revenu brut.

Tableau XXXV: COMPTE D'AFFECTATION DES RECETTES BRUTES POUR LA FLOTTE DU QUEBEC.

ANNEES	Moyenne 1959-63			1963
Classes de bateaux / Poste	Gaspésiennes	Chalutiers de		
		60'	65'	82'
	$	$	$	$
1- Recettes brutes totales	4,781.	20,118	17,839	21,308
2- Part du bateau	2,259	7,946	7,078	8,182
a) dépenses d'entretien	- 536	- 3,044	- 2,477	- 1,960
b) dépenses capitales	- 1,171	- 3,397	- 4,157	- 7,827
c) part nette du bateau	552	1,505	444	(1,605) (3)
3- Part de l'équipage	2,522	11,930	10,609	12,273
a) dépenses d'exploitation	- 757	- 4,684	- 4,756	- 6,273
b) part nette de l'équipage	1,765	7,246	5,853	6,000
c) part nette par membre (1)	535	1,685	1,330	1,132
4- Part du capitaine				
a) part initiale (2)		242	143	853
b) part nette du bateau (2c)	552	1,505	444	-
c) part nette comme membre d'équipage	535	1,685	1,330	1,132
TOTAL	1,087	3,432	1,917	1,985

Source: Etude du B.A.E.Q., 1964

(1) L'équipage moyen varie selon les classes de bateau: il est d'environ 3 sur les Gaspésiennes, 4.3 sur les 60', 4.4. sur les 65' et de 5.3 sur les 82'.

(2) Certains capitaines prennent un pourcentage des recettes brutes avant toute répartition. C'est ce qu'on nomme ici "part initiale".

(3) Indique un déficit.

En 1964, du fait de prises plus constantes à toutes périodes de la saison, la portion du dollar brut revenant aux membres d'équipage est de 0.40, 0.35 et 0.36 pour les chalutiers de 60', 65' et 82' respectivement.

d) Dépenses d'entretien et d'exploitation.

Les dépenses courantes d'entretien et d'exploitation des chalutiers de 60' des Iles-de-la-Madeleine sont plus considérables par dollar de revenu brut que celles des 65' et 82', soit respectivement $0.20, $0.18 et $0.12 pour 1963 et $0.17, $0.15 et $0.12 pour 1964.

Bien que le montant absolu retiré par un membre d'équipage soit plus considérable sur un 82' que sur un 65' et un 60', la portion du dollar de revenu brut distribué aux équipages est plus forte chez les 60' que chez les autres types de chalutiers, soit $0.35 et $0.40 pour 1963 et 1964 dans le cas du 60', $0.33 et $0.35 sur un 65' et $0.33 et $0.36 sur un 82'

Ces données sont d'ailleurs détaillées au tableau qui suit. (Voir tableau XXXVI page 172).

Tableau XXXVI: DEPENSES D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION DES CHALUTIERS DES ILES EN 1962, 63 ET 64 PAR DOLLAR DE REVENU BRUT

	Chalutiers de 60'			Chalutiers de 65'			Chalutiers de 82'		
	1962	1963	1964	1962	1963	1964	1962	1963	1964
	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Coque	0.02	0.02	0.02	0.02	0.01	0.02	(1)--	0.01	0.02
Moteur	0.02	0.05	0.02	0.01	0.02	0.01	-----	----	0.02
Treuil & Guindeau	0.01	0.01	0.01	----	0.01	----	-----	----	----
Agrès de pêche	0.10	0.12	0.10	0.07	0.13	0.10	-----	0.08	0.06
Electronique	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	-----	0.03	0.01
Divers	0.01	0.01	0.01	----	----	0.01	-----	----	0.01
Sous-total du bateau (2)	0.17	0.20	0.17	0.11	0.18	0.15	-----	0.12	0.12
Glace	0.02	0.03	0.02	0.03	0.03	0.02	-----	0.03	0.02
Vivres	0.06	0.06	0.05	0.06	0.06	0.05	-----	0.06	0.05
Combustible	0.13	0.15	0.13	0.19	0.18	0.18	-----	0.17	0.17
Divers	----	0.01	----	-----	0.01	----	-----	0.01	----
Sous-total de l'équipage	0.21	0.25	0.20	0.29	0.27	0.25	-----	0.27	0.24

Source: Bureau des Statistiques, Division des Pêcheries du Ministère de l'Industrie et du Commerce, Mars 1965.

(1) Les chalutiers d'acier n'ont fait que très peu de voyages de pêche en 1962.

(2) Les déboursés au compte capital sur la même base sont $0.14, $0.10, $0.07 selon les obligations des capitaines, payables à même ce qui reste au bateau sur son 40% ou $0.40.

CONCLUSION.

Il a fallu limiter l'analyse de la flotte aux points essentiels. Voilà pourquoi il n'a pas été fait mention, par exemple, du mauvais entretien des bateaux et de la négligence qu'on y rencontre. Ces caractéristiques découlent du manque de formation de la main-d'oeuvre. Il n'était d'ailleurs pas de notre intention de relever tous les problèmes de la pêche hauturière. Les points qui ont été étudiés sont, à notre avis, les principaux et suffisent à montrer que malgré les larges possibilités que la flotte hauturière offre à nos pêcheurs, elle ne peut les rémunérer guère plus que ne le sont les pêcheurs côtiers même si l'aide gouvernementale et les investissements y sont multipliés.

Il est toutefois évident que les trois problèmes majeurs sont les stocks de poisson, la mise à point tant mécanique qu'électronique ou technique des embarcations et la connaissance, ou mieux la formation, plus spécialement des membres d'équipage mais également, dans certains cas, des capitaines. Ce sont d'ailleurs ces points qui influencent le plus sur l'effort de pêche.

De plus, les problèmes financiers empêchent souvent certains capitaines de fournir leur plein rendement.

Il est cependant important de retenir qu'il s'agit, et ceci s'applique à l'ensemble de la flotte des Iles, d'une flotte en construction et qui subit actuellement son expérimentation.

Dans le cas des 65' et 82' tout laisse croire qu'ils n'atteindront pas leur efficacité maximum avant environ deux ans.

Il est donc légitime d'espérer une augmentation d'au moins 20% de la productivité de la flotte hauturière des Iles au cours des deux prochaines années.

Cependant, il faudra, dans le plus bref délai possible, se tourner vers la pêche de haute mer car, même avec cette augmentation de productivité, il manquera encore plus de 30 millions de livres de poissons de fond pour assurer le plein emploi sur les Iles pendant une période d'au moins 8 mois.

Deuxième partie: le secteur secondaire.

A - INDUSTRIES DE TRANSFORMATION DU POISSON AUX ILES-DE-LA-MADELEINE.

La pêche, constituant la ressource de base des Iles-de-la-Madeleine, doit se développer le plus rationnellement possible pour faire vivre convenablement la majeure partie de la main-d'oeuvre.

Le but poursuivi dans la présente étude, ceci était vrai au secteur primaire et l'est encore plus au niveau secondaire, ne réside pas dans la recherche des critères d'une rentabilité absolue pas plus que d'une rentabilité relative au secteur des pêcheries par rapport aux autres secteurs, mais dans l'étude des composantes susceptibles de permettre une maximisation de l'efficacité, une minimisation des coûts et des pertes, et une plus grande stabilité et permanence de l'emploi qui permettront des revenus accrus.

C'est pourquoi, l'analyse de la capitalisation ($2.7 millions) de l'amortissement et du financement des usines (capital étranger 59.3% du total) apparaît moins nécessaire que celle des opérations ou possibilité d'opération des dites usines, des revenus et du volume d'emploi qu'elles permettent.

1.- Les inputs.

Les prises totales de poisson des Iles-de-la-Madeleine, qui étaient de 58.7 millions de livres en 1962 et 55.8 millions en 1963, atteignirent un maximum en 1964, soit 66.8 millions de livres.

L'augmentation de 1964 est attribuable aux prises des chalutiers qui passèrent de 13.2 à 23.8 millions de 1963 à 1964. Par contre, entre 1963 et 1964, les prises de morue, plie et flétan des pêcheurs côtiers baissèrent de 3.2 millions de livres, déclinant de 6.5 à 3.3 millions. Ces mêmes pêcheurs côtiers avaient débarqué 8.5 millions de livres de morue, plie et flétan en 1962.

La valeur totale des captures s'est accrue d'année en année pendant cette période, à peu près proportionnellement au volume des prises: $2,159,260 en 1962, $2,309,600 en 1963 et $2,369,600 en 1964.

Pendant la même période, la valeur des prises des chalutiers passa d'abord de $410,400 à $477,000 puis à $630,000 en 1964 (excluant, les captures des chalutiers étrangers).

Le volume et la valeur des loups-marins doivent être ajoutés aux chiffres mentionnés. Grâce à cette exploitation, la valeur totale des captures sur les Iles atteignit $2,887,000 en 1964 comparativement à $2,552,575 en 1963 et $2,185,922 en 1962. Les captures de loups-marins rapportant respectivement $517,626 , $242,947. et $29,662. grâce à 41,757, 36,413 et 4,894 peaux.

Voici d'ailleurs comment se distribuent, pour les années 1962, 1963 et 1964, les prises et la valeur des espèces capturées, par espèce, en tenant compte du niveau d'opération des chalutiers. (Voir tableaux XXXVII, XXXVIII, XXXIX, pages 177, 178, 179).

2.- Les outputs.

Si les inputs furent étudiés pour les années 1962, 1963 et 64, les outputs, par contre, ne le furent que pour l'année 1963.

La valeur de la production fut de $4,046,601., les salaires de quelque $724,100. et le produit fini

Tableau XXXVII: CAPTURES ET VALEUR AU PECHEUR PAR ESPÈCE, EN 1962 (ILES-DE-LA-MADELEINE.)

Espèces	Captures totales		Captures des chalutiers	
	lbs	$	lbs	$
Morue	15,123,300	529,314	7,448,700	298,828
Hareng	34,045,700	170,371	--	--
Sébaste	1,596,800	35,931	1,596,800	35,931
Homard	3,898,400	1,286,472	--	--
Merluche	42,200	422	35,000	350
Plie	2,637,600	86,046	1,800,000	58,680
Flétan	15,300	2,295	7,000	1,050
Maquereau	1,020,300	32,328	--	--
Aiglefin	306,500	15,325	306,500	15,325
Eperlan	3,400	510	--	--
Pollock	13,600	136	13,600	136
Chat	3,500	35	3,500	35
Turbot	2,300	75	2,300	75
TOTAL:	58,708,900	2,159,260	11,213,400	410,410
Loups-marins (no)	4,894	29,662	--	--
GRAND TOTAL:	--	2,185,922	--	--

Source: Service de la Statistique, Division des Pêcheries, Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Tableau XXXVIII: CAPTURES ET VALEUR AU PECHEUR, PAR ESPECE, EN 1963 (ILES-DE-LA-MADELEINE.)

Espèces	Captures totales		Captures des chalutiers	
	lbs	$	lbs	$
Morue	11,788,900	412,611	7,072,200	279,815
Hareng	32,164,300	193,337	--	--
Sébaste	3,767,000	107,809	3,767,000	107,809
Homard	3,545,600	1,435,791	--	--
Merluche	72,000	720	70,000	700
Plie	3,381,900	109,913	1,600,000	55,000
Flétan	15,500	2,325	5,000	750
Maquereau	442,100	14,196	--	--
Aiglefin	651,700	32,585	651,700	32,585
Pollock	27,200	272	27,200	272
Chat	6,900	69	6,900	69
TOTAL:	55,863,100	2,309,628	13,200,000	477,000
Loup-marins (no)	36,413	242,947	--	--
GRAND TOTAL:	--	2,552,575	--	--

Source: Service de la Statistique, Division des Pêcheries, Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Tableau XXXIX: CAPTURES ET VALEUR AU PECHEUR PAR ESPECE, EN 1964 (ILES-DE-LA-MADELEINE.)

Espèces	Captures totales		Captures des chalutiers	
	lbs	$	lbs	$
Morue	10,431,200	366,315	7,154,500	251,408
Hareng	35,703,500	138,773	--	--
Sébaste	14,597,800	387,172	14,597,800	387,172
Homard	2,790,200	1,364,815	--	--
Merluche	11,300	118	11,300	118
Plie	1,487,300	48,449	1,487,300	48,449
Flétan	25,600	3,840	12,500	1,900
Maquereau	1,249,700	34,520	--	--
Aiglefin	511,800	24,638	511,800	24,638
Eperlan	4,800	720	--	--
Pollock	19,800	198	19,800	198
Chat	5,000	50	5,000	50
TOTAL:	66,838,000	2,369,608	23,800,000	713,933
Loups-marins (no)	41,757	517,626	--	--
GRAND TOTAL:	--	2,887,234	----	--

Source: Service de la Statistique, Division des Pêcheries, Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Tableau XL: VOLUME ET VALEUR DE LA PRODUCTION AINSI QUE SALAIRES VERSES EN 1963, SELON LES ESPECES TRANSFORMEES.

Espèces	Volume du produit fini	Valeur de la Production	Salaires
Poisson frais et congelé	5,537,566 livres	$1,285,035	$ 384,507.
Hareng fumé	147,375 caisses	241,762.	121,594.
Sous-produits	2,892.2 tonnes farine 74,970 gallons d'huile	375,412.	40,300.
Homard	1,673,000 lbs (vivants) 2,216 caisses "tomalley" 6,364 caisses viande 211,000 lbs (viande de homard froid) 100 cocktails	1,740,350.	159,701.
Loup-marins	36,413 peaux 31,200 gallons d'huile	404,042.	18,000
TOTAL:	- - - - - - - - - - - -	$4,046,601.	$724,099.

Source: Etude et compilation du B.A.E.Q., été 1964.

fonction des espèces et du type de production.

Le homard et les poissons de fond constituent les deux types de production les plus importants des Iles.

3.- Relation inputs-outputs.

Avant d'analyser les usines de transformation du poisson d'après les espèces transformées, il est important de se faire une idée, la plus précise possible, de la contribution de chaque espèce au volume et à la valeur au débarquement d'abord, mais également sa contribution à la valeur du produit fini et des salaires qu'elle permet.

Le homard, avec une valeur au débarquement de $1,456,097., compte pour 65.1% de la valeur totale des prises. La valeur du produit fini, $1,740,350. représente 48.3% de la valeur totale de la production. De plus, le homard est responsable de 22.6% des salaires versés dans les usines de transformation.

Par contre, le hareng fumé, qui n'est que 1.3% de la valeur totale au débarquement, vaut pour 6.6% de la valeur de la production et 17.2% des salaires totaux versés dans l'industrie de transformation du poisson.

Ajoutons, afin d'illustrer la valeur originale de ces différentes espèces, que le homard n'est que pour 5.9% du volume des prises et le hareng (pour fumage) 12.3%. (Voir tableaux XLI et XLII pages 182 et 183)

Le tableau XLII montre clairement l'importance des différentes espèces selon les différents niveaux. C'est ainsi, qu'au primaire, le homard est une espèce des plus importantes comptant pour près des deux tiers des revenus retirés de l'exploitation de la pêche. Par contre, les poissons de fond, bien que leur valeur au débarquement soit relativement plus faible que leur volume des prises, n'en demeurent pas moins importants

Tableau XLI: INDUSTRIE DE LA PECHE AUX ILES-DE-LA-MADELEINE: VOLUME ET VALEUR DES PRISES AU DEBARQUEMENT; VALEUR DE LA PRODUCTION ET SALAIRES VERSES POUR LA REALISER, EN 1963.

Espèce	Quantité lbs	Valeur au débarquement	Prix/ livre	Valeur de la production	Salaires(1)
Homard	3,621,703	$1,456,097.08	40.2¢	$1,740,350. (2)	$159,701.15
Hareng fumé	7,635,020	30,159.90	0.4¢	241,762.38	121,594.29
Usine de sous-produits	31,192,263	113,713.56	0.36¢	375,411.86	40,297.00
Poisson frais et congelé	19,630,878	636,854.00	3.24¢	1,285,035.00	384,507.00
TOTAL	50,912,601 (3)	2,236,824.54	--	3,642,559.24	706,099.44
Loup-marin	36,413 peaux 31,200 gls huile	280,000.00 (4)		404,042.00	18,000.00 (4)

Source: Etude du B.A.E.Q., été 1964.

(1) Il s'agit des salaires au niveau de la transformation. De plus, les salaires d'administration ne sont pas comptés.

(2) Légère approximation; la valeur a été approximée pour un producteur.

(3) Nous retranchons au total 11,167,263 livres; il s'agit de déchets déjà comptés dans "poisson frais et congelé".

(4) Chiffres approximatifs.

Tableau XLII: DISTRIBUTION PROCENTUELLE DES DIFFERENTES ESPECES DE POISSONS SELON LE VOLUME DES PRISES, LA VALEUR AU DEBARQUEMENT, LA VALEUR DE LA PRODUCTION ET LES SALAIRES, 1963.

Espèces	Volume des prises	Valeur au débarquement $	Valeur ($) de la production	Salaires
Homard	5.8%	65.1%	48.3%	22.6%
Poisson frais et congelé	31.6%	28.5%	35.6%	54 4%
Sous-produits	50.3%	5.1%	10.3%	5.7%
Hareng fumé	12.3%	1.3%	6.6%	17.2%
TOTAL:	100%	100%	100%	100%

Source: Etude du B.A.E.Q., été 1964.

comme valeur de production (35.6%) et sont responsables de plus de la moitié des salaires versés, soit 54.4%.

Le hareng pour fumage, dont la valeur au débarquement est quasi négligeable (1.3%), devient relativement très important comme source d'emploi. Il est en effet responsable de 17.2% des salaires.

Explicitons cette démonstration en voyant ce qu'apporte, à la valeur de la production et aux salaires, $1.00 payé au débarquement de poissons.

A noter que $1.00 au débarquement signifie l'achat de 2.5 livres de homard, 31.2 livres de poissons de fond, 250 livres de hareng et 277 livres de hareng ou déchets devant servir à faire de la farine de poisson.

Il est intéressant de remarquer qu'un dollar ($1.00) de homard au débarquement ne signifie que $1.19 de produit fini et permet 0.11 de salaires.

Le même dollar ($1.00), s'il est employé à l'achat de "poissons frais et congelés", permet une production de $2.02 et 0.60 en salaires.

Par contre, s'il sert à l'achat du hareng devant être fumé, il permettra $4.03 de salaires et $8.01 de produit fini.

Le homard, bien que très appréciable par son apport à la valeur de la production et des salaires dont il est responsable, demeure l'espèce par excellence au niveau primaire et il n'est pas illusoire de prévoir qu'il demeurera la principale source de revenu de la majorité des pêcheurs côtiers. En effet, c'est une espèce de grand luxe dont la valeur ajoutée est faible.

Le sort de l'employé d'usine demeure donc relié aux possibilités réelles d'exploitation d'espèces de plus faible valeur, mais de productivité très élevée, et qui font appel à une main-d'oeuvre considérable au niveau de la transformation ("labor intensive").

Tableau XLIII: VOLUME DES PRISES, VALEUR DE LA PRODUCTION ET SALAIRES RESULTANT DE L'ACHAT D'UN DOLLAR ($1.00) DE POISSON, SELON LES ESPECES, 1964.

Espèces	Valeur au débarquement	Volume lbs	Valeur de la production	Salaires
Homard	$1.00	2.5	$1.19	$0.11
Poisson frais et congelé	1.00	31.2	2.02	0.60
Hareng fumé	1.00	250	8.01	4.03
Sous-produits	1.00	277	3.30	0.35
TOTAL:	1.00	-	1.63	0.32

Source: Etude du B.A.E.Q., été 1964.

On constatera plus loin que ces espèces devront se recruter principalement parmi les poissons de fond car les poissons pélagiques des Iles sont de trop faible valeur commerciale pour que leur exploitation soit rentable, à moins de procédés de transformation hautement mécanisés où la main d'oeuvre est peu considérable. Ce n'est qu'à cette condition que ces espèces seront rentables.

L'avenir de la majorité des employés d'usines apparaîtra donc plus clairement relié à la transformation de poissons de fond qui sont également les plus susceptibles de permettre la permanence de l'emploi.

AVERTISSEMENTS.

-Il ne faudra pas se surprendre si la statistique du secondaire n'est pas complète. La cause de cette omission est attribuable à la faible distribution des usines, selon le type. En effet, personne ne mettra en doute la nécessité de taire certains chiffres lorsque, dans un type précis d'industrie, un seul ou deux producteurs opèrent. Ce point tient également lorsque trois ou quatre usines de même type opèrent, mais où il n'y a que deux administrations privées, les autres opérant sur base coopérative.

-L'analyse de l'emploi est évidemment faible. La nature des emplois, leur instabilité et la grande mobilité de main-d'oeuvre produisent nécessairement de . telles difficultés.

Néanmoins, on tentera d'être plus explicite avec les employés d'usines de filetage de poisson frais et congelé où l'embauche est beaucoup plus stable et permanente. On fournira, à ce stage, une image plus globale et plus complète des principales caractéristiques de l'emploi au secondaire.

-Si, au cours de l'étude qui suit sur la description de la situation dans les usines de transformation de poisson des Iles-de-la-Madeleine, certains moyens d'améliorer la situation ont été proposés, ce

n'est qu'accessoirement qu'on le fait et dans le but de faciliter la compréhension d'un chapitre ultérieur sur les "moyens". Il ne faudra donc pas se surprendre de ne rencontrer, dans les pages qui suivent, que des moyens spécifiques qui ne concernent pas l'ensemble du secteur. Les moyens, comme les objectifs globaux d'ailleurs, font l'objet d'une étude spéciale.

B.- USINES DE TRANSFORMATION DU HOMARD.

Les usines de transformation du homard, au nombre de cinq (quatre depuis 1964), ne fonctionnent à pleine capacité que quelques jours au début de la saison de pêche qui est du 10 mai au 10 juillet.

Les coûts d'opération sont donc accrus par unité de temps du fait d'un investissement considérable, plus de $800,000. qui doit être amorti sur deux mois de production annuellement. Les coûts fixes sont donc considérables par unité produite.

Cependant, il s'agit d'une espèce de grand luxe. Les quantités offertes ne satisfont guère la demande de sorte que les prix sont sujets à hausser.

1. Inputs.

Bien que les stocks de homard soient limités, il semble que, grâce aux politiques de préservation, les prises annuelles puissent encore s'accroître. Il est vrai que l'année 1964 fut exceptionnellement mauvaise avec ses 2.8 millions de livres; ceci fait douter bien des gens sur la possibilité de prises plus élevées. Cependant, le tableau des prises des neuf dernières années et des prises moyennes annuelles (de 3 ans en 3 ans) permet d'anticiper de meilleures prises. Alors que la moyenne annuelle des prises pour les années 1956-7-8 était de 2.6 millions de livres, elle passait à 3.0 millions en 1959-60-1 et atteignait 3.4 millions comme moyenne annuelle pour les années 1962 3-4-, comme en fait foi le tableau XLIV à la page 188.

Tableau XLIV: PRISES DE HOMARD AUX ILES-DE-LA-MADELEINE, DE 1956 A 1964, SELON LA LOCALISATION DES PRISES.

(EN 000 LIVRES)

Localisation	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Ile du Havre-Aubert	324.4	374.1	362.4	302.5	505.4	403.7	508.2	435.9	362.7
Ile du Cap-aux-Meules	623.0	560.1	486.5	549.1	619.1	584.9	724.3	619.8	499.2
Division Septentrionale	2,000.4	1,579.1	1,579.4	1,908.7	2,063.3	2,108.8	2,666.0	2,490.4	1,923.8
TOTAL:	2,947.8	2,513.3	2,368.4	2,760.3	3,187.8	3,097.4	3,898.4	3,546.1	2,785.6
Prises moyennes annuelles (de 3 ans en 3 ans).	2,609.			3,015.			3,409.		

Source: Pêcheries Commerciales, Bureau de la Statistique du Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce.

En 1963, quelque 419 bateaux permirent de capturer 3,621,703 livres de homard, soit une moyenne de 8,640 livres par bateau.

De plus, le prix moyen de la livre (au débarquement) fut de 40.2 cents; le revenu brut moyen par bateau de $3,475. et la valeur totale au débarquement de $1,456,097.

2. Outputs.

Pendant cette même année (1963), 46.2% du homard pris aux Iles fut vendu vivant, soit 1,673,000 livres. De plus, ce pourcentage semble devoir augmenter d'année en année.

Le volume de homard transformé fut donc de près de deux millions de livres, soit 1,948,700 livres.

Ce 1.95 million de livres permit 210,000 livres de viande de homard congelé (en boîte), 6,364 caisses de viande de homard, 2,216 caisses de tomalley et 100 cocktails.

La valeur totale de la production fut de $1,740,700. Le deux millions de livres de homard transformé signifie une valeur du produit fini de quelque $950,000. et $159,700. en salaires.

La livre de homard, dont la valeur au débarquement est de 40.2 cents, rapporte près de 48 cents lorsque le homard est vendu vivant et environ 49 cents si transformé.

En exceptant deux producteurs, dont la situation est particulière, l'un transforme 100% de sa production et l'autre opère grâce à une technologie très avancée; les trois autres opèrent nettement à perte avec le homard qu'ils transforment. (A noter qu'en 1964, un de ces producteurs avait cessé d'opérer.)

En effet, chaque livre de homard transformé exige le versement de huit (.08) cents en salaires qui est presque la différence entre le prix d'achat et le prix de vente: 40.2 et 49 cents. Ce chiffre varie considérablement d'un producteur à l'autre, passant de 6.2 à 12.4 cents.

De plus, il semble y avoir une corrélation assez étroite entre le coût moyen la livre versé en salaires et le pourcentage de homard transformé d'une part, et le prix moyen la livre en salaire et le volume de homard transformé d'autre part.

Il est en effet intéressant de noter que le producteur, dont le coût des salaires est le plus bas, est celui qui transforme 100% de son homard alors que celui, où le coût des salaires est le plus élevé, est celui qui transforme le plus faible volume de homard et également celui qui transforme le plus petit pourcentage de son homard.

Une troisième variable à considérer (elle ne vaut que dans le cas d'un producteur cependant) est le type de transformation.

L'étude de la rentabilité des homarderies peut donc difficilement être faite si on ne tient pas compte de l'ensemble des opérations: homard vendu vivant et homard transformé.

En effet, bien que non rentables lorsque considérées isolément, les homarderies constituent le meilleur moyen pour le producteur d'assurer la rentabilité de l'ensemble de son entreprise. Car, l'opération rentable pour ce dernier réside dans la vente de son homard vendu vivant, à moins qu'il ne transforme un fort volume de production et en même temps un fort pourcentage de l'ensemble de sa production de façon à transformer du homard de meilleure qualité.

Etant donné la tendance actuelle des producteurs de vendre vivant un pourcentage de plus en plus fort de leur homard, il apparaît nécessaire dans de telles conditions, d'envisager la fermeture d'au moins une autre homarderie de façon à réduire le plus possible

la capitalisation ou, encore, à minimiser cette non-rentabilité qui affecte les homarderies dont le volume de production est trop faible ou encore où le pourcentage de la production totale qui est transformée est faible car alors on transforme le homard de faible valeur: le homard infirme (à qui il manque une pince, par exemple), le petit homard, le homard blessé ou faible).

Bien qu'elles n'opèrent que deux mois et à capacité réduite, les cinq homarderies des Iles permirent aux producteurs de verser à quelque 428 employés du 10 au 30 mai, 385 en juin et 280 pour les 10 premiers jours de juillet quelque $159,701. en 1963. Ce qui signifie que quelque 400 employés se distribuèrent chacun. en moyenne, $400.00 pour deux mois de travail. Les heures de travail par jour et par semaine sont très fluctuantes et directement reliées au volume de homard débarqué dans le temps.

Si, par la fermeture d'une homarderie, on contribue à stabiliser l'emploi dans les autres et à leur permettre d'opérer dans des conditions se rapprochant le plus de la rentabilité, il faut toutefois convenir qu'on priverait alors de leur emploi habituel entre 50 et 100 travailleurs selon l'usine qui fermerait.

Par contre, cet emploi ne dure que deux mois et, lorsque les homarderies ferment, il est alors très difficile à ces travailleurs de trouver du travail ailleurs car ça coincide avec une période creuse de l'été.

Il est de plus évident qu'une économie ne peut certes pas être relancée lorsqu'un trop fort volume de sa main-d'oeuvre est à l'emploi d'industries qui n'opèrent que deux mois par année.

Il faut toutefois convenir que, dans le cas des homarderies, et ce point milite en faveur du maintien de telles usines, plus de 65% des employés sont des travailleurs féminins et que la contribution qu'apporte la femme à la composition du revenu familial ne peut être que des plus salutaires.

C'est pourquoi, dans la mesure où ces dites usines auront la possibilité d'opérer plus que deux mois soit par la transformation de d'autres espèces de poissons ou de d'autres denrées, elles pourront devenir beaucoup plus indispensables au bon fonctionnement de l'économie et pourront être une source de revenus plus importante pour la main-d'oeuvre.

Cependant, quoi qu'on dise, le problème majeur en ce qui a trait au homard demeure au niveau des stocks. Par suite de stocks limités, l'espèce étant payante, il y a risque qu'elle devienne trop exploitée.

La production totale a augmenté pendant les dernières années mais les prises par pêcheur ont diminué par suite de l'augmentation du nombre de pêcheurs et par conséquent de casiers. Il y a donc lieu de se demander si cette diminution par pêcheur est due à une surpêche sur les mêmes bancs ou encore à une diminution de l'espèce par suite d'une surexploitation. Il y aurait également lieu de s'interroger sur le rendement des derniers casiers du pêcheur. En d'autres termes, les 50 derniers casiers donnent-ils au pêcheur une productivité comparable aux 50 premiers? Est-ce qu'une saison de pêche avec 250 casiers au lieu de 300 signifierait une diminution de la production proportionnelle à la diminution du nombre de casiers, soit 16.6% ? Il serait également intéressant de savoir, avec précision, si le rendement par casier diminue avec l'arrivée de casiers additionnels par suite d'une surexploitation des mêmes bancs ou de diminution de l'espèce?

La réponse à une telle interrogation pourrait inspirer la solution qui s'impose à savoir: (1)

---

(1) Ces recommandations sont en partie tirées d'un texte de Marcel Daneau.

-Laisser la porte ouverte à l'entrée de nouveaux pêcheurs dans l'exploitation du homard; ceci pourrait cependant être désastreux sur les plans biologiques et économiques.

-Limiter le nombre de pêcheurs de homard à un niveau de captures par individu qui conserverait l'espèce tout en fournissant le maximum de revenu au pêcheur.

-Limiter ou restreindre le nombre de pêcheurs de homard et encourager les captures d'autres espèces telles la morue, le hareng et le maquereau pour les pêcheurs soustraits de la pêche au homard.

Les moyens proposés sont: leur fournir un équipement différent de celui utilisé actuellement (bateau à fins multiples) mais en minimisant les investissements; leur procurer de meilleures accommodations portuaires; leur donner un subside à la production discrétionnaire qui serait basé sur l'effort de pêche et les captures et versé aux pêcheurs détournés de la pêche au homard.

-Promouvoir le développement de la pêche en haute mer pour absorber, dans les usines à poisson, la main-d'oeuvre ne pouvant se diriger vers la pêche côtière.

C.- USINES DE POISSON FRAIS ET CONGELE.

Comme on l'a dit, dans la présentation du secteur secondaire, les usines de filetage sont très importantes sur les Iles grâce au volume et à la quasi-permanence de l'emploi qu'elles procurent ou peuvent procurer et des salaires et revenus qu'elles permettent.

Des quatre usines qui opèrent, deux sont des succursales de la Gorton Pew Ltd de Gloucester, Mass., U.S.A , la troisième est une firme affiliée à l'American-Canadian Fisheries Ltd, dont le siège social est Boston, Mass., La Grindstone Fisheries Ltd, et la dernière opère

sur la base coopérative et est affiliée à la Coopérative Centrale des Iles-de-la-Madeleine.

Deux de ces usines sont installées au centre des Iles et les deux autres aux extrémités.

Les deux usines de la Gorton Pew Ltd sont localisées l'une à Cap-aux-Meules et l'autre à Havre-Aubert. La Grindstone Fisheries Ltd est à la Grande-Entrée et l'usine Coopérative est à l'Etang-du-Nord.

Les usines de poisson frais et congelé, au nombre de quatre (4) aux Iles-de-la-Madeleine, ont transformé 19.6 millions de livres de poisson en 1963, comparativement à 26.8 millions en 1964.

Les prises de morues, qui accusent une baisse de 10% entre 1963 et 1964, comptaient pour 60.1% des prises totales débarquées à ces usines en 1963 et seulement 38.9% du total en 1964. Pendant la même période le volume du sébaste a presque quadruplé et est passé de 19.2 à 54.4% du total.

Le sébaste étant une espèce de plus faible valeur, il n'est pas surprenant que le prix moyen la livre ait décliné, pendant la même période, d'un quart de cent la livre, passant de trois cents et quart (0.03¼¢) à trois cents (0.03¢).

La valeur totale du poisson qui entra dans ces usines était de $636,000. en 1963, et d'environ $810,000. en 1964.

Il a fallu en 1963, 19.6 millions de livres de matière première pour réaliser une production de 5.5 millions de livres. Ce chiffre signifie donc que le filetage ne permet de récupérer que 28.2% du volume de poisson rond. Si, avec 100 livres de poisson, les quatre usines obtiennent en moyenne 28.2 livres de produit fini, il faut toutefois souligner que ce chiffre varie considérablement, passant de 30.4 livres à 23.5 livres selon les producteurs.

Evidemment le faible rendement, qu'obtient avec son poisson ce dernier producteur, l'oblige à chercher ailleurs les compensations qu'il peut obtenir soit en payant moins pour la livre de poisson qu'il achète, soit en versant des salaires inférieurs, soit en réclamant une productivité plus grande de chaque travailleur ou encore en se résignant au déficit.

L'achat de matière première représente le déboursé le plus considérable des producteurs. En effet, 49.5% de la valeur de la production doit être employée à cette fin, soit $636,854. sur $1,285,035. Encore ici il y a une marge assez forte entre les producteurs: alors que, pour l'un, l'achat de matière première réclame 44.8% de la valeur de sa production, pour celui dont le rendement de la matière première est faible, pas moins de 62% de la valeur de sa production est employée à cette fin ce qui ne l'empêche pourtant pas de verser un prix semblable aux autres.

On serait peut-être porté à se rassurer en voyant que pour ce dernier la productivité du travail est la plus forte. En effet, alors que la moyenne de livres de matière première transformée dans une heure par un travailleur est de 51 livres, chacun de ses employés transforme en moyenne 54.7 livres à l'heure.

Pourtant, avec 54.7 livres de poisson, on n'y réalise que 12.8 livres de produit fini alors que l'ensemble des producteurs vont réaliser 14.4 livres de produit fini avec 51 livres de poisson.

Plus encore, le fait de rendements moindres de la matière première signifie, pour ce producteur, une part beaucoup plus grande de la valeur de sa production qui doit être employée à l'item salaire, et ce, même si la productivité du travail est plus forte et que le salaire horaire est le même. Il lui faut en effet 36.5% de la valeur de sa production pour les salaires alors que, pour l'ensemble, ce chiffre est de 29.9%.

Il est certes important d'illustrer ces chiffres pour permettre au lecteur de se faire une idée des inter-relations entre ces différentes données. (Voir tableau page suivante).

Tableau XLV: RENDEMENT DE LA MATIERE PREMIERE, PRODUCTIVITE DU TRAVAIL ET POURCENTAGE DE LA VALEUR DE LA PRODUCTION VERSE A L'ACHAT DU POISSON ET AUX SALAIRES, (1963).

Producteurs	Rendement de la matière première %	Pourcentage de valeur de la production servant à l'achat de poisson %	Productivité du travail (Lbs./h.h.)	Volume de production par homme-heure (Lbs.)	Pourcentage de la valeur de la production en salaires %	Achat de poisson ¢/lb. produit fini	Salaires ¢/lb produit fini
1	30.4	44.8	49.0	14.8	28.5	10.6	6.7
2	30.4	46.0	48.8	14.8	28.6	10.8	6.7
3	27.7	51.1	54.1	14.9	27.5	12.4	6.6
4	23.5	62.0	54.7	12.8	36.5	13.2	7.8
Moyennes	28.2	49.5	51.0	14.4	29.9	11.5	6 9

Source: Compilation du B.A.E Q , 1964.

En formulant, ci-après, un bilan théorique d'une usine moyenne des Iles-de-la-Madeleine, opérant à environ 40% de sa capacité totale pour 8 mois (situation existante aux Iles) et ayant l'équipement moyen des usines actuelles des Iles-de-la-Madeleine, on voit avec précision à quelle situation financière elle doit faire face.

Soit une usine qui transforme cinq millions de livres de matière première (ses possibilités de production sont de 12,500,000).

Les prix d'achat du poisson et de vente du produit fini sont connus et invariables: 3.24¢ et 23.2¢ respectivement.

Du rendement moyen calculé de la matière première (pour l'ensemble des producteurs des Iles) qui est de 28.2%, on fait une constance. Le volume et la valeur de la production sont alors connus: 1,410,000 lbs et $327,120.

Deux autres valeurs sont considérées comme constantes: la productivité du travail (51 lbs./h.h.) et le salaire horaire moyen ($1.00).

Les hommes-heures de travail s'établissent à 97,854 de même que les salaires totaux ($97,854.).

1.- Principales données:

Matière première	5,000,000 lbs
Prix moyen	3.24¢ la livre
Prix d'achat	$162,000.
Rendement de la matière première	28.2%
Volume du produit fini	1,410,000 lbs

Prix de vente moyen	23.2¢ la livre
Valeur de la production	$327,120
Productivité du travail	51 lbs /h.h.
Heures de travail	97,854 h.h.
Salaire horaire moyen	$1.00
Salaires totaux	$97,854.

L'achat de poisson et les salaires grèvent près de 80% de la valeur de la production, soit 79.4%.

La disponibilité du producteur est alors de $67,566.. Cependant, les autres coûts variables lui réclament $63,000., soit:

Les fournitures et l'emballage	$23,000.
Le transport (matière première et produit fini)	$28,500.
La congélation et l'entreposage	$11,500.
TOTAL	$63,000.

Ce producteur n'a que $4,566. pour couvrir ses coûts fixes qui sont pourtant de $50,100., soit:

Frais d'administration	$16,800.
Entretien et réparations	$ 8,300.
Dépréciation (sur bâtiment et équipement)	$18,000.

Energie et combustible (1)	$2,500.
Divers	$4,500.
TOTAL	$50,100.

Ce producteur théorique est donc face à un déficit d'environ $45,500., soit plus de 3.2 cents la livre de produit fini.

Ce cas théorique illustre la situation moyenne des usines des Iles, en 1963.

Les usines des Iles, il faut en convenir, n'ont opéré qu'à 40% de leur capacité maximum estimée à 240 heures par mois, pendant 8 mois; c'est également le cas de l'usine théorique.

La première façon de diminuer le déficit consiste à accroître le volume de la production. De cette façon, il sera possible de diminuer considérablement l'importance relative des coûts fixes.

De plus, la productivité du travail peut certainement être accrue grâce à un volume d'opération maximum. En effet, l'équilibre entre les différentes forces travail étant plus parfait, l'utilisation de chaque employé sera plus absolue, sans pour cela réclamer nécessairement un effort travail supérieur; exemple: X fileteurs donnent du travail à Y peseurs, Z mineurs, W empaqueteurs, etc...

Cependant, une plus grande productivité du travail ne doit pas être obtenue au détriment du rendement de la matière première; c'est la variable la plus importante. Toutes les autres variables, sauf la productivité du travail, en sont directement fonction.

---

(1) Il s'agit de coûts plus ou moins variables.

Par contre, la productivité du travail peut varier indépendamment du rendement de la matière première et à son inverse, mais, vraisemblablement, moins que proportionnellement.

Il est tout à fait logique de penser qu'une fois un certain volume de production horaire réalisé, lorsqu'on voudra accroître la productivité du fileteur, on diminuera le rendement de la matière première.

Dans tout le processus de transformation, le fileteur ou la trancheuse mécanique se situent au point stratégique.

C'est ainsi que la transformation de 5,000,000 de livres de poisson avec un rendement 5% plus élevé, c'est-à-dire 29.6 livres de produit fini au lieu de 28.2 livres par 100 livres de poisson, permet au producteur de récupérer $16,350. additionnels.

Il est vrai qu'il devra d'abord en verser possiblement $4,950. en salaires car, comme on l'a dit, la productivité du travail est une variable indépendante. Cependant, sa situation financière n'en sera pas moins améliorée de $8,150. (avoir net) qui est la part sur la valeur du produit fini qui sert à l'achat de poisson. De plus, d'autres économies sont réalisées sur les coûts fixes et sur certains coûts variables.

Par contre, une diminution de 5% dans les rendements joue exactement à l'inverse et accentue le déficit.

2.- Optimum de production.

Les usines de transformations offrent des possibilités de transformation d'environ 50,000,000 de livres, permettant une valeur de la production de quelque $3,200,000., comparativement à $1,285,000. actuellement.

Un tel volume de production permettrait l'embauchage de quelque 500 personnes, à part les postes

d'administration, fournissant des salaires de plus d'un million de dollars, comparativement aux $384,500. actuels.

Le salaire moyen du travailleur, qui est d'environ $950. pour la saison, dépasserait alors les $1,900. Sur les Iles, un emploi de 8 à 9 mois par année est un emploi stable et équivaut à un emploi permanent à l'extérieur.

La demande de poisson frais et congelé étant suffisamment élastique, une production doublée n'influencera pas les prix.

Le manque de matière première constitue le handicap premier des usines.

Il est toutefois évident que la flotte de pêche actuelle, bien qu'elle puisse améliorer considérablement sa productivité, ne sera pas suffisante pour assurer le plein emploi dans ces usines. C'est pourquoi il faut penser à la flotte de haute mer car les stocks du Golfe semblent limités et leur exploitation apparaît optimum. Une telle flotte devrait être propriété des producteurs, de façon à permettre une bonne planification des opérations et favoriser une intégration du primaire au secondaire (si cette dernière est désirable). Les équipages de ces chalutiers ne peuvent, dans l'immédiat, se recruter sur les Iles. Cependant, afin que l'opération de cette flotte ne soit pas l'affaire des étrangers, le Gouvernement et les producteurs devraient convenir d'une entente concernant la formation de ces capitaines de haute mer et de leurs équipages.

D.- TRANSFORMATION DU HARENG EN "BLOATERS".

Le hareng fumé est un type de production qui fait appel à une main-d'oeuvre relativement considérable.

En effet, les 7,630,000 livres de hareng employés pour réaliser la production de "bloaters" de 1963, soit 147,375 caisses, ne représentent qu'une

valeur au débarquement de $30,159., soit 1.3% de la valeur totale des prises, mais comptent pour 6.6% de la valeur totale de la production et permettent pas moins de 17.2% des salaires globaux de l'industrie de la pêche des Iles, soit $121,594.

L'investissement ou la capitalisation nécessaire au fumage de hareng est relativement faible au niveau de chaque fumoir.

L'industrie du hareng fumé, dépendante de la situation économique des pays importateurs, les Antilles et la République Dominicaine, subit des bonnes et des mauvaises années et n'est pas, dans son ensemble, rentable par suite de fluctuations anormales du prix de vente moyen. Ce dernier, qui était de $2.30 la caisse en 1962, tombait à $1.65 en 1963 et $1.60 en 1964.

Pendant l'année 1963, les neuf (9) producteurs des Iles écoulèrent 147,375 caisses pour un revenu global de $241,762.

Le coût moyen la caisse pour l'achat de hareng, le sel, le fumage (bois), les boîtes et les salaires est de $1.66. Ces seuls frais de production sont donc supérieurs au prix de vente moyen qui est de $1.65.

Pourtant, on ne tient compte ici d'aucun frais d'administration, de transport tant de matière première que de produit fini; on ne tient aucunement compte des frais de dépréciation, de réparation et d'entretien, d'assurance, taxes, électricité, téléphone, etc...

Il faut cependant convenir que les producteurs ne sont pas tous également efficaces. Qu'il suffise, pour s'en convaincre, de voir comment se distribuent les coûts énumérés plus haut en illustrant les écarts, entre producteurs, d'une part, et la distribution de l'ensemble de ces différents coûts, par producteur, d'autre part.

Tableau XLVI: PRINCIPAUX COUTS (MOYENS ET EXTREMES) DE PRODUCTION, D'UNE CAISSE DE "BLOATERS", EN 1963.

Items	Coût moyen (¢)	Coût minimum (¢)	Coût maximum (¢)
Salaires	96.7	73.2	142.2
Boîtes	28.6	26.0	30.4
Achat de hareng	20.5	16.5	23.7
Fumage (bois)	14.1	11.6	18.8
Sel	6.2	2.7	15.4
TOTAL:	$ 1.66	$ 1.30	$ 2.30

Source: Etude du B.A.E.Q., 1964.

Tableau XLVII: HARENG FUME: DISTRIBUTION DES PRINCIPAUX COUTS DE PRODUCTION AUX ILES-DE-LA-MADELEINE, PAR CAISSE DE "BLOATERS", EN 1963, SELON LES PRODUCTEURS.

Producteurs	Achat de hareng ¢	Sel ¢	Fumage ¢	Boîte ¢	Salaires ¢	Total des principaux coûts	Prix de vente la caisse
1	23.7	4.2	11.6	27.7	91.7	$1.59	$1.62
2	21.1	7.4	14.9	30.4	73.2	1.47	1.60
3	21.4	7.7	13.5	22.5	116.7	1.82	1.56
4	21.0	15.4	14.3	28.6	87.1	1.66	1.78
5	16.5	4.3	16.1	26.0	98.4	1.61	1.75
6	19.0	2.7	15.5	26.0	89.0	1.52	1.72
7	21.4	8.2	18.8	26.3	93.0	1.68	1.63
8	16.7	2.8	11.9	27.0	142.2	1.83	1.60
9 (1)	--	--	--	--	--	--	--
Moyenne	20.5	6.2	14.1	28.6	96.7	1.66	1.65

Source: Etude du B.A.E.Q., 1964

(1) Chiffres non disponibles.

L'usinage du hareng fumé n'est pas une opération rentable. Cependant, cette industrie est importante dans l'ensemble de l'économie des Iles. En effet, le problème majeur des Iles en étant un de sous-emploi, il est bon d'encourager cette production tant et aussi longtemps qu'une solution de rechange n'aura pas été éprouvée.

On a vu que les salaires versés à la main-d'oeuvre employée dans ce secteur constituent le déboursé le plus considérable des producteurs: pour $241,762. de valeur de production, $121,594. furent versés en salaires.

Ce $121,594. est distribué à quelque 438 employés qui travaillent de façon très irrégulière pendant le temps que dure cette production. De 438 employés qui travaillent pendant la majeure partie du mois de mai, ce chiffre varie entre 120 et 150 pour les quatre mois suivants. De plus, l'industrie du hareng fumé ne procure à ses employés ni permanence, ni stabilité dans l'emploi. On n'a qu'à distribuer les $121,590. de salaires entre les 438 employés pour s'apercevoir que ça ne représente à peu près qu'un mois complet d'embauche, soit en moyenne $277. par travailleur.

Il faudra donc prévoir que cette industrie se mécanise de façon à réduire ses coûts en salaires d'une part (de façon à réduire ses déficits) et à réduire le nombre de ses employés qui n'obtiennent aucune sécurité dans un tel type d'industrie.

Il faut toutefois signaler que ces employés sont recrutés dans plus de 40% des cas parmi le travailleur féminin qui, très souvent, ne pourrait occuper un emploi permanent dans aucun type d'industrie.

Il faudra donc penser à développer progressivement une flotte de haute mer de façon à absorber cette main-d'oeuvre.

Entre temps, il semble logique de penser à un prix d'appoint (pour certaines années) qui couvrirait la marge entre le prix de vente moyen pour une caisse de "bloaters" de première qualité, le "choice", et les coûts moyens d'opérations.

C'est une façon efficace d'encourager chaque producteur à s'occuper de son affaire pour réussir un produit de première qualité au plus bas coût possible et, par le fait même, on éliminera les producteurs les moins efficaces du groupe en ne fournissant aucune autre forme d'assistance ou subvention.

Un système d'octrois ou subventions, qui ne tient nullement compte de critères objectifs de rentabilité, est souvent nuisible à l'ensemble des producteurs. En effet, par de tels systèmes on contribue à maintenir de faux concurrents et décourager toute initiative louable.

E.- USINE DE FARINE ET D'HUILE DE POISSON AUX ILES-DE-LA-MADELEINE.

L'usine de sous-produits, d'une capacité de quatre-vingt-dix millions de livres de produits bruts, a transformé 31,192,263 lbs de matière première, en 1963.

Cette usine, un investissement initial de quelque $640,000., a acheté pour $113,713. de hareng ou déchets de poisson, et versé $40,297. en salaires.

Elle a produit, en 1963, 2,890 tonnes de farine et près de 75,000 gallons d'huile.

Quelque 10 employés y ont trouvé de l'emploi près de neuf mois. Ce chiffre grimpa cependant à 44 pendant tout le mois de mai qui est, en fait, le seul mois où l'usine opère à sa pleine capacité.

Bien qu'elle n'opère qu'au tiers de sa capacité sur la période de 9 mois, cette usine demeure une entreprise rentable. En accroissant sa production, elle pourrait cependant accroître sès chances de profits et possiblement ses prix car elle diminuerait les dépenses au compte capital et l'ensemble des coûts fixes par unité de production.

Elle opère dans une situation de monopole et n'a pas à craindre la concurrence. En effet, comment une seconde usine pourrait-elle s'implanter, lorsque

Tableau XLVIII: VOLUME ET VALEUR AU DEBARQUEMENT DE HARENG ET DECHETS, ET SALAIRES VERSES, EN 1963

Espèces	Volume	Valeur	Salaires
Hareng	20,025,000	$ 85,228.48	$ 40,297
Déchets	11,167,263	$ 28,485.08	
TOTAL	31,192,263	$113,713.56	$ 40,297

Source: Etude du B.A.E.Q., 1964.

celle qui opère manque à un tel point de matière première.

De plus, son administration est suffisamment dynamique pour résister à la concurrence si elle se présentait. Dans les conditions actuelles, elle n'est cependant pas souhaitable.

Le problème majeur de cette usine se situe au niveau de l'approvisionnement. Il peut être résolu grâce à deux mesures complémentaires:

1) D'abord par l'augmentation du volume total des prises de poisson, de façon à augmenter le volume des déchets.

Par le filetage, on ne conserve que 28% du poids du poisson; le reste va aux déchets et sert par conséquent à fabriquer de la farine de poisson.

2) En doublant et, possiblement, triplant le volume des prises de hareng; au lieu de 34 ou 35 millions de livres, en prendre entre 70 et 100 millions de livres: l'espèce abonde, un volume considérable sert au fumage et à la boette, les prix sont bas, d'où:

-nécessité d'accroître les prises par unité de production;

- de pêcher pendant 8 ou 9 mois grâce à l'utilisation d'harenguiers;

- d'améliorer la technologie pour permettre d'orienter vers d'autres types de production une partie des prises de façon à obtenir des prix moyens, au débarquement, plus élevés.

Une production soutenue, sur une période variant entre 8 et 9 mois, ferait de l'usine de sous-produits une industrie des plus rentables. Elle permettrait, entr'autres, à quelque 50 travailleurs d'obtenir un emploi stable et rémunérateur, améliorerait l'industrie du camionnage et augmenterait le volume des débardeurs.

Analyse de l'emploi.

Dans la présentation du secteur secondaire de la pêche on a insisté sur le fait que: l'avenir des employés d'usines de transformation de poissons des Iles-de-la-Madeleine était étroitement relié aux possibilités réelles d'expansion du secteur primaire de la pêche aux poissons de fond, à l'augmentation et à la régularisation des prises desdites espèces.

On a alors avancé que ces usines étaient les seules, avec l'usine de sous-produits dont le volume de la main-d'oeuvre est cependant relativement faible, à pouvoir assurer une certaine stabilité et permanence dans l'emploi et, par conséquent, des revenus plus considérables.

En 1963, quelque $724,000 furent versés en salaires dans les usines de transformation des Iles-de-la-Madeleine.

Les usines de poissons frais et congelés sont responsables de 54.4% des salaires globaux de l'industrie de transformation du poisson; les homarderies de 22.6%; les fumoirs de 17.2% et l'usine de sous-produits de 5.7%.

Les salaires horaires étant sensiblement les mêmes dans les différents types d'usines, l'emploi tendra davantage vers la permanence dans les usines où la distribution de l'emploi est proportionnellement plus faible que celle des salaires. C'est ainsi que, dans l'usine de sous-produits, 2.7% des hommes-mois du secteur se distribuent 5.7% des salaires. Par contre, à l'inverse; 20.9% des hommes-mois du secteur reçoivent 17.2% des salaires dans les fumoirs.

Le lecteur trouvera d'ailleurs, dans le tableau qui suit, l'explication de l'ensemble de ces données. (Voir tableau XLIX page 210).

Si l'usine de sous-produits assure un revenu plus considérable à la moyenne de ses travailleurs, que

Tableau XLIX: VOLUME ET DISTRIBUTION DE L'EMPLOI ET DES SALAIRES AINSI QUE VALEURS MOYENNES, SELON LE TYPE D'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION DE POISSONS DES ILES-DE-LA-MADELEINE EN 1963.

SALAIRES			EMPLOI			SALAIRES MOYENS	
Usines	Volume (a)	Distribution	Nombre moyen (b)	Nombre maximum (c)	Distri-bution (1)	par travailleur moyen (a/b)	par travailleur maximum (a/c)
Poissons frais et congelés	$384,507	54.4%	315	408	53.1%	$1220.00	$942.00
Homarderies	$159,701	22.6%	367	428	23.2%	$ 435.00	$375.00
Fumoirs	$121,594	17.2%	198	438	20.9%	$ 614.00	$277.00
Sous-produits	$ 40,297	5.7%	16	44	2.7%	$2493.00 (2)	$916.00
TOTAL:	$706,099	100.%	896	1318	100.%	$ 788.00	$536.00

Source: Etude du B.A.E.Q., 1964.

(1) La distribution procentuelle est obtenue par le rapport entre les hommes-mois du type d'industrie sur les hommes-mois totaux (qui n'apparaissent pas ici).

(2) L'emploi du mois de mai fausse cette donnée. Quatre fois plus de travailleurs y sont embauchés et les heures de travail sont alors plus considérables.

toutes les autres usines, ceci ne signifie pas pour autant qu'il y a là stabilité et permanence absolue de l'emploi. En effet, alors qu'en mai cette usine embauche 44 travailleurs tout le reste de la saison de production, qui est de 8 mois, elle opère avec 10 à 12 travailleurs. Cependant l'emploi peut y être stable et permanent même si l'usine n'opère qu'à 30% de sa capacité maximum.

Elle est, en effet, la seule usine des Iles à pouvoir diminuer le volume de sa production et de ses travailleurs sans nécessairement diminuer la productivité de chacun d'eux et augmenter les coûts d'opération par unité de production. En effet, avec une diminution de matière première, on peut tout simplement fermer une branche de production. Tout comme on doit fermer une autre branche de production lorsque cesse la transformation du hareng et, par le fait même, la fabrication de l'huile.

C'est pour toutes ces raisons que cette usine peut théoriquement opérer en permanence à 35% de sa capacité maximum de production, sans diminution de productivité et augmentation des coûts variables. Evidemment que les coûts fixes sont alors relativement plus élevés (par unité de production).

Il est logique de prévoir un volume de production maximum pour une période de 8 mois. Ceci aura pour effet direct et immédiat de procurer stabilité et permanence de l'emploi à quelque 40 à 45 travailleurs.

Dans le cas des autres usines, l'emploi est beaucoup moins stable et l'usine n'opère que si les prises sont suffisantes pour embaucher la majorité des travailleurs. Ceux-ci se retrouvent donc souvent avec des journées de travail incomplètes et avec des journées chômées.

Les usines de homard n'opèrent que deux mois. De plus, devant la tendance à vendre le homard vivant, il est peu probable que ce type d'industrie embauche un jour plus de travailleurs et leur fournissent un emploi plus rémunérateur et plus stable.

Les employés des fumoirs sont appelés à diminuer avec la mécanisation de ce type d'industrie ou avec la diminution nécessaire du volume de la production, si une mécanisation ne se fait pas. Car, dans la situation actuelle, cette industrie est moins que rentable et le travailleur n'y trouve ni permanence ni stabilité dans l'emploi.

Les usines de poissons frais et congelés sont les seules à permettre, même dans les conditions actuelles, à un volume appréciable de travailleurs, un emploi, bien qu'instable, du moins assez durable et qui soit accompagné de revenus appréciables.

Les figures qui suivent nous renseignent sur le volume et la durée de l'emploi dans les différents types d'industries; cependant elles sont impuissantes à nous révéler le nombre de jours chômés pendant la période. De plus, même si les opérations d'une catégorie d'usines ne couvrent que le tiers d'un mois, ces graphiques n'en tiennent pas compte. (Le calcul de la distribution des hommes-mois n'en tient pas compte non plus.)

Le lecteur conviendra avec nous, après avoir pris connaissance de ces graphiques, que l'avenir des employés d'usines doit être cherché au sein des usines de poisson frais et congelé.

Figure III

Distribution de l'emploi global et de l'emploi dans les usines de transformation du poisson aux Iles-de-la-Madeleine en 1963, et emploi dans les usines de poisson frais et congelé (emplois administratifs exclus)

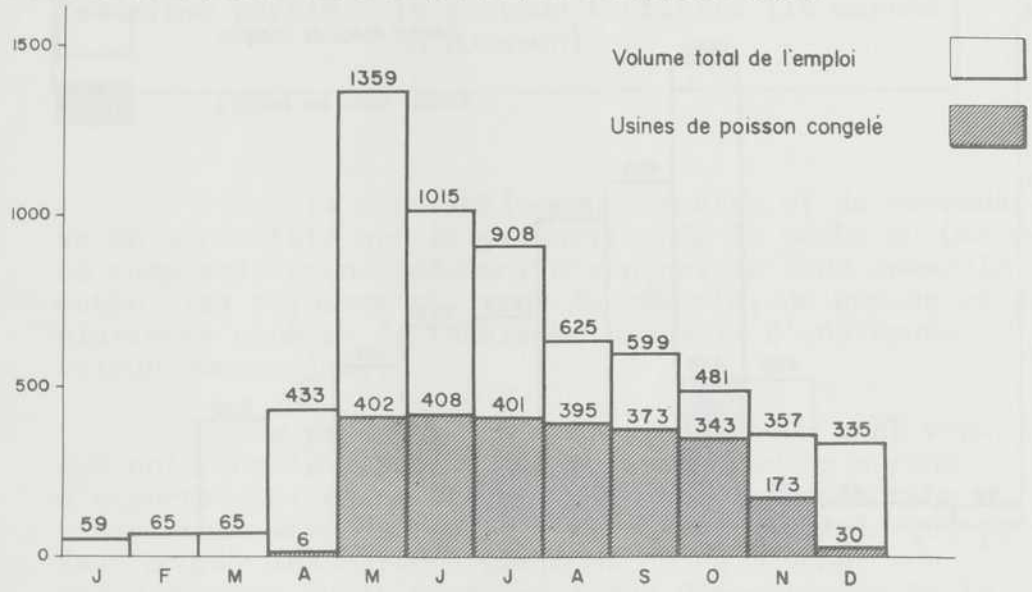
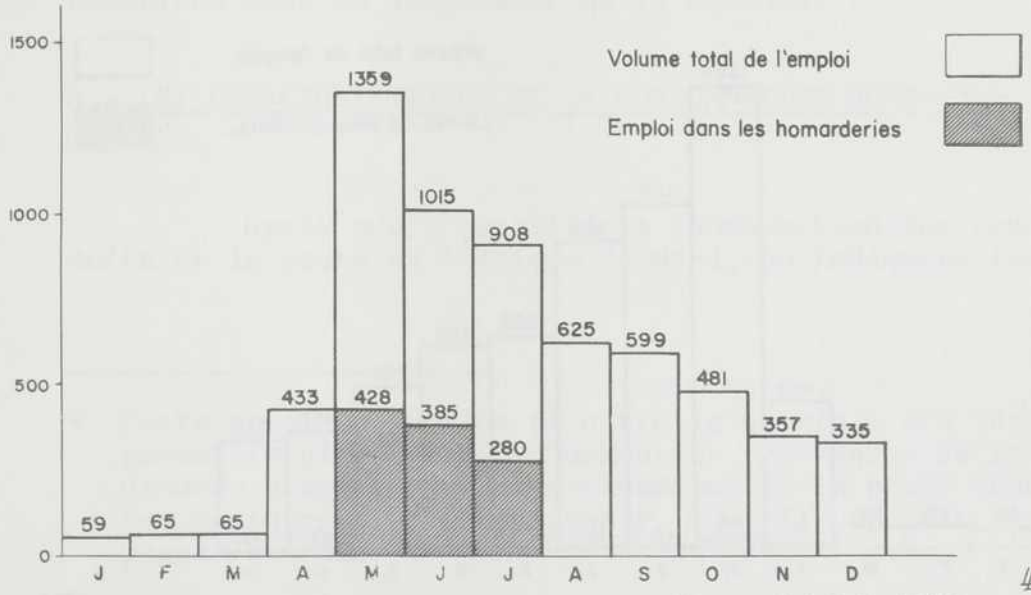


Figure IV.

Distribution de l'emploi global et de l'emploi dans les homarderies (1963)



Source . B.A.E.Q. 1964

Figure V.
Distribution de l'emploi global et de l'emploi dans les fumoirs (1963)

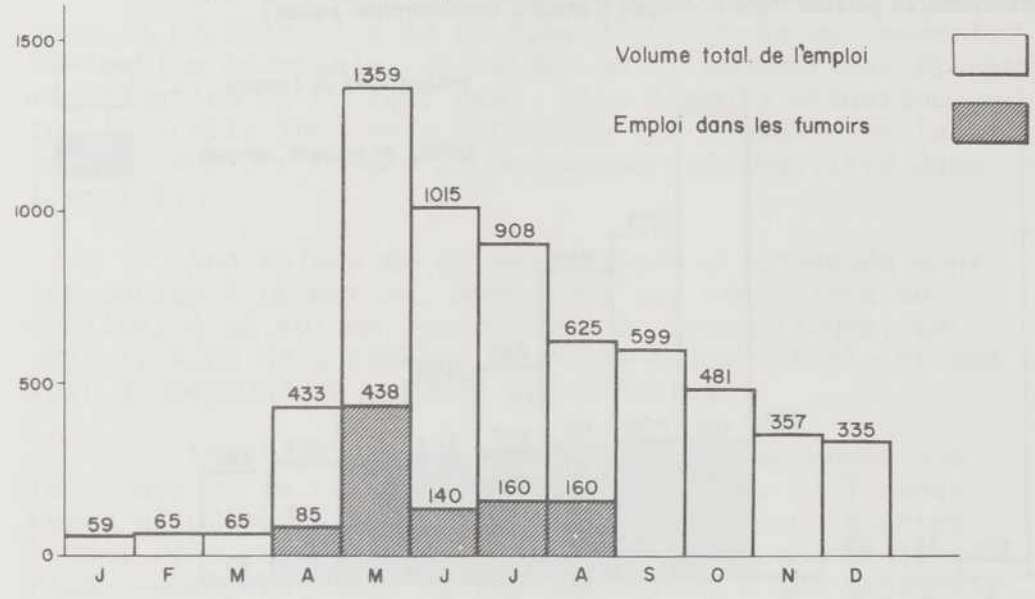
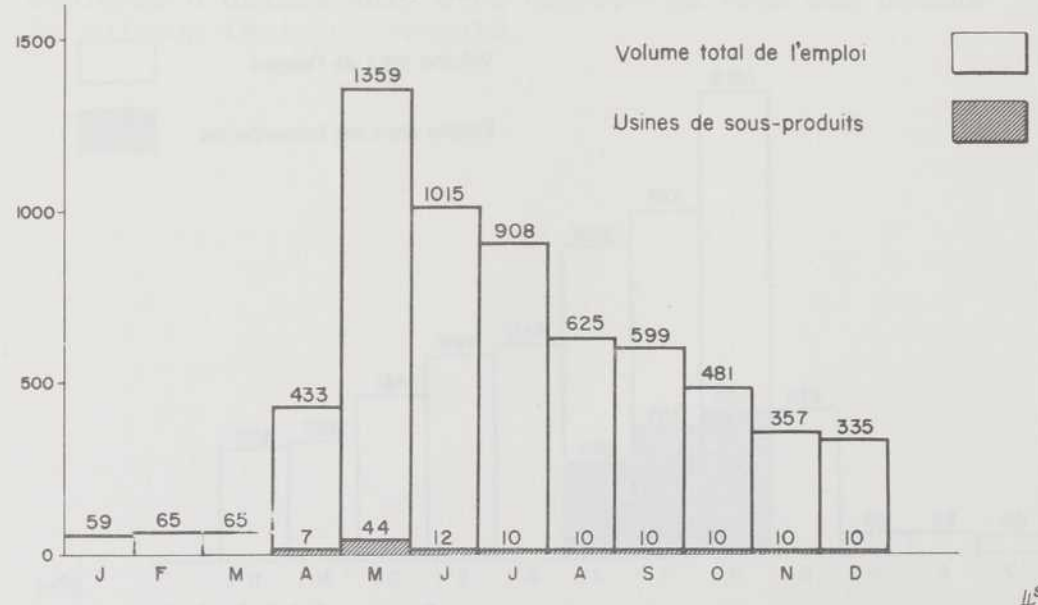


Figure VI.
Distribution de l'emploi global dans les usines
et emploi dans les usines de sous-produits



Source. B.A.E.Q. 1964

Troisième partie: le secteur tertiaire (le marché du poisson)

Par la description du primaire et du secondaire on a constaté que la production de la pêche au Québec se composait principalement d'espèces de fond comme la morue, les poissons plats et le sébaste, de hareng et de plusieurs espèces de faible volume mais d'une haute valeur commerciale.

Les produits tirés de ces espèces sont vendus soit sur le marché canadien, soit sur le marché d'exportation; étant donné que 80% de la production canadienne est vendue sur le marché nord-américain, il faut donner les caractéristiques de ce marché. On verra ensuite quels sont les lieux d'écoulement de la production canadienne et québecoise, les organismes de commercialisation, les grands courants de la demande et les moyens mis en oeuvre pour développer le marché.

Après les deux premières parties qui analysaient l'offre des produits du poisson, cette section constitue donc un diagnostic de la demande.

A.- LES CARACTERISTIQUES DE LA CONSOMMATION NORD-AMERICAINE. +

Après avoir qualifié la consommation des produits de la pêche en Amérique du Nord, on indiquera les

---

+ Cette première section de cette 3e partie a été largement inspirée de W.C. Mackenzie: Prévision de la demande pour les produits canadiens de la pêche dans Les Ressources et notre avenir, tome II, op. cit., pages 783-799.

principales espèces sur lesquelles le consommateur porte son choix.

1.- Faible consommation par habitant

Une première caractéristique du marché canadien et même nord-américain est la faible consommation de poisson par habitant. Au Canada, la consommation est de 13.5 livres par année à comparer à 145.6 livres de viande, à 25.3 livres de volaille et à 36.8 livres d'oeufs.

Si on compare cette situation à celle de certains autres pays, on constate des variations considérables d'un pays à l'autre. Le Tableau L montre la consommation annuelle de poisson par habitant, de même que le pourcentage de protéines fournies par le poisson.

Par ce tableau, on constate que le Canada et les Etats-Unis, qui consomment beaucoup de protéines, n'en retirent qu'un faible pourcentage du poisson à comparer au Japon et au Portugal qui consomment peu de protéines mais dont la plus grande partie leur provient du poisson.

Contrairement aux produits de la ferme, les produits de la mer ne sont pas acceptés par toute la population du continent nord-américain. Le tableau LI indique le pourcentage de la population des Etats-Unis qui consomme les différents types de fruits de mer.

Enfin, la consommation de poisson varie selon les lieux géographiques: elle est plus élevée sur les côtes et près des lacs qu'à l'intérieur des terres; elle est également plus élevée dans les villes que dans les campagnes.

Cette plus grande consommation de poisson observée sur les côtes est attribuable aux habitants qui connaissent mieux les produits et surtout qui peuvent s'approvisionner d'un bon produit à bas prix.

Tableau L: CONSOMMATION ANNUELLE DE POISSON PAR HABITANT ET POURCENTAGE DES PROTEINES FOURNIES PAR LE POISSON DANS CERTAINS PAYS.

	CONSOMMATION DE POISSON PAR HABITANT	PROTEINES ANIMALES CONSOMMEES PAR ANNEE PAR HABITANT	% DES PROTEINES FOURNIES PAR LE POISSON
	Livres	NO.	%
FRANCE	28.0	47.2	5.9
PORTUGAL	41.8	21.9	62.0
ROYAUME-UNI	22.0	46.8	9.4
NORVEGE	50.6	57.8	16.4
CANADA	13.2	62.9	5.1
U.S.A.	11.0	66.0	3.8
JAPON	44.0	17.4	63.8
HAITI	4.6	5.0	14.0
ARGENTINE	4.4	62.1	1.1

Source: Technologie des produits de la pêche, document présenté par Gérard B.Martin au Symposium des pêcheries, Université Laval, avril 1964.

Tableau LI: POURCENTAGE DE LA POPULATION QUI CONSOMME DES PRODUITS DU POISSON, ETATS-UNIS.

Produits	Consommateurs par rapport à la population totale.
	%
Poisson frais	70
Poisson congelé	50
Poisson salé	20
Poisson en conserve	75-80
Crustacés, mollusques	20-25

Source: "Prévision de la demande pour les produits canadiens de la pêche" dans Les Ressources et notre avenir, P. 785.

Dans les villes, la consommation plus élevée peut s'expliquer par les voies de distribution desservant ces centres et du fait que 40% de la consommation à base de poisson s'effectue dans les restaurants et dans les institutions.

Il a été dit, plus haut, que le poisson n'était pas accepté par toute la population; on peut se demander qui a des préférences pour le poisson? Sur le continent nord-américain, ceux qui préfèrent le poisson se composent:

a) d'émigrants européens et de leurs descendants immédiats;

b) d'émigrants des régions voisines de l'Atlantique et autres régions côtières.

c) de personnes ayant peut-être acquis le goût.

2.- Consommation stable

La consommation de poisson est relativement stable au Canada. Sur une période de dix ans, la consommation annuelle de poisson par habitant n'a augmenté que de 5.5% alors que celle des produits à protéines d'origine animale a augmenté de 11.5% dans l'ensemble. Cette augmentation de 5.5% est due au rythme d'accroissement de la population plutôt qu'à une demande individuelle accrue pour le poisson.

D'ailleurs, une fois terminée la progression du nouveau marché du poisson congelé présenté en empaquetages pratiques et durables, il est peu probable que la demande augmentera à un rythme plus rapide que la population.

D'après ces considérations, est-il possible d'augmenter la consommation du poisson par habitant?

Dans les conditions du niveau de vie nord-américain, un accroissement de consommation de poisson signifierait un déplacement d'autres produits ou la substitution de produits, puisqu'il semble peu probable d'augmenter le taux de consommation réelle.

3.- Consommation par espèces et par types de produits.

C'est à partir de ces caractéristiques de la consommation que les producteurs peuvent préparer les produits à offrir sur le marché.

Les produits du poisson mis sur le marché peuvent se classer en deux grandes catégories+:

a) les produits alimentaires;

b) les produits non alimentaires.

A l'intérieur de la première catégorie, on retrouve trois groupes de produits:

1) les produits frais et congelés;

2) les produits salés et séchés;

3) les produits en conserve.

Il est difficile d'interchanger des produits d'un groupe à un autre. Le consommateur qui préfère le poisson frais ne le délaissera pas pour du poisson salé.

+ Les ressources et notre avenir. Tome II, op. cit., p. 786.

A l'intérieur d'un même groupe cependant, il peut y avoir substitution d'une espèce pour une autre. Le homard peut être remplacé par du crabe; le saumon par du flétan.

Dans les produits frais et congelés, le homard, le crabe, les huîtres et les pétoncles sont des produits de luxe. En ce qui concerne le homard, l'accroissement de la population et des revenus combiné à une offre relativement rigide ont contribué à garder cette espèce dans la catégorie de luxe. Les prises annuelles de homard se rapprochent du maximum compatible avec la préservation des stocks. Comme l'indique le tableau LI, le pourcentage de la population qui consomme des mollusques et des crustacés est relativement faible.

Le saumon et le flétan sont des espèces de semi-luxe à cause de leur saveur qui en fait les mets préférés des consommateurs.

Les espèces de fond comme la morue, la plie, le poisson rouge sont peu consommées à l'état frais; elles sont transformées en bâtonnets ou autres aliments pré-cuits. Le marché canadien de la morue à l'état frais est quasi nul; cette espèce est rejetée par les consommateurs, ces derniers préférant l'aiglefin, dont la saveur et la texture sont presqu'identiques à celles de la morue.

Les produits salés et séchés ont très peu de preneurs sur le marché nord-américain. Ce produit est remplacé par de la viande ou d'autres aliments dès que le revenu des individus le permet.

Après ces quelques caractéristiques du marché nord-américain, on pourra analyser la distribution de la production canadienne sur ce marché.

B.- MARCHE DE LA PRODUCTION

1.- Production canadienne.

La production canadienne de poisson se répartit sur les marchés de la façon suivante:

30% de la production est consommée au Canada.
50% de la production est exportée aux Etats-Unis.
20% de la production est exportée dans 50 autres pays.

a) Consommation domestique

Sur le marché canadien, le saumon du Pacifique a la part principale avec 70% de toute la consommation du poisson. Les poissons de fond de l'Atlantique y sont pour 20%; en 1962, sur une production de 182 millions de livres de filets et de blocs, le Canada en a absorbé 42.5 millions+.

Par contre, le marché canadien absorbe toute la production des huîtres, et on doit importer des crevettes et du thon dont la production nationale est quasi nulle. Les importations sont très faibles mais elles ont tendance à augmenter.

b) Marché d'exportation

Le principal acheteur des produits canadiens de la mer est les Etats-Unis. Les Américains absorbent 50% de toute la production canadienne. Ces importations varient selon les produits et les espèces.

+ Rapports sur les pêches du Canada, op. cit., page 100.

Si on se réfère à la classification des produits décrits plus haut, il est possible d'établir les quantités exportées dans ce pays selon les espèces.

1) Produits frais et congelés

Les Etats-Unis sont le principal acheteur de filets et de blocs de poissons de fond produits au Canada, principalement sur la côte Atlantique. En 1962, 1963 et 1964, les exportations canadiennes de cette production furent respectivement de 141, 128 et 153 millions de livres. En 1964, 61% des importations des Etats-Unis, pour cette denrée, provenaient du Canada+.

Pour protéger leur industrie de préparation de poisson, les Etats-Unis imposent un droit de douane sur les filets et les blocs. Ce droit de douane est de 13% ad valorem pour les produits à demi-apprêtés (exemple: le bloc) et de 30% ad valorem pour les produits finis comme les bâtonnets de poisson pré-cuit.

Le homard canadien est très en demande aux Etats-Unis. En 1962, 20 millions de livres de homard en carapace vivant ou bouilli, ont été exportées vers ce pays; soit environ 44% de la production canadienne.

Le marché des Etats-Unis absorbe 18 millions de livres de flétan et 13 millions de livres de saumon. Ces quantités représentent respectivement 60% et 50% de la production canadienne++.

+ Rapports sur les pêches du Canada, op. cit., page 99, et Foreign Trade, Ministère des Affaires Extérieures du Canada, vol, 123, No 10, 15 mai 1965.

++ Rapports sur les pêches du Canada, op. cit., page 100.

2) Produits salés et séchés:

Les exportations de produits salés et séchés, principalement la morue, subissent une baisse. Ainsi, de 1963 à 1964, elles sont passées de 106.4 à 93.6 millions de livres. Les pays qui achètent ces produits sont ceux des régions des Caraïbes et de la Méditerrannée. Cependant, la morue salée et séchée désossée est de plus en plus en demande. Les exportations canadiennes de ce dernier produit se sont élevées de 7.2 à 10.1 millions de livres de 1963 à 1964. Les Etats-Unis en sont le principal acheteur:+

3) Produits en conserve:

En 1964, le Canada a exporté 58.8 millions de livres de produits en conserve pour une valeur de $31.8 millions. C'était une forte augmentation sur 1963 où le pays exportait 48.3 millions de livres pour des recettes de $23.8 millions. Avec leurs $25.8 millions, les conserves de saumon étaient de loin au premier rang des exportations de poisson en conserve en 1964. Le principal client du Canada pour ce produit est surtout le Royaume-Uni suivi de la Belgique, de la Nouvelle-Zélande, de la France, etc. La forte concurrence de l' U.R.S.S. et du Japon oblige à la vigilance pour conserver et développer ces marchés.

4) Les sous-produits:

La matière première qui entre dans la préparation de la farine et de l'huile à base de poisson n'est pas la même sur la côte du Pacifique que sur la côte de l'Atlantique.

Sur la côte Ouest du pays les sous-produits proviennent du hareng, tandis que sur la côte Est, les sous-produits sont principalement tirés des déchets de poissons de fond.

+ Foreign Trade, op. cit. p. 7-8.

En 1964, la production canadienne de farine était de 44,040 tonnes en Colombie-Canadienne et de 32,363 tonnes dans les provinces atlantiques.

Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne sont les principaux acheteurs de ces produits. En 1964, le Canada a importé 4,800 tonnes de farine de poisson de l'Afrique du Sud, au prix de $111.00 la tonne. Ces importations ont été nécessaires par suite d'une diminution de production attribuable à la grève des pêcheurs de hareng du Pacifique. Les compagnies canadiennes ne voulaient pas perdre leurs marchés.+

Ainsi, le Canada exporte environ 70% de la production de l'industrie de la pêche. Il est intéressant de constater l'évolution de ces ventes à l'étranger de 1960 à 1964 (Voir tableau LII:) elles ont augmenté de 68% en valeur. Cette augmentation est due à nos trois principaux clients: les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France.

En résumé: le Canada ne vend pas ses produits de la pêche uniquement aux Etats-Unis; 25 à 35% des produits exportés vont dans une cinquantaine de pays, dont la demande pour le poisson canadien est variable suivant les espèces.

Ainsi les blocs et filets de poisson de fond de l'Atlantique sont également vendus au Royaume-Uni. Ce même pays achète du saumon et du flétan congelés. La France est également importateur de saumon.

Le poisson salé et séché trouve des acheteurs en plusieurs pays. D'abord les pays de la région des Caraïbes-Jamaïque et Porto-Rico- ensuite la région méditerranéenne-Portugal-Italie, France. Le hareng fumé est exporté principalement aux Antilles.

+ Foreign Trade, op. cit. p. 7-8.

Tableau LII: VALEUR DES EXPORTATIONS DES PRODUITS CANADIENS DE LA PECHE, PAR PAYS ET GROUPES DE PAYS; ET REPARTITION PROCENTUELLE DE CES EXPORTATIONS, 1960-1964.

Destination des exportations	1960		1961		1962		1963		1964	
	Valeur $000	Pourcentage %	Valeur $000	Pourcentage %	Valeur $000	Pourcentage %	Valeur $000	Pourcentage %	Valeur C$000	Pourcentage %
Total tous les pays	138,130	100.0	143,347	100.0	156,621	100.0	172,126	100.0	202,611	100.0
Etats-Unis	98,839	71.6	103,824	72.4	114,303	73.0	115,879	67.3	130,880	64.6
Total Europe	18,006	13.0	20,143	14.1	22,710	14.5	32,761	19.0	46,548	23.0
G. Bretagne	11,525	8.3	12,965	9.0	14,126	9.0	17,104	9.9	26,867	13.3
France	640	0.5	1,010	0.7	2,027	1.3	3,947	2.3	5,049	2.5
Total Caraïbes	17,098	12.6	15,675	10.9	16,476	10.5	17,571	10.3	18,621	9.2
Jamaïque	4,372	3.2	4,495	3.1	5,263	2.0	5,693	3.3	6,275	3.1
Porto Rico	3,635	2.6	3,709	2.6	2,984	1.9	3,341	2.0	1,393	0.7
République Dominicaine	1,723	1.3	1,294	0.9	2,472	1.6	2,792	1.6	3,605	1.8
Tous les autres pays	4,187	3.0	3,707	2.6	3,132	2.0	5,935	3.5	6,562	3.2

Source: Canada's Fisheries Exports Reach All-time Record dans Foreign Trade, Vol. 123, No 10 - May 1965.

Les conserves sont vendues en Belgique, en France, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Il s'agit de conserves de saumon principalement.

Pour ce qui est des produits non alimentaires, comme la farine et les huiles de poisson, le marché est international et il se fixe une sorte de prix mondial comme pour le produit salé. Ces produits sont exportés aux Etats-Unis et en Europe, surtout en Grande-Bretagne.

2.- Production québecoise.

Par rapport à la production canadienne, quelle est la situation du Québec sur les marchés domestique et d'exportation?

Avant d'analyser le marché, un résumé de la production au primaire et au secondaire en 1963 permet de situer les produits selon la classification établie antérieurement.

Une première constatation est que la production québecoise au débarquement est constituée pour 60% environ de poisson de fond et pour 30% environ de hareng. Le saumon, le flétan, le homard et quelques autres espèces constituent le pourcentage résiduel.

Les produits transformés étaient répartis de la façon suivante:

Produits frais et congelés:	30,000,000 livres.
Produits salés et séchés:	7,700,000 livres.
Produits fumés:	150,000 caisses.
Produits en conserve:	19,000 caisses
Farine de poisson:	4,400 tonnes.

Il y a aussi d'autres produits tels que les huiles et la nourriture animales.

Une première caractéristique de la production québecoise c'est qu'elle est constituée d'espèces ayant peu de demande sur le marché canadien. Les poissons de

fond, constitués principalement de morue, ont peu de preneurs sous forme de filets; le hareng fumé est un produit d'exportation.

En Gaspésie, la Fédération des Pêcheurs-Unis de Québec a exporté, en 1963, de 90 à 93% de leurs produits frais et congelés (poissons de fond), dont 85% aux Etats-Unis. Aux Iles-de-la-Madeleine, la totalité des filets et des blocs congelés est exportée aux Etats-Unis. La morue salée et séchée de la Gaspésie est exportée dans quelques pays Les exportations des Pêcheurs-Unis se répartissent comme suit: 40% en Italie, 40% à New-York, 12% à San Francisco et Hawaï. Le reste, de qualité inférieure, est vendu au meilleur enchérisseur, en l'occurrence les Antilles.

Le hareng fumé est exporté sur le marché des Antilles quoique le marché Nord-Américain en absorbe une faible quantité.

Le homard en carapace, vivant ou bouilli, est exporté aux Etats-Unis. Les conserves de ce délicieux crustacé servent à alimenter principalement le marché canadien. Ce produit de luxe provient en très grande partie des Iles-de-la-Madeleine. Le homard en carapace représente environ la moitié de la production québecoise.

Le marché canadien absorbe le peu de produits qui restent. Cependant il faut ajouter que du saumon de l'Atlantique est vendu en Europe, principalement en Angleterre et en France, comme filets fumés.

En résumé on peut affirmer que le Québec doit exporter la quasi-totalité de sa production, mais qu'il est obligé d'avoir des apports d'autres provinces et d'autres pays parce que les espèces qu'il capture en grande quantité ne satisfont pas le goût des consommateurs canadiens. De plus, la courte durée de la saison de pêche empêche la création d'un marché stable de produits frais par les organismes de mise en marché.

C.- ORGANISATION DE LA COMMERCIALISATION.

Après avoir identifié les organismes de mise en marché, on passera en revue les services auxiliaires qui aident à atteindre le consommateur.

1.- Les organismes de mise en marché.

L'industrie canadienne de la pêche est caractérisée par le fait que la plupart des producteurs font la commercialisation des produits. Ces producteurs sont grossistes, détaillants et parfois agents de vente, selon la spécialisation et l'ampleur de leur entreprise.

La même tendance se retrouve chez les producteurs du Québec, coopératives ou compagnies privées. Les entreprises de préparation du poisson n'agissent pas toutes comme grossistes parce qu'il y en a qui sont des filiales de sociétés américaines. Celles-ci sont spécialisées dans la préparation de blocs congelés. D'autres compagnies doivent vendre leurs produits à des agents à cause de la nature des produits (exemple: le hareng fumé).

Les coopératives, en plus de faire la préparation des produits, en font la vente. La Fédération des P.U.Q. est organisée pour le commerce du poisson à tous les échelons du processus de vente.

La Fédération agit comme grossiste et détaillant sur le marché canadien; de plus, elle sert d'agent pour d'autres coopératives qui veulent profiter de leur organisation pour écouler leur production.

Règle générale, la Fédération n'a pas recours à des courtiers sauf dans le cas de certains sous-produits dont la demande est variable et la concurrence très forte.

Les producteurs de hareng fumé vendent leurs produits à des agents qui s'occupent de les écouler sur les marchés d'exportation.

Donc, les organismes de mise en marché sont les producteurs, les grossistes, les détaillants et les courtiers ou agents; cependant ces fonctions peuvent être tenues par le même organisme, soit le producteur. Pour la vente des produits de la pêche, il est possible d'éliminer des intermédiaires et c'est ce à quoi tendent les compagnies ou coopératives des pêcheurs par l'intégration du secondaire au tertiaire. Cette intégration se rend jusqu'au primaire pour certaines compagnies et coopératives.

2.- Les services à la commercialisation.

Pour écouler les produits, les organismes de mise en marché doivent compter sur les services de la publicité pour atteindre les consommateurs; sur des services de contrôle pour vérifier la qualité des produits et enfin, sur des services de recherche pour satisfaire les exigences des marchés.

Quoique les organismes de mise en marché aient leurs propres services, les gouvernements jouent un rôle supplétif:

a) Contrôle de la qualité.

Un premier service offert par l'Etat fédéral est le contrôle de la qualité par l'inspection des produits. Ce service poursuit deux buts: il veut d'abord protéger les consommateurs contre les mauvais aliments et ensuite établir des normes de classification qui permettent aux vendeurs de retirer un meilleur prix de leurs produits.

b) Recherche technologique.

La concurrence étant très forte sur les marchés, les organismes de mise en marché doivent répondre aux exigences des consommateurs pour conserver leurs ventes.

La recherche en technologie des produits devient donc indispensable. La recherche est faite par l'Etat qui expérimente de nouvelles méthodes de conservation, de préparation et d'emballage des produits. Certaines compagnies font aussi de la recherche appliquée à des produits spécifiques.

c) Publicité.

Pour faire connaître les produits aux consommateurs, il faut de la publicité qui varie selon les produits et selon les consommateurs.

Règle générale, chaque compagnie ou coopérative a des marques de commerce qu'on essaie de promouvoir auprès des clients. Ces marques de commerce sont généralement le symbole de qualité d'un produit. Des vendeurs sont à l'emploi des chaînes de distribution pour faire connaître les produits.

Le Canada, pour promouvoir la vente des produits de la pêche, fait de la publicité dans les revues ou par des démonstrations; de plus, il maintient des équipes de délégués dans des pays étrangers.

Il délègue 172 agents répartis dans 65 postes qui sont établis dans 47 pays. Le travail de ces délégués consiste à surveiller les occasions de vente, vérifier les tarifs douaniers, coordonner les affaires commerciales et initier les nouvelles compagnies d'exportation +.

Sur le plan provincial, le Québec a un service de propagande mais son action est très limitée et se résume à quelques démonstrations culinaires, brochures et autres.

+ Rapports sur les pêches du Canada, op. cit., page 103.

d) Assurance aux exportateurs.

Les entreprises d'exportation peuvent compter sur l'assurance des crédits à l'exportation. Cette assurance émise par "L'Export Credits Insurance Corporation" (Société de la Couronne) a pour but de protéger les exportateurs en cas de non paiement des comptes étrangers.

e) L'Office des prix.

Il ne faut pas passer sous silence l'Office des prix des produits de la pêche. Cet Office est une régie de la Couronne composée d'un président et de 6 membres. Une loi votée en 1947 confère à l'Office les pouvoirs suivants:

1) l'achat de tout produit de la pêche à un prix prescrit.

2) le versement, aux producteurs de denrées de pêche, de paiements complémentaires correspondant à la différence entre un prix prescrit et le prix moyen auquel ces denrées ont été vendues au cours d'une période déterminée+.

C'est ainsi qu'en 1963, l'Office a reçu un exposé de faits relativement aux bas prix payés en 1962 aux producteurs de maquereau, principalement aux Iles-de-la-Madeleine. En 1961, l'Office a autorisé une expérience visant l'expansion du marché pour le turbot congelé de Terre-Neuve.

D.- DEMANDE FUTURE DES PRODUITS DE LA PECHE.

Après avoir décelé la tendance du marché nord-américain pour la consommation des produits de la pêche, on doit s'interroger sur la demande future de ces produits.

+ Rapports sur les pêches du Canada, op. cit., page 103.

Il est bon cependant d'examiner rapidement la façon dont est déterminé le prix au pêcheur et de faire ressortir le prix de certains produits, en particulier ceux qui sont les plus courants dans le territoire-pilote.

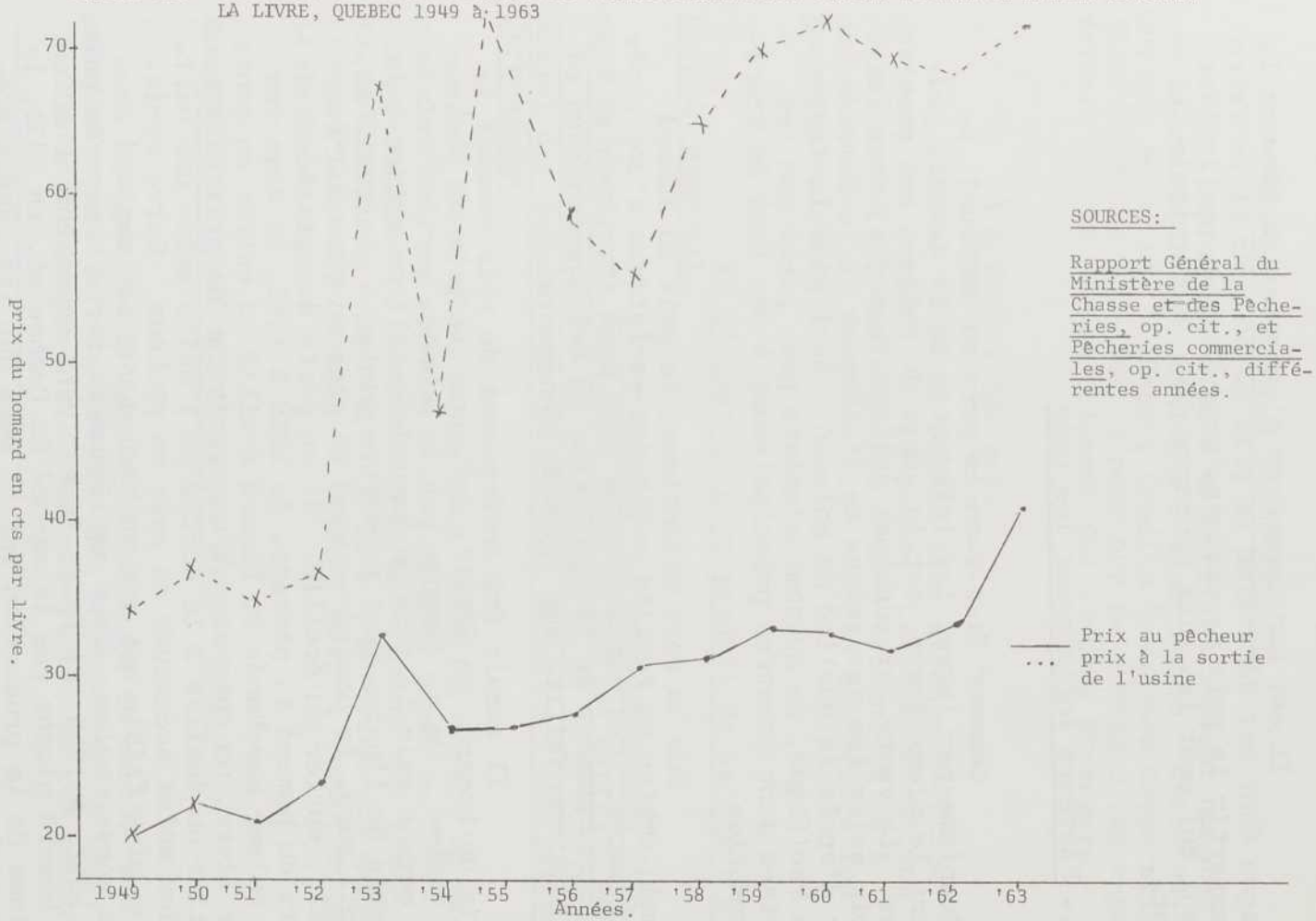
1.- Facteurs influençant les prix.

Comment fixe-t-on le prix au pêcheur? Le mécanisme par lequel les influences de la demande peuvent le mieux jouer, est la vente du poisson aux enchères. La vente aux enchères a l'avantage d'ajuster les prix selon les variations de l'offre et de la demande et d'après la qualité du poisson. Sauf pour le flétan du Pacifique, ce système n'existe pas, parce que les prises sont achetées principalement à des fins de transformation.

Sur la côte atlantique, le prix du homard vendu entier ou écaillé subit des variations d'une année à l'autre. Ces variations de prix sont attribuables à l'accroissement de la population en Amérique du Nord et à la disponibilité des approvisionnements.

Il aurait été intéressant de voir comment le prix du homard, au détail, influence le prix au pêcheur au Québec. On ne dispose pas de données sur les prix au marché mais le prix du homard écaillé ou entier à la sortie de l'usine peut permettre quelques observations. D'ailleurs, le homard se vend de plus en plus à l'état frais, entier ou écaillé. Si on porte sur graphique le prix du homard au pêcheur, de 1949 à 1963, de même que la valeur marchande du homard écaillé ou entier en cents par livre, on constate qu'une variation du prix du homard entier ou écaillé à la sortie de l'usine amène une variation moins accentuée du prix au pêcheur. Cette variation plus faible est due au homard qui est employé dans les conserveries. Pour expliquer la forte hausse du prix, de 1952, à 1953, il faudrait analyser le marché canadien du homard plutôt que le marché du Québec où, en 1953, le volume de la production fut le même que les années précédentes.

Figure VII: GRAPHIQUE DU PRIX AU PECHEUR ET VALEUR MARCHANDE DU HOMARD ECAILLE OU ENTIER EN CENTS LA LIVRE, QUEBEC 1949 à 1963



SOURCES:

Rapport Général du Ministère de la Chasse et des Pêcheries, op. cit., et Pêcheries commerciales, op. cit., différentes années.

Les prix relativement stables des poissons de fond peuvent s'expliquer par l'étroite association entre les opérations primaires et secondaires. Dans certains ports, les marchés ont un caractère de monopole. Ce caractère est dû à ce que les régions d'achat sont souvent si restreintes que les petites compagnies peuvent devenir d'efficaces monopoles d'achat. De plus, il arrive que les entreprises de pêche se lient souvent à des acheteurs particuliers pour des services comme des prêts de capitaux, des fournitures d'équipements et autres.

Enfin cette stabilité est due, en partie, à la coutume de fixer le prix du poisson en cents par livre avec des écarts de ¼ de cent, et au fait que les pêcheurs désirent des prix stables pour plus de sécurité, étant déjà largement tributaires de conditions météorologiques imprévisibles et des hasards des prises.

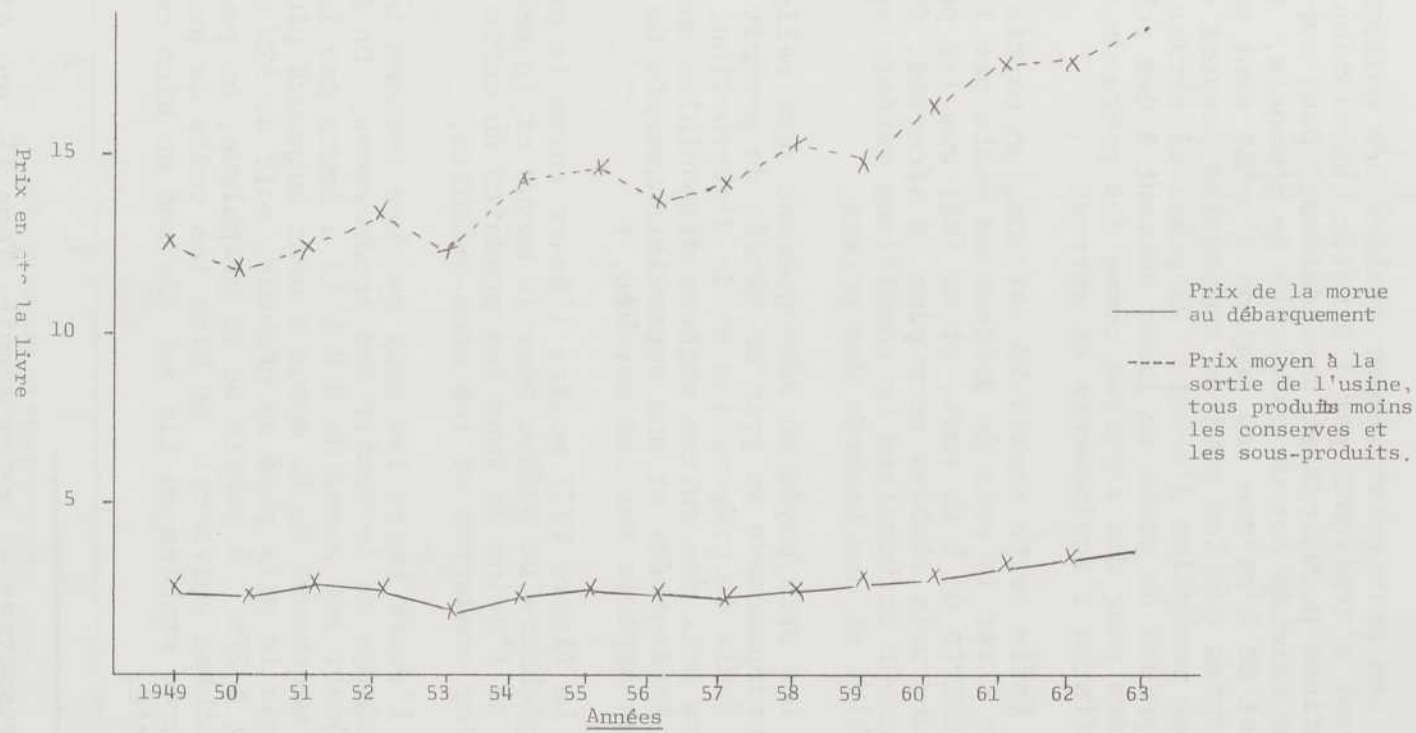
Les prix payés au débarquement sont reliés d'une façon interdépendante au prix de détail du produit fini moins les frais de préparation et de distribution, de même qu'aux prix des autres espèces disponibles aux entreprises intéressées et aux approvisionnements de poissons de ces espèces sur les marchés. +

La figure VIII montre l'écart entre le prix payé aux pêcheurs du Québec pour la morue et le prix à la sortie de l'usine de tous les produits de cette espèce moins les conserves et les sous-produits.

L'écart entre les deux courbes indique les coûts d'usinage et le profit des producteurs. De 1949 à 1963 l'écart est passé de 9.8 à 15.3 cents par livre. La valeur marchande de la morue a donc augmenté plus rapidement que le prix payé au pêcheur, soit de 52% comparativement à 27%. A partir de ce graphique, on peut émettre l'hypothèse suivante: ou bien les coûts de production sont demeurés stables ou ils ont diminué ou bien ces coûts ont augmenté.

+ Les ressources et notre avenir, Tome II, op. cit., p. 797.

Figure VIII: GRAPHIQUE DU PRIX AU PECHEUR ET PRIX MOYEN A LA SORTIE DE L'USINE, MORUE ET PRODUITS DE LA MORUE, QUEBEC, 1949-1963.



Source: Rapport Général du Ministère de la Chasse et des Pêcheries, op. cit., et Pêcheries commerciales, op. cit., différentes années.

Dans les deux premiers cas, le profit des producteurs doit être plus grand. On ne possède cependant pas les marges de profit des producteurs. Dans le dernier cas, s'il y a eu augmentation des coûts, c'est que la mécanisation coûte trop cher aux producteurs et que les investissements sont trop sous-utilisés. Il ne faut pas oublier également que les frais d'emballage ont augmenté de 47% depuis 1949.

De toute façon, les pêcheurs ont peu profité de l'augmentation de la valeur marchande de la morue. Sur une période de 14 ans, l'augmentation du prix de la morue aux pêcheurs fut d'environ un cent, alors que les producteurs reçoivent près de 7 cents de plus qu'en 1949. Pour déterminer le prix d'une espèce au débarquement, on peut distinguer deux niveaux d'influence: les approvisionnements et les marchés.

Les approvisionnements sont dépendants du volume de la production, des inventaires d'ouverture et des importations.

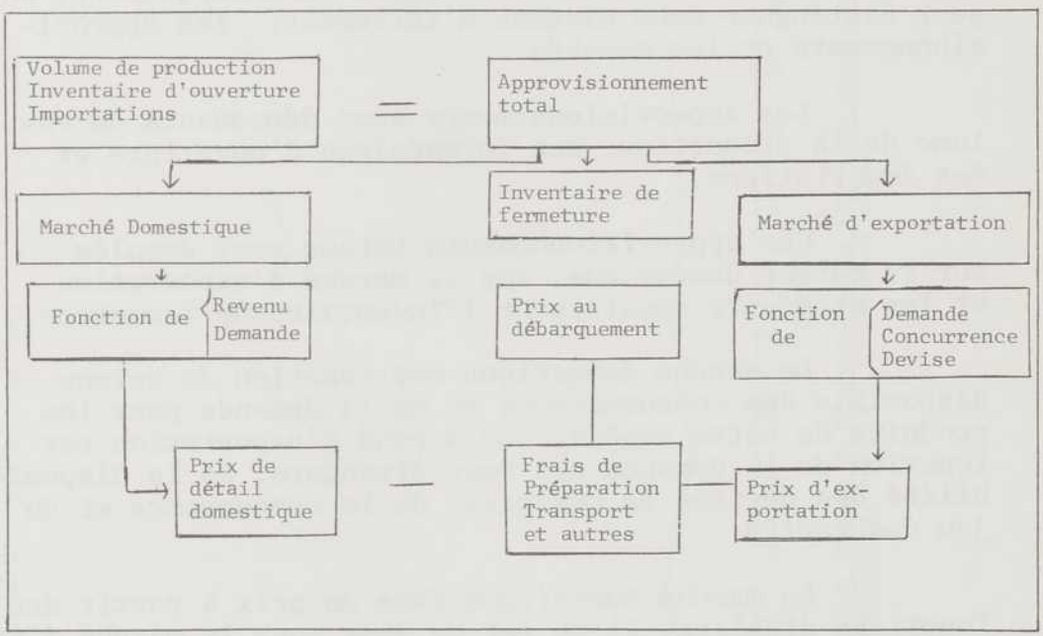
Ces approvisionnements totaux sont écoulés sur le marché domestique, sur le marché d'exportation et les excédents constituent l'inventaire de fermeture.

Le marché domestique est fonction du revenu disponible des consommateurs et de la demande pour les produits de cette espèce. Le marché d'exportation est fonction de la demande des pays étrangers, de la disponibilité des devises de ces pays, de la concurrence et du jeu des tarifs.

Le marché domestique fixe un prix à partir des fonctions établies, il en est de même pour le marché d'exportation.

Les prix de ces deux marchés, moins les frais de préparation, de transport, le profit des producteurs et autres éléments, servent à fixer le prix au pêcheur.

Figure IX: SCHEMA DES FACTEURS INFLUENCANT LE PRIX AU DEBARQUEMENT POUR UNE ESPECE DE POISSON - PERIODE D'UN AN.



On peut résumer toutes ces données dans le schéma suivant, inspiré de W.C. Mackenzie+.

Il est très difficile d'établir des écarts de prix pour les produits de la pêche car les données pertinentes sont peu nombreuses. Un expéditeur a révélé vendre des blocs congelés aux Etats-Unis au prix suivant:

Tableau LIIIa: PRIX DU BLOC CONGELE A L'EXPORTATION, EN CENTS, LA LIVRE:

	ANNEES 1963	1964
	¢	¢
Prix de départ en argent canadien	24.75	25.75
Moins la douane	- 1.00	- 1.00
Mois le transport	- 2.50	- 2.50
Prix net en argent canadien	21.25	22.25

Le bloc est préparé à partir des poissons de fond soit la morue, la perche, et autres. Ce produit sert à préparer les bâtonnets de poisson et les pré-cuits. La production québecoise est exportée presqu'exclusivement aux Etats-Unis.

Un échangiste a également fourni des prix pour les filets de morue congelés sur les marchés domestique et d'exportation.

+ Les Ressources et notre avenir, Tome II, op. cit., pp. 783-799.

Tableau LIIIb: PRIX DES PAQUETS DE 5 LIVRES DE FILETS CONGELES DE MORUE, EN CENTS LA LIVRE;

	Etats-Unis (1)		Canada	
	1963	1964	1963	1964
	¢	¢	¢	¢
Prix aux grossistes	18	20-22	19	21-25
Prix aux détaillants	--	--	24	26-30

(1) Prix en argent canadien.

Le filet congelé étant un produit apprêté, la douane y est plus élevée que pour le bloc; les prix sont donc inférieurs à ceux payés au Canada.

En exportant aux Etats-Unis, le producteur doit payer le transport. C'est à Gloucester que le prix est établi. Quel que soit le lieu de destination aux Etats-Unis, le prix est celui du produit livré à Gloucester.

Ces quelques chiffres ne valent que pour deux produits; on ne dispose pas de données pour d'autres produits. Cependant, à titre d'information, on peut donner la valeur marchande de quelques produits de la morue: soit les blocs et filets congelés, et la morue salée et séchée. Le tableau LIV permet de constater la variation des prix selon les années. La valeur marchande est la valeur d'un produit à la sortie de l'usine; cette valeur inclut le profit des producteurs.

Le prix des trois produits est presque similaire. Cependant, comme on l'a vu plus haut, on constate un accroissement de la production du bloc congelé et une diminution de la production de la morue salée et séchée.

2.- Caractéristiques de la demande future.

Les prix payés au pêcheur et au producteur sont fonction de l'offre et de la demande. Or, certains types de produits qui étaient en demande il y a quelques années ont tendance à disparaître alors que de nouveaux produits sont de plus en plus recherchés.

M.W.C. Mackenzie+ résume la demande future pour les produits de la pêche selon les 3 catégories suivantes:

+ Les Ressources et notre avenir, op. cit., Tome II, pages. 783-799.

Tableau LIV: VALEUR MARCHANDE DE TROIS PRODUITS DE LA MORUE EN CENTS PAR LIVRE, USINES DU QUEBEC, 1949-1963.

	Morue salée et séchée.	Filets congelés	Blocs congelés (1)
	¢	¢	¢
1949	15.68	17.38	-
1950	14.76	14.99	-
1951	15.08	16.85	-
1952	14.95	15.03	-
1953	13.76	14.01	-
1954	15.84	15.09	-
1955	15.08	14.30	-
1956	16.02	13.29	16.49
1957	15.86	14.70	15.78
1958	17.14	17.21	18.34
1959	15.21	18.21	19.35
1960	17.79	17.12	17.52
1961	20.57	19.13	20.34
1962	18.73	18.50	20.12
1963	20.74	19.35	20.34

Source: Pêcheries commerciales, op. cit., et Rapport du Ministère de la Chasse et des pêcheries, différentes années.

(1) Les blocs congelés furent préparés à partir de 1955.

a) Les produits dont la demande est en baisse ou statique: le poisson salé.

b) Produits dont la demande est en hausse et dont l'approvisionnement n'est pas suffisamment élastique:

1) Poisson frais et poisson apprêté congelé:

a) Homard

b) Saumon et flétan

c) Principaux poissons d'eau douce.

2) Saumon en conserve.

3) Farine de poisson.

c) Produits dont la demande est en hausse et dont l'approvisionnement est élastique:

1) Filets frais et congelés de poisson de fond.

2) Poissons de la famille du hareng, en conserve.

La farine et les huiles de poissons ne sont pas destinées à l'alimentation humaine. L'huile entre dans la préparation de graisses et dans d'autres produits. Sur le marché canadien, ces deux produits représentent 5% de l'approvisionnement total.

La farine de poisson est en concurrence avec les farines de soya, de lin et les résidus de brasseries; et la concurrence internationale est très forte. Le prix est fixé par le marché mondial. En 1960, un abaissement de la demande américaine et européenne combiné à une offre péruvienne très forte, ont fait réduire les prix et ont provoqué des excédents sur le marché mondial. La situation est redevenue normale depuis, et le prix est presqu'au même niveau qu'en 1959, grâce à des ententes internationales pour établir des quotas d'exportation et maintenir un prix assez élevé.

Le poisson salé et séché a subi une baisse dans la production. De 1949 à 1959, une diminution annuelle de 4 millions de livres fut enregistrée. Cette baisse de la production est attribuable au détournement de la matière première vers d'autres fins et au fait que les pays qui s'industrialisent délaissent ce produit comme aliment de base. Cependant, on peut dire que l'avenir de ce produit dépend plus de la concurrence entre les formes de présentation que de la demande elle-même.

Pour ce qui est du homard, du saumon, du flétan et de certaines espèces d'eau douce, la demande est à la hausse. Ces espèces sont privilégiées sur le marché canadien.

Le Québec fournit un faible pourcentage des quantités demandées sur le marché domestique parce que ses espèces sont limitées. Dans le cas du homard, la saison coincide avec la période où le prix est le plus bas sur le marché. D'autre part, le homard du Golfe, avec une croissance plus lente, se prête mieux à la mise en conserve.

Pour les produits congelés et frais des espèces de fond, il peut y avoir changement des prix si l'utilisation de la ressource devient plus intense et les approvisionnements moins disponibles.

Ces poissons de fond sont en concurrence avec les nourritures à base de protéines animales; de plus il y a une concurrence sur les marchés américains avec les pays d'Europe, comme la Norvège et l'Islande.

A cause de la demande nationale et étrangère en poissons de fond, il est possible de prévoir une hausse dans les prix des produits pour trois raisons:

Une première raison est que les frais de production seront plus élevés si les réserves diminuent et que les poissons sont plus petits. Une deuxième raison est le développement d'une concurrence pour l'approvisionnement de ces produits. Enfin, l'intensification de la concurrence entre les diverses formes de préparation du poisson permettra aux producteurs de vendre leurs produits à meilleur prix.

La demande générale des produits de la pêche est à la hausse et l'on peut prévoir une utilisation maximum de toutes les ressources disponibles. De plus en plus les producteurs achètent toutes les espèces disponibles.

Certaines espèces pélagiques, comme le hareng et le maquereau, pourraient fournir une forte demande car elles sont sous-utilisées.

La production québecoise étant centrée sur les poissons de fond, il est possible de prévoir une hausse de la demande et par conséquent une hausse des prix. De plus, le Québec pourrait développer la mise en marché de produits qui ont beaucoup de demande sur le marché canadien. Ce développement est possible en autant que la ressource est disponible.

E.- MOYENS DISPONIBLES POUR DEVELOPPER LA CONSOMMATION DES PRODUITS DE LA PECHE.

Bien que la demande des produits de la pêche soit à la hausse, il existe des possibilités de la développer davantage.

1.- Développement de nouveaux produits:

Une première possibilité est la préparation de nouveaux produits demandés par les consommateurs ou susceptibles de l'être dans le futur.

Présentement, le Ministère des Pêcheries expérimente de nouveaux produits comme les saucissons de poisson, les concentrés de protéines de poisson et les mélanges instantanés de poisson-pommes de terre.

Les concentrés de protéines de poisson sont appelés à prendre beaucoup d'expansion à cause de la demande en protéines par les pays sous-développés.

La présentation, sous une autre forme, des produits traditionnellement connus permettra d'en accroître la demande. La forte concurrence oblige les producteurs à développer d'autres types de produits.

2.- Promotion et publicité.

Il faut de la publicité pour vendre un produit et le faire accepter par le client. Dans la publicité, on peut établir deux niveaux: publicité auprès du consommateur et promotion de marques de commerce.

a) Publicité:

La publicité peut se faire par divers agents. Les grossistes et détaillants en font mais le Ministère des Pêcheries est actuellement le principal agent de publicité.

Ce ministère dispose d'un service de propagande pour encourager le consommateur à se nourrir de poisson. La propagande se fait par des démonstrations culinaires: manières de préparer et de conserver le poisson. La valeur nutritive du poisson est comparée à d'autres aliments pour faire ressortir l'utilité de consommer ces produits. Enfin, la radio, la T.V. les

annonces de journaux sont autant de moyens de publicité employés.

Comme il a été dit auparavant, le Ministère des Pêcheries, délègue des agents commerciaux dans plusieurs pays pour faciliter les exportations.

Le Québec entretient un service de propagande dont l'action est très limitée. Les activités de ce service se résument à quelques démonstrations culinaires, à la participation à des expositions régionales, à la distribution de brochures et de films.

b) Promotion de marques de commerce.

Les producteurs ont généralement des marques de commerce connues sur les marchés. Ces producteurs font la publicité de leurs produits en se servant de ces marques comme des symboles de qualité.

Les producteurs essaient de vendre les produits sous des noms qui plaisent aux consommateurs. "L'Arctic Char", truite de l'Arctique, ne se vend pas sous ce nom. Les producteurs ont trouvé un nom spécifique, dans ce cas un nom esquimau: ILKALOO.

3.- Vente de poisson aux pays sous-développés.

Les pays sous-développés ont un besoin en protéines qui ne peut être satisfait par l'agriculture; il est donc possible de leur fournir du poisson pour combler ce besoin.

La vente aux pays sous-développés pose deux problèmes; ces pays ont un faible pouvoir d'achat et la conservation des produits rend le transport difficile.

Le deuxième problème, celui de la conservation des produits, peut être éliminé avec de nouvelles méthodes de conservation. L'irradiation des aliments et la cryodessication permettront de conserver les produits à des températures ambiantes. Dans le cas de la

cryodessication, le coût du transport sera diminué.

Ces ventes permettent d'écouler des produits non vendus sur les marchés, en plus d'assurer une utilisation rationnelle de la ressource.

4.- Préparation de produits de qualité.

Les producteurs canadiens et québecois ne peuvent espérer accroître leurs ventes si la qualité laisse à désirer. Au Canada, beaucoup d'entrepôts de réfrigération ne permettent pas une conservation adéquate. Sur 234 entrepôts frigorifiques, 55 sont inacceptables parce que la température ne permet pas d'y conserver la qualité du poisson, 146 sont à peine acceptables et seulement 33 ont un standard adéquat. Ce qui est aussi troublant, c'est que 122 wagons de chemin de fer, mis à la disposition des expéditeurs de nourriture congelée, permettent des changements de température qui affectent la qualité du poisson. Le transport par camion frigorifique laisse aussi beaucoup à désirer. Quant à la manutention au niveau des commerces de gros et de détail, on s'accorde à dire qu'elle est tout à fait inadéquate+.

Il est donc important de remédier à cette lacune puisque la qualité des produits est en jeu. Un effort s'impose pour que producteurs, grossistes et détaillants offrent aux consommateurs un produit de qualité.

+ Actualités marines, op. cit., p. 18
Bilan de l'Action gouvernementale au domaine des pêches, Vol. 8 No I, 1964.

CONCLUSION

Il ressort de cette analyse que le marché canadien des produits de la pêche en est un d'exportation. Cette affirmation s'applique davantage pour le Québec qui doit exporter la quasi totalité de ses produits. Il est cependant intéressant de noter que les prix à l'exportation sont supérieurs aux prix du marché canadien.

Le marché principal d'exportation se trouve aux Etats-Unis. On peut se demander si la politique de douane de ce pays et la contribution financière du Québec ne sont pas au désavantage de la province. Serait-il possible de finir les blocs congelés ici au Québec pour procurer de l'emploi à la main-d'oeuvre et ensuite exporter le produit fini aux Etats-Unis?

Les droits de douane sont très élevés et de plus, ce pays peut se procurer des produits congelés dans d'autres pays. D'ailleurs, il semble que la production canadienne veuille d'abord répondre à la demande du marché des Etats-Unis+.

L'affirmation qui veut qu'il n'y ait pas de problème de marchés est vraie; c'est-à-dire que tous les produits se vendent bien, soit sur le marché canadien ou d'exportation. Il y a toutefois des problèmes de mise en marché et de prix pour certaines espèces; ainsi la demande pour les filets de morue est quasi-nulle à cause des parasites qui sont cependant enlevés.

Les produits de la pêche du Québec sont presqu'obligatoirement des produits d'exportation parce que les approvisionnements sont saisonniers et les espèces sont limitées et peu en demande sur le marché canadien.

+ Les Ressources et notre avenir, op. cit., Tome II, p. 789.

Certains espèces de luxe pourraient être vendues en totalité sur le marché canadien, comme le homard et le saumon. De plus, il serait possible de concurrencer le marché de certains produits importés. Ces produits (en conserve), consommés en petite quantité, offrent la possibilité d'utiliser certaines ressources. Il reste aux producteurs et aux chercheurs à travailler pour mettre au point la technologie de ces produits.

Après avoir fait l'analyse du primaire, du secondaire et du tertiaire, il est bon de dégager à grands traits les relations entre ces trois paliers au point de vue du prix payé pour les produits échangés.

Relations entre le prix sur le marché, le prix à la sortie de l'usine et le prix au pêcheur.

Dans la pêche, comme dans toute autre production, celui qui exploite la matière première reçoit pour son produit un prix qui constitue une résultante: théoriquement, le prix à la consommation est le résultat de l'interaction entre l'offre et la demande; le prix que reçoit le manufacturier est le prix du marché duquel on soustrait les frais de distribution; le prix de l'exploitant est la valeur marchande moins les frais de conditionnement. De la sorte, il existe une compression des prix du tertiaire au secondaire d'une part, et du secondaire au primaire d'autre part.

En pratique, à cause des phénomènes d'intégration verticale, cette description ne s'applique pas intégralement à l'industrie de la pêche, mais quand même, le prix au pêcheur est la différence entre le prix au marché et les coûts de distribution et de conditionnement.

a) L'intégration verticale.

Dans la partie sur les marchés, on a vu que la commercialisation des produits est généralement faite par les producteurs. Il y a plus: ceux-ci considèrent leur rôle d'agent de vente comme fondamental. Les plus importants d'entre eux ont des établissements de vente dans les centres importants de consommation; et, pour prendre un exemple du territoire, rappelons que le siège social des Pêcheurs-Unis de Québec a été déplacé de Gaspé à Montréal afin d'être mieux situé par rapport aux marchés.

Et même, plusieurs grandes entreprises ont fait l'intégration de la prise, de la transformation et de la mise en marché. La St-Lawrence Sea Products Co. en est un exemple au Québec, et la Fédération des Pêcheurs-Unis veut également amorcer l'intégration plus directe du primaire par la construction d'un chalutier de grande pêche.

Si l'intégration du secondaire au primaire n'est pas souvent une réalité légale, elle est très forte en pratique, surtout du fait que le pêcheur est lié au producteur soit parce que celui-ci lui fournit le crédit nécessaire à ses opérations (achat d'agrès, dépôt initial au paiement du chalutier) soit parce que le pêcheur qui possède un équipement d'une mobilité limitée vend sa prise au producteur le plus près de son port d'attache. De sorte qu'à la limite c'est toute l'industrie qui finit par être intégrée par le tertiaire. Les entrepreneurs trouvent de grands avantages à l'intégration du tertiaire au secondaire: d'une part, la connaissance plus précise des possibilités et des tendances du marché leur permet d'ajuster la production pour mieux rejoindre le consommateur; d'autre part, leurs marges de bénéfice sont très faibles à la production, ils recherchent donc un supplément dans la commercialisation.

Plusieurs producteurs en fait révèlent que l'opération mise en marché leur permet de survivre (1). Les entrepreneurs réalisent également des avantages à intégrer le primaire: le contrôle de la prise facilite des approvisionnements plus réguliers.

b) La fixation des prix.

Si le pêcheur reçoit un prix résiduel, il y a toutefois certaines modalités dans la fixation des prix qu'il est bon d'identifier. Celle-ci se fait différemment selon la nature des espèces.

1) Les espèces de luxe.

On a vu que le marché du Canada et des Etats-Unis absorbe la production des espèces de luxe. La demande étant très forte et l'offre limitée, les prix ont tendance à croître et le pêcheur bénéficie largement de cette situation. Prenons par exemple le cas du homard: le pêcheur en recevait 33.6 cents la livre en 1963, 40.6 cents en 1964 et plus de 50 cents en 1965. Le pêcheur a ici le grand avantage d'être relié plus directement au marché: une bonne partie de la production est vendue à l'état frais, localement et sans intermédiaire.

2) Les espèces de fond et pélagiques.

Cependant, la production de la Gaspésie se compose principalement de poisson de fond et de hareng.

---

(1) Et même, la Fédération des PUQ déclare ne réaliser des bénéfices que par la revente de produits du Pacifique.

Et plus de 90% de cette production est vendue à l'exportation où la production québecoise n'exerce aucune influence et est soumise à la concurrence des autres pays. En plus de devoir s'en tenir au prix établi, les producteurs canadiens doivent se soumettre aux tarifs du pays voisin qui sont très élevés et les empêchent de présenter un produit fini qui augmenterait la marge de bénéfices et nécessiterait une embauche additionnelle dans les usines.

S'il y a variation des prix sur le marché, elle ne se répercute pas nécessairement au primaire: d'une part les producteurs supportent les variations de courte période, attendant les hausses de plus longue période pour augmenter le prix au pêcheur d'un quart de cent à la fois; d'autre part, ils profitent des hausses de prix pour moderniser leur équipement, apporter des modifications aux contenants, présenter le produit dans des emballages plus soignés, etc.

Au risque de se répéter, disons aussi que le pêcheur fait les frais d'une partie de la sous-utilisation du capital dont il a sa part de responsabilité;

Les produits ayant en général une valeur assez faible, des producteurs doivent usiner une quantité assez considérable pour minimiser les coûts et ainsi réussir à accumuler un profit raisonnable. Mais la pêche du Québec se pratique sur une période d'environ huit mois pendant laquelle les approvisionnements sont très irréguliers. Les producteurs utilisent donc leurs équipements, sur une période restreinte. Et la capacité de l'usine est basée sur la pointe des débarquements, pointe qui ne se réalise que sur une courte période de l'été. Les industriels affrontent donc une sous-utilisation chronique de leur capital et partant des coûts unitaires élevés; le caractère temporaire des opérations les empêche de se créer un marché régulier rémunérateur. Le prix qu'ils peuvent payer au pêcheur incite celui-ci à s'équiper pour fournir une plus grande production. Mais il connaît lui aussi une sous-utilisation de son capital et même une utilisation pas toujours pertinente.

En résumé, le prix au pêcheur est un prix résiduel, fonction du prix du marché, de l'efficacité de la mise en marché et du conditionnement. Et même, le pêcheur est peut-être le maillon de la chaîne qui est dans la position la plus délicate: si le producteur, par exemple, affronte un prix à la baisse, il peut acheter sa matière première à meilleur compte; le revenu net du pêcheur est par compte le résultat du prix de son produit, de son volume de production et du coût de son équipement qui lui, est sans cesse à la hausse. Et c'est pourquoi le gouvernement se voit dans l'obligation de le renflouer et de porter son aide surtout à ce niveau.

Troisième chapitre

Les services gouvernementaux

L'analyse de la situation de la pêche aux niveaux primaire, secondaire et tertiaire a permis de constater la présence des gouvernements du Canada et du Québec dans cette activité. Avant de décrire les différents services qu'ils rendent à la pêche, rappelons la juridiction respective des deux gouvernements ⁂.

INTRODUCTION: De qui relèvent les pêcheries?

Selon la constitution ⁂ ⁂, les pêcheries du Canada, à l'exception de celles pratiquées dans les eaux sans marée, sont du ressort législatif du Gouvernement du Canada. Cela facilite la négociation des traités internationaux de même que les règlements dans les régions maritimes où les étendues d'eau bordent plusieurs provinces.

Se fondant sur l'article 92 (sujet No. 13) de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, qui confère aux provinces le pouvoir de légiférer en matière de propriété et de droits civils, certaines provinces ont revendiqué déjà des droits de propriété sur certains

---

⁂ Voir Annuaire statistique du Québec; 1961, op. cit., page 450; S.V. ozere: Etude des lois et traités relatifs aux pêcheries, dans Ressources et Notre Avenir op. cit., tome II, pp. 825-827

⁂ ⁂Acte de l'Amérique du Nord Britannique, article 91, sujet no. 12.

lieux de pêche. Le Conseil Privé de Londres a dû intervenir en 1898 pour statuer que le Parlement fédéral pouvait toucher aux droits de propriété dans la mesure nécessaire pour exercer ses pouvoirs exclusifs de réglementation sur les pêcheries.

Mais si Ottawa exerce le pouvoir législatif en matière de réglementation, l'application des lois qu'il adopte sur les eaux sans marée est parfois confiée aux provinces. En ce cas, il édicte les règlements nécessaires sur la recommandation des autorités provinciales compétentes, et l'administration est confiée soit à des fonctionnaires fédéraux, soit à des fonctionnaires provinciaux, selon les accords conclus de façon à éviter le double emploi.

Dans les quatre provinces atlantiques, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, toutes les pêches sont administrées par le gouvernement fédéral. Les autres provinces s'occupent des poissons d'eau douce. Par exception, la province de Québec est la seule à administrer toutes ses pêcheries, tant intérieures que maritimes, et cela depuis 1922 (1).

Une brève description des services offerts par Ottawa et Québec fera sentir l'ampleur de la présence des deux gouvernements qui se manifeste à plusieurs points de vue: financier, technique, scientifique et autres. Cette description sera suivie de quelques commentaires.

---

(1) Depuis 1943, dans le cas des Iles-de-la-Madeleine.

Première partie: les services fédéraux

Le gouvernement fédéral est impliqué directement dans l'industrie de la pêche par les trois ministères suivants: le Ministère des Travaux Publics, celui des Transports, et celui des Pêcheries.

A.- LE MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS.

Ce ministère construit les quais, les brise-lames, enfin toutes les installations portuaires; de plus il assure le dragage des chenaux et des emplacements de mouillage. En 1963-64, $1.4 million était prévu pour l'entretien des ouvrages maritimes et pour des immobilisations nouvelles visant à favoriser les pêcheries maritimes du Québec [A].

Il est évident que dans le territoire-pilote, les quais de pêche sont très nombreux et plusieurs d'entre eux sont mal situés et peu utiles aux pêcheurs. Un bon programme ajusté aux besoins permettrait de réduire ce budget.

B.- LE MINISTERE DES TRANSPORTS.

Il contribue à la construction des chalutiers par l'intermédiaire de la Commission maritime qui fut établie par une loi du parlement en 1947. En 1961, le gouvernement a institué une politique maritime d'intérêt national destinée à favoriser la construction et l'exploitation des navires du Canada

---

[A] Rapports sur les pêcheries du Canada, op. cit., page 92.

et aussi à fournir de l'aide aux pêcheurs canadiens. C'est à la page122 de ce travail qu'on en retrouvera les éléments.

Au 31 mars 1963, la Commission avait dépensé au Canada $24.5 millions ⁂ . Pour le Québec durant l'année 1963-64, la contribution pour la construction de chalutiers d'acier était de $1.3 million.

Le Ministère installe aussi les signaux de navigation et il a charge de l'inspection des bateaux avant d'émettre les permis de navigation.

C.- LE MINISTERE DES PECHERIES.

Même si le Québec assume l'administration de ses pêcheries maritimes, le Ministère des Pêcheries (fédéral) défraie certaines dépenses. En 1963-64 elles se chiffraient à plus de $1 million pour le Québec.

Le tableau LV en résume l'affectation.

Les paragraphes suivants décrivent les principaux postes énumérés au tableau LV.

1.- Primes de pêche.

Les primes de pêche sont attribuées aux pêcheurs âgés d'au moins quinze ans qui capturent au moins 2,500 livres de poisson de fond durant la saison de pêche. Cette prime de pêche provient de l'intérêt annuel d'un montant accordé au Canada par les Etats-Unis en vertu du Traité de Washington de 1871, en échange de certains privilèges de pêche dans les eaux canadiennes.

⁂ Annuaire du Canada, 1963-1964, p. 791

Tableau LV: DEPENSES DU MINISTERE DES PECHERIES AU QUEBEC, ANNEE 1963-64

Postes	Montants $
Bonus à la pêche	38,327.
Service d'inspection	255,857.
Plan d'indemnité aux pêcheurs	32,474.
Service d'éducation	27,097.
Assistance aux producteurs de poisson salé	51,618.
Assistance à la construction de bateaux de pêche	226,562.
Stations de recherche	375,715.
Autres	100,121.
Total	1,107,771.

Source: Annual Report 1963-64, appendice I. p. VII, Ministère des Pêcheries, Ottawa.

L'intérêt de ce montant représente une somme de $160,000. répartie entre les pêcheurs de la côte Atlantique [A].

En 1963-64, 1373 pêcheurs de la Gaspésie se sont partagés $17,300. en prime (1). Les enquêtes en vue de l'attribution des primes ont été faites par les employés du service provincial de protection.

2.- Inspection des produits.

La législation visant l'inspection et la classification des produits a été adoptée en 1914, après que la loi sur l'inspection du poisson a été votée.

Cette législation stipule que doivent être inspectés tous les produits destinés à l'exportation, à l'exception du poisson frais et congelé. L'inspection s'applique aussi au poisson blanc des lacs et à l'éperlan de l'Atlantique.

Le Québec est la seule province à avoir conclu un accord avec le Ministère des Pêcheries; par cette entente, les fonctionnaires de ce ministère doivent faire respecter les lois et les règlements du Ministère de l'Industrie et du Commerce [AA].

[A] Rapport de la commission royale d'enquête sur les écarts de prix des denrées alimentaires. Ottawa, volume III, mars 1960, p. 458

[AA] Rapport sur les pêches du Canada, op. cit., p. 87.

(1) Aux Iles-de-la-Madeleine, des primes de $11,400. étaient réparties entre 1000 pêcheurs.

Pour faciliter l'inspection, le Québec est divisé en trois districts: le premier s'étend de Montréal à Blanc-Sablon sur la rive Nord et de Montréal à Matane inclusivement sur la rive Sud; le second comprend la péninsule gaspésienne et le troisième englobe les Iles-de-la-Madeleine.

Dans chaque district il y a un chef d'inspection. Le district de Gaspé compte onze inspecteurs (1). Ceux-ci ont la charge d'émettre des permis et de contrôler l'état de fraîcheur du poisson au débarquement et durant l'usinage.

En 1959, le service d'inspection a mis sur pied un plan national d'inspection volontaire qu'on appelle le C.C.D.G. ou Comité Canadien des Devis du Gouvernement. Cet organisme a pour but d'établir des normes de qualité qui permettent aux producteurs de poisson frais et congelé de mettre sur le marché des produits de meilleure qualité. Les producteurs sont libres d'y adhérer. Dans le territoire-pilote un seul producteur s'est prévalu de ce droit comparativement à 16 dans les provinces maritimes, dont 10 en Nouvelle-Ecosse (2). Les produits inspectés selon ces normes arborent la feuille d'érable pour les identifier; malheureusement ce symbole de qualité est peu connu des consommateurs.

3.- Plan d'indemnité aux pêcheurs.

Ce plan fournit une assurance à bon marché contre les pertes des bateaux et des casiers à homard. Les valeurs assurables doivent se situer entre $250 et $15,000. et la prime payée est de 1% de la valeur déclarée. Depuis avril 1965, le gouvernement du Québec défraie

---

(1) Celui des Iles en compte sept.

(2) Une deuxième usine des PUQ a fait application dernièrement.

le coût de l'assurance des bateaux. Ce plan relève de l'Office des prix des produits de la pêche.

4.- Le service de l'éducation.

Le Ministère des Pêcheries contribue à la formation professionnelle des pêcheurs en défrayant le coût des cours aux pêcheurs; de plus, il accorde une subvention au Service Social Economique de la Pocatière pour dispenser des cours sur la coopération.

5.- L'assistance aux producteurs de poissons salés.

Le Ministère aide directement l'industrie de la pêche en payant la moitié du coût du sel servant à la transformation du poisson. Ce service relève également de l'Office des prix des produits de la pêche.

6.- L'assistance à la construction de bateaux de pêche.

Le Ministère accorde des subventions pour la construction de bateaux de pêche de plus de 35' et de moins de 100 tonnes brutes. Les modalités de cette subvention ont été détaillées au chapitre de la pêche hauturière (1).

7.- La recherche.

Le Ministère des Pêcheries entretient deux stations de recherche au Québec: celle de Montréal s'occupe particulièrement de la recherche dans l'Arctique, celle de

---

(1) Voir pages 122-128.

Grande - Rivière est orientée vers les recherches technologiques se rapportant à la transformation des produits. A cette station, on expérimente les procédés industriels de transformation et de conservation selon les espèces et les types de produits.

Bien que le Ministère des Pêcheries n'ait pas juridiction sur les pêcheries québecoises, en plus d'y participer par les services énumérés plus haut, il contribue indirectement au développement de l'industrie par des services à portée nationale et même internationale: ex: la FAO. Il serait très long de décrire tous ces services, on se contentera des principaux.

a) L'Office des recherches sur les pêcheries du Canada.

L'Office des recherches a été établi sous l'autorité d'une loi fédérale, à des fins de recherches fondamentales et appliquées sur les éléments de la faune et de la flore aquatiques du pays.

L'Office relève du Ministère des Pêcheries: il se compose d'un président titulaire nommé par le Gouverneur-en-Conseil et d'au plus dix-huit membres bénévoles. Selon la loi, la majorité des membres "doivent être des savants et les autres doivent représenter le Ministère et l'industrie de la pêche."

Les hommes de science sont recrutés dans les universités et les organismes privés de recherches; les représentants de l'industrie sont des hommes d'affaires qui possèdent une connaissance intime de la pêche.

Le Ministère des Pêcheries est représenté par un haut fonctionnaire. Les membres de l'Office remplissent des fonctions à la fois consultatives et administratives.

Les stations de Montréal et de Grande-Rivière relèvent de cet organisme. Les recherches biologiques, océanographiques et technologiques que l'Office poursuit sur la côte Atlantique sont d'un grand intérêt pour les pêcheries du Québec et on devrait utiliser davantage les services de cet organisme

b) Le service de l'économique poursuit deux buts: le premier est de fournir aux gouvernements et à l'industrie de la pêche en général des renseignements commerciaux, des données statistiques et des études sur des sujets précis; le deuxième but est de faire des études d'ordre économique sur les activités du primaire, du secondaire et du tertiaire. Ces études ont pour but de fournir à l'industrie des données précises sur l'industrie ou sur son développement futur.

c) Le service d'expansion industrielle.

Le développement de la pêche étant conditionné par la technique, ce service a pour but d'expérimenter des bateaux et des agrès selon la localisation de la ressource et selon les besoins des pêcheurs.

La mise en pratique de quelques nouvelles méthodes de pêche comme: la pêche à la seine danoise, la pêche au thon à la seine tournante et le chalutage par l'arrière ne fut possible que grâce à la collaboration de l'industrie et de ce service.

Il faudrait mentionner la participation du Canada à des commissions internationales comme celle du flétan du Pacifique, celle du saumon du Pacifique et, pour l'Est du Canada, celle des pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest (ICNAF). Cette dernière Commission recueille les données statistiques et réglemente la pêche en fonction de l'utilisation rationnelle de la ressource.

Deuxième partie: les services provinciaux.

On a vu que seul le Parlement du Canada a le pouvoir de faire des lois pour la réglementation de la pêche et que par exception, le Québec voit à l'application des lois relatives aux pêches commerciales. Deux ministères provinciaux, surtout celui de l'Industrie et du Commerce sont impliqués dans les pêcheries commerciales. On en décrira brièvement le rôle dans les pêches, puisqu'on a pu en voir plusieurs éléments dans les chapitres précédents.

A.- LE MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Les pêcheries maritimes du Québec relèvent du Ministère de l'Industrie et du Commerce. La division des pêcheries maritimes de ce ministère compte six services.

1.- Le Service de l'Economie Maritime.

Ce service a pour but de développer la pêche hauturière et côtière par des apports techniques et financiers. Il est le centre de décision dans le developpement de la pêche hauturière. Le choix du type de bateaux, des futurs propriétaires, des agrès de pêche et autres relèvent de ce service.

C'est aux pages 104-5, 123-6, que l'on retrouvera les détails de l'aide financière de cette division.

Au point de vue technique, le Service de l'Economie Maritime fait la surveillance de la construction et de la réparation des bateaux. Il met une équipe de techniciens à la disposition des pêcheurs pour la répa-

ration des troubles. Présentement, ces techniciens sont localisés principalement en Gaspésie. Les parcs d'hivernement sont la propriété du Gouvernement, de même que le chantier maritime de Paspébiac. Au chantier de Gaspé, on construit les bateaux de bois tandis que ceux d'acier sont construits à Paspébiac. A gaspé, 81 employés y trouvent un emploi à l'année; le nombre est presqu'indentique à Paspébiac.

2.- Le Service de Construction.

Ce service prépare les plans et devis de toutes les constructions de la division des pêcheries maritimes. Il voit également à l'entretien des édifices relevant de l'administration des pêcheries. En 1963, un budget de $33,000. était à sa disposition.

3.- Le Service de Protection.

Il voit à l'application des lois concernant les pêcheries. Les limites de pêche, les permis d'exploitation, la mesure des mailles des chaluts et la collection de données statistiques sont autant de points à surveiller par les gardes-pêche. 55 employés patrouillent le territoire maritime dont 22 dans la Gaspésie et le Bas St-Laurent, et 7 aux Iles-de-la-Madeleine. En 1963, ces 29 employés du territoire-pilote ont retiré environ $113,000. en salaires. En Gaspésie et aux Iles-de-la-Madeleine, 4 bateaux sont à la disposition des gardes-pêche. En 1963, un budget de $411,000. était affecté à ce service.

4.- Le service de réfrigération (1)

Ce service a pour fonction de fournir à un prix

---

(1) Service de l'entreposage, Ministère de l'Industrie et du Commerce.

très modique, les installations frigorifiques nécessaires à la congélation et à l'entreposage des produits ainsi qu'à la préparation de la glace.

Dans le territoire maritime du Québec, il y a 57 entrepôts frigorifiques dont 42 dans le Bas St-Laurent-Gaspésie et 6 aux Iles-de-la-Madeleine. Il y a également 8 usines pour la préparation de la glace dont 6 dans le territoire-pilote (1). Ces 65 installations emploient 189 permanents et 33 saisonniers. Les salaires versés dans le territoire totalisent la somme de $446,900.

Les revenus de ce service sont minimes et il en coute au gouvernement $1.2 million annuellement. On peut dire que c'est un subside direct à l'industrie de la pêche.

Il faut aussi souligner qu'il y a des entrepôts frigorifiques qui ne servent pas à l'industrie de la pêche mais à d'autres fins, comme l'entreposage des aliments.

A la réfrigération sont rattachés les postes de collection et le service de la boette: au printemps, le Ministère de l'Industrie et du Commerce achète du hareng des pêcheurs; ce hareng est congelé et entreposé pour être revendu comme appât. La manutention et l'achat du hareng coûtent environ $60,000. à la province annuellement.

Les postes de collection servent à entreposer le poisson des pêcheurs avant la cueillette quotidienne par les camions. Il y en a 108 au Québec dont 62 en Gaspésie. Le coût d'opération et d'entretien est estimé à $21,600.

---

(1) Voir carte No. 28 des équipements de pêche dans le recueil des cartes annexé à l'Esquisse du Plan.-

5.- Le Service de l'Information.

Ce service voit à la diffusion et à la vulgarisation des recherches scientifiques. En 1963, quatre travaux scientifiques furent publiés. La vulgarisation scientifique se fait principalement dans la revue "Actualités Marines", qui paraît trois fois par année. Quelques autres brochures furent également imprimées et distribuées dans le public.

Au point de vue propagande, quelques émissions de radio et de télévision, des démonstrations culinaires et la participation à des expositions régionales ont pour but d'inciter les consommateurs à acheter des fruits de mer ✡.

6.- Le Service de la Recherche et de l'Enseignement.

Ce service a deux fonctions: d'abord faire de la recherche biologique et technologique et ensuite transmettre des informations professionnelles aux pêcheurs et aux membres de l'industrie.

Ce service avait en 1963 un budget de $850,000. réparti dans les endroits suivants: le Centre biologique de Québec, la Station de biologie marine de Grande-Rivière et l'Ecole des pêcheries de cette même localité.

Le Centre biologique de Québec abrite le service technique organisé en 1953 pour répondre aux besoins de l'industrie. Il fait des recherches sur des techniques de transformation et de conservation du poisson. Comme exemple, on peut signaler: la recherche sur le vivier à homard aux Iles-de-la-Madeleine, le séchage artificiel du poisson, le contrôle de qualité du poisson au débarquement, etc.

✡ Rapport sur les pêcheries du Québec, 1963-64 op. cit., p. 91

Les analyses de laboratoire permettent de déterminer la toxicité des mollusques et de fournir aux producteurs des renseignements sur la qualité des sous-produits [1].

La station de biologie de Grande-Rivière se penche sur les travaux de biologie pure et appliquée. Cette station expérimente en collaboration avec le service d'expansion industrielle du Ministère des pêcheries des types nouveaux d'agrès de pêche.

En 1963, les travaux ont porté sur la météorologie et l'océanographie physique, sur l'océanographie biologique et sur la pêche expérimentale. En biologie, des recherches furent effectuées sur l'alimentation de la morue, le homard et la physiologie de la vision chez les poissons. La pêche expérimentale a consisté à échantillonner du homard et du saumon pour être en mesure de contrôler l'utilisation des stocks.

On s'attardera devantage sur l'Ecole des pêcheries de Grande-Rivière et sur la formation disponible pour les pêcheurs à cause de l'accent qui sera mis sur ce point dans la dernière partie de ce travail.

7.- L'Ecole des pêcheries.

L'Ecole d'apprentissage en pêcheries, située à Grande-Rivière, a été fondée en 1948. Seule école spécialisée en Gaspésie et sur le territoire maritime de la province pendant près d'une décennie, elle faisait office d'école générale de métiers en plus de donner des cours spécialisés en pêcheries.[2]

En 1958, une nouvelle orientation lui était

---

[1] Rapport sur les pêcheries du Québec 1963-64 op. cit., page 29.

[2] Rapport sur les pêcheries du Québec 1963-64 op cit , page 32.

donnée: en plus des cours abrégés de formation professionnelle pour pêcheurs et employés de l'industrie, que l'on donne depuis sa fondation, on organisait un cours régulier de deux ans. Ce cours de technicien en pêcheries a pour but de former une main-d'oeuvre qualifiée de l'industrie tant au niveau des pêcheurs que des techniciens.(1)

Les étudiants ayant une huitième et de préférence une neuvième année peuvent s'y inscrire. Une première année est générale pour tous les étudiants; la deuxième année offre deux options: la première est orientée vers la formation de techniciens de l'industrie, la seconde prépare les futurs pêcheurs.

Les cours de navigation ou de technologie des produits prédominent selon l'option. Aux ateliers, les agrès de pêche, la mécanique et la technologie des produits sont les principales matières au programme.

Les étudiants qui fréquentent cette école viennent des régions maritimes; de 1960 à 1964, 19 des gradués originaient de la Côte-Nord, 47 de la Gaspésie et 22 des Iles-de-la-Madeleine.

Ces techniciens ne travaillent pas tous dans l'industrie de la pêche; des 88 gradués, 59 seulement ont un emploi relié à cette industrie. Le plus inquiétant est que seulement 24 techniciens font de la pêche; c'est donc dire que l'école n'atteint pas son but premier qui est de former de futurs pêcheurs et techniciens+.

L'Ecole dispense également des cours aux pêcheurs actifs pour accélérer leur spécialisation. Ces cours d'hiver se donnent en trois sessions d'étude de 60 heures chacune. La première est à l'intention des

---

+ Rapport sur les pêcheries du Québec 1963-64, op. cit., page 43.

(1) A noter que l'Ecole des Pêcheries de Grande-Rivière relève du Ministère de l'Education depuis juin 1965.

patrons de pêche déjà expérimentés; la seconde pour les nouveaux patrons de pêche, les patrons ayant peu d'expérience et les membres d'équipage qui veulent devenir "Skipper" dans un avenir rapproché, et la troisième pour les membres d'équipage de chalutiers et pour les pêcheurs côtiers ⁂.

Les programmes varient avec les sessions; le programme de la première session est centré sur la navigation. Ce programme est celui proposé par le Ministère des Transports. Durant cette session, il n'y a pas de cours de mécanique et d'agrès de pêche. Toutefois, un technicien en agrès de pêche se tient à la disposition des pêcheurs.

Les cours de la seconde session englobent toutes les disciplines qu'un capitaine doit connaître pour devenir propriétaire; ces disciplines sont: la navigation, la cartographie, la signalisation, les moteurs diesel, l'électronique et les agrès de pêche.

Les cours de la troisième session traitent principalement des moteurs marins et des agrès de pêche. Ce sont les cours de base pour les pêcheurs de chalutiers.

En 1964, 79 capitaines et membres d'équipage ont suivi ces cours; cependant les pêcheurs des Iles-de-la-Madeleine suivent généralement des cours à l'Ecole de Cap-aux-Meules. Si l'on considère qu'en 1963, il y avait 81 chalutiers et 52 cordiers, on peut douter de la popularité de ces cours d'hiver, du moins chez les membres d'équipages.

L'Ecole dispose d'un petit chalutier à bord duquel les futurs pêcheurs doivent mettre leur théorie en pratique. Ces stages en mer sont très courts et se situent aux environs de Grande-Rivière.

Un nouveau chalutier-école doit remplacer sous peu le chalutier actuel. Ce chalutier doit pouvoir accommoder 23 membres. On ne peut qu'espérer qu'il puisse répondre aux exigences actuelles et futures de la pêche.

⁂ A pleines Voiles, La Pocatière, Vol. 21 No. 10. page 10.

Il faut aussi souligner que le Bureau de la Statistique du Ministère de l'Industrie et du Commerce comporte une section spéciale pour les pêcheries. Les statisticiens de ce bureau voient à la cueillette, la compilation et l'analyse des données statistiques et participent à la publication des rapports statistiques de la Division des Pêcheries. Les études de cette section se rapportent surtout aux opérations primaires de la pêche.

B.- LE MINISTERE DE L'EDUCATION

On ne peut parler de formation en pêcheries sans mentionner le Ministère de l'Education qui dispense la formation de base et qui, de plus, peut fournir aux pêcheurs une série de cours profitables, dans les écoles de technologie par exemple.

Présentement, l'Ecole d'Arts et Métiers de Cap-aux-Meules, donne certains cours en pêcheries. Ces cours sont donnés durant l'hiver et comprennent les matières suivantes: navigation, électronique, mécanique diesel et agrès de pêche.

Enfin l'Institut de Marine de Rimouski offre des possibilités de formation en navigation, électronique et mécanique pour les futurs pêcheurs qui désirent se faire une carrière à la commande de chalutiers de grande pêche.

Plusieurs universités donnent des cours connexes en pêcheries, au niveau du baccalauréat et au niveau post-gradué. Ces cours se donnent en biologie ou en technologie. L'Université Laval songe à fonder un département des pêches qui préparerait des ingénieurs en pêcheries. Jetons maintenant un rapide coup d'oeil sur les principales écoles de formation des pêcheurs des Maritimes.

Ecoles de formation des pêcheurs des Maritimes.

Trois provinces atlantiques possèdent des Ecoles de pêcheries pour la formation de la main-d'oeuvre engagée dans l'industrie de la pêche.

Le Nouveau-Brunswick par son école de Caraquet, fondée en 1959, dispense un cours en français dont le programme est sensiblement le même que celui de l'Ecole de Grande Rivière.

La Nouvelle-Ecosse vient de fonder sa propre école en pêcheries pour dispenser les principaux cours nécessaires dans la profession du pêcheur.

L'Ecole qui offre le plus de possibilités de développement est celle de St-Jean, Terre-Neuve. De fondation récente, elle doit devenir une école nationale des pêcheries. Pour y être admis, l'étudiant doit posséder une 11ième année. La durée du cours est de trois ans.

Les Ecoles de Caraquet et de Pictou exigent une septième année comme condition d'admission. Ces écoles ne sont pas du niveau de celle de St-Jean.

On doit admettre le retard des provinces atlantiques dans le domaine de la formation des pêcheurs. La Norvège possède six écoles techniques et professionnelles pour former le personnel qui se destine à la pêche.

Ce qu'il faut pour les pêcheries de l'Atlantique, c'est une école qui créera un esprit de corps et une culture chez ceux qui représentent l'industrie de la pêche. L'Ecole de St-Jean peut répondre à ce besoin par son caractère national et même international. Les professeurs sont recrutés au Canada, aux Etats-Unis et en Europe. De plus, on envisage des échanges d'étudiants avec les collèges en pêcheries d'Espagne et du Portugal.

Troisième partie: publications

Les organismes de recherche du Fédéral et du Provincial publient régulièrement le résultat de leurs travaux.

L'Office de recherches sur les pêcheries du Canada publie des résultats scientifiques dans Journal of the Fisheries Research Board of Canada. Il publie également une série de bulletins dont plusieurs sont écrits dans les deux langues. Ils traitent de sujets divers (exemples: General Series of Circulars, Statistical Series of Circulars, etc.)

Le Bureau Fédéral de la Statistique édite une revue mensuelle et annuelle intitulée Fish Freezings and Stocks. La Statistique mensuelle des Pêches du Canada indique les débarquements, le prix reçu par les pêcheurs, le prix de gros et de détail. La Statistique des Pêches du Canada - Sommaire du Canada et La Statistique des Pêches du Canada - Sommaire du Québec, sont des revues annuelles publiées aussi par le B.F.S. qui traitent surtout des débarquements et du personnel occupé dans les opérations primaires.

Le Ministère des Pêcheries du Canada a une publication annuelle qui analyse les opérations de la flotte hauturière de l'Atlantique: Operations of Modern Fishing Craft-Atlantic Seabord. Des revues mensuelles: Trade News et La Pêche, renseignent sur les activités du Ministère et donnent un aperçu des pêcheries dans le monde. Le Rapport annuel de ce Ministère comme celui de l'Office des Recherches d'ailleurs, contient un bon résumé des activités.

Le Département des Pêcheries du Québec publie une série scientifique intitulée Travaux sur les Pêcheries du Québec. Une revue de vulgarisation Actualités marines, d'une présentation impeccable, paraît trois fois par an. Sept numéros biologiques Les Poissons du Québec, sont déjà parus. Enfin, le Rapport annuel décrit bien les activités du département.

Le Bureau de la Statistique du Québec publie d'excellents rapports mensuels et annuels sur les Pêcheries Commerciales.

En somme, les chiffres sur les opérations ne manquent pas. Cependant, la vulgarisation scientifique se fait rare.

Quatrième partie: résumé des dépenses

Après cette description des services gouvernementaux, on trouvera avantage à voir dans le tableau LVI, une synthèse des contributions monétaires fédérales et provinciales à l'industrie de la pêche.

Les dépenses gouvernementales totalisent environ $8.2 millions soit $4.4 millions par le Québec et $3 8 par le Fédéral. A remarquer que les dépenses réelles sont un peu supérieures au montant indiqué dans le tableau, parce que celui-ci ne tient pas compte de toutes les dépenses (exemple: les dépenses administratives à Ottawa) et aussi parce que dans l'estimé du coût réel des prêts consentis par le Québec à l'achat de bateaux, il a été supposé que tous les prêts étaient remboursés par tranches annuelles de $143,000, alors que l'on sait bien qu'une partie de ces prêts ne sera jamais remboursée, la vie pratique des bateaux atteignant rarement 14 ans.

On ne peut nier que le secteur soit déficitaire quand on sait que la valeur des débarquements de poissons et la valeur marchande des produits varient peu, s'élevant à $5.6 millions et $9.8 millions respectivement en 1963, alors que l'aide gouvernementale est de plus en plus considérable.

On doit cependant s'interroger sur l'emploi de ces argents. Cette somme de $8.2 millions a-t-elle servi uniquement pour des fins de pêcheries commerciales? L'argent effectivement dépensé pour les pêcheries commerciales a-t-il contribué au développement de ce secteur par un emploi judicieux et ordonné? C'est un tas de questions que l'on peut ici se poser. Un peu plus loin, dans les conclusions générales à la description de la situation, on trouvera des remarques pertinentes à ce sujet.

Tableau LVI: DEPENSES NETTES DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAL ET FEDERAL AU QUEBEC, EXERCICE FINANCIER 1963-1964

Poste	Dépenses
	$
SERVICES PROVINCIAUX:	
Ministère de l'Industrie et du Commerce:	
Administration	118,994
Economie maritime	381,356
Construction	14,478
Protection	355,294
Réfrigération	1,289,522
Propagande de consommation	7,870
Recherche et enseignement:	
Honoraires d'experts (1)	80,000
Recherche	215,715
Ecole de pêcheries	151,732
Centre biologique	205,482
Bureau de la Statistique (1)	50,000
Subventions:	
Intérêts sur prêts aux pêcheurs (crédit maritime)	34,852
Assurances maritimes	201,238
Entreprises coopératives	149,328
Entreprises privées (1)	115,382
Construction de barques	75,860
Transport de gazoline et d'huile diésel	9,485
Université Laval (2)	60,000

Source: Comptes-publics 1963-64. Québec.

(1) Chiffres approximatifs - Dépenses pour pêcheries seulement.

(2) Subvention à l'Université Laval pour rembourser les dépenses de l'Ecole Supérieure des Pêcheries.

Tableau LVI: (suite) DEPENSES NETTES DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAL ET FEDERAL AU QUEBEC, EXERCICE FINANCIER 1963-1964

Poste	Dépenses
	$
Immobilisations:	
Entrepôts frigorifiques	170,866
Plans de halage	49,167
Centre biologique	2,250
Autres	22,372
Intérêt du prêt de $2,000,000. (3)	672,151
Sous-total	4,435,394
SERVICES FEDERAUX:	
Ministère des Transports	1,278,000
Ministère des Travaux Publics	1,445,000
Ministère des Pêcheries	1,108,000
Sous-total	3,831,000
Grand Total:	8,266,394
Soit:	8,270,000

Sources - Service de l'économie maritime, Ministère de l'Industrie et du Commerce 1963.

- Rapports sur les pêches du Canada, op. cit., page 92.

- Annual Report - Ministère des Pêcheries, Ottawa, 1963-64.

(3) Le coût de ce prêt a été calculé au taux d'intérêt de 6%, composé une fois l'an, en supposant que le prêt de $2 millions est remboursé en tranches annuelles de $142,857. c'est-à-dire $2,000,000. divisé par 14 ans, vie utile théorique du bateau.

Le tableau synthèse a montré l'importance de l'aide gouvernementale et la description des services a permis de constater que plusieurs agents sont impliqués dans la pêche.

On peut se demander s'il y a une coordination entre ces agents? Ainsi, l'exemple de la localisation des installations portuaires et des quais laisse entrevoir une politique de travaux de chômage plutôt qu'une politique de développement de l'industrie de la pêche; il semble y avoir duplication dans la recherche, etc.

Ce manque de politique bien définie est reconnu même dans les milieux gouvernementaux. Le témoignage suivant est révélateur:

> "Le Québec n'a pas connu, à proprement parler, une politique des pêches. Bien sûr, le Ministère des pêcheries a eu, depuis sa création en 1922, à poser de nombreux gestes administratifs qui s'inscrivaient en pratique dans une certaine politique mais c'en était une à court terme, axée sur les problèmes de portée immédiate, sans qu'il soit particulièrement tenu compte de ses conséquences sur une longue période".
>
> "Si, dans le sens que je viens de donner à ce terme, on peut dire que le Québec n'avait pas de politique des pêcheries, ce commentaire s'applique également au gouvernement canadien. Qu'il suffise de noter que, depuis le début de la confédération, une seule conférence fédérale-provinciale a eu pour thème les pêcheries et qu'elle a eu lieu en novembre dernier. Il ne faut donc pas se surprendre du peu de coordination des plans fédéraux et provinciaux"[A].

[A] Actualités marines Bilan de l'Action gouvernementale au domaine des pêches Vol. 8 No. 1, 1964, p. 15.

Pour faciliter la mise en application d'une politique rationnelle des pêcheries, il serait peut-être préférable que le Québec en ait l'entière responsabilité. Il faut cependant ajouter que les pêcheries du Québec se situent dans un contexte particulier. Les provinces atlantiques et des pays étrangers se partagent les ressources avec le Québec, il est impensable d'élaborer une politique purement québecoise qui ne tienne pas compte des provinces atlantiques. Donc, le Québec doit avoir une politique bien définie qui s'insère dans le contexte des pêcheries de l'Est du Canada.

Sans doute, on permettra de l'indiquer ici, le présent rapport sur les pêches aurait été plus complet s'il avait analysé l'ensemble des pêcheries de la Côte Atlantique, mais le BAEQ n'était pas mandaté pour le faire; cela aurait largement dépassé le champ de recherche qui lui avait été assigné, sans que les conclusions ou les observations apportées dans ce rapport, il semble bien, aient été modifiées au point de justifier les recherches supplémentaires.

Quatrième chapitre

Les attitudes des pêcheurs.

Avant de terminer les chapitres de descriptions des pêcheries maritimes, il est certainement important de connaître ce que sont les attitudes des pêcheurs en face de tous les phénomènes précités. On a insisté sur les problèmes de l'industrie; on a mentionné ceux du capital au primaire et au secondaire. Les pêcheries ne sont pas moins dépendantes d'équipes d'hommes dont elles doivent satisfaire, partiellement du moins, les aspirations et les besoins. C'est une condition essentielle de leur intérêt au travail et de leur permanence dans l'industrie. L'introduction générale affirmait que le pêcheur était un déraciné. Quelles sont ses réactions devant les transformations des pêcheries qui affectent sa vie? On pourra peut-être trouver une réponse dans l'examen des faits suivants:

- Il y a diminution progressive des effectifs engagés dans la pêche au Québec.

- Les pêcheurs manifestent un mécontentement accusé à l'endroit des conditions présentes de la pêche.

- Le rendement de la main-d'oeuvre engagée dans la pêche est faible.

- La propriété des chalutiers, considérée par les pêcheurs comme une propriété fictive, n'avive plus le sentiment de responsabilité.

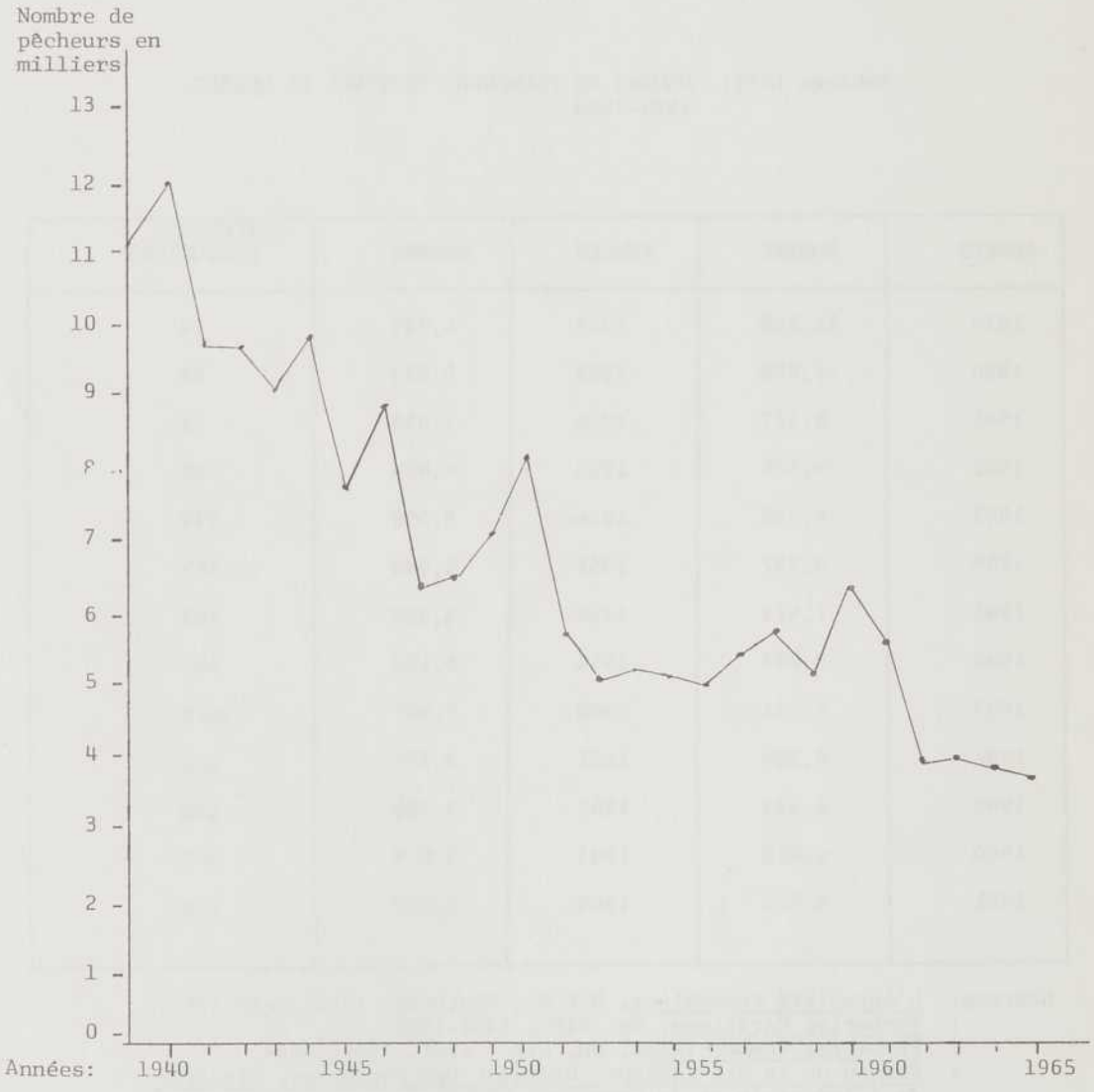
- Il y a intensification, en milieu de pêcheurs, de la dépendance à l'endroit de l'Etat.

Tableau LVII: NOMBRE DE PECHEURS, PROVINCE DE QUEBEC, 1939-1964.

ANNEES	NOMBRE	ANNEES	NOMBRE	PECHEURS HAUTURIERS
1939	11,200	1952	4,935	14
1940	11,840	1953	5,053	39
1941	9,677	1954	4,955	52
1942	9,526	1955	4,884	98
1943	8,938	1956	5,290	133
1944	9,737	1957	5,580	183
1945	7,479	1958	4,989	263
1946	8,783	1959	6,193	364
1947	6,221	1960	5,387	418
1948	6,364	1961	3,771	434
1949	6,936	1962	3,786	464
1950	6,810	1963	3,674	567
1951	5,525	1964	3,520	576

Sources: L'Actualité Economique, H.E.C., Montréal, Avril-juin 1962.
: Pêcheries Maritimes, op. cit., 1958-1960.
: Pêcheries Commerciales, op. cit., 1961, 1962, 1963.
: Bureau de la Statistique, Division des Pêcheries, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Québec.

Figure X: GRAPHIQUE DU NOMBRE DE PECHEURS, PROVINCE DE QUEBEC, 1939-1964.



Sources: L'Actualité Economique, H.E.C., Montréal, Avril-Juin 1962.
Pêcheries Maritimes, op. cit., 1958-1960
Pêcheries Commerciales, op. cit., 1961, 1962, 1963.
Bureau de la Statistique, Division des Pêcheries,
Ministère de l'Industrie et du Commerce, Québec.

Première partie: Il y a diminution progressive des effectifs engagés dans la pêche au Québec.

A.- DIMINUTION DU NOMBRE DE PECHEURS.

La diminution du volume global de population active qui s'occupe de pêche au Québec est un fait. En 25 ans, soit de 1940 à 1964, c'est-à-dire en l'espace d'une génération, le nombre des pêcheurs du Québec passe de 11,840 à 3,520 soit une diminution nette de 8,300 pêcheurs environ, chiffre plutôt surprenant. (Voir tableau LVII et Figure X). Cependant, si l'année 1940 a accusé un des plus forts volumes de pêcheurs de toute l'histoire des pêcheries du Québec, il faut comprendre que des circonstances très exceptionnelles l'avaient permis.

Un facteur principal a concouru à maintenir dans les pêcheries un volume de main-d'oeuvre bien supérieur aux capacités du secteur. C'est la crise économique de 1929. Son effet s'est fait sentir jusqu'au début de la deuxième guerre mondiale et avait entraîné une augmentation d'environ 3,000 pêcheurs ⁂. La deuxième guerre, pour sa part, a eu un effet du même genre à cause des conditions exceptionnelles de revenu qu'elle créait dans le secteur. Il fallait alors s'attendre, une fois ces conditions exceptionnelles disparues, à voir le secteur évacuer son surplus de main-d'oeuvre. Ce phénomène peut expliquer une bonne partie des départs dans l'après-guerre.

⁂ Louis Bérubé, Coup d'oeil sur les pêcheries de Québec, 1941, PP. 125. 130.

Depuis 5 ou 6 ans, un phénomène nouveau caractérise le départ des pêcheurs: le rythme de diminution de leur nombre s'accélère. Durant les vingt années précédentes, 5,000 pêcheurs avaient laissé le métier. Dans les cinq années qui suivirent la moitié autant, soit 2,500 pêcheurs, avaient à leur tour abandonné la pêche, après que les effectifs eurent connu une certaine stabilité et même une hausse de 1951 à 1959. Ainsi donc le taux moyen de diminution des pêcheurs, qui s'était fixé à 3% par année pour la période de 1938 à 1958, grimpe à 8% par ou pour la dernière période de 1959 à 1964. Cette diminution est-elle souhaitable? Affecte-t-elle indistinctement tous les pêcheurs? Va-t-elle persister dans l'avenir? Autant de questions pertinentes pour faire comprendre cette attitude des pêcheurs.

B.- LA TENDANCE DE CETTE DIMINUTION.

Les spécialistes de la pêche sont unanimes à affirmer qu'à part une quantité trop importante d'équipement, la cause principale de la basse productivité en pêcheries, c'est l'embauche trop considérable. Selon eux, s'appuyant sur les statistiques de l'année 1958, l'on pouvait s'attendre à voir diminuer le nombre de pêcheurs, et même, c'était souhaitable. L'un d'entre eux fait le pronostic suivant, en s'appuyant sur l'exemple d'un pays voisin:

> "Il est probable qu'environ 10%, soit un peu plus de 500 pêcheurs, pourraient fournir le même volume de production (près de 122 millions de livres en 1958) s'ils avaient les techniques, l'enseignement et la direction nécessaires au maniement de grosses unités de production". [A]

[A] Marcel Daneau, "L'industrie des pêches maritimes du Québec," dans Actualité Economique, (janvier-mars 1961).

Selon un autre expert:

> "Le dossier des pêcheries est décevant. Toute franche évaluation montre qu'elles emploient trop d'hommes et de matériel; les mêmes ressources employées à d'autres fins offriraient des produits de plus grande valeur". ⁂

La diminution du nombre des pêcheurs, considérée dans son ensemble, n'a rien de néfaste. Elle apparaît même comme une conséquence inévitable de la modernisation des pêcheries. Mais aux dépens de qui se fait-elle? La réponse est déjà évidente puisque ce phénomène est lié à la modernisation. Toute diminution de l'embauche en pêcheries va principalement affecter les pêcheurs côtiers. A preuve: pendant la même période de 1959 à 1964, la main-d'oeuvre de la pêche hauturière passe de 364 à 576 membres d'équipages et capitaines. Comme ce groupe augmente, l'autre groupe, celui des pêcheurs côtiers, en diminue d'autant plus.

Cette diminution rapide des pêcheurs côtiers va-t-elle se maintenir dans l'avenir? Toute prévision s'accompagne d'un coefficient d'incertitude. Celle que l'on tente ici ne devra pas être considérée comme un absolu. Cependant la tendance qu'elle indique semble fondée et sa réalisation probable dans les conditions actuelles.

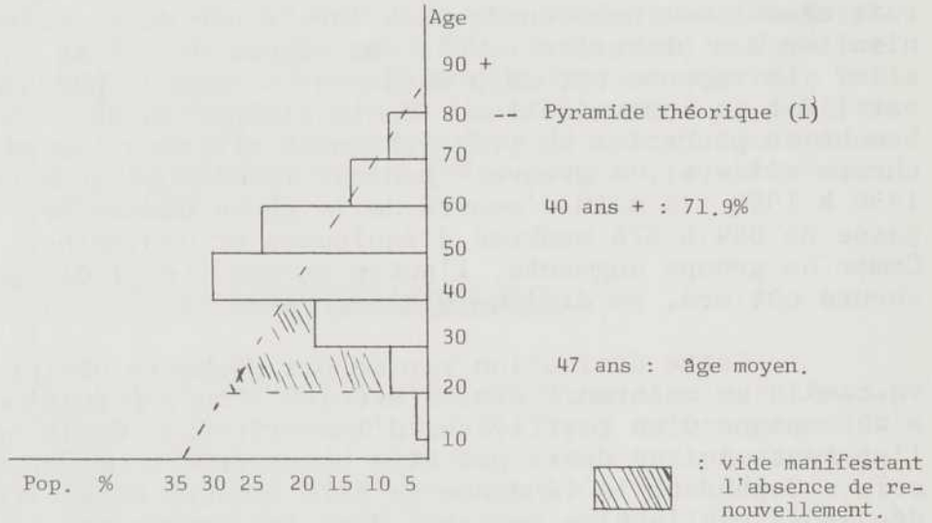
Recourons, pour le faire, à l'étude de la pyramide des âges des pêcheurs. En Gaspésie 71.9% des pêcheurs côtiers, chefs de famille ont au-delà de 40 ans ⁂⁂. L'âge moyen de tous les pêcheurs côtiers gaspésiens chefs de famille, s'établit à 47 ans (voir figure XI). Aux Iles-de-la-Madeleine, par contre,

---

⁂ J.A. Crutchfield, "Le rôle des pêcheries dans l'économie canadienne" dans Les Ressources et notre avenir, op. cit., Tome II, page 774.

⁂⁂ M. Daneau, Situation économique de la pêche côtière du Québec, op. cit., Tableau 4.2, P. 21

Figure XI: LA PYRAMIDE DES AGES, PECHEURS COTIERS (CHEFS DE FAMILLES), GASPESIE, 1963.

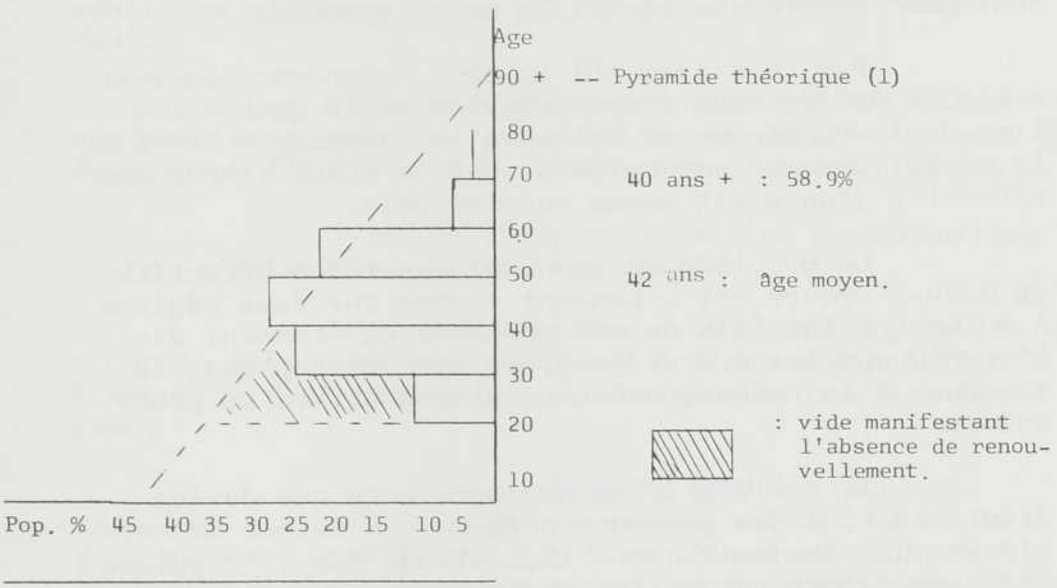


Source: Marcel Daneau: Situation économique de la pêche côtière du Québec, op. cit., p.21

Note : La distribution par fréquence est empruntée à M. Daneau. L'analyse, grâce à la technique de la pyramide des âges, est de nous.

(1) : Déterminée à partir du comportement actuel de ce groupe dans la région.

Figure XII: LA PYRAMIDE DES AGES, PECHEURS COTIERS (CHEFS DE FAMILLES), ILES-DE-LA-MADELEINE, 1963.



Source: Marcel Daneau: Situation économique de la pêche côtière du Québec, op. cit., p. 21.

(1) Déterminée à partir du comportement actuel de ce groupe dans la région. La base de la pyramide est fixée selon le nombre de leurs enfants.

seulement 58.9% des pêcheurs côtiers chefs de familles, ont au-delà de 40 ans [1] et l'âge moyen de tous les pêcheurs côtiers madelinots, chefs de famille, s'établit à 42 ans (voir figure XII).

Une première observation vient à l'esprit. Ce groupe accuse un vieillissement marqué, spécialement en Gaspésie, ce qui va diminuer d'autant son adaptabilité à des conditions changeantes. Une deuxième observation aussi pertinente au problème du pêcheur côtier: le renouvellement des effectifs du groupe est insuffisant pour assurer la stabilité de la pyramide.

Par la figure XII on peut cependant observer quelques différences importantes entre le groupe des Iles-de-la-Madeleine et celui de la Gaspésie. Aux Iles le vieillissement est moins accusé; l'insuffisance des effectifs jeunes est moins considérable.

Le problème du renouvellement des effectifs en main-d'oeuvre est cependant commun aux deux régions. A moins que les fils de ces pêcheurs ne viennent dans l'avenir combler les vides créés par leurs pères, la tendance à la baisse, reconnue plus haut, va se poursuivre.

Il est difficile de prédire ce que deviendront les fils des pêcheurs côtiers. A défaut de certitude, une des meilleures indications que l'on puisse utiliser, c'est encore les aspirations des fils eux-mêmes et de leurs parents. Toujours d'après l'étude de M. Daneau, seulement 15% des fils de pêcheurs côtiers de la Gaspésie aspirent à succéder à leur père, pendant qu'aux Iles-de-la-Madeleine cette proportion s'établit à 50%. Si ces voeux se réalisaient, la tendance à la baisse du nombre des pêcheurs au Québec se poursuivrait et l'importance relative de la pêche, par rapport aux

---

[1] M. Daneau, Situation économique de la pêche côtière du Québec, op. cit., Tableau 4.2, p.21

autres occupations, suivrait la même tendance (voir tableau LVIII).

C.- LES FACTEURS QUI INFLUENCENT CETTE DIMINUTION.

S'il est incontestable que ce sont les pêcheurs côtiers gaspésiens qui doivent délaisser leur métier, il n'est pas moins pertinent, à ce problème du comportement des pêcheurs, de savoir quelles possibilités s'offrent à eux et ce qui influence leurs choix.

Les choix d'un pêcheur côtier qui fait face aux problèmes actuels de son milieu et de son métier évoluent à l'intérieur de trois variables principales:

- son évaluation du milieu peut osciller entre le pôle rural et le pôle urbain;

- il peut s'attacher aux aspects traditionnels de son métier; il peut, à l'opposé, préférer l'exercice d'un métier plus technique et plus spécialisé;

- enfin, ou bien le pêcheur supporte tant bien que mal de voir son revenu mal assuré et le plus souvent insuffisant, ou bien cherche-t-il avec ingéniosité à stabiliser son revenu et à le rendre suffisant pour ses besoins.

Comment, dans la réalité quotidienne, ces trois variables se combinent-elles? Et quel type de pêcheurs déterminent-elles? La figure qui suit présente les cinq types fondamentaux de pêcheurs auxquels conduit la combinaison systématique des trois variables (voir figure XIII page 297).

Ces types sont fondamentaux; il ne sont pas exhaustifs puisqu'une multiplicité de types intermédiaires sont possibles.

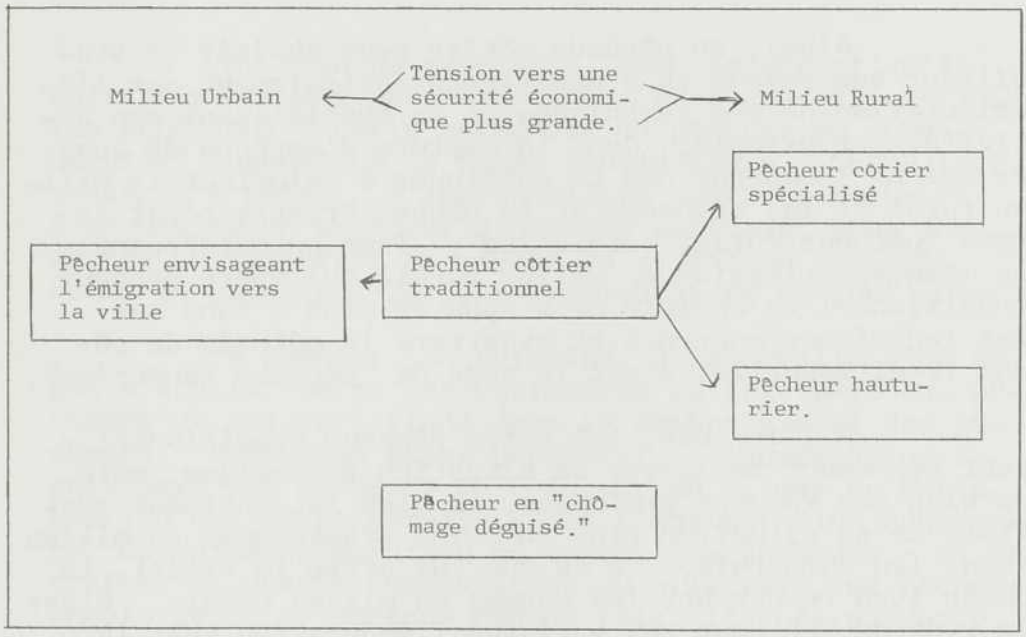
Pour bien comprendre ce schéma, il importe de

Tableau LVIII: OCCUPATIONS ET ASPIRATIONS CHEZ LES PECHEURS COTIERS, GASPESIE ET ILES-DE-LA-MADELEINE, 1963, (DISTRIBUTIONS EN POURCENTAGES).

Occupations des fils de pêcheurs côtiers			Aspirations des fils (12-16 ans)		Aspiration des parents	
Occupations	I.-M.	Gaspésie	I.-M.	Gaspésie	I.-M.	Gaspésie
	%	%	%	%	%	%
Côtiers	60.9	26.8	48.2	12.0	21.8	11.7
Hauturiers	12.6	3.1	1.7	3.1	3.0	0.0
Manuels	7.8	44.8	8.7	28.9	8.2	15.6
Collets blancs	18.0	24.7	40.8	55.4	66.7	72.2

Source: Regroupement des chiffres fournis par les Tableaux 4.7, 4.8, 4.9 de: Situation économique de la pêche côtière du Québec, op. cit., Pages 23-24.

Figure XIII: SCHEMA DES CINQ TYPES FONDAMENTAUX DE PECHEURS



remarquer qu'il présente une typologie dynamique. Le type du pêcheur côtier traditionnel en est le point de départ. Une même tension va faire sortir les individus de cette catégorie pour les diriger soit vers le type du pêcheur côtier spécialisé, soit verscelui du pêcheur hauturier, ou à l'opposé, vers celui qui envisage l'émigration de façon réaliste. Dans les trois cas, la base de ce mouvement est la recherche d'une plus grande sécurité économique. Cependant, la direction choisie par le pêcheur obéit à une valorisation spécifique à dominante rurale ou à dominante urbaine.

Ainsi, un pêcheur côtier peut choisir de stabiliser son revenu en s'appuyant principalement sur l'amélioration de ses techniques et en spécialisant son activité, par exemple: dans la capture d'espèces de luxe; ce qui ne l'empêche pas de continuer à valoriser le milieu rural et les méthodes de la pêche côtière; c'est le type "pêcheur côtier spécialisé". Tout en maintenant la même valorisation du milieu rural, tel autre pêcheur traditionnel va choisir de s'appuyer plus à fond sur les techniques modernes et rejettera la méthode de pêche traditionnelle; c'est le type du "pêcheur hauturier".

A l'inverse, tel autre pêcheur traditionnel veut également améliorer sa situation économique, mais, ou bien ses valeurs profondes, ou bien le sentiment réaliste de sa situation plus ou moins avantageuse en milieu rural (en comparaison de ce que lui offre la ville), le porte à en rechercher les moyens en milieu urbain. C'est le type du "pêcheur qui envisage l'émigration vers la ville". S'il se retrouve encore dans la pêche, c'est tout juste pour se donner le temps d'assurer ses préparatifs pour l'émigration.

Enfin, et c'est le principal intérêt que présente cette typologie, elle permet d'isoler un cinquième type de pêcheur, "le pêcheur en chômage déguisé". C'est le plus souvent le type même du déraciné; il est dans l'attente d'une solution quelconque à ses problèmes et tire, en attendant, le meilleur parti de la situation. Il a perdu tout espoir que la pêche lui offre un jour une solution; s'il s'y livre encore, c'est pour en tirer un revenu d'appoint. Il se livrera à d'autres

travaux du genre sans y mettre d'intérêt et dans le but principal d'amasser le minimum de timbres suffisants pour jouir tôt à l'automne de l'assurance-chômage. Peut-être même, dans le cas limite, a-t-il si peu d'espoir et de dynamisme, peut-être est-il chargé de tant de responsabilités familiales qu'il aspire secrètement à vivre uniquement de paiements de transfert. C'est en somme un type cloisonné dans une situation qu'il déplore. Son âge trop avancé, sa compétence et sa situation économique trop précaire le laissent dans une attente bien pessimiste.

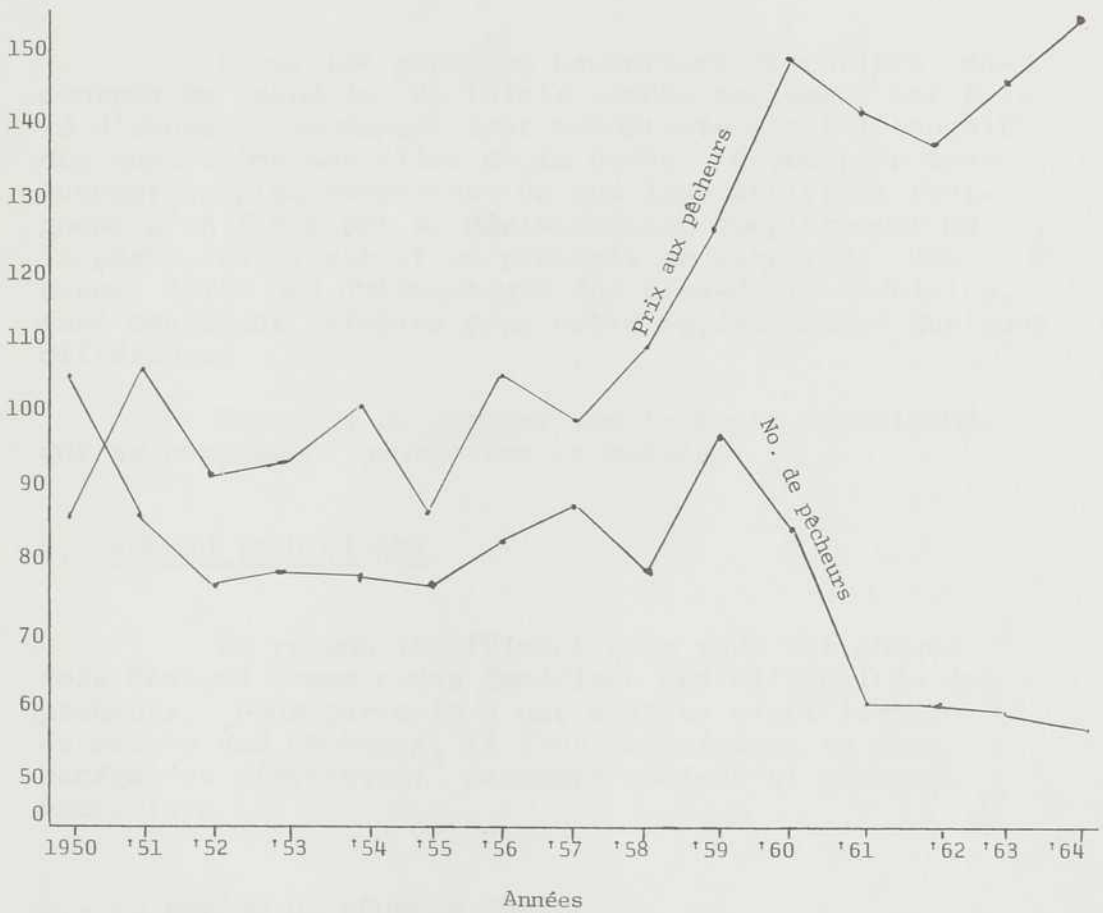
Au dire de plusieurs, sans cependant qu'il soit présentement possible de chiffrer ces affirmations, les adhésions à cette catégorie du"pêcheur en chômage déguisé" augmentent de façon considérable. Chose intéressante à noter: l'impossibilité pour ces pêcheurs d'accumuler un excédent de revenu suffisant pour permettre un transfert de métier ou de milieu apparaît comme le principal facteur explicatif de ce gonflement.

A preuve: la relation, à intervalle d'un an, qui s'établit entre les variations du prix payé aux pêcheurs et les variations dans le nombre global des pêcheurs. Phénomène assez paradoxal, l'augmentation du prix payé aux pêcheurs ne crée par un climat de satisfaction qui entraînerait, sinon l'augmentation subséquente, du moins le maintien du nombre des pêcheurs. Au contraire, de chaque augmentation du prix payé aux pêcheurs semble découler presque chaque fois, l'année suivante, une diminution du nombre des pêcheurs. Et à l'inverse, une baisse du prix entraîne une augmentation des pêcheurs (voir figure XIV). Tout se passe comme si, d'une part, une hausse de prix payé aux pêcheurs leur permettait d'accumuler cet excédent de revenu et de l'utiliser aux fins de leur départ. Et d'autre part, lorsque le prix payé baisse, phénomène qui précède souvent les récessions de l'économie nationale et qui se maintient tant qu'elles durent, tout se passe comme si la pêche offrait alors un refuge et recevait une partie de l'excédent de main-d'oeuvre des autres secteurs économiques.

Il sera utile de résumer cette première partie. Il s'agissait, après avoir montré la diminution du volume total des pêcheurs, de voir aux dépens de qui la diminution s'opérait et ce qu'on pouvait en dire pour l'avenir. Ce phénomène souhaitable et qui va certainement se pour-

suivre d'ici quelques années à cause du vieillissement et du faible renouvellement des pêcheurs, se fait au détriment de la pêche côtière. Même le développement de la pêche hauturière ne pourra absorber toute la jeune génération qui délaisse la pêche côtière. S'il est intéressant pour le planificateur de relier cette diminution des effectifs en main-d'oeuvre de la pêche au phénomène du prix, il lui faut, pour que son action soit efficace, pousser beaucoup plus loin l'analyse des comportements et des attitudes des pêcheurs.

Figure XIV: GRAPHIQUE DES INDICES DU PRIX AU PECHEUR ET DU NOMBRE DE PECHEURS, PROVINCE DE QUEBEC, 1950-1964 (100= 1947-1949)



Sources: Pêcheries maritimes, 1958-1960, op. cit.,
Pêcheries commerciales, 1961, 1962, 1963, op. cit.,
Statistiques, 4e trimestre 1964, op. cit.,
Bureau de la Statistique du Québec, Division des Pêcheries.

Deuxième partie: les pêcheurs manifestent un mécontentement accusé à l'endroit des conditions présentes de la pêche.

Parmi les pêcheurs hauturiers et côtiers rencontrés en Gaspésie, un faible nombre seulement ont évité d'avouer ouvertement leur mécontentement à l'endroit des conditions actuelles de la pêche. A peu près tous avouent ne plus comprendre ce qui leur arrive et craignent d'en finir par se désintéresser complètement de la pêche, si la situation présente se perpétue. Ces aveux, selon des informateurs des Iles-de-la-Madeleine, sont également valables pour cette région malgré quelques différences.

Essayons de dégager les facteurs principaux qui se conjuguent pour créer ce malaise.

A.- REVENU INSUFFISANT.

Un revenu insuffisant pour tous est chaque fois désigné comme cause immédiate des difficultés des pêcheurs. Pour parvenir à une analyse significative du revenu des pêcheurs, il faut les séparer en deux catégories distinctes: pêcheurs côtiers et pêcheurs hauturiers.

1.- Le revenu du pêcheur côtier.

A partir de l'étude du revenu du pêcheur côtier, rappelons quelques chiffres pouvant expliquer la situation plus pénible du pêcheur côtier gaspésien.

Le revenu monétaire brut total du pêcheur

côtier (chef de famille) de la Gaspésie se fixe à $2,696 en moyenne pour l'année 1963. Si le pêcheur ne calculait pas, comme l'affirment certains préjugés, il assimilerait ce revenu brut à son revenu réel net et sa récrimination serait moins vive, ce revenu étant devenu comparable à ce que l'ouvrier de l'industrie manufacturière gagne en moyenne en Gaspésie.

Pourtant, même si la majorité des pêcheurs ne comptabilisent pas leurs opérations, ils ne sont pas pour autant inconscients des sources principales et de l'importance de leurs revenus. En particulier sont-ils très attentifs à ce que leur rapporte l'exercice de leur métier. Ainsi, a-t-on pu faire la remarque suivante:

> "Pour le pêcheur, le prix constitue une préoccupation beaucoup plus importante que l'emploi. Les prix, non l'emploi permanent, sont la base de la sécurité économique". ⁂

Or la faible part de ce revenu total qui provient de la pêche met sur une piste qui aide à comprendre: le pêcheur côtier gaspésien touche $1,150 en moyenne comme revenu brut provenant de sa pêche; soustrayons de ce montant ses dépenses d'opération, $337; une certaine rémunération du capital investi, $85; une dépréciation moyenne annuelle de ses investissements, $200; le revenu net moyen qu'il tire de son travail de pêcheur se chiffre à $525.

Ce qui équivaut à moins du cinquième de son revenu monétaire brut total. Ce revenu net est même inférieur au total des dépenses, de la dépréciation et de la rémunération du capital ($625).

Si l'on accepte l'idée que pour le pêcheur, surtout le pêcheur côtier qui est plus traditionnel,

---

⁂ Marcel Daneau, "L'industrie des pêches maritimes du Québec", dans Actualité Economique, op. cit.

le revenu monétaire brut est perçu comme le "gagne" de l'année, sorte de revenu possible et désirable; que par ailleurs, pour des raisons de sécurité économique, il aspire à ce que la majeure partie de ce revenu lui soit procurée par l'exercice de son métier, on peut se demander si ce n'est pas plutôt la perception du faible revenu qu'il tire de l'exercice de son métier, établi par comparaison à son revenu monétaire brut lequel est perçu de façon globale et assimilé à un revenu désirable, qui mécontente et même dissuade le pêcheur, surtout le Gaspésien?

Deux remarques ici s'imposent pour étayer la pertinence de cette interrogation. Le pêcheur gaspésien retire de la pêche une proportion moins forte de son revenu que son confrère de la Côte Nord et des Iles-de-la-Madeleine, comme l'indique de tableau LIX.

Seconde observation: dans la pêche côtière, en Gaspésie, c'est la catégorie d'âge 35-44 ans qui a le revenu le plus élevé. A mesure que l'âge s'élève, par catégorie, le revenu diminue. C'est que l'efficacité dans la pêche côtière est étroitement liée à la condition physique des travailleurs. Or la majorité des pêcheurs côtiers en Gaspésie sont d'un âge supérieur à cette catégorie. Il est inévitable qu'ils perçoivent cette diminution de leur revenu et de leurs forces physiques.

2.- Le revenu du pêcheur hauturier.

L'analyse du revenu des pêcheurs et la façon dont ce revenu est perçu, peut rendre compte de leur mécontentement et déjà indiquer des voies de solution efficace. Le pêcheur hauturier trouve lui aussi son revenu insuffisant. Cependant, dans sa situation paradoxale, il n'assimile pas sa récrimination à celle du pêcheur côtier.

A noter que cette situation est cependant bien différente si l'on parle d'un membre d'équipage ou d'un capitaine de chalutier. De même y a-t-il des

Tableau LIX: SOURCES DU REVENU BRUT MOYEN, PECHEURS COTIERS, QUEBEC, 1963.

Sources de revenu	Revenus selon les sources et les régions					
	Gaspésie		Côte-Nord		Iles-de-la-Madeleine	
	$	%	$	%	$	%
Pêche	1150	42	1334	55	3429	75
Autres	1546	58	1074	45	1141	25
TOTAL	2696	100	2408	100	4570	100

Source: Marcel Daneau: Situation économique de la pêche côtière du Québec, op. cit., pp. 49-50.

différences importantes s'il s'agit d'un chalutier de 60', 65' ou 78'. Quoiqu'il en soit de l'importance de ces différences, on se contentera ici de chiffres indiquant des moyennes.

La situation du capitaine de chalutier du Québec est incontestablement paradoxale. Sachant ce qu'il remet comme salaire à ses membres d'équipage, étant en contact fréquent avec les pêcheurs côtiers, il n'est pas sans estimer le revenu net de chacun de ses confrères et sans le comparer avec le sien.

Or au Québec, en 1963, le membre d'équipage d'un bateau de pêche hauturière a retiré en moyenne de son travail de pêche un revenu net de $1,260. Le capitaine, pour la même année, a touché un revenu net de près de $2,200 (1).

Ces chiffres ne rendent pas encore compte de la situation réelle telle qu'un capitaine la perçoit. Il estime, à sa façon, que le pêcheur côtier a plus de facilité que lui à se procurer des revenus complémentaires. Le pêcheur côtier ne quitte pas le milieu, il est toujours sur place, disponible; ses frais fixes sont bien moins élevés. Comme en plus, celui-ci est plus âgé que le pêcheur de chalutier, il a plus d'enfants et reçoit davantage de paiements de transfert. De sorte que, finalement le capitaine de chalutier se doute bien que ce que le pêcheur côtier retire de la pêche n'est pas tellement éloigné de son propre revenu.

Inutile d'ajouter que le membre d'équipage fait lui aussi des comparaisons similaires avec ce qu'un pêcheur côtier gagne et davantage encore avec ce qui se gagne dans d'autres métiers.

---

(1) Ces moyennes s'établissent à $1,515. pour le membre d'équipage et à $2,950. pour le capitaine, si on ne tient pas compte des Gaspésiennes.

Les conditions de travail, les responsabilités et les investissements des côtiers et des hauturiers sont pourtant peu comparables. Ainsi, pour l'investissement: le capitaine de pêche hauturière a un investissement moyen de $56,800., ce qui est un montant de plus de 30 fois supérieur à l'investissement moyen du pêcheur côtier du Québec (1). Ainsi, pour les conditions de travail, le membre d'équipage doit s'éloigner de son milieu et vivre pendant quatre ou cinq jours et même davantage dans les conditions précaires d'une cale de chalutier. La différence des revenus compense-t-elle pour la différence des risques et des difficultés? Les pêcheurs pensent que non.

Deux indices confirment bien cette réponse. Le premier: comment s'expliquer autrement que si peu de techniciens en pêcheries, gradués de l'école de Grande-Rivière, exercent leur métier dans des emplois à la pêche? Sur un total de 88 techniciens, ayant terminé leurs études depuis 1960, seulement 24 se retrouvent dans la pêche (Tableau LX). Le deuxième indice: jusqu'à il y a quelques années, le désir de posséder un chalutier a toujours été très vif chez une certaine catégorie de pêcheurs, à tel point que le nombre des nouveaux chalutiers mis à la mer chaque année était insuffisant pour satisfaire la demande. Aussi une liste d'attente s'était constituée qui comprenait jusqu'à 40 noms. Or, depuis les dernières années, cette liste s'écourte graduellement. Si cette tendance ne s'arrête pas bientôt, il est à prévoir que certains chalutiers resteront amarrés au quai, faute de capitaine.

B.- DESINTEGRATION DES COMMUNAUTES LOCALES.

La désintégration des communautés locales de pêcheurs ne se fait pas sans créer un climat d'insécurité et d'insatisfaction.

---

(1) La valeur nominale moyenne par type de bateau était en 1963 de $16,900. pour les Gaspésiennes; $50,100. pour les chalutiers de 60'; de $83,800. pour les 65' et de $206,700. pour les 82'. L'actif moyen du pêcheur côtier était de $1,760. au Québec, de $1,450. en Gaspésie et $2,485. aux Iles-de-la-Madeleine.

Le revenu des pêcheurs est jugé insuffisant. Cependant, il ne cesse d'augmenter depuis 20 ans:

> "En 1938, le revenu du pêcheur moyen se situait entre $100.00 et $250.00 par saison. En 1949, il était passé à environ $650.00. De 1952 à 1956, le revenu moyen des pêcheurs utilisant les bateaux modernes était d'environ $1,375.00"[A].

Et en 1963, au Québec, le revenu brut moyen du membre d'équipage des bateaux hauturiers était d'environ $2,300. Il y a bien augmentation, mais cette augmentation n'est pas jugée suffisante par rapport à la hausse des coûts.

Dans l'ordre des facteurs qui expliquent le mécontentement des pêcheurs, il faut donc remonter au-delà du revenu pour considérer les multiples facteurs qui ont transformé le mode de vie traditionnel des pêcheurs.

a) Parallèlement à l'augmentation du revenu, les pêcheurs ont connu une augmentation plus rapide de leurs besoins de consommation. Il s'agit d'un phénomène généralisé depuis la seconde guerre mondiale. Chacun en sait quelque chose; inutile d'insister.

b) La pénétration en milieu rural de modèles de comportement urbain et leur valorisation affectent les attitudes des pêcheurs vis-à-vis leur travail. Ainsi les pêcheurs, à l'instar des urbains, aspirent à la professionnalisation de leur métier. Ils veulent que le seul exercice de ce métier leur

---

[A] Pêcheurs Unis de Québec, Les Coopératives de pêcheurs du Québec, 1959, p. 9.

Tableau LX: EMPLOIS OCCUPES PAR LES GRADUES DU COURS DE TECHNICIENS EN PECHERIES POUR LA PERIODE 1960-1964, QUEBEC.

Date	Emplois reliés à la pêche			Autres occupations		Total des techniciens
	Pêche	Industrie	Fonctionnaire	Spécialisées	Générales	
	No.	No.	No.	No.	No.	
1960	3	4	5	1	6	19
1961	5	2	5	3	2	17
1962	2	3	4	1	5	15
1963	9	3	3	3	3	21
1964	5	0	6	3	2	16
Total	24	12	23	11	18	88
Pourcentage	27.3%	13.6%	26.0%	12.5%	20.6%	100%
	66.9%			33.1%		

Source: Rapport sur les pêcheries du Québec, 1963/1964, op. cit., p. 43.

fournisse un revenu suffisant pour assurer la satisfaction de la majorité de leurs besoins. Cette aspiration est renforcie par le fait que la source traditionnelle la plus importante de revenu d'appoint du pêcheur, le travail en forêt, est en passe de lui devenir inaccessible à cause des coupes d'été.

A la professionnalisation se rattachent pour l'homme d'autres aspirations importantes comme: la semaine de travail régulière et raccourcie; la fin de semaine à terre; le salaire garanti. En somme, autant d'aspirations qui font sentir le travail en mer sur un chalutier comme fastidieux. En même temps, la femme de pêcheur valorise un autre comportement urbain, qui lui, soit dit en passant, est en voie d'être abandonné dans les grandes villes: se confiner à ses seules activités de mère et de ménagère. Du même coup, c'est la possibilité d'un revenu d'appoint, tiré de l'entretien d'un petit lopin de terre et de quelques animaux, qui disparaît et qui vient renforcir le désir de professionnalisation.

c) Le développement de la société moderne et de l'industrialisation a amené, même en milieu rural, une division des tâches et une création d'emplois nouveaux, tel que le métier de pêcheur est aujourd'hui perçu et évalué de façon relative. En effet, le métier de pêcheur était jadis la principale et quasiment la seule activité qui pouvait s'exercer dans les communautés de pêcheur. Son importance, pour la survie du groupe, était telle que pour le rendre attrayant on l'avait hautement valorisé, le concevant comme une vocation. En même temps, ce vocable aidait à préserver le métier contre les défections possibles.

Aujourd'hui, le rural trouve à côté de la pêche une série de nouvelles activités parfois complémentaires, très souvent concurrentes de la pêche. Ces nouvelles activités, s'il ne les trouve pas à sa portée dans son milieu, elles lui sont toujours potentiellement offertes par la ville. Comme du même coup la pêche ne revêt plus la même importance vitale pour

son groupe social, le pêcheur moderne a cessé de l'évaluer par référence à l'idée de vocation et la juge en termes de revenu et de conditions de travail.

C'est cette interprétation qui explique le mieux l'orientation nouvelle des aspirations des pêcheurs côtiers et de celles de leurs fils.

En Gaspésie, 87% des pêcheurs côtiers actuels aspirent à voir leurs fils exercer un autre métier que la pêche et 84% de ces fils se rallient à cette aspiration. Dans chacun des cas, ce sont les activités de "collets blancs", jugées plus faciles et plus payantes, qui sont les plus désirées.(1).

d) La nécessaire régionalisation de l'industrie de la pêche, décrite en introduction, est susceptible d'ajouter beaucoup aux difficultés des pêcheurs. Ce sera surtout vrai de ceux chez qui la valorisation du milieu traditionnel est demeurée très intense. Pour ceux-là la régionalisation aura comme effet, dans la majorité des cas, de leur enlever leur usine locale et de briser leur principale motivation. Aussi a-t-il été fréquent d'entendre, au cours de nos entrevues, des pêcheurs affirmer: "si nous n'avons pas notre usine chez nous, nous cesserons de pêcher".

C'est que l'usine joue un rôle important dans les attitudes à l'égard de la pêche au niveau local. Ainsi, un vieux pêcheur soutenait que s'il y avait une usine chez lui, les gens seraient encouragés à pêcher:

> "C'est pour ça qu'ils ont abandonné. (Dans la localité voisine), il n'y a pas de pêcheurs, ce sont des gens de chez-nous qui pêchent pour eux et les

---

(1) Voir tableau LVII, page 289 .

> font travailler. Le poisson que les gens (de chez-nous) pêchent devrait bénéficier aussi à notre communauté par l'usine. Une place de grosse pêche est celle où il y a des chalutiers et une usine. Là les pêcheurs se maintiennent".(1).

e) Un dernier facteur d'explication du mécontentement des pêcheurs: l'insuffisante organisation sociale des pêcheurs leur fait sentir la précarité de leur situation au sein de tous ces changements, sans qu'une participation suffisante leur permette d'en comprendre la signification. Par l'insuffisante organisation des pêcheurs, nous voulons désigner l'absence d'organisation syndicale chez les employés d'usines de transformation et chez les travailleurs des entreprises privées du secteur des pêcheries. Dans la Gaspésie cette absence d'organisation syndicale crée un climat d'insécurité et est susceptible de conduire à des abus, s'il n'y avait pour y remédier, en partie, les organisations coopératives.

Ainsi faut-il reconnaître que le mécontentement des pêcheurs est un phénomène complexe et profond. La tendance spontanée de tous, même celle du pêcheur, porte à n'en tenir responsable que le seul revenu. L'analyse précédente montre que s'en tenir à un diagnostic aussi superficiel risque de conduire à de grandes désillusions.

---

(1) Citation tirée du matériel recueilli par l'équipe de BAEQ, été 1964. Les noms des localités ont été remplacés par les mots entre crochets.

Troisième partie: le rendement de la main-d'oeuvre engagée dans la pêche est faible.

Les effectifs diminuent, les pêcheurs sont mécontents; qu'advient-il de leur rendement au travail? Etant donné les circonstances, il est facile de prévoir que les comportements spécifiques vont réduire la production et affaiblir le rendement.

A.- LE ROULEMENT DU PERSONNEL EST ASSUREMENT UN FACTEUR DE FAIBLE RENDEMENT.

Or celui du personnel d'équipage sur les chalutiers fut décrit par les capitaines comme très intense. C'est ce que démontrent les chiffres. En effet, 23 chalutiers ont embauché 198 membres d'équipage en 1963 et 203 en 1964, aux Iles-de-la-Madeleine.

B.- D'AUTRES PRATIQUES FREQUENTES CHEZ LES PECHEURS DE CHALUTIERS SONT CONSIDEREES COMME CAUSES DE FAIBLE RENDEMENT.

On accuse les capitaines de "pédaler" beaucoup trop, d'avoir l'esprit de "talle", et de céder trop facilement à faire la pêche par groupe de chalutiers.

- Un capitaine "pédale" si, faisant la pêche à un endroit donné et apprenant par son radiotéléphone que tel autre capitaine, qui pêche à une certaine distance de lui, fait de bonnes prises, il quitte son poste pour le rejoindre.

Si le capitaine a tendance à répéter souvent ce stratagème, il s'impose de ce fait des coûts et des pertes de temps considérables et est qualifié par ses confrères de "pédaleux".

- Par ailleurs, l'on entend dire des capitaines qu'ils ont "l'esprit de talle". C'est en somme leur tendance à ne s'avertir de la présence d'un banc de poissons qu'entre amis, le plus souvent sélectionnés sur la base du groupe communautaire (1). Cette attitude, qui va ignorer d'autres capitaines rattachés au même producteur et qui va même parfois les tromper, ne concourt évidemment pas au bénéfice des producteurs.

- Enfin, on leur reproche de se tenir en groupe trop considérable pour faire la pêche. Avant de remédier à ces phénomènes, il faut comprendre toute l'importance qu'ils revêtent pour le capitaine. Chacun sait que la sondeuse est un instrument difficile à manier si l'on veut s'en servir pour repérer un banc de poissons, surtout les petites sondeuses des premiers chalutiers. Par conséquent, pour une bonne partie des capitaines, le hasard qui entoure l'opération de capture du poisson reste considérable. Un bon moyen pour diminuer cette part du hasard consiste à s'avertir entre amis si l'un ou l'autre "frappe" un banc de poissons.

Par ailleurs, se tenir en groupe diminue l'insécurité de chacun; faire la pêche en groupe met le capitaine à l'abri des blâmes de son équipage: si l'opération se solde par l'insuccès, celui-ci ne pouvant s'en prendre à sa seule incompétence.

Il sera toujours difficile d'imposer une discipline plus grande à la flotte hauturière tant qu'on ne parviendra pas à réduire, par d'autres moyens, le hasard de la pêche et à faire partager par plusieurs la responsabilité de l'insuccès.

---

(1) On sait que l'absence de bateaux de détection par exemple incite les capitaines à s'avertir des lieux propices à la pêche. Le groupe communautaire s'explique en grande partie par le fait que les capitaines font leur apprentissage sur des chalutiers. Si un capitaine en a formé 10 autres, ces derniers ont tendance à fraterniser car ils ont les mêmes méthodes de travail.

C.- D'APRES LES VETERANS DE LA PECHE EN GASPESIE, "LES PECHEURS D'AUJOURD'HUI SORTENT DE MOINS EN MOINS".

Quelle est la part de vérité de cette affirmation? Aucune preuve directe n'en peut être fournie. Cependant les chiffres obtenus par l'enquête Daneau sur la pêche côtière donnent des indications sur l'intensité actuelle de l'effort de pêche:

> "Aux Iles-de-la-Madeleine, l'effort est plus intensif que dans les autres régions: près de 48% des pêcheurs pêchent entre 12 et 14 heures. En Gaspésie, le mode s'établit entre 6 et 8 heures, et entre 9 et 11 heures sur la Côte-Nord du St-Laurent. Si l'effort de pêche moyen est mesuré pour la saison de pêche, les pêcheurs des Iles-de-la-Madeleine pêchent 935 heures, ceux de la Gaspésie 784 heures, et ceux de la Côte-Nord du St-Laurent, 900 heures".[A]

L'effort de pêche est donc nettement moins considérable en Gaspésie que dans les autres régions du Québec. D'autre part on a vu plus haut que l'effort de pêche sur les chalutiers est bien en-deça des possibilités.

Ce qu'il faut conclure des faits qui ont servi à rendre compte du faible rendement de la main-d'oeuvre, c'est qu'il est attribuable d'une part à des problèmes de technique et d'organisation de la flotte, mais d'autre part il manifeste une limitation de la production qui fait sûrement suite à l'atmosphère de mécontentement décrite plus haut.

[A] M. Daneau, Situation économique de la pêche côtière du Québec, op. cit., p. 19.

Quatrième partie: la propriété des chalutiers, considérée par les pêcheurs comme une propriété fictive, n'avive plus le sentiment de responsabilité.

Il y a sur le territoire, deux formes de propriété des chalutiers. Une première forme est celle où une entreprise est propriétaire d'un ou de plusieurs chalutiers. L'analyse qui va suivre ne s'appliquera pas à cette première forme de propriété de chalutier. Elle ne s'applique qu'à la seconde qui est majoritaire sur le territoire: celle où un individu est propriétaire d'un chalutier.

Dans ce dernier cas, le chalutier est officiellement défini comme une entreprise économique autonome. Selon cette conception, le capitaine doit en être le propriétaire et donc l'unique patron et responsable. On peut noter immédiatement que cette conception dérive du mode de propriété de la petite barque. Elle doit du même coup remplir les mêmes fonctions. Etre propriétaire d'un bateau, c'est avoir la possibilité de devenir propriétaire d'une bonne quantité de poissons. Et ainsi, le capitaine, grâce à la propriété d'un bateau, devenant propriétaire de tout le poisson qu'il capture, devrait pouvoir en disposer au meilleur prix sur un marché côtier. Tel est le modèle général qui explicite la signification de la propriété d'un bateau de pêche.

Or, pour un pêcheur, être propriétaire de chalutier n'est pas aussi simple et atteindre les buts cités plus haut s'avère très difficile. Les entrevues de l'été 1964 faites auprès des capitaines de chalutiers de la Gaspésie ont révélé que le propriétariat est rarement effectif. En général, les capitaines ont l'impression qu'ils ne seront jamais propriétaires "pour vrai" parce qu'ils "n'ont pas encore fini de payer le bateau et qu'il ne sera jamais payé".

D'autres parlent de chalutiers comme "des bateaux du Gouvernement" sur lesquels ils se sentent "à loyer". Quant à la responsabilité, elle ne tient souvent qu'au dépôt initial du capitaine pour lequel il doit faire un emprunt. Une fois cet emprunt remboursé à la Caisse Populaire, ou au producteur, beaucoup de capitaines se sentent assez indifférents à l'endroit de la rentabilité de leur bateau. Certains affirment même que s'ils étaient plus sages, ils abandonneraient tout simplement leur bateau.

Ces affirmations manifestent une série d'attitudes qu'il importe d'analyser en profondeur. Lorsqu'on parle de propriété dans le cas des chalutiers, il faut y distinguer deux notions bien différentes. On trouve d'une part la propriété légale du chalutier et d'autre part sa propriété effective ou réelle. La notion de propriété légale domine selon le point de vue des administrateurs, alors que c'est la notion de propriété effective qui domine selon le point de vue des pêcheurs. Dans la pratique, à cause de la divergence entre les fonctions manifestes et latentes que les administrateurs et les pêcheurs veulent faire remplir à la propriété du chalutier, les deux notions de propriété légale et propriété effective se séparent et entrent en conflit. De telle sorte qu'aux yeux du pêcheur, la propriété finit par apparaître comme une propriété "fictive", c'est-à-dire un moyen de lui imposer des responsabilités et des charges qui ne lui donnent que peu d'avantages.

Ces considérations théoriques nécessitent des explications concrètes pour être bien comprises. Que signifie pour un pêcheur être propriétaire d'un chalutier? A quelles conditions peut-il avoir le sentiment d'être propriétaire d'un chalutier? Le pêcheur distingue entre un simple propriétaire de chalutier et un propriétaire "pour vrai". Le propriétaire "pour vrai" c'est celui qui n'a plus de dettes et donc celui qui a la propriété réelle et complète de son bateau. Pourquoi le capitaine de chalutier aspire-t-il à la propriété effective de son bateau? C'est que la propriété d'un chalutier est principalement pour lui le moyen de devenir propriétaire d'une grande quantité de poissons. Et grande quantité de poissons signifie

gros revenu monétaire. Or, dans les conditions actuelles d'achat et de paiement d'un chalutier, le remboursement des emprunts grève lourdement ce revenu espéré.

La situation actuelle apparaît telle aux capitaines que le propriétariat est considéré comme fictif. Ils s'étaient imposé la charge et les responsabilités d'un chalutier dans l'espoir d'un revenu accru dans l'immédiat et surtout à partir du jour où les dettes du chalutier seraient entièrement remboursées. Or, les capitaines semblent avoir perdu l'espoir de devenir jamais propriétaire "pour vrai" de leur chalutier. De plus, leur revenu est si peu supérieur à celui d'un pêcheur côtier que le propriétariat leur semble avoir établi toutes ses promesses. Il n'est plus et ne promet pas d'être la source d'un gros revenu; il n'est que la source de charges et de nouvelles difficultés dont les capitaines refusent de plus en plus de se sentir responsables. D'où la tendance chez les capitaines à considérer les chalutiers comme des bateaux du gouvernement et à abandonner à ce dernier la charge de sa rentabilité.

Cette nouvelle attitude des capitaines de chalutier se manifeste de multiples façons. La principale est sans doute la diminution presque complète du nombre des aspirants capitaines. Une conclusion s'impose. Le gouvernement et les agents économiques du secteur des pêcheries qui avaient pensé attacher le sentiment de responsabilité des capitaines de chalutiers à la propriété légale de ces bateaux devront reviser leur politique. Si la propriété <u>effective</u> d'un chalutier peut entraîner le sentiment de responsabilité de son capitaine, la seule propriété <u>légale</u> d'un chalutier semble n'entraîner que difficilement le même effet. De plus, ils devront s'interroger pour savoir si la propriété individuelle est le seul moyen d'obtenir un comportement responsable.

Cinquième partie: il y a intensification, en milieu de pêcheurs, de la dépendance à l'endroit de l'Etat.

Jadis, le travail en forêt fournissait au pêcheur la principale source de revenus d'appoint. L'exploitation forestière se faisait alors pendant les mois d'hiver, et avait rendu possible la complémentarité pêche-forêt comme source permanente de revenus des pêcheurs. Aujourd'hui, cette ancienne complémentarité est rendue difficile à mesure que la période des coupes se rapproche des mois d'été. Ainsi, d'après l'enquête Daneau, le pêcheur côtier de la Gaspésie n'a tiré en moyenne que $94.00 du travail en forêt en 1963. De plus, cette complémentarité est inexistante aux Iles où les seuls travaux de voirie ou de charpentage servent à complémenter le revenu du pêcheur.

Etant donné le peu d'importance de ce chiffre, il convient de se demander par quelle nouvelle source de revenu on l'a remplacé? On nous a souvent affirmé au cours de nos entrevues qu'un des problèmes en Gaspésie était que les pêcheurs n'ambitionnaient plus qu'à compléter le nombre minimum de timbres d'assurance-chômage. Cette affirmation nous semble confirmée par le fait que le temps passé au travail par le Gaspésien, bûcheron ou pêcheur, se stabilise un peu au-delà du nombre de semaines minimum requis, soit 27-28 semaines. Rappelons, au passage, qu'une corrélation s'établit entre le nombre de jours passés en mer et le volume des captures. En Gaspésie, le plus fort volume de captures fut pris par ceux qui ont pêché entre 100 et 125 jours. Et pourtant, plus de 50% des pêcheurs côtiers de la Gaspésie ont pêché pendant moins de 100 jours.

Faut-il en déduire que l'aide gouvernementale aux pêcheurs est en train de jouer ce rôle complémentaire que jouait jadis la forêt? En 1963, le pêcheur côtier moyen de la Gaspésie a reçu du Gouvernement $379. sous forme d'aide aux chômeurs et d'assistance

sociale (Voir tableau LXI). Dans la même période, il n'avait réussi à obtenir que $277. sous forme de gages et salaires, de sources autres que la pêche. C'est donc dire que l'aide gouvernementale est importante. Du point de vue de la période de temps pendant laquelle s'exerce son influence, cette aide apparaît encore plus importante.

Le pêcheur côtier gaspésien est en chômage pendant la moitié du temps, i.e. pendant 181 jours de l'année (Voir tableau LXII).

On sait, de plus, que cette part du budget du pêcheur qui provient directement de l'Etat, est croissante. Et il ne semble pas qu'aucune réduction ne s'inaugure bientôt, si rien ne change, car le pêcheur se définit de plus en plus en situation de besoin et donc il est du devoir de l'Etat de l'en tirer par des subsides accrus.

Tableau LXI: QUELQUES SOURCES DE REVENU DES PECHEURS COTIERS DE LA GASPESIE ET DES ILES-DE-LA-MADELEINE, 1963.

Postes	Gaspésie	Iles-de-la-Madeleine
Paiements de transferts.		
Assurance-chômage	173	315
Assistance-chômage	88	36
Assistance-sociale	97	20
Assistance aux mères nécessiteuses	21	-
Sous-total	379	371
Autres transferts gouvernementaux	414	259
Total des transferts	793	630
Gages et salaires		
Forêt	94	0
Construction	90	162
Route	46	189
Usine	45	9
Total des gages et salaires	275	360

Source: Marcel Daneau; Situation économique de la pêche côtière du Québec, op. cit., page 51-2.

Tableau LXII: UTILISATION DU TEMPS CHEZ LES PECHEURS COTIERS DU QUEBEC, PAR REGIONS, 1963.

Régions	Nombre de jours		
	Chômage	Pêche et affaires de pêche	Autres emplois
Iles-de-la-Madeleine	140	149	73
Gaspésie	181	123	59
Côte-Nord	197	128	37

Source: Marcel Daneau: Situation économique de la pêche côtière du Québec, op. cit., page 25.

CONCLUSION:

Les réactions des pêcheurs aux changements qui affectent leurs communautés et leur vie sont multiples, comme il vient dêtre montré. Que les pêcheurs soient mécontents, qu'ils quittent la pêche, ou que leur rendement diminue, que leur sentiment de responsabilité s'effrite et qu'ils confient de plus en plus leur sort à l'action de l'Etat ne sont pas de simples réactions individuelles. Au contraire, ces réactions manifestent que chacun des individus pêcheurs se sent dépassé par l'ensemble de ces transformations. Et s'il a tendance à s'abandonner, c'est qu'il ne garde que peu d'espoir de rétablir la situation à son avantage (1). Il faut espérer que l'application de moyens, visant à relever la situation économique de la pêche, rendra au pêcheur la fierté de sa profession.

---

(1) Ainsi, un chercheur du BAEQ qui a vécu, une saison, avec les pêcheurs de Grande-Vallée, notait dans une monographie inédite:

> "Le programme de transformation de l'industrie de la pêche (s'il existe) n'a pas été expliqué aux pêcheurs. Ces derniers ne se sentent pas "embarqués" dans cette transformation. Ils ont l'impression qu'on les manoeuvre en haut lieu. Leur insécurité déjà grande par suite du métier qu'ils exercent augmente encore du fait que leur subsistance est menacée de disparition sans qu'ils en connaissent les raisons profondes et sans qu'ils puissent entrevoir autre chose qui le remplace".

Cinquième chapitre

Conclusion générale à la description de la situation actuelle (chapitres 2, 3 et 4).

Les principaux problèmes de l'industrie de la pêche.

Avant de proposer des objectifs et des moyens propres à revigorer l'industrie de la pêche, il est bon de dégager les principaux problèmes que l'analyse de la situation actuelle a pu révéler. Ainsi, cette conclusion pourra servir de cadre de référence à la dernière partie de ce travail, à la fois pour juger la pertinence des objectifs face aux déficiences qu'ils veulent corriger et pour mieux identifier ceux des moyens proposés qui peuvent agir le plus adéquatement possible.

Tous les problèmes se situent à l'un ou l'autre des paliers suivants: celui des ressources, du capital, du travail, du marché ou du gouvernement.

A.- LES RESSOURCES:

Tant dans la pêche côtière que dans la pêche hauturière, la valeur commerciale de la plupart des espèces est généralement faible; aussi dans les conditions actuelles, c'est par un plus grand effort de pêche que les pêcheurs peuvent compenser en partie cet important facteur. Nous disons bien "en partie" car il se dresse tant d'autres limitations que seule une minorité de cette classe de travailleurs peut ou pourrait s'assurer un revenu suffisant par un travail intensif dans la pêche.

La question de la disponibilité des espèces a été posée à deux reprises sans que l'on puisse y donner une réponse certaine. C'est que l'on nage dans l'inconnu. On n'ira pas jusqu'à affirmer que les recherches dans ce domaine ont été nulles; ce qui est sûr c'est qu'elles sont insuffisantes. La pertinence des recherches, dans ce domaine, a été posée à maintes reprises par différents auteurs:

"Il est essentiel de connaître au plus tôt le potentiel réel des approvisionnements en capture et de mise en marché des produits de cette industrie. Seules les données valables et non les opinions peuvent servir de base à des programmes à long terme qui soient valables.

L'inexistance ou la non-disponibilité de ces données proviennent de l'étendue de la tâche à entreprendre pour les obtenir, mais aussi peut-être du manque d'intérêt manifesté à ce jour par l'industrie sur ce sujet".⁂

"Il est permis d'affirmer qu'à la fin de la deuxième guerre mondiale, la pêche, au Canada, avait au moins trente ans de retard sur l'agriculture, en matière de recherches, de progrès scientifique et technique, de méthodes de commercialisation et dans sa conception d'ensemble, notamment quant à la connaissance et à l'utilisation des ressources. Elle n'a d'ailleurs pas encore réussi à progresser au rythme stupéfiant qui a marqué l'évolution de l'agriculture".⁂⁂

Ces déficiences de la recherche posent de nombreuses difficultés: parce que les pêcheurs connaissent mal les fonds, ils perdent un temps précieux à chercher souvent aveuglément où se trouve le poisson.

⁂ Revalorisation de la pêche côtière: coll. Bureau d'Expansion Industrielle et de Productivité de Gaspé-Nord et Centre d'Organisation Scientifique de l'Entreprise, mai 1964, page 7.

⁂⁂ A.F. Laidlaw: Information et vulgarisation dans le domaine de la pêche atlantique dans Les Ressources et Notre Avenir op. cit., Tome 2 page 846.

> "La seule méthode de repérage disponible actuellement en pêche côtière est la méthode traditionnelle par laquelle chaque pêcheur, à la suite de longues périodes d'essais et d'erreurs, arrive à connaître assez bien le fond marin, mais sur quelques milles de côte seulement. Cette connaissance est individuelle et constitue quelquefois un secret jalousement gardé"⁂.

Les pêcheurs côtiers ne sont pas les seuls à perdre efforts et revenus précieux à attendre que le poisson morde. Cette observation est transposable à la pêche hauturière.

Bien sûr, les pêcheurs hauturiers ne doivent pas être exonérés de tout blâme: on ne retire pas le maximum des appareils qu'on possède; on sait bien qu'au printemps et à l'automne, il y a des concentrations de poissons à l'entrée du Détroit de Cabot qui font que les rendements par unité d'effort sont au maximum, mais l'effort de la flotte du Québec est alors très mince, etc.

Mais ils ne sont pas les seuls responsables de leur ignorance des fonds: les recherches sur des phénomènes tels que les migrations, le choix de l'habitat, le rythme de croissance, la mortalité, le frai, l'incubation, etc. des espèces sont encore très craintives. Les cartes de fond marin ne sont pas faites en fonction de la pêche. La première carte destinée aux pêcheurs vient de paraître: elle met en relief les bancs au large de la Nouvelle-Ecosse. D'autre part, le manque de vulgarisation des recherches déjà faites et la faible formation des pêcheurs rendent le résultat des travaux en dehors de leur portée. Ici, il faut avouer aussi que les normes pour le recrutement du personnel n'existent pas.

⁂ Revalorisation de la pêche côtière, op. cit., page 20.

En outre, peu d'efforts ont été entrepris dans la pêche expérimentale. Pourtant, elle aurait permis de repérer les stocks de poissons et de découvrir les moyens de les prendre.

En plus des limitations dans lesquelles le pêcheur doit se confiner, des recherches trop limitées peuvent aussi amener des conséquences catastrophiques.

Ainsi, s'il est vrai que la morue est surexploitée, les prises vont diminuer constamment si on ne les réglemente pas et on peut connaître ici la même situation qui prévalait au début du siècle, alors que la pêche au saumon de l'Atlantique avait connu un fort déclin et que les prises de homard de la côte orientale avaient passé de 100 millions de livres en 1885 à 27 millions en 1918 [A]. Mais avant de poser des restrictions, il faut savoir si réellement sur-exploitation il y a dans le cas de la morue et dans l'affirmative, dans quelle mesure il faudrait alors limiter.

Par suite des recherches insuffisantes, il est également possible que les pêcheurs côtiers par exemple soient frustrés d'un important revenu. Si on connaissait l'importance réelle des mollusques et des crustacés, qui sait s'ils ne pourraient pas constituer un élément important dans le budget du pêcheur côtier, puisqu'ils sont des espèces de luxe et favorisent "une activité hors de la saison habituelle de pêche"[AA].

Enfin, une meilleure connaissance des possibilités du marché pourrait contribuer à constituer un revenu d'appoint loin d'être négligeable en favorisant la sélection des espèces actuellement rejetées à la mer.

[A] A.F. Laidlaw: Information et vulgarisation dans le domaine de la pêche atlantique, dans Les Ressources et Notre Avenir, op. cit., Tome II, page 844.

[AA] Revalorisation de la pêche côtière, op. cit., page 17.

B.- L'EQUIPEMENT:

Les problèmes ne se posent pas seulement au niveau de la ressource, mais aussi à celui de l'équipement d'exploitation, de transformation et de service.

1.- Au primaire:

Comment ne pas partager cette observation du Bureau d'Expansion Industrielle et de Productivité de Gaspé-Nord (BEIPGN) et du Centre d'Organisation Scientifique de l'Entreprise (COSE):

> "La pêche côtière utilise des méthodes dont l'efficacité relève encore de la dextérité individuelle et du hasard..., le maintien des méthodes traditionnelles est dû à l'isolement de cette industrie qui n'a pas eu accès à l'évolution technologique... L'embarcation côtière comme telle n'existe pas, mais il existe plutôt une grande variété d'embarcations utilisées en pêche côtière". [A]

> "Cette pléthore de petits moyens est injustifiée et inquétante surtout en un temps où la pêche devrait ouvrir aux pêcheurs des possibilités de moyens d'existence aussi alléchantes que les autres travaux industriels". [AA]

[A] Revalorisation de la pêche côtière, op. cit., page 17.

[AA] Jean Fréchet: Technologie des bateaux et engins de pêche, déjà cité. M. Fréchet fait ici allusion qu'- "en cette ère dite atomique et des voyages dans l'espace" beaucoup trop de bateaux ont moins de dix tonnes de jauge brute (au Québec 94%) ou ne comptent que sur la force musculaire, les courants ou les vents pour se déplacer (au Québec 27% des bateaux, soit 721 des 2713 bateaux incluant les chalutiers).

Les techniques utilisées dans la pêche hauturière sont, elles aussi, loin d'être pertinentes et uniformes. On peut même se demander si parmi tant de classes de bateaux et d'équipements hétérogènes d'un bateau à l'autre, il s'en trouve qui soient réellement adaptés aux conditions de pêche qui prévalent dans le Golfe. On peut croire que l'hétérogénéité est elle-même la preuve qu'il n'existe par un tel équipement pertinent. De toute façon, les diverses transformations que l'on fait subir à certaines classes de bateau en témoignent.

On a mentionné précédemment le coût croissant dans la construction et la réparation des bateaux.

Malgré cela,

> "il y en a relativement peu qui sont assez gros ou assez bien équipés pour une exploitation mobile, souple, centralisée et pratiquée à l'année longue. Il faudrait aussi, dans certaines pêches, une organisation plus efficace de l'activité des flottes, du rassemblement des prises et du transport du poisson vers les usines de conditionnement".[A]

Il ne faudrait pas oublier également que les chalutiers de 60' et de 65' n'ont pas les instruments modernes de navigation comme le radar, et que le 82', construit pour allonger la saison de pêche, n'a pas encore atteint le but fixé après trois ans de service et de continuelles transformations. Si les navires d'acier, en particulier, avaient été conçus en fonction des conditions océanographiques et des particularités propres à la pêche sur notre plateau continental, si les bateaux de pêche avaient subi une phase d'expérimentation avant d'être construits sur une large échelle, si surtout la mise au point de navires

---

[A] La pêche, séance d'étude B: Moyens d'accroître l'efficacité dans l'industrie de la pêche dans les Ressources et notre Avenir, Tome III, page 98.

faisait partie d'un vaste plan de mise en valeur des ressources, on n'aurait probablement pas à s'interroger à ce point sur les spécifications techniques des navires.

A cause de leurs coûts quasi prohibitifs et de leurs faibles rendements, les bateaux de pêche doivent être largement subventionnés par les gouvernements fédéral et provincial. Le récent programme fédéral de la construction de chalutiers d'acier de plus de 75 pieds qui paie la moitié du coût de construction est alléchant. Mais il n'apparaît pas avoir été adapté principalement pour aider les pêcheurs:

> "Si ce programme était principalement conçu pour promouvoir l'activité des chantiers maritimes, il n'en a pas moins servi à promouvoir la construction de grands bateaux de pêche".*

Le gouvernement provincial pour sa part prête une large part du coût résiduel. Malgré cette aide massive de la part de l'Etat, les problèmes de financement sont toujours d'actualité et sont à ce point aigus, que de plus en plus rares sont et seront les patrons de pêche qui pourront réussir à rembourser leurs emprunts contractés lors de l'acquisition de leur bateau. Ceci est un élément d'insécurité qui ne favorise pas l'effort de pêche et rend la propriété ambigue (1).

Dans leur rapport, le BEIPGN et le COSE ont sérieusement discrédité les méthodes actuelles de manutention du poisson par les pêcheurs côtiers, surtout en ce qui a trait à l'usage du "pic" qui contribue à dégrader le poisson**. Par suite de la parcimonie des

---

* Jean Fréchet: Technologie des Bateaux et engins de la pêche, op cit.

(1) Voir en particulier les pages 319-321.

** Op. cit., page 28. Rapport du BEIPGN et du COSE.

recherches, le transport du poisson frais ne se fait par toujours dans des conditions appropriées et on n'a pas mis au point des agents de conservation sûrs. Ces déficiences dans la manutention et la conservation sont un élément important des faibles rendements des prises.

2.- Au secondaire:

A la transformation, plusieurs problèmes sont consécutifs à ceux de l'exploitation.

Par exemple, un effort de pêche restreint et limité à une période ne dépassant pas huit mois, occasionne, bien sûr, des frais unitaires plus élevés à la prise; c'est vrai aussi pour l'usinage. Comme les débarquements sont intermittents durant la période de pêche et nuls l'hiver, la capacité installée des établissements n'est utilisée que dans une proportion très faible.

On remarque également la dispersion des usines et une très grande variation dans l'efficacité des unes par rapport aux autres.

On a encore des pas à franchir avant de rendre les produits attrayants, d'une assez longue durabilité et d'une haute qualité. Comme la demande pour les poissons de fond est assez invariable, si l'on veut continuer à exporter du poisson en grandes quantités, il faut vendre du poisson de qualité à des prix de concurrence.

Il importe donc de rendre toutes les opérations efficaces, c'est-à-dire réduire la dispersion des usines et briser la rigidité des flottes qui les approvisionnent, afin de vaincre les variations saisonnières et annuelles des opérations.

3.- L'équipement de service:

Les observations porteront ici sur trois points principaux: les entrepôts frigorifiques, les services de réparation et les facilités portuaires.

Dans la troisième partie du deuxième chapitre, il a été mentionné que seulement 33 des 234 entrepôts frigorifiques du Canada avaient un standard adéquat, nuisant ainsi à la qualité du poisson sur le marché, de même qu'à sa réputation.

Il y a sûrement à redire sur les ateliers de réparation. La capitalisation en inventaire et en services techniques y semble insuffisante. C'est ainsi que plusieurs bateaux demeurent longtemps amarrés au quai pour des troubles mineurs. De plus, les Iles-de-la-Madeleine n'ont ni atelier de réparation, ni dépôt de pièces. Enfin, la flotte perd un temps précieux à parcourir des distances assez grandes pour aller en réparation à Gaspé ou Paspébiac, et ce, très souvent pour des réparations bénignes. Il n'y a que rarement un technicien à bord du bateau pour faire les mises au point mineures.

On permettra de citer de nouveau l'excellent rapport du BEIPGN et du COSE:

> "La dispersion des pêcheurs.. et d'autre part, la valeur relativement faible des débarquements..ne permettent pas de justifier la construction, sur une base économique, d'abris artificiels importants."
>
> "Dans plusieurs cas, la pêche côtière a pu se prévaloir des facilités destinées aux navires marchands, mais ces installations n'étant pas conçues pour la protection des petites barques, ne sont pas toujours des plus efficaces"⁂.

⁂ op. cit., page 26.

En somme, les quais pullulent en Gaspésie, mais les installations adéquates sont rares. C'est vrai pour la pêche côtière; ce l'est aussi pour la pêche hauturière. Après treize ans d'expérience dans cette pêche, on n'a pas encore de port qui réponde aux besoins en offrant tout l'éventail de services nécessaires à une saine opération. Aucun port ne permet un début hâtif le printemps et une rentrée tardive. Les parcs d'hivernement sont situés là où les glaces demeurent très longtemps. Heureusement, on vient d'annoncer des transformations radicales à Rivière-au-Renard, c'est un pas très important.

C.- LE TRAVAIL:

Toutes ces déficiences ont des répercussions sur le principal facteur de production: le pêcheur lui-même. Il a un métier particulièrement dur auquel il est mal préparé. Dans le système actuel, le capitaine est supposé cumuler plusieurs rôles: celui de l'homme d'affaires capable de bien administrer son entreprise, celui de marin qui connaît la mer et la navigation, celui de technicien qui sait se servir de ses instruments scientifiques, celui de mécanicien, etc.. Or, il est clair que personne ne peut être efficace dans chacune de ces fonctions: ou bien le capitaine administre très mal son bateau, ou bien il ne sait manier sa sondeuse, ou bien il revient à terre pour un trouble mécanique mineur, etc. La solution idéale serait bien sûr de diviser les tâches mais on ne peut se fier à des membres d'équipage généralement insuffisamment formés ou expérimentés, car rares sont ceux qui ont une formation pertinente et le roulement du personnel est intense.

Ajoutons à cela l'absence d'encadrement et de contrôle, l'impossible prévision du rendement des efforts, des dettes écrasantes, une participation insuffisante, un revenu instable et insuffisant, et nous avons la plupart des éléments qui contribuent à dévaloriser la profession, à diminuer l'intérêt, à réduire l'effort de pêche, à connaître des revenus encore plus bas et à reposer sur l'aide de l'Etat.

La situation est à peu près la même chez le pêcheur côtier. Elle est même pire car ses efforts ont moins de portée: une heure de pêche ne lui rapporte en moyenne que 25 livres de poisson, alors que sur le chalutier, une heure de pêche donne plus de 100 livres par homme. Aussi, alors que la pêche hauturière réussit à attirer des jeunes, ceux-ci ne sont pas intéressés à la pêche côtière et l'âge moyen de ceux qui s'y adonnent est très élevé à moins qu'il ne s'agisse d'espèces de luxe.

Les travailleurs d'usine qui sont exclusivement dépendants des approvisionnements et donc de l'activité au primaire souffrent donc des mêmesmaux: un emploi irrégulier et instable et une rémunération des plus basses au Québec. Ils n'ont même pas d'association qui puisse les faire participer et les protéger.

C'est ainsi que pêcheurs et travailleurs sont échelonnés le long de la côte Gaspésienne dans des localités souvent très réduites et qui ne peuvent satisfaire leurs aspirations à vivre comme le citadin, i.e. partager ses loisirs, ses fins de semaine, ses habitudes de consommation, etc. Ne pouvant y arriver, on fuit la pêche, on fuit sa communauté.

D.- LE MARCHE.

Le marché domestique est très peu développé, il est même inexistant pour certaines espèces et le taux réel de consommation n'augmente pas. Plusieurs facteurs concourent à maintenir cette situation: la publicité qui pourrait insister sur la faible teneur en matières grasses est assez insignifiante; le consommateur qui a été gâté par des présentations impeccables n'est pas toujours satisfait de l'emballage du poisson; mais aussi le grossiste veut avoir un fournisseur qui peut remplir ses commandes de poissons frais toute l'année durant, alors que la pêche connaît ici un long moment d'arrêt.

On doit donc expédier à l'étranger, mais on

y paie un certain prix car les tarifs américains sont tels qu'ils amènent à expédier à l'état brut une bonne partie de notre production, (blocs congelés).

E.- LE GOUVERNEMENT.

Les divisions précédentes ont permis de pénétrer en plusieurs domaines qui relèvent de la compétence gouvernementale, la recherche notamment.

Dans tous les pays, où il se fait de la pêche maritime, il semble que le gouvernement se charge de la recherche et de l'expansion du secteur à cause de la faiblesse et du peu de rentabilité des capitaux privés qui y sont investis.

Les pêcheries du Québec ne constituent donc pas une exception. L'assistance par travailleur est plus considérable dans les pêcheries que dans toute autre activité. Elle devient presque fantastique quand on y ajoute les sommes affectées à l'amélioration des ports et des installations portuaires et celles attribuables à la situation économique des régions de pêche, (ex: travaux d'hiver, assurance-chômage).

On est malheureusement porté à additionner toutes ces sommes et à les affecter totalement au compte de la pêche sans faire les mises en garde nécessaires. C'est ce qui incite à demander au pêcheur pourquoi il n'a pas répondu à une assistance croissante par une augmentation parallèle des captures.

Jongler ainsi avec les chiffres d'assistance sonne pourtant faux et c'est à tort que l'on fait porter une telle responsabilité au pêcheur. Il faudrait toujours se souvenir que:

1.- Le pêcheur a toujours évolué dans un milieu qu'il n'a pas contrôlé. Non seulement par suite du peu de recherche appliquée doit-il se débattre dans un milieu tellement inconnu qu'il ne peut prévoir le rendement

de ses efforts, mais encore il semble que l'expansion du secteur s'est faite à son insu. Il apparaît aussi qu'historiquement on a copié au Québec les modèles de bateaux utilisés ailleurs sans expérimenter au préalable comment ils se comporteraient dans les conditions maritimes particulières au Golfe. A-t-on déjà tenu compte des observations des capitaines sur telle ou telle partie de leur navire et des modifications qu'ils ont à suggérer?

2.- On arrive difficilement à faire la distinction entre politique des pêcheries et politique des régions défavorisées.

Bien sûr, il n'existe pas de politique intégrée des pêcheries+; cependant, on devrait se rendre compte, que " les dépenses gouvernementales inscrites au poste "pêcheries" ont souvent servi à des fins d'assistance sociale ou d'aide aux industries qui ne sont qu'indirectement rattachées à la pêche, comme la construction navale par exemple." ++

Le plus bel exemple du conflit entre aide à la pêche et aide aux régions retardataires se trouve dans la construction des quais. C'est à tort qu'on additionne ces montants aux sommes versées aux pêcheurs, car en réalité ces investissements, souvent inutiles, veulent procurer de l'emploi et des revenus aux populations des régions maritimes qui sont loin d'être exclusivement composées de pêcheurs.

+ J.B. Bergevin: Bilan de l'action gouvernementale au domaine des pêches, dans Actualités Marines, Division des Pêcheries, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Qué. printemps 1964, vol, 8 No. 1, page 15.

++ J. B. Bergevin: Bilan de l'action gouvernementale au domaine des pêches, dans Actualités Marines, Division des pêcheries, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Qué. printemps 1964, vol. 8 No. 1, 16-17.

3.- "Il est possible que les subventions sur les bateaux et le sel servent à gonfler les revenus des chantiers maritimes et des grossistes plutôt que celui des pêcheurs". ✡

A ce propos, il est loisible aussi de s'interroger sur le mode d'attribution des contrats de construction.

En somme, l'analyse des opérations a démontré que la situation n'est pas rose. Est-ce une erreur que de tenter d'aménager cette activité aussi peu rémunératrice? Est-ce se leurrer que de vouloir rendre ce secteur autonome? C'est la discussion qui sera amorcée dans le chapitre sur les objectifs poursuivis dans les pêcheries.

✡ J.A. Crutchfield: Le rôle des pêcheries dans l'économie canadienne, dans Les Ressources et notre Avenir, Imprimeur de la Reine, Ottawa, juillet 1961, Tome II, page 771.

LISTE DES CAHIERS DE L'ESQUISSE DU PLAN	
Cahier I:	Introduction générale
Cahier II:	L'agriculture
Cahier III:	La forêt
Cahier IV:	La pêche
Cahier V:	Les mines
Cahier VI:	Le tourisme
Cahier VII:	Industrie et finance
Cahier VIII:	Transports
Cahier IX:	Les Iles-de-la-Madeleine
Cahier X:	Structures d'exécution du plan
Cahier XI:	Hypothèses territoriales

DOCUMENTS RELATIFS A L'ESQUISSE DU PLAN	
A:	Texte de présentation
B:	Recueil de cartes. Ce recueil, à cause de certaines
	difficultés techniques, n'a été publié qu'à cinquante
	exemplaires. Chaque comité de zone en dispose d'une
	copie.

Note - Pour des raisons d'efficacité, le Texte Synthèse a été intégré à l'Introduction générale. Le cahier d'Informations Statistiques paraîtra beaucoup plus tard et sera en quelque sorte en annexe au Plan. Toutefois, ce dernier document sera envoyé gratuitement à tous ceux qui auront acheté la série complète de l'Esquisse.

"La série complète de l'Esquisse du Plan est distribuée gratuitement à tous les comités directement impliqués dans l'aménagement du territoire-pilote. Tout autre organisme ou toute autre personne désirant se procurer un ou plusieurs cahiers de l'Esquisse, ou la série complète, peut le faire aux taux suivants: $1.00 le cahier ou $5.00 la série pour les personnes ou organismes du territoire-pilote; $2.00 le cahier ou $10.00 la série pour les personnes ou organismes de l'extérieur du territoire-pilote. Le territoire-pilote comprend les comtés de Rivière-du-Loup, Témiscouata, Rimouski, Matane, Matapédia, Gaspé-Nord, Gaspé-Sud, Bonaventure et Iles-de-la-Madeleine. On voudra bien adresser toute commande comme suit:

"Esquisse du Plan,
Service de Comptabilité,
Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec
Casier Postal 1191,
Mont-Joli, P. Qué."

BNQ
000 168 812